



SÉANCE PLÉNIÈRE

LUNDI 17 DECEMBRE et son prolongement mardi 18 décembre 2018

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIRE DU 4 MARS 2019

ISSN 2552-8238



**CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE**

SEANCE PLENIERE DU 4 MARS 2019

**PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 17 DECEMBRE 2018
et son prolongement le 18 décembre 2018**

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le
procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

La Secrétaire de séance désigné

Mathieu HAZOUARD

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière des lundi 17 et mardi 18 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

- Discours introductif du Président.	P. 15
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.	P. 13
- N° 29 – Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente	P. 14
	Nomination P.14
- N° 1 – Budget primitif 2019 : Budget Principal	P. 41
	Vote P. 99
- N° 2 – Budget primitif 2019 : Budget Annexe Fonds Européens	P. 100
	Vote P. 101
- N° 3 – Budget primitif 2019 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	P. 102
	Vote P. 102
- N° 4 – Budget primitif 2019 : Budget Annexe Régie Cinéma	P. 103
	Vote P.103
- N° 5 – Budget primitif 2019 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque.	P. 104
	Vote P.104
- N° 6 – Rapport d'observations définitives « La gouvernance institutionnelle et la gestion des ressources humaines » de la région Nouvelle Aquitaine pour l'exercice 2016 ainsi que des trois régions auxquelles elle a succédé pour les exercices 2011 à 2015.	P. 105
	Acte P. 107

- N° 7 – Protocole d'accord entre la Région Nouvelle Aquitaine et SNCF Mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention 2019-2024 pour l'exploitation du service public ferroviaire régional de transport de voyageurs et les modalités d'exécution transitoires du service P. 108
Vote P. 131
- N° 8 – Réseau express régional métropolitain P. 132
Vote P.138
- N° 9 – Conventions de transfert de la compétence transports scolaires avec les agglomérations de Marmande et du bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et convention d'affrètement des services de transport scolaire avec l'agglomération de Marmande P. 139
Vote P. 141
- N° 10 – Appel à projets Tiers-Lieux 2019-2021 P. 142
Vote P. 148
- N° 11 – Approbation de cinq contrats de dynamisation et de cohésion territoriale : Haut-Limousin, Châtaigneraie limousine, Thouarsais-Loudunais, La Rochelle-Aunis-Ile-de-Ré et Val-de-Garonne-Guyenne-Gascogne. P. 149
Vote P. 161
- N° 12 – Adoption des principes généraux de différenciation des aides régionales sur les territoires vulnérables P. 162
Vote P. 170
- N° 13 – Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) P. 171
Vote P. 173
- N° 14 – Accord de partenariat entre la Région et la Coop Atlantique pour le développement des commerces et services de proximité en Nouvelle-Aquitaine P. 195
Vote P. 197
- N° 14b – Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon P. 174
Vote P. 194
- N° 15 – Adoption du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) P. 203

	Vote P. 207
- N° 16 – Convention de partenariat 2019-2021 entre la Région et EDF	P. 206
	Vote P. 212
- N° 17 – Elaboration du Programme régional pour l'efficacité énergétique de Nouvelle-Aquitaine	P. 213
	Vote P. 215
- N° 18 – Transition énergétique – Contrat de partenariat Compétitivité énergétique – SAS Panneaux de Corrèze	P. 216
	Vote P. 210
- N° 19 – Prix Josy Reiffers	P. 218
	Vote P. 221
- N° 20 – Partenariat de recherche avec l'Université de Bordeaux – Application des méthodes d'intelligence technologique pour l'aide à la décision publique	P. 222
	Vote P. 223
- N° 21 – Convention Territoriale d'Exercice Concerté relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche : complément.	P. 224
	Vote P. 225
- N° 22 – Tableau des emplois	P. 226
	Vote P. 228
- N° 23 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	P. 226
	Vote P. 229
- N° 24 – Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente du RIFSEEP	P. 226
	Vote P. 229
- N° 25 – Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte et des interventions en cas d'astreinte	P. 226
	Vote P. 230
- N° 26 – Règlement de prise en charge des frais de déplacement applicable aux agents de la Région	P. 231

	Vote P. 231
- N° 27 – Dispositif visant à faciliter l'exercice du mandat des élus régionaux	P. 232
	Vote P. 232
- N° 28 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle Aquitaine	P. 233
	Acte P. 233
- N° 30 – Règlement d'intervention pour les manifestations culturelles	P. 254
	Vote P. 263
- N° 31 – Conventions pluriannuelles d'objectifs Spectacle vivant – Opérateurs labellisés ou conventionnés par l'Etat	P. 264
	Vote P. 265
- N° 32 – Conventions pluriannuelles d'objectifs 2019-2022 dans le cadre du renouvellement de la labellisation nationale des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC)	P. 266
	Vote P. 266
- N° 33 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 entre le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique)	P. 267
	Vote P. 270
- N° 34 – Avenant modificatif de la Convention de Coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019	P. 271
	Vote P. 271
- N° 35 – Patrimoine : Charte « vallée des peintres entre Berry et Limousin »	P. 272
	Vote P. 273
- N° 36 – Arts plastiques et visuels : modification des statuts de l'EPCC Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image	P. 274
	Vote P. 274
- N° 37 – Schéma des formations sanitaires et sociales Nouvelle-Aquitaine 2019-2023	P. 275
	Vote P. 282
- N° 38 – Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences Nouvelle-Aquitaine	P. 234

- Vote P. 248
- N° 39 – Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 P. 249
- Vote P. 251
- N° 40 – Pacte Territorial d'Insertion (PTI) des Pyrénées-Atlantiques P. 252
- Vote P. 253
- N° 41 – Port de Bayonne – Révision du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de commerce de Bayonne P. 283
- Vote P. 285
- N° 42 – Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine P. 286
- Vote P. 302
- N° 43 – Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise Legrand P. 303
- Vote P. 304
- N° 44 – Bilan d'activité et présentation des comptes des fonds de co-investissement Dynalim et Poitou-Charentes P. 308
- Vote P. 309
- N° 45 – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Territoires Charente – Autorisation du rachat des titres de la SAS Immobilière Charente par la SAEML Territoires et sortie du capital de la Région P. 310
- Vote P. 310
- N° 46 – Offre d'accompagnement dans l'expertise financière des structures de l'économie sociale et solidaire P. 305
- Vote P. 307
- N° 47 – Coopération internationale : Autorisation de signatures de conventions de subvention Union Européenne et Agence Française de Développement P. 311
- Vote P. 312
- N° 48 – Coopération internationale : Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Emilie-Romagne P. 313

Vote P. 314

- N° 49 – Approbation des études d’opportunité et lancement de la procédure de création du PNR Montagne Basque et du PNR Gâtine Poitevine P. 315

Vote P. 320

- N° 50 – Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Creuse amont et de ses affluents (2018-2022) P. 201

Vote P. 202

- N° 51 – Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Gartempe amont et de ses affluents (2018-2022) P. 198

Vote P. 202

- N° 52 – Communication sur le rapport d’activité 2018 de la Commission d’Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) P. 321

Acte P. 323

- Motion « Pour la protection et la promotion des langues et cultures régionales dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée » Motion adoptée P. 327

- Motion : « La Nouvelle-Aquitaine, première région des transitions » Motion adoptée P. 341

- Motion : « Stratégie de soutien de l’AFPA en Région » Motion adoptée P. 346

- Motion : « Contre les violences en raison de l’orientation sexuelle » Motion adoptée P. 349

- Vœu sur la situation de Ford Aquitaine Industries Vœu adopté P. 354

- Vœu rejeté

« Pour l’institution d’une fiscalité écologique et sociale du transport aérien » P. 333

- Motions rejetées

« Elevage : quantité ou qualité, il faut choisir ! » P. 338

« Le RN demande la baisse de la TICPE Grenelle » P. 352

- Annexe P. 356

- Liste des Conseillers Régionaux P. 357

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Madame LANZI Nathalie (PS), Madame Andréa BROUILLE (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme GENDREAU, PS, le 18 décembre), Madame VEYSSY Catherine (pouvoir en cours de séance à M. CORSAN, PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (pouvoir en cours de séance à M. BAUDE, EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap, absent en cours de séance), Monsieur ASTIER Dominique (pouvoir en cours de séance à Mme BOULTAM, PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (pouvoir en cours de séance à M. DIONIS DU SEJOUR, UC NA, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme LAINEZ, UC NA, le 18 décembre 2018), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à M. DELPEYRAT, G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (N.I.), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir en cours de séance à M. SORE, PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (pouvoir en cours de séance à Mme BEZIAT, LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme BROUILLE, PS, le 18 décembre 2018), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER, RN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT, absente en cours de séance), Madame CASSIN Armelle (pouvoir en cours de séance à Mme LAPREE, LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (pouvoir en cours de séance à M. BONNEFONT, LR-CPNT), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (G), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romé (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT, absent en cours de séance), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir en cours de séance à M. TIRANT, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (pouvoir en cours de séance à Mme LAMARQUE, PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (pouvoir à Mme GENDREAU, PS, le 17 décembre 2018), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (pouvoir en cours de séance à M. GUILLEMOTEAU, PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DORTHE Philippe (pouvoir en cours de séance à M. GUILLEMOTEAU, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (pouvoir en cours de séance à Mme LANZI, PS, le 18 décembre 2018), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (pouvoir en cours de séance à Mme ESTRADE, LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. SAINTE-MARIE, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (pouvoir en cours de séance à M. GUERIN, LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (pouvoir en cours de séance à M. GAMACHE, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (N.I.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (N.I.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT),

Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme HERAUD, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (RN), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à M. CORSAN, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MACAIRE Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK, PS, le 17 décembre et pouvoir à Mme JUTEL le 18 décembre 2018), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS), Madame Sophie METTE (pouvoir en cours de séance à Mme FERREIRA, MODEM), Monsieur MINVIELLE Michel (G), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir en cours de séance à Mme AVERLAN, PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (pouvoir en cours de séance à M. MUNOZ, PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (pouvoir en cours de séance à M. PUYJALON, LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur REGISTER Thierry (RN), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (pouvoir en cours de séance à M. AGUERRE, MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme SABOURIN-BENELHADJ, PS, le 18 décembre 2018), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir en cours de séance à M. CAVITTE, PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. CATHUS, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (pouvoir en cours de séance à Mme VOLPATO, PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (pouvoir en cours de séance à M. DELRIEUX, PS), Madame WASZAK Reine-Marie (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS Francis (pouvoir en cours de séance à Mme MARCHAND, LRG).

Étaient représentés :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (pouvoir à Mme BROUILLE, PS, le 17 décembre et pouvoir à Mme BOUDINEAU, PS, le 18 décembre), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (pouvoir à Mme BOUDINEAU, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme PINVILLE, PS, le 18 décembre 2018),

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à M. OXIBAR, LR-CPNT), Madame BEDU Anne-Laure (pouvoir à Mme JEANSON, PS), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir à Mme BEYRIS, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à M. LAGRAVE, PS le 18 décembre 2018), Monsieur CORREIA Éric (pouvoir à M. DUFORESTEL, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme CLAVEAU- ABBADIE, PS, le 18 décembre 2018), Monsieur José DINUCCI (pouvoir à Mme JOUBERT, RN), Madame GÉRARD Anne (pouvoir à M TIRANT, PS, le 17 décembre 2018 et pouvoir à M. MOREAU, PS, le 18 décembre 2018), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir à M. DESHAYES, PS le 17 décembre 2018 et pouvoir à Mme AVERLAN, PS, le 18 décembre 2018), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir à Mme NADAU, LR-CPNT), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir à Mme REQUENNA, MODEM).

Absentes excusées :

Madame CHEYROUX Claudie (RN), Madame DE AZEVEDO Aurélie (N.I.).

**Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »*

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance de notre Assemblée plénière.

Je propose à Mathieu HAZOUARD d'être notre Secrétaire de séance.

Je suppose que tout le monde a émargé en entrant dans l'hémicycle. Le quorum est donc atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV de la précédente séance ?

S'il n'y en a pas, il est donc approuvé.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 octobre 2018

ADOPTÉ

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA
COMMISSION PERMANENTE**

M. LE PRESIDENT. - Cette séance est donc marquée par le Budget de l'année 2019.

Nous avons aussi un remplacement à la Commission Permanente qui se fait groupe à groupe, c'est le remplacement de Maryse COMBRES par Léonore MONCOND'HUY. Au bout d'une heure, ce remplacement sera effectif.

N° 29 Nomination à la Commission Permanente de Madame Léonore MONCOND'HUY

« Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission
Permanente »

**L'heure étant écoulée Madame Léonore MONCOND'HUY est membre de la
commission permanente**

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

Quelques mots peut-être en début de séance en évoquant le fait – et je dois m'y astreindre aussi – compte tenu de nos séances qui sont – et j'en remercie les services – extrêmement riches et remplies, je vous proposerai tout à l'heure de faire une minute de silence pour les assassinats qui ont eu lieu à Strasbourg, en sachant qu'un certain nombre de Parlementaires européens n'étaient pas très loin.

Un mot peut-être d'abord non pas pour réfléchir au fond, chacun le fait en son âme et conscience, mais ce mouvement de colère et de révolte qui traverse la France aujourd'hui doit nous interpeller, à quelque famille politique que nous appartenions, y compris sur notre modèle social, sur le rôle de la dépense publique, sur la justice fiscale, sur le problème des territoires, ruraux notamment. Y compris sur Ford d'ailleurs, où nous voyons bien que l'absence de capacité légale de réaction peut amener Ford à ne pas accepter un repreneur. Nous nous sommes désarmés, au fil des ans, et je trouve cela un peu déplorable.

Une réflexion aussi sur notre Collectivité territoriale, mais c'est valable aussi sur les autres Collectivités territoriales, est-ce que notre rôle est jusqu'où de réparer les injustices fiscales ? D'une certaine manière, nous le faisons. J'ai fait calculer l'effort budgétaire qui va à la solidarité dans la Région, sur le logement des jeunes, sur les tarifs TER, cantine, les transports scolaires, les livres, ce sont plus de 100 M€ et nous aurons d'ailleurs à poursuivre cette réflexion. Nous avons un amendement du MoDem qui a été déposé, je proposerai, si le MoDem en est d'accord parce qu'il y a plusieurs idées qui circulent, j'ai demandé, avec Renaud LAGRAVE, que nous étudions aussi des contrats de mobilité parce qu'il ne faudrait pas que nous soyons simplement marginal dans l'action. Et je pense qu'un groupe de travail qui pourrait être représenté avec chacun des groupes de la majorité nous permettrait, à la prochaine plénière, de présenter un dispositif global.

Il nous faut aussi agir en responsabilité. Agir en responsabilité, c'est de ne pas mettre, par pertes et profits, les problèmes du réchauffement climatique. Je maintiens donc ma proposition d'une plénière dédiée aux conséquences du réchauffement climatique dans la vie de la Région et au moins une partie de plénière qui soit liée à un débat et à des mesures que l'on est en train de travailler, sur l'action territoriale, notamment en milieu rural, que ce soit les centres-bourgs des petites communes rurales, que ce soit les problèmes de déplacement, que ce soit les problèmes de développement. On a eu un premier appel à projets où le retour – c'est pour cela qu'il faut qu'on le prépare un peu plus – a été un peu émietté avec des projets qui sortent des compétences régionales. On n'a retenu qu'une partie de ces projets mais il faut que l'on soit offensif dans ce domaine-là et là encore, je

vous propose que sur ces deux points, - je l'avais proposé pour le réchauffement climatique – chaque groupe puisse proposer des représentants de telle sorte que nous puissions être efficaces dans le courant de l'année 2019.

Voilà mes chers collègues. Je voudrais aussi féliciter Isabelle BOUDINEAU, qui est devenue Présidente de la Commission Cohésion territoriale et Budget au Comité européen des Régions de Bruxelles. J'espère que les retombées seront efficaces. On vous fait confiance.

Mes chers collègues, je vous propose donc une minute de silence pour les attentats de Strasbourg.

(Il est observé une minute de silence)

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour, au nom du groupe MoDem et apparentés, d'avoir une pensée émue pour les strasbourgeois dont la ville a été frappée en plein cœur le 11 décembre dernier, et nos esprits se tournent particulièrement vers les personnes décédées, les blessés et leurs familles dans la douleur suite à ce drame ignoble.

Nous nous sommes quittés le 23 octobre dernier et depuis cette date, force est de constater que des choses se sont passées, que notre pays a été bousculé. Bousculé par le retour d'actes terroristes dont on sait que la menace pèse toujours lourdement, bousculé par le mouvement des gilets jaunes qui a surgi dans notre pays, portant l'expression des classes moyennes et populaires en souffrance. Cette crise n'est d'ailleurs pas que française puisqu'elle a pris la forme du Brexit, de l'élection surprise de Monsieur TRUMP, du Gouvernement d'Extrême Droite et d'Extrême Gauche en Italie, ou encore de l'élection de Monsieur BOLSONARO au Brésil.

Depuis 40 ans, les Gouvernements... (coupure son) disent à ces citoyens « attendez un peu, soyez patients, cela va aller mieux, cela va redémarrer, tant en termes d'emploi que de pouvoir d'achat. » Le discours sacrificiel ne fonctionne plus et c'est la raison pour laquelle le Président MACRON arrive en bout de course et catalyse ce malaise social, ce ras-le-bol général sur sa personne, alors que paradoxalement, il a redonné du pouvoir d'achat à ces femmes et à ces hommes cette année.

Aujourd'hui, les français présentent au Président de la République la facture de 40 ans d'échec politique : la désindustrialisation, la disparition des services publics, la fracture territoriale avec les métropoles qui, depuis cinq ans, avec la Région parisienne, concentrent l'essentiel des créations d'emplois, et également avec l'étalement urbain qui a éloigné les

salariés de leur lieu de travail et ainsi, dégradé leur qualité de vie. Ce sont aussi des projets démesurés d'élus locaux qui étaient critiqués sur les ronds-points, nous imposant de réfléchir à nos priorités. Nous avons, enfin, trop longtemps admis comme normale la grève des urnes d'une partie de nos concitoyens.

Face à cette incurie, chacun doit prendre sa part car nul n'a su réformer le pays afin de résoudre la délicate équation de l'optimisation et la rénovation de la dépense publique et des services publics, seul moyen de parvenir à la baisse des impôts et donc à la hausse du pouvoir d'achat.

Ne nous y trompons pas, le coup de semonce envoyé par le pays ne s'adresse pas qu'au sommet de l'Etat mais à nous aussi. La défiance à l'égard des élus est grande. Nous pourrions échanger longuement pour savoir si nous sommes pour ou contre ce mouvement 2.0, sur les revendications des gilets jaunes qui, parties du pouvoir d'achat, ont évolué pour devenir parfois confuses, souvent protéiformes, et parfois également antinomiques, ou encore, sur la manière dont le Gouvernement a géré cette crise majeure.

Mais finalement, ce n'est ni de cela, ni d'ailleurs des mesures annoncées par le Président et son Premier Ministre dont je veux vous parler aujourd'hui. Ce que je veux vous dire d'abord est que ce mouvement est la preuve que notre pays doit être réformé pour que nous puissions obtenir des avancées économiques et sociales et qu'il y a urgence. Dans un monde où tout va vite, où les peuples sont de plus en plus impatients et leurs gouvernants rapidement impopulaires, on ne peut plus répondre par un discours sacrificiel mais l'action s'impose. Chacun devra prendre ses responsabilités pour contribuer, dans le cadre d'un débat démocratique, à la conduite des réformes. Nous avons fermé les yeux sur ce que nous ne voulions pas voir, nous avons été sourds pour ne pas entendre, le pays se rappelle aujourd'hui à nous. Nous devons être à la hauteur du défi.

Je mets d'ailleurs en garde ceux qui, sur les rives paisibles de l'opposition, auront le discours de la facilité car les échéances électorales approchent. Je tiens à leur dire qu'alors ils n'ont rien compris au mouvement populaire qui s'est exprimé ces dernières semaines et les gilets jaunes sont lucides sur les démagogues qui n'attendent qu'une chose : l'heure d'arrivée au pouvoir.

La deuxième chose que je souhaite exposer ici est vous dire que le 1^{er} décembre, en tant que citoyenne, j'ai eu mal, très mal de voir comment notre pays, notre mère-patrie a été attaquée, violentée, méprisée par les agitateurs, les casseurs, les pilleurs, ces hommes qui se sont radicalisés ou qui ont infiltré le mouvement des gilets jaunes. Des violences rarement atteintes avec la volonté de détruire et pour certains, de tuer nos forces de l'ordre. Aucune cause ne justifie que les forces de l'ordre soient attaquées, que des commerces soient pillés

et saccagés, que des bâtiments publics ou privés soient incendiés, que des passants et des journalistes soient menacés, que l'Arc de Triomphe soit vandalisé et souillé, sans compter les morts et les blessés. Ce qui s'est passé est à la fois honteux et indigne de notre pays, de notre Histoire, et n'avait rien à voir avec l'expression d'une colère légitime et ne nous y trompons pas, les coupables de ces violences ne souhaitent pas de changement, ne souhaitent aucune amélioration, ils ne veulent que le chaos.

En tant qu'élue, ensuite, mon désarroi s'est accru dans les jours qui ont suivi face à la mauvaise foi et l'irresponsabilité d'une partie de la classe politique encline à la récupération et à la démagogie outrancière, allant jusqu'à appeler à un acte IV et V de la révolte. Je parle ici de ceux qui, perdant du terrain électoral, rêvent encore d'exercer le pouvoir et essayent de capter l'énergie des mouvements populaires, de ceux qui secouent les haines et les peurs dans l'espoir de les gonfler, et qui rêvent toujours de leur Grand soir, de ceux qui cautionnent de marcher sur l'Élysée. Je parle ici de ces élus de la République qui promettent au Président Emmanuel MACRON le même destin que John Fitzgerald KENNEDY, je parle ici de ceux qui haïssent les institutions, de ceux qui appellent à la démission du Président, de ceux qui alimentent ou s'alimentent des fake news sur les réseaux sociaux et qui, attisant les haines et suggérant les violences, mettent de facto en danger la vie des citoyens qui portent une parole. Ceux-là même qui applaudissaient ou faisaient applaudir nos forces de l'ordre défilant sur les Champs Élysées au lendemain des terribles attentas de novembre 2015 à Paris, par leur attitude odieuse et révoltante, n'ont pas hésité à les mettre en danger et cela parce qu'ils n'étaient pas à la hauteur des enjeux mais simplement à la hauteur de leurs égos. Des forces de l'ordre remarquables de patience, d'exigence, de courage et de bravoure, qui sortent blessées, violentées, meurtries, épuisées, et qui ont entendu scander dans la foule « on va tous vous tuer ».

Les élus de la République ne doivent jamais oublier que la liberté de manifester n'est pas celle de l'insurrection, que la liberté de proposer, de critiquer, de s'opposer, n'est pas celle de manipuler. Tout cela est gravissime mais ce n'est pas tout car c'est, à mon sens, un autre danger que ces opportunistes font planer au-dessus de nos têtes, et pas des moindres. Ces attitudes menacent nos institutions républicaines, garantes de la démocratie représentative, seul régime légitime dans le pays de la Révolution et des Lumières. Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où certains souhaitent un pouvoir autoritaire et militaire, je vous le dis, j'ai la République chevillée au corps. Nous pouvons et nous devons croiser le fer des mots et des idées mais les symboles et les valeurs de la République sont notre bien commun, un bien précieux que nous devons préserver et pour lequel nous avons un devoir d'Union sacrée.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette période qui s'est écoulée depuis notre dernière séance plénière, nous avons aussi fêté le Centenaire de la fin de la première guerre mondiale, autrement appelée « La grande guerre » ou « La der des ders » et qui, on le sait, ne l'a pas été. Il n'y a pas une ville, pas un village qui n'a commémoré pour honorer la mémoire de ces 1.4 millions de jeunes hommes français morts pour la patrie, pour se rappeler des 4 millions de blessés, des Gueules cassées, ces hommes amputés, brûlés, gazés, meurtris, qui ont porté tout au long de leur vie, dans leur corps ou dans leur chair, dans leur cœur ou dans leur âme, les stigmates de cette ô combien douloureuse épreuve. Commémorer, c'est nous rappeler la fraternité des démocraties avec le sacrifice de ces jeunes hommes venus des cinq continents. Commémorer était aussi l'occasion de nous rappeler la force d'une nation lorsqu'elle est rassemblée et la capacité de la République à préserver la démocratie, y compris dans la tourmente. Commémorer, c'était aussi nous rappeler l'intransigeance dont nous devons faire montre face aux haines, face aux racismes et à toutes les atteintes à nos valeurs fondamentales telles que les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, que nous arborons fièrement aux frontons de nos mairies. Commémorer pour ne pas oublier que l'Histoire peut être un éternel recommencement et que la folie des Hommes peut être meurtrière. Et commémorer, enfin, mes chers collègues, pour transmettre à nos enfants un essentiel devoir de mémoire et pour ne jamais oublier le prix de la liberté et le prix de la paix qui, dans notre monde, n'est pas un principe mais bel et bien une fragile, bien fragile exception.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

À mon tour, je vous remercie d'avoir fait observer une minute de silence pour ce qui s'est passé à Strasbourg et je voudrais à la fois saluer les victimes atteintes dans leur chair et leurs familles qui, aujourd'hui, sont en souffrance, mais aussi saluer nos forces de l'ordre, de sécurité, et la Protection civile et les services publics de santé qui, une nouvelle fois, ont su faire face à cet attentat particulièrement odieux.

Monsieur le Président, notre pays connaît ou a connu un mouvement inédit, qui n'est pas simplement français, on voit bien qu'il y a eu des prémices ailleurs en Europe et aux Etats-Unis. Ce mouvement a mis sur le devant de la scène, de manière claire et nette, deux revendications principales : une revendication sociale, celle de pouvoir vivre dignement de son travail, une revendication de justice et notamment de justice fiscale pour que les efforts soient répartis en fonction des moyens de chacun, et enfin, une revendication démocratique considérant que nos concitoyens ne sont pas aujourd'hui écoutés comme ils devraient l'être.

Il a d'ailleurs été beaucoup question d'une crise des corps intermédiaires et de la représentation dans ce mouvement et le fait que les gilets jaunes refusent de dialoguer avec des représentants publics et avec des élus, doit aujourd'hui nous interroger sérieusement. Il nous faut donc en chercher les causes.

Ces causes, à notre avis, prennent leur source dans les politiques néolibérales qui sont à l'œuvre depuis les années 1980-1990 et qui depuis, sans discontinuer, déploient leurs effets. Ce mouvement, rendu possible par la politique de dérèglementation financière qui vise à remettre en question toutes les structures collectives capables de s'opposer aux marchés, les syndicats, les associations, mais aussi les Etats dont les marges de manœuvre se sont réduites, produit ses effets. Il s'agit de laisser l'individu seul face aux marchés et les réseaux sociaux en font d'ailleurs désormais leur miel, pour le meilleur et pour le pire. Or, on ne peut emboîter les pas de Madame THATCHER et de ses réformes pour une révolution conservatrice et s'étonner ensuite que son projet « la société n'existe pas, il n'y a que des individus » soit au bout du chemin.

La mondialisation des marchés financiers jointe aux progrès des techniques d'information assure une mobilité sans précédent des capitaux et donne aux investisseurs, soucieux de rentabilité à court terme, la possibilité de comparer de manière permanente la rentabilité de leurs investissements et de sanctionner les Etats qui ne se plient pas à leurs desideratas. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la course au dumping fiscal et social domine, sans que l'on en perçoive le but ou la fin, y compris, hélas, au sein de l'UE. Ainsi, s'instaure le règne absolu de la flexibilité, autrement dit, l'institution pratique d'un monde darwinien, de la lutte de tous contre tous, à tous les niveaux de la hiérarchie. Monde dans lequel, finalement, l'écrasante majorité des Gouvernements a fini par se ranger à la devise de Saint-Simon « remplacer le gouvernement des Hommes par l'administration des choses ».

La libre concurrence, la libre circulation des capitaux mais pas des humains - sinon les migrants ne seraient pas traités ainsi – la prise en charge de la dette privée par les Etats, le dumping social et fiscal, sont désormais les dogmes présentés comme intangibles du désespérant slogan toujours thatchérien « il n'y a pas d'alternative », c'est-à-dire il n'y a qu'une seule politique possible. L'idéal démocratique en a pris ainsi un sacré coup auprès des populations qui attendent, elles, de leur Gouvernement, protection, écoute et respect, et qui considèrent que leur bulletin de vote peut et doit avoir un sens, même si les marchés financiers ne partagent pas leur avis. S'ajoute logiquement à ce mouvement général de dérégulation, un comportement des élites économiques qui cherchent en permanence à s'exonérer de l'impôt et de la contribution publique via un chantage à l'emploi et à l'investissement, un chantage au départ et grâce aux paradis fiscaux, aux fraudes et aux niches fiscales, ont perdu le sens de la vertu, c'est-à-dire de l'intérêt général.

L'actualité, rythmée par les affaires en cascade (Panama papers, Paradise papers, l'affaire GHOSN) donne à nos concitoyens une image désespérante et scandaleuse de la marche de nos sociétés mais surtout, elle détruit comme l'acide le sentiment d'appartenance collective et la confiance dans les dirigeants. Au bout de ce système, les chiffres impitoyables finissent par parler : les 1 % des individus les plus riches ont capté deux fois plus de croissance que les 50 % du bas et quatre fois plus que la classe moyenne mondiale qui comprend notamment les classes populaires occidentales. Si cette tendance se poursuit, la part de patrimoine des 0.1 % des plus riches sera équivalente à toute celle de la classe moyenne en 2050. L'an dernier, le nombre de milliardaires a connu sa plus forte hausse de l'Histoire avec un nouveau milliardaire tous les deux jours.

Vous l'avez compris, la fameuse valeur travail que les libéraux ne cessent de nous vanter ne paye pas de la même façon pour tout le monde. Dans notre pays, nous avons battu cette année le record des dividendes versés aux actionnaires du CAC 40. Entendez-vous bien, au moment où l'on nous parle de la valeur travail, deux tiers des bénéfices des entreprises du CAC 40 ont été reversés aux actionnaires, quand 25 % seulement de ces bénéfices étaient réservés à l'investissement et 5 % aux salariés. Face à ces inégalités, comment des gens qui se lèvent pour nourrir leur famille, pour un revenu médian de 1700 €, seuil à partir duquel le CREDOC estime que l'on ne peut pas vivre correctement, pourraient-ils accepter plus longtemps une telle situation ?

Dans cette plaine inflammable, Emmanuel MACRON a joué avec des allumettes. Alors que la progressivité de l'impôt s'était améliorée entre 2013 et 2016, elle s'est détériorée depuis son arrivée et de manière importante. C'est ce que met en lumière la dernière publication du laboratoire sur les inégalités. Elle permet de calculer le montant du cadeau d'Emmanuel MACRON aux très riches. Ces 0.01 % ont vu leur contribution passer de 52 à 46 %, pour 50 034 personnes qui gagnent 2 M€ de revenus annuels, c'est une baisse de 5.4 points et c'est un cadeau de 283 000 € par personne. En favorisant cette politique fiscale accommodante, Emmanuel MACRON fera sans doute le bonheur de quelques uns mais il a perdu définitivement le soutien des français retraités, fonctionnaires, classe moyenne, qui avaient permis son élection.

Ces inégalités de revenus stratosphériques et les politiques de dumping fiscal qui en découlent ont mis les Etats sous contrainte. Ils n'ont pour objectif désormais que de réduire leurs dépenses. Tout ceci a des conséquences : moins d'hôpitaux, de tribunaux, de maternités, de présence postale, là où au contraire, nos services publics devraient être renforcés.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais citer Albert CAMUS qui écrivait dans *Combat*, en 1944 « il n'y a pas d'ordre sans équilibre et sans accord. Pour l'ordre social, ce sera un équilibre entre le Gouvernement et les gouvernés, et cet accord doit se faire au nom d'un principe supérieur. Ce principe, pour nous, est la justice. Il n'y a pas d'ordre sans justice et l'ordre idéal des peuples réside dans leur bonheur. Le résultat, c'est que l'on ne peut invoquer la nécessité de l'ordre pour imposer ses volontés car on prend ainsi le problème à l'envers. Il ne faut pas seulement exiger l'ordre pour bien gouverner, il faut bien gouverner pour réaliser le seul ordre qui ait du sens. Ce n'est pas l'ordre qui renforce la justice, c'est la justice qui donne sa certitude à l'ordre. » Le mouvement des gilets jaunes est d'abord une révolte contre l'injustice et je voudrais avoir une pensée pour les salariés de Ford, qui a fait 7 milliards d'euros de bénéfices l'an dernier et qui, pour augmenter leur cours de Bourse, ont refusé la solution de reprise particulièrement viable qui était sur la table.

Nos concitoyens sont entrés à leur tour en sécession et notre pays a besoin d'importantes et urgentes réponses sociales et démocratiques. La redistribution des richesses et la justice fiscale d'abord, mais aussi la démocratie. Chacun perçoit que la Vème République est à bout de souffle et que nous avons besoin d'une nouvelle étape : ne plus concentrer tous les pouvoirs aux mains d'un ou d'une seul(e), redonner sa place au Parlement en retrouvant une séparation claire de l'exécutif et du législatif et enfin, ne plus attendre tous les cinq ou six ans pour consulter le peuple et instaurer la démocratie continue, chère à Dominique ROUSSEAU.

Au niveau régional, nous devons aussi nous montrer à la hauteur des enjeux. Notre démocratie est entrée dans une grave zone de turbulences et rien ne garantit plus désormais sa pérennité, je crois qu'il nous faut être lucide sur ce point et ce qui se passe en Europe aujourd'hui doit nous alerter. Rien ne serait pire que la politique de l'autruche, rien ne serait pire que la résignation, rien ne serait pire que la démagogie et la course à l'échalote qui l'accompagne. Nous vous proposons de travailler ensemble puis de soumettre à nos concitoyens, à l'occasion d'une plénière spéciale – et j'en fais la demande solennelle, Monsieur le Président – des propositions pour une transition écologique juste, des territoires à nouveau solidaires, des pratiques démocratiques plus conformes aux attentes de nos concitoyens. Nous comptons sur nous pour ces propositions, mais aussi sur vous car le contraire du savoir n'est pas l'ignorance, ce sont les certitudes.

Je vous remercie.

Pardon d'avoir dépassé de quatre secondes, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette séance plénière de décembre se déroule dans un climat social qui a été rappelé par mes collègues, particulièrement tendu, non seulement au niveau national mais dans notre belle Région et dans beaucoup de villes moyennes. Je souhaiterais que pour ces interventions liminaires, on essaye de se concentrer quand même sur les sujets régionaux et non pas nationaux.

Les revendications ont porté sur la hausse des taxes sur le carburant dans un premier temps, hausse qui avait déjà été supportée en 2018 mais qui devait s'aggraver en janvier 2019. Je vous rappelle que lors de la séance plénière du 22 octobre dernier, on était bien avant les manifestations des gilets jaunes, je vous avais alerté, Monsieur le Président, sur la fiscalité énergétique et sur le caractère devenu douloureusement supportable de ces hausses à répétition. Ces hausses pénalisent évidemment nos habitants en zone rurale, qui sont dépourvus de tout autre moyen de déplacement entre leur domicile et leur travail, les TER n'assurant pas une desserte suffisante de tous ces territoires. Vous le savez, le prix du gazole en augmentation de 22 % depuis un an, du Super carburant Sans plomb de 13 %, la légère diminution que nous pouvons enregistrer depuis quelques jours n'est due qu'à la baisse des cours mondiaux.

Sous la pression des manifestations qui ont dérivé en violences urbaines, le Président de la République s'est résolu à annuler les nouvelles hausses qui devaient entrer en application au 1^{er} janvier, soit 0.06 € pour le gazole et 0.03 € pour l'essence Sans plomb. C'est une mesure indispensable mais qui doit être accompagnée par notre Région, Monsieur le Président, comme nous vous l'avions demandé à la dernière plénière. Nous voudrions que vous reveniez sur votre décision de mettre en place la TICPE par Grenelle au taux maximal autorisé, ce qui procure une recette supplémentaire de 68 M€ au BP 2019. Vous avez balayé d'un revers de la main cette proposition la dernière fois, sans même prendre la peine d'analyser sa faisabilité budgétaire. Vous avez refusé, par principe, sans peser son intérêt, de réfléchir aux économies que nous pourrions faire parallèlement pour équilibrer le Budget 2019. Alors, nous vous demandons, Monsieur le Président, de faire un geste. Un geste certes symbolique dans le contexte - nous en sommes bien conscients - mais qui aurait lancé un signal positif, à notre échelle, envers les habitants de notre Région.

Nous voulions montrer que la Région prend sa part, même modeste, à l'effort fiscal qui est demandé à tous ceux qui ne peuvent avoir d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements. D'autres Régions, très récemment, ont décidé de faire ce geste sur la TICPE, Monsieur le Président. Elles ont les mêmes contraintes budgétaires que les nôtres, les mêmes services à rendre à leurs habitants, elles ne sont pas davantage privilégiées sur le plan financier mais elles ont envie d'agir.

Certains que notre proposition va dans le bon sens, nous avons déposé un amendement sur les recettes du BP 2019, dans la ligne de ce que j'avais formulé en octobre lors du vote du taux de la TICPE. Nous demandions une diminution de 20 M€ sur la recette TICPE par Grenelle, qui s'élève donc à 68 M€ hors cette diminution. Cette perte de recettes de fonctionnement doit être équilibrée par une réduction similaire des dépenses de fonctionnement. Nous ne souhaitons évidemment pas diminuer les dépenses de fonctionnement qui sont des interventions directes sur les territoires dans toutes les politiques régionales, et qui s'élèvent à 77 %. En revanche, nous ciblons en priorité les dépenses de fonctionnement internes de la Région (les moyens généraux, les charges de personnel, la contribution d'exploitation que verse la Région à la SNCF sur les TER, en raison des dysfonctionnements récurrents de service).

Monsieur le Président, nous ne cessons de le dire depuis 2015, il y a des marges de manœuvre sur les dépenses et nous expliquerons notre amendement et son chiffrage dans la suite du débat budgétaire. Nous devrions toujours nous poser cette question essentielle : pourquoi avoir fusionné les Régions en 2015 ? Si la seule réponse est « pour accroître l'attractivité et la visibilité du territoire ou pour renforcer le dynamisme économique et être plus fort en se regroupant », nous considérons que cette réponse est certes nécessaire mais assurément pas suffisante. Pour notre groupe, la fusion de nos trois Régions devait aussi avoir pour justification de faire des économies en mutualisant les actions, les services, et en optimisant les coûts, nous n'avons cessé de le répéter. Nous regrettons de constater que tel n'est pas le cas. Par exemple, sur le chapitre des élus au BP 2019, vous demandez une hausse importante de 100 000 € sur les frais de déplacement des Conseillers régionaux.

De même, si l'on fait simplement un petit comparatif sur la ligne budgétaire réservée aux indemnités, frais de déplacement, cotisations sociales, cette ligne passe de 7.8 M€ en montant cumulé sur 2015 à 10.3 M€ pour 2019, soit + 2.5 M€ et donc près d'un tiers d'augmentation. Sachant que les indemnités sont constantes, tout en prenant en compte l'ajout des cotisations sociales, la hausse repose en partie sur l'explosion des frais de déplacement et là encore, je vous renvoie à notre débat de 2015, Monsieur le Président, nous savions que ces grandes Régions pouvaient générer des frais de déplacement en accroissement si l'on ne travaillait pas en réseau, si l'on n'améliorait pas la façon de fonctionner et si l'on ne gardait pas un territoire avec des capitales régionales, Bordeaux bien sûr, mais aussi Poitiers et Limoges. Et l'excès de centralisation à Bordeaux conduit, de facto, à une hausse des frais de déplacement.

Nous regrettons de constater également que depuis trois ans, la visioconférence n'est toujours pas correctement opérationnelle depuis toutes les salles du Siège à Bordeaux, même si l'aménagement récent de la salle 209 répond enfin à ces attentes. Pourquoi ne pas

autoriser la visioconférence à partir des tablettes pour certaines réunions ? Cela aurait le mérite de réduire l'empreinte carbone de tous nos collègues et de faciliter le présentéisme à toutes ces Commissions. Nous vous demandons d'assouplir les procédures de vérification des absences et d'innover pour permettre une meilleure présence et une meilleure participation des élus. Nous sommes au XXIème siècle, la visioconférence est un outil moderne efficace que nous vous demandons de mettre en place.

Je terminerai en relevant une fois de plus la concomitance malheureuse de nos séances plénières et de certaines Commissions Permanentes avec les Conseils municipaux de Bordeaux.

C'est encore le cas aujourd'hui et je serai malheureusement contrainte de m'absenter cet après-midi. Mais réjouissons-nous, il aura fallu trois ans, Monsieur le Président, pour qu'en 2019, nous réussissions à n'avoir aucune date commune entre le Conseil municipal de Bordeaux et les plénières du Conseil Régional.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Si je comprends bien, il faut donc que nos Assemblées plénières se fassent en fonction de la Métropole.

Mme CALMELS. - C'est juste une simple coordination, ce n'est pas l'un qui capitule face à l'autre.

M. LE PRESIDENT. - Juste faire deux observations. Il y a beaucoup d'élus, vous parlez d'indemnités, de diminutions, etc. je crois que ce n'est pas le fond de votre pensée parce que vous n'avez jamais fait de la démagogie sur la rémunération et le salaire des élus...

Mme CALMELS. - Je parlais des frais de déplacement, pas des indemnités, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il y a beaucoup d'élus dans la salle, qui, s'ils n'avaient pas d'indemnités, parce qu'ils n'ont pas la richesse nécessaire elle-même, ne pourraient pas venir travailler.

Vous citez une Région, une Région, qui a baissé sa TICPE Grenelle, il faut savoir qu'elle avait fait des économies en divisant par deux l'aide à la formation des chômeurs et des demandeurs d'emploi. Je suppose que ce n'est pas un exemple. Et en plus, comme aujourd'hui vous n'êtes pas au mieux avec Monsieur WAUQUIEZ, vous n'allez quand même pas le défendre...

Mme CALMELS. - Je ne fais pas des combats de personnes, Monsieur le Président, mais je pense qu'il est nécessaire de baisser les dépenses de fonctionnement, tous à notre niveau, et je l'ai fait à mon petit niveau : 30 % en trois ans à la mairie de Bordeaux.

M. LE PRESIDENT. - La seule Région qui l'ait fait, on ne peut pas dire que c'était les mêmes services à rendre, ce cher Laurent WAUQUIEZ a divisé par deux la formation des demandeurs d'emploi. À ce prix, je pense que l'on peut faire effectivement de drôles d'économies de fonctionnement.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nos pensées vont bien sûr aux familles des morts et des blessés de l'attentat de Strasbourg. Je devais moi-même, personnellement, être sur les lieux et heureusement, un retard d'ordre du jour m'a amené à parler en hémicycle du Parlement au moment où malheureusement, cet attentat se produisait. Plus dangereux, une trentaine de néo-aquitains venus visiter le Parlement étaient dans ce quartier à cette heure-là. J'étais moi-même confiné jusqu'à 2 h 15 du matin dans le Parlement...

Qu'y a-t-il ?

Quel est le problème ?

J'étais confiné, j'étais à l'abri – vous voyez, vous me coupez la parole - sans problème.

Cette session budgétaire se déroule dans un climat exceptionnel qui voit se dresser le pays réel contre une politique et un pouvoir coupés du réel et de la réalité de la vie de chaque jour de nos concitoyens. Ils se dressent sur les ronds-points ou aux entrées des autoroutes de Virsac et d'ailleurs, et ceci est nouveau, contre un homme que vous avez porté au pouvoir en votant massivement contre une candidate qui, je le rappelle, elle, avait été la première, à l'époque, à évoquer « les invisibles et les oubliés de la République ». Cet homme, c'est le Président de la République. Il incarne parfaitement ce nouveau monde, sans pitié, où l'argent est roi. Le monde de la mondialisation, de l'Europe technocratique qu'il veut sauver, avec Madame MERKEL, un monde qui rêve de la disparition des nations souveraines, chères au Général DE GAULLE, un monde de bonheur, de migrer où l'on veut, ce qui deviendrait, avec le Pacte de Marrakech, un droit inattaquable. C'est un monde de Bisounours pour riches.

Cet homme est celui qui devrait être le garant de l'unité nationale, on disait autrefois « le père de la nation », mais la nation existe-t-elle pour lui lorsqu'il considère qu'il n'y a pas de culture française ? Ou quand il ne peut se retenir, à plusieurs reprises, d'avoir des propos blessants et humiliants sur nos concitoyens ? A plusieurs reprises, il s'est excusé de son attitude arrogante et méprisante, la justifiant en déclarant qu'il était comme cela. Comme la semaine dernière, il bat sa coulpe sur la poitrine des français, à contrecœur, après des jours

et des jours de silence. Mais les populations rurales, ce pays réel qui travaille et paye toujours plus pour seulement survivre ne croit plus en cet homme, en ce Gouvernement, en ce pouvoir socialisant qui a recyclé tant de Socialistes, mais bien liés à la grande finance et aux lobbies de tous poils.

La confiance ne se décrète pas. Elle se mérite, elle se prouve, elle se ressent et les français n'ont plus confiance. La confiance ne s'achète pas avec une aumône de 100 € supplémentaires sur un SMIC. Les gilets jaunes, soutenus par plus de 70 % des français sur le fond, sont ceux que nous défendons depuis des années, ici, dans cette Assemblée, en refusant dès le début de mettre la taxe sur la TICPE sur les carburants au plus haut, au taquet, comme vous le faites. Nous avons déposé une motion pour la baisse de la part régionale de cette taxe, de l'ordre de 30 %. Certes, c'est symbolique mais ne vous inquiétez pas, nous n'avons pas la même vision que Monsieur WAUQUIEZ et je vais vous donner des solutions pour faire des économies ailleurs.

En exigeant enfin que vous dépensiez moins pour dépenser mieux, ce sur quoi vous vous êtes engagé – je ressortirai le document – lors de votre discours d'inauguration de ce mandat. Vous avez dit « je me cantonnerai aux priorités et aux compétences régionales. » Or, vous ne le faites pas en reprenant des lignes budgétaires hors compétence, dans une politique internationale, des crédits permanents à l'immigration, des crédits culturels aberrants, des soutiens financiers ahurissants pour les terroristes des FARC ou de l'Aquarius qui arrête ses périples et reste à quai. Pendant ce temps, les zones rurales se dépeuplent, voient leurs services publics disparaître, comme certaines lignes ferroviaires. Les néo-aquitains, comme les français, comprennent que le monde de MACRON est une impasse économique et sociale, plus grave même, une impasse qui nie leur existence comme citoyens à part entière, comme citoyens égaux avec ceux des métropoles et de la société branchée.

Ce monde, soi-disant nouveau, a accouché de la division, de la fracture et du mépris. Les 10 milliards d'euros lâchés sous la contrainte ne traitent pas des causes profondes de la crise de société que nous vivons. Cette annonce, à l'échelle d'un pays, ne changera en rien la politique macronienne et ses fondamentaux. Deux réclamations permanentes sont là, nous les entendons chaque jour : « MACRON, démission ! » et « nous voulons un référendum ! » qu'il s'appelle « citoyen » aujourd'hui ou « d'initiative populaire » comme nous l'avions nommé, nous le demandons ainsi depuis 1995. Preuve en est que les français ne se sentent pas écoutés, c'est une évidence, quand ils ne sont pas trahis comme en 2005 lors du référendum sur la Constitution européenne qu'ils avaient refusée à 55 %. L'incohérence est à son comble quand on voit que passant au-dessus des 3 % fatidiques de déficit de l'UE,

la France ne sera même pas réprimandée, mais l'Italie voit son Budget refusé alors qu'elle n'affiche que 2.4 % de déficit.

Selon que vous serez pro-immigrationniste ou non, les jugements de la Commission et du monde politico-médiatique bien-pensant vous rendront blanc ou noir. LA FONTAINE pourrait ainsi le constater aujourd'hui car là est la grande question, le grand tabou : l'immigration, où l'on voit Emmanuel MACRON envoyer un obscur Secrétaire d'Etat, inconnu du public, signer à Marrakech un Pacte organisant l'invasion migratoire de l'Europe et tenez-vous bien, instituant un droit à la migration, une sorte de nouveau Droit de l'Homme. Ainsi, on ne pourra s'opposer à l'arrivée nouvelle et permanente de populations dites « réfugiées » sur le sol national. C'est curieux, des pays aussi différents que les Etats-Unis, la Chine, l'Autriche, Israël, la Hongrie, l'Australie, la Bulgarie, la République Dominicaine ou la Pologne – la liste n'est pas exhaustive – ont refusé de signer ce Pacte. Bien sûr, sous couvert d'organisation, c'est la porte ouverte à des migrations de plus grande ampleur et même non contraignant, ce Pacte, une fois approuvé, pourra s'imposer à notre législation par le biais de traités préexistants ou la base d'un principe de responsabilité commune. Il deviendra alors d'interprétation pour les juges français. Ce Pacte, d'une gravité exceptionnelle, doit, au nom du bon sens et de la démocratie, être mis en débat au Parlement français. Ce qui n'est évidemment pas prévu, là encore, on n'entend personne, on n'écoute pas le peuple et on ne lui demande même pas son avis. Notre Assemblée, je le pense, se grandirait de demander au chef de l'Etat que les termes de ce Pacte soient débattus devant la représentation nationale.

Enfin, Monsieur le Président, je ne peux terminer sans évoquer le couperet tombé sur Ford de Blanquefort et ses 872 emplois. Je le répète, nous assistons là aux effets d'une politique économique qui, depuis des décennies, ne protège pas nos industries, les américains se contrefichent des emplois au nom du seul profit des actionnaires du Groupe. Les motions et pétitions n'y feront rien, et même les tribunes. Je vous demande solennellement, avec les autres Collectivités locales qui ont aidé ce site à coups de millions d'euros, d'exiger, dans une démarche commune, le remboursement des sommes et des aides versées au Groupe Ford. N'oublions pas qu'elles sortent de la poche de nos concitoyens, de la Métropole, du Département et de la Région.

Je vous remercie.

Mme MONCOND'HUY. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, merci. Lors de la dernière séance plénière, nous avons pris acte de notre volonté commune d'agir ensemble à la hauteur de l'impératif climatique, et l'actualité nous donne malheureusement chaque jour plus raison.

Nous constatons, désabusés, l'éclatante incohérence d'un Gouvernement du Champion de la terre, mais dont aucun Ministre n'était présent lors des négociations finales d'une COP 24 si décevante alors que le Secrétaire Général de l'ONU s'égosille à rappeler que l'inaction serait immorale et suicidaire.

Nous assistons aux conséquences de l'imposture d'un Gouvernement qui taxe le diesel au nom du climat mais dont il se sert comme d'un prétexte pour imposer une fiscalité inégalitaire, créant de ce fait une transition écologique dramatiquement incomprise. Les gilets jaunes qui, dans certaines villes comme Poitiers, ont convergé avec les Marches pour le climat, ne luttent pas contre l'écologie, mais contre l'injustice fiscale et l'injustice de l'aménagement du territoire qui rend certains, déjà, plus vulnérables que d'autres aux coups du changement climatique. Ils démontrent que la transition écologique ne peut se faire qu'au prisme de la justice, de la solidarité, y compris entre territoires, et d'une préoccupation démocratique sincère.

Nous avons d'emblée salué votre initiative d'une plénière dédiée à la transition écologique et nous avons eu l'occasion de vous dire notre volonté de construire ensemble ce rendez-vous. Et nous apprécions votre annonce de l'intention de co-construire ce rendez-vous. Face aux impératifs climatiques, il ne peut y avoir de perspective salutaire que dans la coopération et le rassemblement des énergies. Pour autant, plus que jamais, nous y défendons une transition écologique exigeante et profondément cohérente. Nous serons fiables et prévisibles mais nous annonçons la couleur : la situation de l'humanité ne permet pas la demi-mesure ou les incohérences, en tout cas, nous ne souhaitons plus y engager notre responsabilité si nos engagements n'étaient pas à la hauteur.

Notre Région Nouvelle-Aquitaine se veut, notamment par la voix de son Président, la première Région de France engagée pour la transition écologique et pour la sortie des pesticides, ce dont nous pouvons être fiers. Mais quelle demi-mesure son Budget représente-t-il ? Il est l'illustration-même de la difficulté à donner un reflet financier à ces priorités. Quand allons-nous financer la sortie des pesticides ? Quand allons-nous donner à voir la réduction des émissions carbone que nos financements permettent d'engager ? L'incohérence, aujourd'hui encore, de la réponse que notre Assemblée pourrait apporter à la question...

Quelle politique de gestion de l'eau peut être efficace pour se préparer à affronter au mieux les dérèglements climatiques ? Car c'est bien là la question que nous devons nous poser.

Le protocole auquel je fais référence sur les retenues en Deux-Sèvres est symbolique. Il parle d'agriculture mais ce n'est pas le problème. La position mitigée des représentants

des professionnels, le désarroi croissant de nombreux autres montrent que ces projets ne font pas consensus même au sein de la profession agricole. Nous ne sommes pas contre la transition de l'agriculture mais ici, nous ne parlons pas d'agriculture, nous parlons d'eau, de l'eau, source de vie sur tout son cheminement. Notre remise en question de ces projets est tout sauf dogmatique. Elle est fondamentalement politique dans ce qui est peut-être la première bataille de l'eau climatique sur notre territoire : comment prioriser les usages de l'eau ? Nous avons besoin d'eau pour boire, pour faire fonctionner notre économie, pour maintenir le bon état écologique des milieux naturels, pour refroidir nos Centrales nucléaires. Est-ce que vous vous rendez compte que nous avons mis à sec le lac de Vassivière cet été pour refroidir une Centrale nucléaire ? A dix jours près, il n'y avait plus aucune réserve pour alimenter la Vienne et donc refroidir Civaux. Nous en sommes là.

Et bien sûr, nous avons besoin d'eau pour nous nourrir et donc pour répondre aux besoins de l'agriculture. Mais pour quelle agriculture ? Celle qui fait vraiment vivre les territoires ? Celle qui alimente les circuits courts dont nous avons tant besoin pour nos lycées ? Celle qui emploie ? Ou celle majoritairement dédiée à l'export et intrinsèquement adossée à l'usage des pesticides ? Ce n'est pas moi qui apporte la réponse, ce sont les scientifiques, les scientifiques de Chizé, les scientifiques d'AcclimaTerra. Si je cite AcclimaTerra, cette politique de l'eau dite « de l'offre » atteint ses limites depuis une vingtaine d'années. En prenant exemple sur le bassin Adour-Garonne, ou encore avant d'envisager la planification d'éventuels ouvrages de stockage contestés socialement et écologiquement, il convient de mieux valoriser le potentiel des têtes de bassins et les zones humides, de favoriser l'infiltration, de ralentir le ruissellement pour rétablir une bonne alimentation naturelle, de préciser collectivement la notion et les critères des débits écologiques acceptables.

Face à la raréfaction de la ressource en eau, nous exigerons sans cesse que soient pris en compte les corollaires de la transition écologique que j'ai mentionnés tout à l'heure : justice, solidarité entre les usages et les territoires, et association démocratique des citoyens. Et c'est cela notre ligne rouge.

Justice : le projet de retenue dont il est question est injuste, il ne profite qu'à 200 exploitations sur les milliers que compte le bassin de la Sèvre niortaise. Croire au fait que cela rejaillira sur tout le territoire reviendrait à l'absurdité de la théorie du ruissellement appliquée à l'agriculture.

Solidarité : ce projet n'est pas solidaire. Allouer 60 M€ dont 70 % de fonds publics, dont 15 M€ par la Région pour entretenir un modèle agricole dépassé, dont plus personne ne peut plus honnêtement dire que c'est un modèle d'avenir. C'est autant d'argent que l'on ne

met pas ailleurs. À partir de 2020, il n'y aura plus aucune aide au maintien de l'agriculture biologique et aucune reconnaissance financière des services environnementaux rendus par l'agriculture biologique pour compenser. Rien ne vient financer la sortie des pesticides. Nous voulons tous du bio, pour nous, pour nos cantines. Nous voulons tous vivre dans un environnement sain mais les acteurs de la transition ne vivent pas que d'amour et de déclarations politiques. C'est là et exclusivement là que doivent aller les financements publics aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce que préconise le Livre Blanc pour une agriculture durable, construit par Régions de France, rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture biologique mais pas uniquement.

Démocratie : ce projet n'est pas démocratique. Mon collègue, Nicolas GAMACHE, témoignera du désarroi des acteurs locaux et de l'image déconnectée qu'il peut envoyer. Ce n'est pas de notre côté que se situe la politique politicienne dans cette affaire.

Enfin, c'est un projet dont les engagements en faveur de la transition écologique de l'agriculture ne sont que déclaratoires, sans aucun moyen de contrôle. Aviez-vous repéré que ce protocole ne comprenait aucune mesure pour protéger les aires d'alimentation en eau potable et à proximité des riverains ? Les pesticides y seront toujours autorisés.

Alors, nous ne souhaitons plus être complices de la mise à disposition de financements publics qui n'engageraient pas une transition écologique responsable vis-à-vis des acteurs de notre Région. Autrement dit, une politique ambitieuse, courageuse et à la mesure de l'urgence climatique. Et la plénière consacrée à la transition écologique sera l'occasion pour nous de faire les comptes. C'est notre responsabilité vis-à-vis de l'intérêt général qui est en question. L'intérêt général n'est pas l'agglomération des intérêts de quelques particuliers, aussi influents soient-ils, l'intérêt général va dans le sens de la solidarité, qui doit être plus forte entre les différents usages de l'eau et entre les territoires. C'est pourquoi, au nom de l'intérêt général, il est probable que les citoyens ne resteront pas inactifs si le projet de protocole devait faire l'objet d'une instruction favorable par les services. Le projet risquerait de faire l'objet d'une annulation par le Tribunal Administratif du fait d'une incompatibilité patente avec plusieurs dispositions de notre Règlement d'intervention.

Pourtant, malgré ce discours, il est possible de travailler autrement, en commun, et je réaffirme notre souhait de travailler en bonne intelligence sur la mise en marche de notre Région face aux bouleversements climatiques, face à l'effondrement de la biodiversité et pour l'efficacité et la sobriété énergétique, comme en témoigne encore aujourd'hui le lancement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique. Mais nous y porterons toujours l'exigence de cohérence et de courage qui fait la valeur des Ecologistes, conscients des responsabilités qui sont les nôtres.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je suis un peu surpris du ton, chère Léonore. Je comprends que chacun soit passionné, faisons attention et sortons-nous de nos certitudes. D'abord, je ne vois pas qu'il y ait, à partir de 2020, un arrêt des programmes de transition au bio. On va même le renforcer. Donc il ne faut jamais, quand on est Conseiller régional ou Conseillère régionale, rester dans son couloir. Il faut regarder ce qui se passe par ailleurs. Il y aura un renforcement du bio, qui correspond d'ailleurs à l'attente de nos concitoyens. Simplement, ce que l'on peut observer est qu'effectivement, l'agriculture et plutôt les Organisations des professionnelles qui ont critiqué pendant très longtemps la transition au bio, et les Gouvernements, n'aient pas prévu cette transition au bio. Vous savez que l'on a été la seule Région à intervenir pour le maintien du bio alors que le précédent Ministre de l'agriculture avait retiré ces aides au maintien au bio. Premièrement.

Vous ignorez peut-être mais nous avons un dispositif de protection des aires captantes, donc tout n'est pas dans cet accord, ne le réduisons pas.

Troisième observation, vous parlez de Chizé, on a eu une réunion de travail avec Vincent BRETAGNOLLE, la semaine dernière je crois, il a observé une chose qui montre la façon avec laquelle l'on doit se comporter pour avoir cette mutation de l'agriculture. Même sans laboratoire à ciel ouvert, même lorsqu'il démontre aux 400 agriculteurs qui sont sur le site, avec qui il travaille, que de nouvelles méthodes agraires et agronomiques font la différence sur le plan de leurs revenus parce qu'il y a une baisse des phytosanitaires, des pesticides, etc. même lorsqu'il y a cette démonstration, les agriculteurs ne basculent pas dans une autre agriculture. Le vrai défi est comment, avec les Coopératives, avec les Organisations professionnelles, nous accompagnons ces agriculteurs ? Et à son initiative, nous sommes en train d'organiser un fonds de garantie, comme nous avons commencé à le faire avec les crédits européens, avec le FEI, pour rassurer les agriculteurs parce que la gestion d'un agriculteur est annuelle, elle n'est pas sur le long terme. Comment se projeter sur le long terme quand on enlève une partie des produits qui aident à la productivité si l'on n'est pas accompagné, si l'on n'est pas garanti déjà sur des revenus très faibles ? C'est tellement évident.

Ensuite, je trouve – et on y reviendra tout à l'heure – que ce protocole répond à trois exigences qui ont toujours été données par ceux qui savent que l'on ne peut pas faire une agriculture sans eau, que le système des précipitations aujourd'hui fait que l'on peut semer en période sèche et atteindre la maturité de la culture après toute une période sèche. On ne peut pas fonctionner, surtout lorsque l'on veut créer une forme d'autonomie alimentaire et ne pas importer des tourteaux de soja plus ou moins OGM de l'Amérique Latine. Il y avait trois

conditions que j'ai fixées : première condition, on baisse le prélèvement. Il a été baissé considérablement. Il n'est prélevé que dans les périodes de hautes eaux. Deuxièmement, pour une agriculture qui ne se retrouve pas, contrairement à ce que vous avez dit, sur le port de La Rochelle. Et troisièmement, un contrôle public. On a toutes ces conditions, avec un travail remarquable qui a été fait, y compris avec les maires, y compris avec des plantations de haies, y compris avec le retour du ruissellement. Si nous ne donnons pas un signe positif à ce basculement vers une autre forme d'irrigation, nous ne sommes pas des responsables.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président.

Avant de débiter mon propos, bien sûr m'associer à la minute de silence que vous avez sollicitée pour les victimes des attentats de Strasbourg. Les élus de notre groupe sont bien sûr très sensibles à ce qui s'est passé et forcément, s'associent à la détresse et à la douleur des familles concernées par cet attentat.

J'aurais pu vous parler des gilets jaunes, beaucoup en ont parlé donc je vais essayer de passer à autre chose.

On aurait aimé vous parler de l'indécence de la décision chez Ford mais mon ami Francis WILSIUS – et il s'excuse de ne pouvoir être là aujourd'hui mais il représente la Région à Limoges – aurait pu vous parler de ce qui se passe chez Ford, que nous regrettons, et le mot est faible par rapport à la trahison de Ford à l'égard de ses salariés. Francis dirait en substance « ces gens-là ne pensent pas aux jeunes générations qui auraient pu continuer de travailler chez Ford après le départ de Ford et dans le cadre d'une cession à une autre entreprise. »

J'avais envie de vous parler, pour faire le lien avec l'actualité et la politique régionale et la séance d'aujourd'hui, de climat et de pesticides. Léonore en a déjà parlé un peu mais faire le lien avec ce qui s'est passé la semaine dernière avec la COP 24 qui s'est tenue en Pologne, à Katowice. Ce qui ressort de cette COP 24, ce sont des choses plutôt inquiétantes, avec des engagements qui sont plutôt revus à la baisse, y compris par notre pays et donc inquiétants parce que je pense, et les personnes qui ont travaillé avec nous à la grande Région, notamment par AcclimaTerra, font le constat qu'il est urgent de ne plus différer notre engagement en direction du changement climatique. Et à l'échelon de notre grande Région, nous avons, je pense, un rôle à jouer pour essayer d'avancer sur d'autres perspectives en termes de changement climatique. Et je dois me satisfaire, cela fait maintenant bientôt trois ans que nous siégeons sous votre présidence, Monsieur ROUSSET, et constater avec satisfaction que votre position sur le climat est très offensive, très volontariste, avec les travaux que vous avez accompagnés avec AcclimaTerra, que votre

position sur les pesticides parce qu'à mon avis, ce sujet est étroitement lié avec le changement climatique, est extrêmement offensive, extrêmement volontariste, avec une volonté de sortie des pesticides que l'on sent de plus en plus marquée dans votre propos, Monsieur le Président, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En revanche, je pense que nous devons aller encore au-delà et ne pas baisser la garde par rapport à des ambitions pour les générations futures qui permettraient justement de travailler sérieusement sur la problématique du changement climatique. Et entrer dans une approche globale que j'ai déjà convoquée à plusieurs reprises dans mes interventions ici, et convoquer également une vision à long terme et s'appuyer sur des scénarii connus comme des scénarii où les scientifiques se sont penchés sur le sujet comme le scénario After par exemple, imaginé par les scientifiques de Solagro à Toulouse.

Au sujet des pesticides, et parce que le lien pesticides-climat est évident, on associe souvent la problématique des pesticides à des logiques de santé en pensant qu'en réduisant les doses, on règle en partie le problème sur les pesticides, sauf que des études indépendantes depuis 2012 font la démonstration que de nombreuses familles de pesticides comme les cancérogènes, les mutagènes, les reprotoxiques ou les perturbateurs endocriniens sont dangereux, quelle que soit la dose, voire sont dangereux à très faible dose et que finalement, la problématique de la réduction de dose n'est plus un enjeu et qu'il faut significativement s'engager dans l'arrêt des pesticides puisque les constats de ces études depuis 2012 font la démonstration que les pesticides sont dangereux, non pas en fonction de la dose mais en fonction de l'exposition, quelle que soit la dose. Donc il nous faut sortir de cette logique des pesticides et pourtant, dans nos politiques régionales, nous continuons de soutenir, dans le cadre du plan Végétal environnement par exemple, le financement d'équipements qui continuent d'utiliser des pesticides et donc je pense qu'il faut revisiter notre politique à ce sujet-là et pourquoi pas transférer ces crédits qui sont importants vers l'accompagnement de l'agriculture biologique qui, elle, nous garantit la non utilisation des pesticides.

Les pesticides et le climat, puisqu'au-delà de la santé il y a un enjeu climatique autour de l'usage des pesticides, c'est que les pesticides sont des biocides et nous savons que quand les sols agricoles, qui occupent 70 % des espaces qui nous environnent, sont en vie, ils sont des formidables zones de séquestration de gaz à effet de serre. Mais pour que ces sols soient en vie, et le constat est redoutable, il faut cesser d'utiliser des substances de synthèse sur ces sols, qui tuent la vie des sols, que ce soit des pesticides ou des engrais de synthèse.

Pour faire le lien également avec le climat et les engrais de synthèse, rappeler que pour constituer un kilo d'azote de synthèse, il faut 1.5 litres de pétrole et que la dose utilisée par les agriculteurs pour fertiliser en azote un hectare de blé, un hectare de colza, un hectare de maïs, c'est en moyenne entre 200 et 270 kilos d'azote par hectare et par an. Ce qui crée une dépendance au pétrole de 300 à 400 litres, Monsieur ROUSSET, par hectare et par an, avant même d'avoir tourné la clef du tracteur. Et donc un modèle agricole qui continue d'alimenter le changement climatique, donc nous devons travailler sur d'autres logiques et travailler sur des logiques qui permettent, par exemple sur l'azote, de capter, d'utiliser des ressources parfaitement gratuites et parfaitement inépuisables comme l'azote atmosphérique qui compose 78 % de l'atmosphère que nous respirons.

Vous avez bien compris que l'agriculture est un sujet central par rapport à cette approche climatique. L'agriculture peut être victime du changement climatique et on le voit sur les appellations viticoles, le changement climatique peut amener à réfléchir à de nouveaux encépagements parce que le changement climatique va modifier singulièrement la teneur, la qualité des vins que l'on connaît aujourd'hui ou des produits viticoles que l'on connaît aujourd'hui sur fond de changement climatique.

L'agriculture, et je l'ai expliqué tout à l'heure par rapport à la dépendance au pétrole mais aussi par rapport à sa faculté de séquestrer des gaz à effet de serre, est coupable de ce changement climatique mais peut aussi être la solution. Et la solution est par exemple, dans ce qu'avait évoqué Stéphane LE FOLL quand il parlait d'agro-écologie, c'est de tenter d'augmenter de 4 ‰ chaque année le taux de matières organiques des sols et de maintenir ces sols en vie. En augmentant de 4 ‰ le taux de matières organiques des sols, on peut séquestrer 80 % - ce n'est pas mince – de toutes les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines aujourd'hui.

J'ai fini. Je n'ai pas épuisé mes dix minutes, Monsieur ROUSSET, le compteur s'est remis à zéro à six minutes donc je suis encore dans les temps.

Je demande à ce que nous accélérions la mutation agricole avec des vrais projets de territoire et tenter de nous attaquer aux causes de manière à ce que notre action fasse référence à ce que nous invitait à faire Pierre MENDES FRANCE, Radical de Gauche connu de tous, qui nous disait que « gouverner, c'est prévoir ». Sur fond de changement climatique, dans l'intérêt supérieur des générations futures, nous devons reprendre cet adage et faire du climat une priorité de nos politiques publiques afin de gouverner pour prévoir au mieux l'avenir des générations futures.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'apporte une autre précision, notamment par rapport à ce que disait Léonore – que j'accueille à la CP, bienvenue – 85 % du maïs de la zone sert à l'alimentation du bétail. Donc présenter que le maïs est irrigué sur le port de La Rochelle n'est pas vrai.

Deuxièmement, par rapport à Benoît, on est d'accord sur l'objectif. Je vous parlais tout à l'heure du témoignage de Vincent BRETAGNOLLE, 400 agriculteurs, il fait le travail pour sortir des pesticides. Cela ne marche pas comme cela, cela ne marche pas. Et je ne veux pas quant à moi faire des agriculteurs les boucs émissaires de la transition ou de la difficulté à faire la transition. Oui, il faudra que l'on passe par du matériel agricole qui divise par deux et peut-être par trois la quantité de phytosanitaires.

Troisièmement, la proposition qui nous est faite par Vincent BRETAGNOLLE est de passer de traitements préventifs aux traitements curatifs. Cela ferait baisser, nous dit-il, de 75 % la quantité de pesticides et de phytosanitaires. J'écoute les scientifiques. Oui, on est d'accord pour sortir de ces pesticides qui sont, on le sait, des poisons. Mais à un moment donné, il faut trouver une alternative sinon, nos positions ne seront que des pétitions de principe. Ce qui m'intéresse est que tout le monde dans cette Assemblée, ou presque tout le monde, puisse être d'accord sur une stratégie. C'est pour cela que j'ai proposé de faire une Assemblée plénière dédiée à la transition climatique et que nous puissions être d'accord, sur les cinq à dix ans qui viennent, on ne peut pas attendre 2030, on ne peut pas attendre 2050 pour travailler dans ce sens-là et en étant conscient de ce qu'est le métier d'agriculteur.

M. BITEAU. - Je peux dire deux mots pour réagir à ce que vous venez de dire s'il vous plaît ?

Le blocage psychologique n'est pas contestable et pour échanger souvent avec Vincent BRETAGNOLLE, ce blocage psychologique est évident. Je pense quand même qu'avec des politiques publiques plus incitatives, on a un levier important pour lever ce blocage psychologique.

M. LE PRESIDENT. - On est la Région qui fait le mieux, le plus, pour le bio.

M. BITEAU. - Je le dis haut et fort : la seule Région qui paye le maintien à l'agriculture biologique est la nôtre.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, nous n'interviendrons pas, dans notre intervention préliminaire, sur l'actualité grave que traverse notre pays, que ce soit le terrorisme ou les gilets jaunes. Nous essayerons de le faire de manière constructive lors du débat budgétaire.

Il me revient de vous informer rapidement, ainsi que nos collègues, de la naissance du groupe Union Centriste Nouvelle-Aquitaine. Ce groupe trouve son origine dans le divorce

entre gens raisonnables de tous les collègues qui constituaient le groupe UDI au début de notre mandat. Un certain nombre de nos collègues tiennent au rattachement à l'UDI actuelle, ils forment le groupe UDI et apparentés. Les membres du groupe Union Centriste ont eux pour projet et comme point de repère le fonctionnement du groupe Union Centriste au Sénat, où celui-ci est la maison commune de tous les Centristes, quelles que soient leurs sensibilités.

Mais pour mettre une petite pointe d'autodérision, comme le disait un ancien Premier Ministre, personnalité de notre famille politique, Raymond BARRE : « avant la recomposition sans doute, il faut la décomposition. » En tout cas, dans notre Assemblée, en écoutant l'aile verte de votre majorité, je me dis que les Centristes ne sont pas les seuls à être concernés par ces restructurations dues au tremblement de terre qui a été l'élection présidentielle de 2017. Le positionnement de notre groupe sera quant à lui sans surprise, résolument Centriste, girondin, en faisant confiance aux territoires, résolument pro-européen et très exigeant en matière de gestion de l'argent public. Par rapport à l'exécutif que vous dirigez Monsieur le Président et à sa majorité qui vous soutient, nous resterons une des sensibilités de votre opposition, nous veillerons à la fois à être constructifs et en même temps fidèles aux engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos électeurs lors de l'élection régionale de 2015.

1.44 minutes, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il n'y a pas d'autres interventions.

M. FEKL. - Merci beaucoup Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je veux tout d'abord m'associer aux propos qui ont été tenus par l'ensemble des Présidents de groupes pour saluer la mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg. Attentat que comme tous les autres groupes nous condamnons évidemment avec la plus grande fermeté et nous adressons aux proches des victimes, leurs familles, nos pensées de soutien et de solidarité.

Je veux avoir aussi une pensée pour les forces de l'ordre qui, une nouvelle fois, ont été exemplaires, ont réagi sur le vif, de la manière qui était appropriée et ont, tout au long des 48 heures qui ont suivi, fait preuve à la fois des décisions et des comportements qui s'imposaient. Et puis je veux adresser à toutes les autorités républicaines, municipales comme nationales, nos pensées de soutien aussi face aux polémiques qui se sont fait jour dans les minutes qui ont suivi l'attentat. Je veux redire ici, au nom de mon groupe, que nous sommes certains que les bonnes décisions ont été prises et que le Gouvernement a

évidemment pour priorité absolue la lutte contre le terrorisme. Il n'y a, chez nous, aucun doute là-dessus. Je souhaitais réaffirmer aussi cette conviction républicaine.

Je veux ensuite, sur un tout autre sujet, saluer notre collègue et amie, Isabelle BOUDINEAU, et la féliciter pour son élection à la Commission sur la cohésion des territoires et du Budget. C'est une excellente nouvelle pour notre Région, c'est aussi une excellente nouvelle pour l'Europe. C'est une instance très importante et nous savons que c'est une européenne convaincue qui y siègera et continuera à y militer pour des convictions qui lui sont chères de longue date.

Je veux ensuite avoir des mots et plus que des mots pour les salariés de Ford. Nous suivons cette entreprise depuis longtemps, nous l'avons soutenue dans ses projets comme nous l'avons soutenue dans les nombreux moments déjà difficiles qu'elle a connus, et la décision qui a été annoncée, d'ailleurs de manière extrêmement méprisante, par un communiqué de presse décidant de la fermeture du site, est pour nous inacceptable. Elle représente un scandale et aussi une aberration économique car nous connaissons la qualité du travail qui est effectuée sur le site de Blanquefort par tous les salariés de cette entreprise, aux côtés desquels, avec Francis WILSIUS, avec tous les élus de cette Assemblée, nous resterons mobilisés pour les accompagner à l'avenir.

Cela a été dit avant moi, cette plénière se tient dans un contexte économique et social très particulier, difficile pour notre pays après des semaines et des semaines de mobilisation des gilets jaunes et je veux là-dessus, en quelques mots et beaucoup de modestie, et y compris d'humilité, vous livrer mon analyse. D'abord, pour dire qu'évidemment, nous devons tous entendre ce cri, ces cris qui se sont exprimés. Ils nous incitent et nous invitent tous à beaucoup d'humilité, ceux qui ont été aux responsabilités – je m'inclue là-dedans – ceux qui aspirent à l'être aussi et qui doivent bien prendre conscience et prendre totalement en compte la détresse qu'exprime ce mouvement l'aspiration aussi à une vie digne simplement, à des fins de mois qui soient supportables et à la volonté de construire pour soi-même comme pour sa famille et ses enfants, un avenir meilleur. Il y a des revendications sociales et économiques tout à fait légitimes dans ce mouvement. Il y a aussi une demande démocratique, sans solution simple, sans réponse évidente mais avec, à mon sens, quand même un constat, c'est que les institutions telles que nous les connaissons aujourd'hui rendent extrêmement difficile de gouverner le pays et doivent nous appeler à une refonte démocratique de nos institutions, que ce soit au niveau local, que ce soit au niveau national. Et le fait d'ouvrir un grand débat là-dessus me semble quelque chose de positif.

Dans le même temps, je veux condamner aussi avec la plus grande fermeté les dérives et les violences qui ont eu lieu, que ce soit les agressions contre les personnes, que

ce soit les intimidations, y compris contre des élus de la République, des élus locaux, des Parlementaires. Elles sont inacceptables dans une démocratie et la détresse ne doit jamais permettre de les relativiser, ni de les justifier. J'inclue dans l'ensemble de ces dérives les profanations contre des biens ou contre des symboles de notre pays et de notre République.

Face à cela, nous devons tous assumer nos responsabilités, nous montrer à la hauteur de cette situation très difficile que traverse notre pays, d'abord en permettant à chacun d'exprimer ses oppositions. Elles sont toujours légitimes dans une démocratie et il me semble extrêmement dangereux de vouloir, parfois d'un revers de main, décrédibiliser la parole de l'opposition ou des oppositions. C'est un appel très solennel au pouvoir exécutif qui doit accepter le fait que dans une grande démocratie, des oppositions puissent se faire jour. Obligation évidemment en retour pour l'opposition de se montrer responsable, d'appeler au calme comme cela a été fait très largement tout au long des derniers jours et des dernières semaines, d'appeler à la responsabilité, de ne pas jeter de l'huile sur le feu et aussi de s'élever contre parfois le climat de haine totalement fou qui s'exprime dans notre pays, sur les réseaux sociaux bien sûr, mais pas seulement, et qui va jusqu'à des appels à des violences, jusqu'à une haine, à mon avis, inacceptable, contre les autorités, y compris contre le Président de la République. On doit pouvoir s'opposer à lui, proposer des projets alternatifs mais se mettre devant les grilles de la présidence de la République pour dire qu'il va terminer comme KENNEDY me semble quelque chose qui doit être condamné avec la plus grande fermeté si nous voulons être à la hauteur de ce moment très spécial que traverse notre pays.

À notre niveau d'élus locaux et de responsables régionaux, nous avons beaucoup à faire et cette plénière, Monsieur le Président et chers collègues, illustre la volonté du Conseil Régional de prendre toute sa part, non pas par telle ou telle annonce un peu dans l'air du temps qui ensuite nous empêcherait de mettre en œuvre des politiques publiques mais au contraire, en restant au service de l'innovation, avec un Budget centré sur l'investissement, sur la préparation de l'avenir dans toute une série de domaines sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir tout au long de ces deux journées. Monsieur le Président, dans cet état d'esprit, nous soutenons les propositions budgétaires que vous nous faites, qui seront détaillées tout à l'heure. Nous soutenons aussi votre proposition sur une plénière spécifique consacrée à l'écologie et à la manière de bien l'articuler avec les enjeux sociaux puisqu'évidemment, question sociale et question écologique sont totalement liées, y compris dans notre action et dans nos projets. Une plénière non pas pour donner des leçons ou faire la morale mais pour travailler sur des projets concrets, sur une philosophie de l'action que nous pourrions ensuite, ensemble, mettre en œuvre, les différentes composantes de cette

majorité, et je l'espère aussi bien au-delà si l'opposition souhaite nous rejoindre sur des projets.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire. J'avais dépassé mon temps de parole la dernière fois suite à un problème de compteur et je rends donc un peu de ce temps aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, vous le savez, dès l'origine, la Région s'est engagée dans la nécessaire transformation du tissu économique et industriel avec le succès que l'on connaît puisque la Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui une Région des plus dynamiques, qui gagne des emplois industriels et qui a une dynamique de création d'entreprises et d'emplois plus forte que la dynamique nationale. Forte de cette trajectoire, la Région s'appuiera sur ces leviers pour réussir les trois transformations d'aujourd'hui et de demain :

- La transformation écologique et énergétique tout d'abord, avec des exactions dès ce Budget, avec la mise en œuvre des mesures fortes, vous vous rappelez que nous avons voté, notamment sur le champ agricole, nous avons engagé 30 M€ pour amorcer le fonds de garantie agricole qui permettra aux exploitations de moderniser leurs outils mais aussi leurs pratiques, et ce sont 10 M€ qui seront affectés dans ce Budget en crédits de paiement.

- Le maintien également des crédits environnement et énergie, malgré leur sous-réalisation en 2018. Nous espérons, en 2019, que la montée en puissance de nos dispositifs conduise à des dépenses supplémentaires en termes d'investissement.

- Et enfin, comme annoncé par le Président, une plénière en 2019 dédiée à la transition énergétique et écologique, avec l'élaboration d'une feuille de route et d'une potentielle Décision Modificative.

C'est aussi la transformation des compétences et des emplois. Le défi de l'emploi des métiers de demain est l'attente première de nos concitoyens et pour cela, la Région a entièrement refondu sa stratégie régionale de formation professionnelle pour s'adresser à tous les actifs et principalement aux demandeurs d'emploi. Avec le nouveau SPR et PACTE la Région a pour objectif d'accompagner 60 000 personnes de formées contre 40 000 aujourd'hui, via des parcours plus longs et qualifiants mais surtout, en allant chercher les publics les plus éloignés de l'emploi.

La Région déploiera aussi une nouvelle politique d'orientation grâce à sa compétence renforcée en la matière. Au-delà de la mise en œuvre des 54 heures annuelles dédiées à l'orientation, la Région s'engagera dès le début de l'année dans des expérimentations pour tenter de prouver que l'orientation n'est pas une cause perdue.

En ce qui concerne l'apprentissage, maintien des crédits pour la dernière année d'exercice en pleine compétence, avec la volonté de travailler avec les filières qui gèreront les dispositifs demain.

Enfin, la transformation de la relation aux territoires. Comme vous le savez, la centralisation des activités, des richesses et des emplois dans les aires urbaines constitue un schéma de développement dépassé. Cette centralisation n'est pas soutenable, ni pour les aires urbaines qui souffrent de congestion (transport, logement), ni pour les territoires éloignés qui ne profitent en rien d'un effet d'entraînement. Pour cela, la Région y répondra d'abord stratégiquement à travers le SRADDET, que nous voterons en 2019, et de manière opérationnelle, 2019 sera l'entrée en phase opérationnelle de notre politique contractuelle et notre objectif est de signer 100 % des contrats territoriaux. Opérationnelle à travers la nouvelle politique régionale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, que nous voterons également en 2019. La Région confortera les fonctions des centres dans sa composition économique, mais aussi d'habitat, de logement, de services et d'identité. Et c'est aussi une nouvelle convention TER qui vous sera proposée dans cette séance plénière, pour une offre supérieure à coût constant, ce sont 1.7 milliards d'euros qui seront investis sur les six prochaines années. Les travaux du plan Très haut débit continuent et enfin, l'offre culturelle dans les territoires sera soutenue, renforcée à travers le nouveau Règlement d'intervention mais aussi grâce à l'entrée en service de la MECA.

C'est aussi dans l'optique de donner du sens, de remettre de l'humain, par, pour et avec nos territoires, que le Budget 2019 a été bâti. Des marqueurs ont été pris en compte, des marqueurs que nous avons déjà cités durant les Orientations Budgétaires avec la sanctuarisation du Budget de la culture pour 48 M€, la sanctuarisation des Budgets de dotation globale de fonctionnement des lycées avec 72 M€, mais ce sont aussi des mesures prises en faveur des agents pour l'amélioration des conditions de travail puisque ce sera une enveloppe complémentaire de 3.1 M€ pour le remplacement des agents dans les lycées. Le taux de remplacement passera de 40 % à 60 %, ce seront 65 000 chaises allégées qui seront achetées en 2019 et nous continuons la mise en œuvre du régime indemnitaire avec une enveloppe complémentaire de 2.5 M€. Pour cela, un Budget pour y répondre de 3.170 milliards d'euros : 2.075 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement, 917 M€ pour l'investissement et 178 M€ pour le remboursement de la dette.

Voici une présentation par pilier. A noter la diminution du pilier 4 (transition énergétique et écologique) qui est essentiellement due à une très bonne négociation de cette nouvelle convention TER qui vous sera proposée.

Le Budget 2019 a une double présentation puisqu'en effet, il apparaît en augmentation de 2 % par rapport à 2018, sous l'effet mécanique de l'augmentation des crédits consacrés au PACTE et aux fonds européens. Il convient de prendre en compte les retraitements que nous avons négociés avec l'Etat dans le cadre du contrat financier qui nous plafonnait, je vous le rappelle, à l'évolution de nos dépenses de fonctionnement d'1.2 % par an. Ces retraitements qui sont pris en compte, c'est la hausse de 25 M€ des fonds européens qui est due à l'exonération de la programmation, celle des 35 M€ liée au plan de formation PIC et PACTE et 9 M€ pour une modification de comptabilisation de nos crédits-baux puisqu'il nous est maintenant demandé d'inscrire une double inscription, la hausse doit figurer en dépenses mais aussi en recettes. C'est pour cela qu'il faut la neutraliser pour comparer à périmètre constant et vous vous rendez compte qu'en dépenses de fonctionnement, c'est une quasi stabilité puisque nous observons, par rapport à 2018, une baisse de 0.5 % de nos dépenses de fonctionnement.

À travers la lettre de cadrage, si vous vous en souvenez, nous avons demandé une stabilité des Autorisations d'Engagement et des Autorisations de Programme, vous pouvez constater que ce n'est pas le cas puisque nous sommes en baisse de 23.3 % de nos AE, liée à deux effets : d'un côté, la hausse de 350 M€ d'AE liée au PACTE mais de l'autre côté, nous avons une baisse de 950 M€ liée à un effet conjoncturel 2018, que nous avons voté en amont en AE, par rapport à un ensemble de DSP de marchés publics concernant les transports scolaires et interurbains. Donc on ne retrouve pas en 2019 ces 950 M€ que nous avons votés en 2018, d'où cette chute des AE.

Et une hausse de 5.3 % sur les AP, ce sont 48 M€ supplémentaires qui sont inscrits pour l'investissement, qui correspondent, pour une partie, à l'accélération des dépenses du PO aquitain mais aussi, du Plan Pluriannuel des CREPS.

A travers cette diapositive, vous constatez que près de 70 % de la progression des recettes de fonctionnement sont répercutés sur l'épargne brute qui, je vous le rappelle, nous permet d'autofinancer les investissements et de fait, nous permet également de moins recourir à l'emprunt puisque l'endettement reste une de nos préoccupations majeures. L'épargne brute s'établit à 366 M€, en croissance de 33 %, soit 91 M€.

Des recettes en progression de 132 M€, une progression qui reste malgré tout à nuancer car seulement 40 % de cette augmentation procure de la marge de manœuvre supplémentaire pour nos politiques et nos dispositifs car elles sont liées au dynamisme de la fiscalité, soit une augmentation de 34 M€ pour la CVAE, 16 M€ pour la TVA, et 3 M€ pour la TICPE. Les autres recettes en progression ne procurent aucune marge de manœuvre

supplémentaire à la Région puisqu'elles financent des augmentations de dépenses équivalentes.

Je vous propose, au vu de l'actualité, un focus sur la décomposition du prix du carburant et sur le poids de la TICPE dans ce prix. Le graphique de gauche représente la décomposition du prix d'un litre de Super et celui de droite représente celle d'un litre de gasoil. Vous voyez que la structure est globalement la même pour l'un et pour l'autre donc je vais m'attarder peut-être à vous expliquer celle de gauche qui représente le litre de Super. Nous avons retenu le prix global d'1.49 €. Il se décompose comme suit : la partie basse, en gris, correspond au prix HT du litre raffiné avec la marge du distributeur comprise, avec 0.5811 €. Au-dessus, la partie bleue est la TICPE perçue par l'Etat. L'Etat conserve 0.4830 € et reverse une partie à la Région pour 0.1206 € pour compenser les charges transférées, je vous le rappelle, les agents des lycées, le coût des formations sanitaires et sociales, les bourses sanitaires et sociales, mais aussi la dotation des lycées privés. La Région ne vote aucun tarif sur cette partie compensée. Et enfin, le trait rouge correspond à la fraction du tarif voté par la Région, dite « TICPE Grenelle », pour un montant de 0.073 € pour un litre de Super et 0.135 € pour un litre de gasoil. Cela représente, sur un plein, en moyenne, entre 0.40 et 0.50 €.

Pour la Région, comme vous l'avez tous rappelé dans vos discours préliminaires, cela correspond à une recette globale de 68 M€ qui sont affectés, et nous ne sommes pas dans le symbole mais bien dans la réalité, des réalisations d'infrastructures de transport durable, dont la rénovation des voies ferrées TER, aux travaux énergétiques dans les lycées, mais cette recette participe aussi, comme les autres recettes, à la mise en place de dispositifs que le Président a cités également, qui procurent du pouvoir d'achat, je n'en citerai que quelques uns : le permis B, l'avance du loyer pour les étudiants, les aides de rentrée aux familles.

Vous constatez que grâce à une épargne nette en augmentation, notre besoin d'emprunt est en diminution de 10.6 % mais nous maintenons un programme ambitieux d'investissement à hauteur de 917 M€.

En conclusion, mes chers collègues, vous dire que la stratégie financière de la Collectivité est bien respectée : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un effort d'investissement supérieur à 30 %, avec une épargne renforcée et un recours à l'emprunt modéré, tout cela pour donner les moyens de mettre en œuvre nos dispositifs, nous laisser la possibilité de réagir ou de faire face à une crise qui pourrait intervenir mais surtout, de nous garantir durablement, mes chers collègues, les moyens de nos interventions.

Merci pour votre écoute.

Mme LANZI. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Madame la vice-Présidente.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'examen du BP 2019 a d'abord été pour nous, une fois n'est pas coutume, un motif de satisfaction. En effet, nous sommes sortis de la période où la Région nous présentait systématiquement des Budgets hors-sol, volontairement durcis au moment du Budget pour ensuite, enchaîner sur une présentation satisfaite, en toute bonne conscience, lors des Comptes Administratifs où nous avons le plaisir, un peu artificiel, mais de constater des chiffres de réalisation meilleurs que ceux annoncés au Budget. C'est fini, heureusement. Nous avons donc un Budget 2019 plus réaliste que ceux qu'ils étaient auparavant. Les chiffres d'épargne brute parlent d'ailleurs d'eux-mêmes puisqu'ils ont brutalement bondi, sans qu'il y ait une amélioration des équilibres financiers de la Région, de 275 M€ au BP 2018 à 366 M€ au BP 2019. Ces 89 M€ sont une somme considérable mais cela ne traduit en rien une amélioration structurelle des équilibres de notre Région. Ils disent juste qu'enfin, l'exercice de construction budgétaire de la Région est plus vrai, plus réaliste que dans les années passées.

Notre groupe a joué son rôle d'opposition constructive en mettant le doigt sur ces dysfonctionnements, en aidant à les corriger, notamment en obtenant la première publication d'un Compte Administratif prévisionnel 2018 dès le mois de novembre 2018. Ce CA prévisionnel a grandement aidé à améliorer le réalisme des inscriptions budgétaires BP 2019.

Les équilibres financiers que vous nous présentez sont corrects, ils prévoient un taux d'épargne brute à 14.7 %, une capacité de désendettement à 7 ans. Ces chiffres sont par contre autant d'alertes à considérer lorsque nous les mettons en perspective sur le moyen terme. La capacité de la Région était, lors du CA 2016, première année constitutive de la grande Région, à 4.8 ans, elle est aujourd'hui à 5.4 ans au CA prévisionnel de 2018, à 7 ans en 2019. Certes, la Région est en bonne santé financière mais, mes chers collègues, les Régions ont été construites pour être en bonne santé financière et les Régions le sont d'ailleurs toutes. Comme je le disais, pour ne pas être en bonne santé financière, lorsque l'on est un Conseil Régional, il faut une performance absolument extraordinaire de gestion, comme celle qu'a délivrée Madame Ségolène ROYAL dans les années 2004 à 2014 pour Poitou-Charentes. Mais l'évolution de la dette de la Région, sa capacité de désendettement, doivent nous mettre en position de vigilance.

Voilà pour notre avis au niveau macro-économique.

Mais le Budget n'est pas qu'un équilibre de gestion macro-économique, c'est aussi le moment où vous, exécutif régional, rendez publics vos choix politiques. Et si nous partageons un certain nombre de vos politiques sectorielles, qui sont menées avec des

objectifs qui sont clairs et dont l'exécution est à saluer, nous voulons notamment parler de l'enseignement, mais aussi la formation professionnelle, et dans une large part, le développement économique, nous avons des remarques et des désaccords de fond sur d'autres secteurs. Lesquels ? L'environnement d'abord. Monsieur le Président, vous n'avez pas molli en ce qui concerne le verbe, la rhétorique, le discours – quoi qu'en disent vos amis Ecologistes -. Le rapport de votre BP prend, à certains moments – permettez-moi ce petit trait d'humour – l'allure d'un véritable coming-out Ecologiste. Je vous cite, page 2 : « la montée en puissance de nos dispositifs pourrait conduire à des dépenses d'investissement en faveur de l'environnement et de l'énergie à une hausse de près de 20 % en 2019, à Budget constant. » Nous étions tous un peu chamboulés par cette profession de foi sauf que les chiffres sont têtus et l'analyse des chiffres de votre pilier n° 4 Transition énergétique et écologique, montre une réalité beaucoup moins verte que cela, notamment en crédits d'investissement puisque les crédits reculent de 21.5 %, les crédits de fonctionnement étant stables.

Monsieur le Président, merci de nous expliquer, comme vous pourrez – l'emploi du conditionnel est une nouveauté intéressante dans la littérature budgétaire – comment vous comptez atteindre ces + 20 % en environnement. Si tel n'était pas le cas, nous vous suggérons une plus grande sobriété rhétorique dans ce domaine où l'on est toujours rattrapé par les faits – et l'actualité le montre -. Nous ne sommes pas les seuls à nous interroger sur ce chiffre, le CESER l'a fait officiellement dans son avis qui a été publié vendredi. Donc premier point de désaccord, l'environnement, d'ailleurs pas sur le fond mais sur le discours que vous annoncez.

Deuxièmement, les fonds européens. Monsieur le Président, nous avons échangé personnellement là-dessus, donc je mettrais peut-être un peu de prudence dans ce que je vais dire mais les voyants sont au rouge au niveau de la consommation des fonds européens. Les fonds que vous a confiés l'Union Européenne s'élèvent à 2.5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, c'est un levier considérable dans l'aménagement de notre territoire. Or, alors que nous sommes à fin 2018, c'est-à-dire aux deux tiers de l'exercice en cours, si le taux de programmation est correct et que l'on peut le saluer, le taux de consommation de ces fonds s'élève, à titre d'exemple, à 23.7 % pour le plan opérationnel FEDER-FSE dans l'ancienne Région Aquitaine, 15.1 % pour le Limousin, 12.89 % pour celui de Poitou-Charentes. Vous m'avez dit que cela mettait en cause la responsabilité des maîtres d'ouvrage, je veux bien entendre cela. Il reste quand même que la réalité des fonds consommés signe, à notre avis, des dysfonctionnements lourds dans la gestion de ces fonds. Merci, Monsieur le Président, de nous dire quel est votre plan d'actions, de manière à amener ce taux de consommation, de réalisation des fonds européens, à un niveau

acceptable. A notre avis, il faut un électrochoc sur ce volet, autrement, nous risquons, nous, les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, de subir une double peine : d'abord, on aura consommé très peu, ensuite, on a le risque de voir nos enveloppes revues à la baisse pour la période 2021-2027.

Enfin, la question plus vaste de l'aménagement du territoire néo-aquitain et des relations que la Région entretient avec ses territoires. Monsieur le Président, notre séance budgétaire n'est pas une séance ordinaire. Elle arrive alors que notre pays traverse une crise historique et à la racine de cette crise, on trouve deux fractures : la fracture sociale bien sûr, mais aussi la fracture territoriale. Et pour avoir passé beaucoup de temps à dialoguer avec les gilets jaunes, je peux porter témoignage que cette fracture est aussi au cœur de la crise que traverse le pays. La question est simple : le Budget 2019 de la Région a-t-il été, pour vous, pour nous, l'occasion de participer, à notre échelle, à la réponse à la réduction de cette fracture territoriale ? La réponse est malheureusement que sur ce point, votre Budget se situe dans le prolongement de celui des années passées et les critiques que nous avons faites doivent être refaites au Budget 2019.

M. LE PRESIDENT. - Jean, c'est quatre minutes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pas le Budget, Monsieur le Président. J'ai fait une minute sur la déclaration préliminaire, j'ai donc un crédit de temps. Mais je n'irai pas trop loin, Monsieur le Président.

Les crédits, notamment en dépenses, pour l'aménagement du territoire, sont ridiculement faibles : 7.62 M€, dont 4.4 M€ pour la politique de la ville, soit environ, pour une Région qui a pratiquement 80 quartiers sensibles, 50 000 €, mes chers collègues, par quartier sensible. Même commentaire pour la politique contractuelle qui voit ses crédits reculer de 11.9 %. Pauvre politique contractuelle ! Avec ses territoires hors-sol et technocratiques, avec ses règles propres qui la rendent illisible, mais nous aurons l'occasion d'en parler lors de la délibération n° 12 et enfin, avec cette ligne de crédit famélique. Autant nous pouvons vous rejoindre sur la conduite de certaines de vos politiques sectorielles, je l'ai dit et nous les avons saluées, autant l'articulation stratégique entre la Région et les territoires qui la composent est bien le désaccord majeur que nous avons avec votre gestion, Monsieur le Président. Il appartiendra donc à une nouvelle majorité de reprendre ce chantier, sans lequel il n'y aura pas de réponse pour cette fracture territoriale que nous avons évoquée.

Mais sans attendre cette nouvelle politique contractuelle, notre groupe s'est aussi livré à une analyse de votre proposition de Budget par rapport à ce que font les autres Régions de France. C'est une analyse à la fois pertinente et elle met en évidence vos choix politiques. La Région Nouvelle-Aquitaine investit, plus que la moyenne des Régions, dans

ses lycées, dans ses entreprises. Par contre, la Région Nouvelle-Aquitaine sous-investit dans les transports en comparaison avec ce que font d'autres Régions : 11 % contre 25 % en matière de crédits d'investissement. Nous connaissons la raison de ce sous-investissement, votre politique est ambitieuse, cohérente en matière ferroviaire, elle se contente du strict minimum au niveau routier et elle est squelettique au niveau aéroportuaire. Là encore, devez-vous tenir le cap de la politique des années précédentes ou faut-il que vous entendiez le cri de colère de la ruralité de la Nouvelle-Aquitaine de l'intérieur.

La continuité républicaine vous a amené à assumer les engagements de vos prédécesseurs en Poitou-Charentes et en Limousin en matière de routes, ainsi, le Budget 2019 prévoit des crédits pour Limoges et Angoulême et pour ailleurs. L'heure est, à notre avis, venue d'infléchir avec discernement votre politique des transports.

Pour finir, pour reprendre la proposition par Stéphane DELPEYRAT en Commission des finances, je pose à nouveau la question : le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine peut-il se laisser interroger en profondeur par la crise que vient de traverser notre pays ? Cette crise, on l'a dit, renvoie à une crise sociale profonde mais aussi à une fracture territoriale. Cette crise renvoie aussi à une crise démocratique : qu'avons-nous, ici, au Conseil Régional, à changer en matière de démocratie ? Y a-t-il une place pour un Budget participatif à la Région, tourné vers les citoyens et leurs associations ? Sommes-nous prêts, à l'échelle régionale, à des référendums d'initiative populaire sur certains grands enjeux citoyens ? Je crois que toutes ces questions, c'était en tout cas la suggestion de Stéphane DELPEYRAT, mériteraient une séance extraordinaire du Conseil Régional. Je la laisse bien sûr à votre initiative.

Pour revenir au BP 2019 et de manière plus prosaïque, nous avons salué les améliorations méthodologiques, nous avons salué la qualité de certaines politiques sectorielles mais vous aurez compris que nos désaccords restent profonds, notamment sur la politique contractuelle, la politique d'aménagement du territoire et les équilibres entre les territoires néo-aquitains.

Pour cette raison, le groupe Union Centriste Nouvelle-Aquitaine votera contre ce BP 2019.

M. LE PRESIDENT. - Il y a des progrès dans votre intervention mais l'effort n'est pas terminé, sur deux plans : premier plan, la Région investit et travaille d'abord dans le cadre de ses compétences. Je rappelle que nous n'avons plus la clause de compétence générale, comme les Départements. Et vous avez noté que nous étions bien au-delà de la moyenne nationale, sur le développement économique, sur l'éducation et sur la formation. Je n'ai pas

fait l'erreur qu'au moins une Région a faite de ne pas prendre le projet PACTE du Gouvernement, qui va augmenter de 33 % la formation des demandeurs d'emploi.

Par contre, je trouve que vous y allez fort, vous, maire d'Agen, sur le Budget squelettique des aéroports que nous avons doublé. Vous y allez fort parce qu'au départ, on est intervenu à 250 000 € et puis à votre demande et à celle du Président du Département, on a doublé. Et c'est la Région qui a obtenu largement que l'aéroport d'Agen soit dans la latte des liaisons d'aménagement du territoire. Alors maintenant bien entendu, selon votre stratégie, vous demandez 100 000 € supplémentaires. C'est la stratégie DIONIS DU SEJOUR.

Sur les infrastructures, on voit le chantier qu'il y a à faire, considérable. Dans l'étude que nous avons fait réaliser par SNCF Réseau, c'est 1.2 milliards d'euros si nous voulons soit rouvrir les lignes, soit ne pas les fermer. Et nous sommes prêts, avec SNCF Réseau et l'Etat, à signer un Pacte ferroviaire. Je l'ai proposé à chaque Ministre des transports et de l'équipement, j'attends la réponse, je ne l'ai pas. Et vous savez que la France, pas simplement sous ce Gouvernement mais sous d'autres, intervient moins que l'Allemagne, moins que l'Angleterre, sur les infrastructures. On doit être autour de 35 %, l'Angleterre autour de 50 % et l'Allemagne autour de 60 %, et l'Allemagne rouvre des lignes, ce que nous essayons de faire mais je ne veux pas revenir sur ce dossier sur lequel je n'ai pas encore convaincu tout le monde.

Si Niort-Thouars, sur le plan du fret, se rouvre, c'est grâce à la Région. Si les lignes de fret des Landes, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques, se rouvrent, c'est grâce à la Région. Si demain il y a, sur le désenclavement de Limoges, qui est essentiel et qui est ma préoccupation avec l'engorgement de Bordeaux, c'est-à-dire la 2 x 2 voies en direction de Poitiers que vous n'avez pas citée, nous le ferons. Je vous proposerai des sommes supplémentaires. Sommes supplémentaires que nous pourrons gager d'ailleurs sur des contrats de mobilité à partir de l'amélioration de la gestion par la SNCF et le coût de la SNCF – Renaud LAGRAVE le présentera tout à l'heure – dans ce cadre-là. Donc cela restera dans la mobilité et cela restera au niveau des transports. Prenez le cas par exemple de Limoges-Angoulême, nous sommes présents sur la route et nous sommes présents sur le fer. Nul ne peut le nier et l'effort en matière d'infrastructures ferroviaires est un des plus importants de France et dans l'Histoire, donc ne dites pas que sur notre compétence qui est celle des infrastructures ferroviaires, nous faisons moins que les autres Régions. Nous faisons au contraire plus, pour deux raisons : d'abord parce que c'est le sens que nous voulons donner à la transition climatique et le sens que nous voulons donner au développement de notre compétence. C'est ce sens-là, donc ne dites pas, là-dessus, une erreur.

Je rappelle aussi, vous parlez de démocratie, toutes nos politiques sont co-construites avec les acteurs eux-mêmes. Je voudrais bien voir quelles sont les autres Collectivités qui pratiquent ainsi.

Et l'aménagement du territoire, que je sache, ce sont deux choses principales : l'emploi et la formation. D'ailleurs, vous avez noté que nos deux Budgets sont les plus forts et croyez bien que quand vous discutez avec les acteurs économiques du Limousin et de Poitou-Charentes, là où l'on a doublé les aides aux entreprises et les aides à l'emploi, ils ne se privent pas de le dire. C'est cela aussi l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, ce n'est pas simplement d'aider un rond-point ou un candélabre. C'est faire en sorte que l'on reconstruise Felletin, c'est de faire en sorte que les CFA soient tous rénovés, c'est faire en sorte que les usines se reconstruisent dans tous nos territoires.

Sur le Budget de l'Europe, on a échangé en textos, vous vous trompez. Vous cherchez partout à essayer de mettre en difficulté la majorité et l'exécutif mais ce que vous avez dit est faux, totalement faux, ce qui montre d'ailleurs un peu une inquiétude. Vous voulez vous situer dans une nouvelle majorité mais encore faut-il avoir la compétence de gestion des fonds européens.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La réponse sur la consommation...

M. LE PRESIDENT. - Nous avons engagé, dans le PO FEDER-FSE Aquitaine, 59 % de la programmation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La question est sur la concentration, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Sur le Limousin, 49.6 %, sur Poitou-Charentes, 55 %. Je rappelle que nous sommes tenus, de par l'Europe, aux différents PO qui existaient. Le taux de programmation est donc un des meilleurs niveaux nationaux, avec 53 %. Vous parlez ensuite de la réalisation, c'est nous qui prenons la décision, avec des instances territoriales qui montrent que nous sommes engagés avec les acteurs départementaux quand ils interviennent et même quand ils n'interviennent pas. Le montant certifié à la Commission Européenne, payé, traité, les taux représentent, dans le BP, 23.2 %...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pas terrible...

M. LE PRESIDENT. - Mais cela dépend les acteurs eux-mêmes. Ce n'est pas nous. On analyse la réalisation d'un Budget mais si à un moment donné, l'opérateur, et cet opérateur peut être une ville, cela peut être votre ville d'Agen sur les projets de politique de la ville...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, cela veut quand même dire qu'il y a du retard sur les projets.

M. LE PRESIDENT. - Pour lequel, Jean DIONIS DU SEJOUR, vous ne nous avez proposé aucun dossier à Agen. Vous avez même des oppositions du mouvement associatif sur ce que vous êtes en train de travailler. Arrêtez de donner des leçons. Nous sommes donc, dans ce domaine-là, avec un taux de réalisation de 31 % en Aquitaine, 24 % en Limousin, 25 %, et nous avons évité ce que l'on appelle le « dégageant d'office ». Et quand on regarde dans la gestion des fonds européens la trajectoire classique, souffrez que je donne les vrais chiffres, quand on regarde la trajectoire classique, qui est une trajectoire en ascension parce que chaque fois les programmes européens changent de contenu, s'ils sont toujours dirigés vers l'inclusion, l'innovation ou l'accompagnement des agriculteurs, nous sommes dans une des meilleures Régions françaises. Qu'êtes-vous en train de faire ? Vous reproduisez les critiques de l'appareil d'Etat, qui aimerait bien récupérer les fonds européens pour camoufler la baisse des crédits d'Etat. Vous n'en avez peut-être pas conscience, je vous le dis, c'est le débat que l'on a par exemple avec le Ministère de l'agriculture qui veut récupérer les fonds FEADER pour faire que les crédits d'Etat à l'agriculture diminuent, en disant « regardez, en Occitanie – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD – ils font 20 000 € pour la transition biologique. Vous, vous faites 25 000 € donc il y a deux systèmes. » Oui, notre priorité est la transition agro-écologique de l'agriculture dans cette Région.

Donc faites attention à ce que vous dites, mais si c'est repris par les services de l'Etat, qui, je le rappelle, est en remontée d'office des crédits européens, vous tirez une balle dans le pied dans les dossiers de la Région. Et je rappelle que l'on peut payer jusqu'en 2023.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, je commencerai par féliciter les services de la Région pour leur travail...

M. LE PRESIDENT. - Et Andréa.

M. GAMACHE. - J'allais le dire, auprès d'Andréa, que je salue aussi pour ce travail, avec qui j'ai la chance de partager la Commission finances.

Je vais faire court dans mon intervention parce que je vais éviter que mon propos ne reprenne ce que j'ai pu dire lors du débat d'Orientations Budgétaires tenu le 22 octobre, et c'est bien normal puisque le Budget qui nous est présenté s'appuie sur ces mêmes orientations.

Nous nous félicitons, en premier lieu, de la bonne tenue de nos finances, à travers la gestion rigoureuse de nos fonds publics et que peuvent retracer différents ratios - cela a été présenté - qu'il s'agisse de ceux concernant l'endettement, qu'il s'agisse de la maîtrise des dépenses et le plus grand respect quant à nos priorités. Ces priorités sont bien identifiées et claires et j'insisterai en particulier sur celles concernant la transition écologique et

énergétique. Comme je le disais lors du débat d'OB, nos politiques ne doivent pas seulement porter sur la préservation, il nous faut aller au-delà et si les efforts sont continus, nous devons persévérer dans cette voie.

La structure globale de ce BP est bien cadrée et qui tient aux objectifs clairs énoncés, mais ce n'est pas une priorité mais des priorités qu'il nous faut avoir et qui touchent à toutes les transitions que nous devons opérer : énergétique, écologique, mais aussi agricole, sociale, économique. Ce que nous soulignons par ce point est la déclinaison par laquelle nous opérons nos objectifs budgétaires. L'actualité s'invite à nos réflexions et nous devons apporter des réponses - je pense évidemment aux gilets jaunes - aux questions de justice écologique et de justice sociale que jamais il ne faut opposer, et j'ajouterai la justice territoriale, outre les préoccupations de nos concitoyens pour leurs fins de mois, celle plus globale de fin du monde. Il nous faut être au plus près des territoires. Les maires ruraux sont ainsi très attentifs aux politiques que nous mènerons. Leur situation est compliquée et vous le savez. Dans la traduction de nos aides sur les territoires, nous devons avoir à l'esprit la proximité, qui ne peut découler uniquement du ruissellement de gros projets, aussi structurants puissent-ils être. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas forcément perçus comme tels sur les territoires et cette question de ventilation doit donc nous préoccuper en premier lieu et en adéquation avec nos priorités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais d'abord, comme à l'accoutumée mais ce n'est pas un exercice de style, remercier Andréa BROUILLE et les services pour la préparation de ce Budget. Nous avons, en Commission des finances, une nette progression dans la qualité de l'information qui nous est fournie par les services et je sais que c'est pour eux une tâche considérable dans un contexte qui n'est pas simple. Et je voulais très sincèrement l'en remercier et remercier l'ensemble des services pour le travail vraiment excellent qui est le nôtre en Commission des finances.

Ce Budget, mes chers collègues, est satisfaisant. D'ailleurs, on voit bien qu'il n'y a pas vraiment de critique sur le fond qui soit portée réellement au Budget de la Nouvelle-Aquitaine tel qu'il nous est présenté. Les indicateurs sont bons, qu'il s'agisse de l'endettement, qu'il s'agisse de l'épargne brute, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, qu'il s'agisse du niveau de l'investissement. Tous ces indicateurs progressent et ils progressent dans un contexte où il y a quelque temps, nous pouvions quand même avoir quelques doutes sérieux sur la trajectoire, au regard de la situation qui était la nôtre au départ, et sur laquelle, je crois, il est inutile de revenir. C'est donc un Budget financièrement excellent et les indicateurs sont

au vert. Je crois que c'est quelque chose que nous pouvons, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, nous féliciter.

Deuxièmement, c'est un Budget qui est bon parce que nous sommes dans les priorités qui sont les nôtres depuis longtemps et qui portent leurs fruits. Je voudrais d'ailleurs ici saluer la différence entre les politiques qui sont menées au niveau national et celles qui sont menées au niveau régional. Au niveau national, nous sommes dans la dépense fiscale sans contrepartie. On fait un certain nombre de cadeaux et puis on espère que peut-être les gens voudront bien agir pour l'emploi, pour l'environnement, ou pour toute autre question. Ici, nous sommes dans des politiques concrètes, efficaces sur la transformation écologique et énergétique, la transition vers l'agro-écologie, sur la formation professionnelle et l'orientation comme l'apprentissage et ici, je voudrais dire ma colère quand j'apprends qu'une Région dont le Président enfle un gilet jaune, réduit de 50 % l'aide à la formation des chômeurs. Je trouve qu'il y a là à la fois un cynisme, une démagogie et un scandale que j'espère nous serons nombreux et nombreuses à dénoncer ici.

Comme j'entends ceux qui donnent des leçons là encore sur la mobilité en Île-de-France, augmenter les tarifs du Passe Navigo notamment pour ceux qui viennent de banlieue et qui ensuite s'étonnent qu'il y ait des mouvements. Ici, nous sommes sur des politiques d'innovation, d'investissement, de soutien aux entreprises également, mais sans oublier les plus modestes avec toute une série d'actions volontaristes, parfois hors compétence - mais assumons-le – qui nous amènent dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de l'apprentissage, dans bien d'autres domaines, à être en avance par rapport à bien d'autres Régions, comme nous l'avons été par exemple sur le logement étudiant et sur le logement des jeunes.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous approuverons, vous l'avez compris, ce Budget.

Sur les amendements qui ont été déposés par l'opposition, je m'attendais un peu à ce que, dans le contexte, il y ait un « clin d'œil » politique – pour employer un langage fleuri – qui soit apporté au mouvement des gilets jaunes à travers cette demande de baisse de la TICPE. Je voudrais ici dire quelle est la grande différence entre ce que nous faisons et ce que fait l'Etat. D'abord, je voudrais rappeler aux collègues que cette taxe a été transférée par l'Etat en compensation de baisse de dotations et qu'à ma connaissance, il n'a pas été question que cette politique de baisse de dotations soit revue en nous réattribuant des crédits qui nous avaient été précédemment supprimés. Donc on ne peut pas à la fois parler de rigueur et se lancer dans cette aventure.

Deuxièmement, c'est totalement inefficace. Je fais mon plein comme vous, il y a un mois, le gasoil était à 1.58 €, on est à 1.38 €. On voit que l'effet pouvoir d'achat serait nul, par contre, il nous priverait de recettes importantes. Mais je crois que si vous faites cet amendement, c'est parce que vous n'allez pas au bout de la question - et j'ai donné quelques éléments dans l'intervention tout à l'heure - qui est celle de la redistribution des richesses dans notre pays et de la politique qui est menée par ce Gouvernement. Les Collectivités locales font des efforts depuis longtemps pour contenir l'augmentation de leurs dépenses, on leur a demandé un effort de 11 milliards d'euros, puis de 13 milliards d'euros à travers la contractualisation, et pendant ce temps, on multiplie les cadeaux (exit taxes, flat tax, ISF, double ration de CICE cette année). Je ne sais pas si quelqu'un l'a en tête mais aux 20 milliards d'euros habituels de crédit d'impôt qui sont versés aux entreprises au titre de CICE, cette année, elles auront 20 milliards d'euros supplémentaires parce que l'on transforme ce crédit d'impôt en baisse de cotisations sociales. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit ce matin, il y a eu également un amendement au Sénat sur les dividendes, bref, cet argent serait mieux utilisé, je le crois, s'il était confié en partie aux Collectivités territoriales plutôt que de « leur faire les poches » en permanence.

D'autant que dans cette crise des gilets jaunes et dans l'impuissance à régler les problèmes, on le voit bien, il y a une question majeure qui est celle de la décentralisation. Qu'il s'agisse des mobilités, qu'il s'agisse de la transition écologique, qu'il s'agisse de l'emploi au plus près des territoires, on voit bien que l'Etat aujourd'hui est incapable d'apporter des réponses qui conviennent et plutôt que de nous imposer une rigueur à travers ces fameux 1.2, l'Etat ferait mieux de faire confiance aux territoires et de nous transférer les dotations, qui nous permettraient de conduire avec efficacité ses politiques. Parce que mes chers collègues, il faut quand même se dire les choses, on peut tous avoir des propos et verser des larmes sur la situation sociale de nos concitoyens, sur les fractures territoriales, mais si l'on continue à soutenir des politiques de rigueur budgétaire qui font la part belle aux actionnaires et aux entreprises, et que l'on continue à « serrer le cou » des municipalités, des Régions, des Départements, et à réduire le périmètre de l'Etat, il ne faudra pas s'étonner que de la fracture sociale de Jacques CHIRAC en 1995 l'on passe bientôt à des crevasses, voire à des gouffres qui mettent en péril notre démocratie.

C'est pourquoi, Président, j'insiste sur la demande que je vous ai formulée, il va y avoir une plénière spéciale sur la transition écologique – et je vous en remercie parce que c'est un sujet essentiel -. Ce mouvement a montré qu'il n'y aura pas de transition énergétique et écologique efficace sans justice sociale et sans que nous résorbions les fractures territoriales. Je souhaite, à la lumière de ce Budget qui montre aussi que nous avons quand même des marges de manœuvre, je comprends bien que l'opposition... – et je salue Olivier

CHARTIER parce que nous travaillons excellemment en Commission des finances mais je vois bien qu'il a en tête que l'on garde des marges de manœuvre le plus longtemps possible, même qu'elles grossissent et j'en viens à me demander s'il n'y a pas là quand même une petite arrière-pensée sur la suite -. Mais il faut maintenant que nous consacrons massivement ces marges de manœuvre, Monsieur le Président, et à la transition écologique et énergétique, et à la résorption des fractures territoriales. Je vous propose que nous ayons vraiment, si possible un groupe transpartisan qui travaille sur ces questions et qui fasse des propositions fortes lors d'une plénière à venir sur ce sujet, mais sur la mobilité des territoires dans les territoires, sur la présence des lieux de culture dans les territoires, sur le très haut débit, où l'on fait déjà des gros efforts, sur l'activité économique, là je crois que nous faisons le travail, sur la transition agricole et écologique, mais aussi sur le tissu social parce que l'on voit bien que dans ce mouvement, il y a aussi des individus isolés parce que le tissu social a disparu. Une réflexion sur le travail avec le monde associatif et sur un nouveau modèle économique aussi qui renforce la présence de l'Economie Sociale et Solidaire.

Monsieur le Président, je vous y appelle avec solennité parce que j'ai eu, comme d'autres, l'occasion de discuter avec ces personnes dans ma mairie, qui ont l'impression aujourd'hui – et ce n'est pas un hasard si elles sont sur des ronds-points – que la France est devenue un peu le carrefour des sens interdits. Elles demandent des hausses des salaires, non, ce n'est pas possible. La hausse du SMIC, ce n'est pas possible. De meilleures retraites, ce n'est pas possible. Plus de services publics, ce n'est pas possible. Plus de justice fiscale, ce n'est pas possible. D'ailleurs, je note que le Rassemblement National qui est intervenu tout à l'heure en soutien à ce mouvement, j'ai bien remarqué que sa Présidente participait de ce carrefour des sens interdits puisqu'elle se refuse à envisager toute augmentation du SMIC. Donc il va falloir que nous redonnions espoir à nos concitoyens parce qu'au-delà de nos politiques publiques, Monsieur le Président, je crois qu'il y a vraiment un enjeu démocratique et je n'ai peut-être pas toujours entendu ce matin, dans les interventions – qui étaient toutes excellentes par ailleurs, ce n'est pas la question – mais je ne sais pas si l'on mesure vraiment ce qui est en train de se passer parce que c'est un mouvement à chaud. Mais je voudrais rappeler qu'il y a eu des alertes précédemment, qu'il y a eu le référendum de 2005, qu'il y a eu les élections présidentielles de 2002, qu'il y a eu un certain nombre de mouvements sociaux dans les banlieues, qu'il y a maintenant des mouvements dans nos territoires ruraux et périurbains.

Et je crois que grâce au Budget que vous avez su construire, grâce aussi aux politiques qui sont déjà en place, nous pouvons, lors d'une plénière spéciale, changer de braquet et mobiliser nos moyens pour la résorption de ces fractures territoriales et sociales.

Nous voterons ce Budget avec enthousiasme mais nous espérons que vous pourrez répondre à notre sollicitation.

Merci mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je partage cette réflexion qui est de dire qu'il n'y a pas de phénomène de ruissellement. On en a parlé pendant très longtemps, il n'y a pas de ruissellement entre les métropoles et les pays ruraux, et de la même manière qu'il n'y a pas de ruissellement, s'il n'y a pas fiscalité, entre les riches et les pauvres. Peut-être par contre que dans notre modèle social, qui est un peu différent d'autres pays, devrait-on le décrire à nouveau. Certains ont peut-être perdu l'habitude de considérer que lorsqu'une infirmière vient visiter deux fois par jour votre vieille maman ou votre vieux papa qui a un problème de santé, c'est la Sécurité Sociale, et cela montre que la dépense publique n'est pas toujours critiquable telle qu'on l'évoque.

Je voudrais signaler aussi, pour les en féliciter, parce que le problème du pouvoir d'achat n'est pas simplement lié à l'Etat ou aux pouvoirs publics. Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine, par le club des ETI, ont fait remonter à l'Elysée, les premières, une initiative d'un mois de salaire supplémentaire pour la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Je veux saluer cette initiative pour laquelle ce qui était demandé est qu'il n'y ait pas de charges.

Je confirme totalement, Stéphane, cette plénière. J'y attache une grande importance.

M. DELPEYRAT. - Je vous en remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et on fera effectivement un groupe de travail transpartisan qui aura la tâche de l'animer, de le piloter. Nos services sont déjà à la réflexion et comme nous avons embarqué dans la réflexion climatique beaucoup de scientifiques, pas simplement d'ailleurs des scientifiques de Science dure mais aussi des sociologues, il faut aussi que l'on tienne compte de ce ressenti qu'une partie de la population, à travers les gilets jaunes, a de l'état de la société.

Merci aussi d'avoir dit, je le redis à toute notre Assemblée, comment a-t-on fait pour qu'à Saint-Médard-d'Excideuil, petit bourg tout là-haut en Dordogne, Repetto reste avec ses 143 emplois ? Imaginons ce qui se serait passé si Repetto avait quitté Saint-Médard. C'est grâce à l'action que nous avons menée conjointement sur la formation des demandeurs d'emploi, sur le site, en faisant revenir un formateur ex-salarié de Repetto, en installant une machine dans le lycée de Saint-Médard, que nous avons pu alimenter le site en employés. Je ne cite que cet exemple mais voilà pourquoi j'insiste tellement sur ces deux aspects

formation et emploi, parce que l'on a démontré ce qu'il fallait faire. A travers le SRADDET, c'est la mission que l'on a confiée, nous allons travailler d'abord sur les centres-bourgs. Le Gouvernement va travailler sur les villes moyennes. Le problème, ce sont les centres-bourgs, c'est là où l'on va arrêter la déprise rurale mais mettons une condition, arrêtons de signer des permis de construire à la périphérie de ces villes. Comment peut-on continuer à dire « je mets de l'argent sur les centres-villes » et obliger nos concitoyens à prendre leur voiture pour aller faire des achats à la périphérie ? Cela fait bouger un peu les lignes. Je vais réunir les maires à Angoulême dans quelques mois ou quelques semaines, c'est quelque chose qui ne passe pas facilement. Je rappelle que le commerce de centre-ville crée deux fois plus d'emplois que les grandes surfaces.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, ce BP intervient donc dans un climat national inédit, dont les causes sont à rechercher dans une classe politique aux ordres des consignes de Bruxelles. Inédit par la gronde et la révolte fiscale mais pas seulement, ayant éclaté depuis le 17 novembre et portée par le mouvement des gilets jaunes, cela a été abondamment dit.

« Aujourd'hui, on vit côte à côte. Je crains que demain, on vive face à face », prophétisait l'ancien Ministre de l'Intérieur Socialiste, Gérard COLLOMB. Il se trompait juste de cible. Aujourd'hui, le pays réel s'oppose au pays légal. Ce péril jaune fait trembler toute la classe politique, médiatique, mais aussi la finance.

Revenons, comme le demande Marine LE PEN, sur la loi POMPIDOU-GISCARD D'ESTAING de 1973 et les français verront la pression fiscale baisser. Arrêter aussi l'immigration légale et illégale, dont les coûts colossaux pèsent sur nos épaules. Si le signal envoyé est prioritairement adressé à Emmanuel MACRON et au Gouvernement, il est aussi destiné aux exécutifs locaux. Et vous devriez en tenir compte en vous fixant comme objectif la recherche systématique de baisse significative de la fiscalité et donc de diminution des dépenses. Et nous avons identifié quelques postes d'économies : premièrement, la TICPE Grenelle, la taxe régionale sur les carburants que nous proposons de baisser, à tout le moins, pour le moment, de 30 %.

Deuxièmement, une attribution plus responsable des avances remboursables. La Région détient aujourd'hui environ 6.3 M€ de créances irrécouvrables, dont certes 4.650 M€ qui datent de la gestion de Madame ROYAL et de Monsieur MACAIRE. Soyons peut-être plus circonspects néanmoins dans l'attribution de ces aides à des entreprises dont la santé financière n'est pas assurée et auxquelles les concours bancaires sont généralement refusés. La Région, en effet, de notre point de vue, n'a pas à se substituer aux banques.

Troisièmement, le Budget dédié à la coopération internationale - ce n'est pas une nouveauté en ce qui nous concerne - dont nous constatons une hausse de 18.68 % pour avoisiner les 6 M€.

Quatrièmement, le Budget culture également - ce n'est pas une nouveauté venant de nous - dont les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 M€ par rapport à 2018. On se demande d'ailleurs pourquoi ce poste de dépenses est sanctuarisé pour 2019, nous l'avions déjà fait observer en octobre dans la discussion sur les OB.

Cinquièmement, le CESER – là non plus, vous ne serez pas surpris – dont nous souhaitons la disparition et dont le Budget alloué cette année est en augmentation de plus de 46 %, pour atteindre 5.2 M€. D'ailleurs, Monsieur le Président, nous constatons l'apparition d'une ligne « rémunération du personnel » se chiffrant à 917 000 €. Pouvez-vous nous dire à quoi correspond cette rémunération du personnel en ce qui concerne le CESER ? Ligne qui est, sauf erreur, inédite.

Sixièmement et enfin, toutes les dépenses liées à l'immigration au sens large, qu'elle soit clairement identifiable ou très souvent masquée sous d'autres appellations. Je rappellerai simplement pour mémoire la subvention symbolique de 50 000 € pour l'Aquarius. A ce propos d'ailleurs, compte tenu de l'arrêt des missions de l'Aquarius, nous pensons que vous annulerez la subvention votée lors de la dernière CP et nous vous demandons une réponse à ce sujet, même si cela peut vous paraître dérisoire compte tenu du montant, mais il n'en est pas moins symbolique.

Vous voyez, il y a des sources d'économies, il y en a d'autres.

Inédit également, le climat national l'est aussi par la colère des représentants des Collectivités territoriales, en particulier les maires, faisant face à des coupes importantes de leurs dotations d'Etat, tout en étant contraints de maintenir l'équilibre de leurs comptes. Les gilets jaunes et les revendications des élus locaux aidant, la Région semble constater les déséquilibres importants entre les aires urbaines et la ruralité. Il était temps. On touche là les conséquences néfastes du télescopage des lois NOTRe et MAPTAM, conduisant à instaurer une concurrence asymétrique entre les métropoles et les Régions, les métropoles concentrant les emplois, les richesses, les services publics, ayant un effet d'aimantation sur les arrière-pays se vidant de leurs forces vives et des Régions essayant de conserver une homogénéité, à tous les points de vue, sur leurs immenses territoires. François BAROIN, Président de l'AMF, déclarait d'ailleurs récemment « la France ne peut pas se résumer à une grande capitale et six métropoles ». Bien vu, mais un peu tard.

Enfin, en 2019, « la Région a pour mot d'ordre la transformation écologique », je vous cite, et placera cette problématique au sommet de ses priorités. Elle reprend à son compte

une écologie que les français ont rejetée ces dernières semaines, maquillée de catastrophisme et préparant indirectement nos concitoyens à de vastes mouvements, je vous cite : « de populations du sud migrant vers le nord ». « Il faudra changer nos comportements et adapter nos mentalités pour limiter le changement climatique » nous dites-vous. Après le mot « économique », le mot « soviétique », place au mot « écologique ». Je présume que c'est dans ce cadre que la Région entend émettre des green banks. Pouvez-vous d'ailleurs nous indiquer le volume des fonds que vous souhaitez lever à cet égard ?

Inutile de vous dire que nous ne partageons en rien vos menaces alarmistes. « En 2100, - dites-vous - si nous n'agissons pas maintenant, près de la moitié de la population mondiale sera menacée par trois à six aléas climatiques d'intensité maximale, et ce de manière simultanée. » Peut-être pour ce faire pensez-vous agir sur l'activité solaire, cet aspect du problème n'est jamais abordé car oui, Monsieur le Président, « il faut sortir de vos certitudes », comme vous le rappeliez tout à l'heure, vos certitudes sur les activités humaines et leur soi-disant nocivité. La COP 24 vient de se terminer en Pologne et on nous a infligé l'inquiétude de cette petite fille qui se demandait quelle Terre nous allons lui laisser. Et bien voyez-vous, Monsieur le Président, chers collègues, notre inquiétude est plutôt de savoir quels enfants nous allons laisser à cette Terre, si vous voyez ce à quoi je fais allusion.

Concernant les grands équilibres budgétaires 2019 de la Région Nouvelle-Aquitaine, je commencerai par les dépenses réelles de fonctionnement, elles augmentent de 2 % par rapport à 2018, contrevenant, en apparence, au Pacte passé avec l'Etat, limitant leur accroissement à 1.2 % par an. Certes, si l'on neutralise le plan « 500 000 formations », les fonds européens et la double inscription du crédit-bail fiscal, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de - 1.4 %. Toutefois, pour entrer « dans les clous » du Pacte Etat-Collectivités territoriales, la Région a dû opérer une baisse générale de 4 % des dépenses de fonctionnement, je renvoie aux OB du mois d'octobre. Il serait bon de connaître les postes de dépenses qui ont fait les frais de ces coupes et dans quelle proportion.

La masse salariale ensuite, on constate une forte augmentation de l'Action sociale entre les exercices 2018 et 2019, de 5.64 M€ en 2018, elle passe à 8.242 M€ pour 2019. Pourriez-vous nous expliquer la raison de cette augmentation et ce que contient exactement ce poste ? Nous avons peut-être mal lu mais pour nous, cela reste un peu brumeux.

Concernant l'épargne brute prévue pour 2019, elle devrait avoisiner les 366 M€. Si cette dernière est en augmentation par rapport à 2018, elle n'atteint toujours pas les 20 % de recettes de fonctionnement. Nous serons cette année à 14.8 %. Enfin, compte tenu de

l'augmentation constatée, n'aurait-il pas été plus judicieux d'accélérer le remboursement du capital de notre dette ? Au lieu de cela, vous le baisserez de 3 %.

Du côté de la dette à présent, l'encours prévu au 1^{er} janvier 2019 devrait être de 2.123 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport au BP 2018 (+ 9 M€). Cela reviendrait-il à dire que vous avez remboursé l'intégralité du capital emprunté durant l'exercice 2018 ? Permettez-nous d'être sceptiques, voire méfiants, sur cette prévision optimiste. Nous serons très vigilants lors de l'arrivée du Compte Administratif 2018. Nous serons d'autant plus vigilants que si l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est sous-estimé, la capacité de désendettement de 2019, prévue à 5.7 années, serait erronée. La Région prévoit, sur l'exercice budgétaire 2019, un recours à l'emprunt de l'ordre de 523.3 M€, en baisse de 10.6 % par rapport à 2018. Nous serons là aussi très vigilants sur ce point lors du CA. En admettant que la Collectivité emprunte l'intégralité de cette somme et en déduisant le remboursement en capital 2019 (127.7 M€), la dette devrait avoisiner, sauf erreur, 2.520 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2020. Elle atteindrait alors 80 % du Budget total. Comme nous l'avions mentionné lors de la discussion sur les OB 2019, nous alertons plus que jamais sur l'augmentation de l'encours de notre dette.

Voilà, Monsieur le Président, notre analyse. Et donc nous voterons contre votre Budget 2019.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Vous évoquez les avances remboursables, mon sentiment d'abord sur le plan de l'action économique est qu'en privilégiant l'industrie, en travaillant sur le triptyque formation-recherche-entreprises, nous sommes devenus peut-être pas la Région la plus attractive de France mais une des Régions les plus attractives de France, avec le retard qui était le nôtre. Et je peux vous dire que les entreprises du Limousin ou de Poitou-Charentes ont vu cela avec un certain plaisir. D'ailleurs, je profite de vous répondre sur ce plan-là pour vous dire que tous les pôles de compétitivité, et plusieurs étaient en cause, vont être revalidés par le Premier Ministre et les pôles de compétitivité sont des éléments extrêmement probants de ressourcement technologique.

Mais je voudrais partir d'un exemple, j'évoquais tout à l'heure « zone rurale-emploi-Repetto ». Je prends un autre exemple, celui de Gascogne, je l'ai utilisé à plusieurs reprises ici, à la fois pour saluer celui qui a repris Gascogne, Dominique COUTIERE, et la façon avec laquelle nous nous sommes mobilisés pour permettre le retournement de cette entreprise, la reprise de cette entreprise. Ce sont 2000 emplois directs, 2000 emplois indirects. Si la Région n'intervient pas, je ne suis pas sûr que cette entreprise soit reprise. Alors oui, il y a parfois des dossiers que les banques, que l'on accuse d'être timorées, ne prennent pas. J'ai

signé, la semaine dernière, une convention avec le fonds européen d'investissement de Bruxelles pour créer un fonds de garantie pour 1500 agriculteurs qui ne seraient pas pris, pour leurs investissements, par les banques. Ce qui montre d'abord l'utilité de l'Europe et l'utilité des dispositifs européens, et que notre part est certes du risque mais en même temps, l'avantage sur quelques « rideaux » comme l'on dit trivialement, est beaucoup plus important sur nos territoires et singulièrement pour nos territoires ruraux.

Le CESER, je ne comprends pas cette opposition systémique au CESER. Et nous sommes les seuls à l'avoir dans les Collectivités françaises, c'est la société civile représentée par ses associations, ses syndicats, l'agriculture, les entreprises, le monde de l'ESS. Je suis un farouche partisan du CESER, même lorsqu'il nous égratigne, parce que c'est une façon assez exceptionnelle d'avoir un échange avec la société civile. On ne peut pas croire que l'on va transformer en happening permanent le débat sur les politiques régionales si elles ne sont pas co-construites et s'il n'y a pas ce dialogue – et nous le faisons à travers des GIA – cela ne marche pas.

Deuxièmement, oui, il y a une inscription des coûts de fonctionnement du CESER, c'est une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes que nous avons mise en place, qui nous a demandé de faire apparaître les frais de fonctionnement. Il y a une petite équipe qui accompagne les travaux du CESER parce que le CESER ne pourrait pas fonctionner sans une petite équipe de chargés de missions, c'est évident.

Mais ce qui me terrorise, ou m'afflige, m'inquiète, c'est le « soi-disant » réchauffement climatique ou les risques du réchauffement climatique. Vous appartenez à une espèce qui, je l'espère est en voie de disparition, qui est ceux qui dénie, comme Claude ALLEGRE a pu le faire, les conséquences du réchauffement climatique.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je n'ai pas dit cela Monsieur le Président. Je ne me suis pas élevé contre le réchauffement climatique mais contre ce que vous considérez comme les causes du réchauffement climatique, c'est-à-dire les activités humaines.

M. LE PRESIDENT. - Mais enfin, plus personne n'en doute !

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Soyez prudent sur vos certitudes, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne connais pas un seul scientifique aujourd'hui, sauf ceux qui sont des anti-darwinistes aux Etats-Unis, on peut mettre aussi en cause le darwinisme, mais je sais bien que vous le faites. C'est terrible mais c'est tellement...

Aujourd'hui, quelle est l'inquiétude des agriculteurs ? Et on en a discuté à plusieurs reprises la semaine dernière avec le Commissaire européen. C'est que les pays d'Europe du

Nord, voire l'Angleterre, pourraient, pendant un temps donné, bénéficier du réchauffement climatique. D'ailleurs, il y a un certain nombre de vigneron champenois qui achètent des territoires de vignes en Cornouailles. Mais cela signifie, en sens inverse, que nos viticulteurs, petits ou plus gros, ici, vont souffrir si notre Institut des Sciences de la Vigne et du Vin ne trouve pas des alternatives au problème du réchauffement climatique. D'ailleurs, les vendanges se font trois semaines avant, le degré du vin a considérablement augmenté – si je n'ai que cet exemple plutôt culturel – si le degré du vin augmente, le parfum, le palais du vin de Bordeaux sera celui du vin de Séville. Je préfère boire un vin de Bordeaux actuellement – je remercie d'ailleurs Jacques COLOMBIER de me soutenir dans ce domaine-là -.

M. COLOMBIER. - Sur le goût du vin, tout à fait.

M. LE PRESIDENT. - Avec modération.

Enfin, bien sûr, si vous avez, avec le réchauffement climatique - qui serait de 3 ou 4 degrés chez nous - du réchauffement climatique de 7 à 8 degrés, une désertification de l'Afrique, il ne faudra pas s'étonner que des populations quittent ces pays qui, à cause de nous, à cause de notre gaspillage énergétique, auront obligé les populations soit de mourir, soit de partir.

Quant à l'Action sociale de la Région, dans cette Action sociale, il y a la mutuelle, qui est un phénomène nouveau que l'on a créé – je parle sous le contrôle de Pierre CHERET – il y a des prêts aussi, il y a un certain nombre d'agents qui vivent des difficultés parce qu'ils ont divorcé, parce qu'ils sont malades, et nous les accompagnons sous forme de prêts. C'est cela l'Action sociale, comme dans toute entreprise qui est bienveillante avec ses collaborateurs.

M. CHARTIER. - Merci Monsieur le Président.

Permettez-moi de commencer mon propos, on a beaucoup parlé ce matin de la crise des gilets jaunes et c'est légitime, je voudrais évoquer un instant une de ses tristes conséquences puisque vous avez sans doute constaté, comme nous, hier soir, qu'une œuvre monumentale de la Vienne, située à Châtelleraud, la Main jaune, avait été incendiée. Cette œuvre de la Main jaune, je pense aujourd'hui à son auteur, le sculpteur Francis GUYOT, était une œuvre qui était devenue populaire, qui avait trouvé naturellement sa place dans le paysage châtelleraudais, symbolisait une Histoire, celle de la vie ouvrière de Châtelleraud, et je voudrais donc que nous pensions à Francis GUYOT, à tous les bénévoles qui s'occupent quotidiennement de cette Main jaune et à tous les châtelleraudais, il y en a ici dans la salle. Je crois que la Région pourrait s'associer à cette profonde douleur châtelleraudaise.

Pour ce qui est du Budget...

Ne souriez pas Monsieur le Président...

Pour ce qui est du Budget, beaucoup de choses ont été dites. Sur la méthodologie d'abord, je voudrais aussi saluer le travail qui a été fait par les commissionnaires des finances sur les outils nouveaux dont nous disposons pour analyser, mois après mois, nos perspectives et nos trajectoires budgétaires. Notamment, cela a été dit par Jean DIONIS DU SEJOUR, cette notion du CA anticipé répond, je crois, à une vraie demande des Conseillers régionaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, pour essayer de comprendre quelles conséquences, à moyen et long terme, ont nos choix politiques de maintenant. Je crois vraiment que cet outil nous permet d'avoir des constats objectivés et qui nous permettent ainsi une meilleure compréhension des choses et sans doute, une meilleure analyse.

Cette meilleure compréhension est rendue parfois un peu fastidieuse par les retraitements comptables multiples et variés que nous avons toujours à subir – et je n'incrimine pas la Région – que ce soit les transferts et les changements de compétences, que ce soit les retraitements des fonds européens ou des plans de formation. Tout cela rend parfois l'impression d'un Budget à tiroirs et pardonnez-moi ce mauvais jeu de mots mais cela ne rend pas forcément l'analyse « commode ».

Sur le fond, et cela a été rappelé par plusieurs, je prends acte du volontarisme affiché de la Région de tenir les – 0.5 % d'évolution du Budget entre 2018 et 2019. Cela impose des baisses sur un certain nombre de chapitres et nous sommes ici particulièrement attentifs aux baisses sur les chapitres qui impactent sur les territoires, même si je suis le premier à reconnaître que votre volonté de faire la chasse au saupoudrage est bonne politique. Je pense que s'agissant des territoires, la Région n'a pas des moyens extensibles et il vaut mieux investir stratégique, investir cohérent, répartir les moyens en fonction des compétences des territoires pour essayer de baisser notre dépense d'intervention. Et même s'il ne faudrait pas que ce soit la facilité par rapport à d'autres baisses de chapitres qui pourraient – et j'y reviendrai tout à l'heure, en conclusion – voir le jour.

Si l'on est d'accord sur les objectifs et sur ces – 0.5 % de dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019, il y a deux questions : est-ce que ces objectifs sont tenables en fonction des critères et des contraintes que l'on s'impose ? Et sont-ils suffisamment ambitieux ? Sont-ils tenables en fonction des contraintes diverses ? D'abord, les contraintes de l'Etat, le + 1.2 %. Nous verrons bien, c'est le CA qui le dira. J'inviterais Andréa BROUILLE à un peu de prudence sur son affirmation et sur la tenue de cette évolution en deçà de – 1.2 % car elle est largement conditionnée par notre niveau et notre taux de réalisation de ces dépenses de

fonctionnement, et si mes calculs sont bons, le point de bascule doit être à 91 ou 92 % de taux de réalisation, si nous sommes en deçà de 92 % de taux de réalisation, nous devrions respecter ces 1.2 points, si nous sommes au deçà de ce taux de réalisation, comme d'ailleurs les OB nous y invitaient, à 94 %, il y a débat. On voit bien que l'on est toujours un peu sur la corde raide et que si nous respectons la limite, ce sera sans doute de justesse, donc j'incite chacun à la prudence dans ses analyses.

Sur le besoin de financement, qui est le deuxième critère imposé par l'Etat, nous devrions avoir un besoin de financement en 2019 de 175 M€. Il sera, selon vos propres chiffres, estimé à 220 M€. On voit donc bien que sur le besoin de financement, nous ne respecterons pas ce deuxième critère, pourtant imposé par le Pacte contractuel que la Région a signé avec l'Etat. S'agissant de nos objectifs internes, ceux que vous avez, vous, exécutif, souhaités, nous avons là encore une analyse sur les dépenses de fonctionnement qui peut varier de celle d'Andréa BROUILLE puisque les - 0.5 % affichés sont exclusivement dus au fait que les retraitements notamment sur les plans d'investissement formation, les fonds européens, sont en 2019 plus importants qu'ils ne l'étaient en 2018. Et si l'on fait un retraitement à volume constant entre les deux années, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement en 2019 vont augmenter d'environ 2 %, à comparer avec l'affichage de 0.5 % dû uniquement au retraitement de mécanismes qui montent en puissance en 2019.

Sur l'épargne brute, elle se redresse, c'est un fait. Mais elle se redresse à un niveau inférieur des 20 %, objectif affiché par vous-même, et elle ne se redresse que par le jeu mécanique des recettes. Ce n'est pas un mal en soi mais c'est-à-dire que c'est notre fiscalité qui est « au taquet », on l'a vu tout à l'heure, et c'est la CVAE, c'est la dynamique d'économie des territoires, tant mieux si nous avons une dynamique économique prospère, sans doute la Région y contribue et c'est un cercle vertueux, mais c'est un phénomène dont nous ne maîtrisons pas, ni la pérennité, ni le volume de recettes que tout cela pourra nous donner à moyen et long terme. C'est pour cela que nous invitons toujours à travailler ce que nous maîtrisons directement, c'est-à-dire la partie dépenses de fonctionnement, pour améliorer notre épargne brute.

Sur l'investissement, stabilité. Je vous passe les reports d'investissement qui glissent de 2018 à 2019 et qui ont un effet un peu mécanique sur l'amélioration du niveau d'investissement. Quant à notre capacité de désendettement, elle est inférieure encore à sept ans mais là encore, on voit bien que le ratio a tendance à se dégrader puisque si nous tirons la ligne jusqu'en 2021, nous serons à peu près à notre seuil que vous avez vous-même fixé de 7 années d'encours avec un emprunt – je le rappelle à chaque fois – mais qui aura augmenté, sur le quinquennat, de 912 M€, soit 50 % de son encours initial.

Vous voyez que ces objectifs sont difficiles à tenir, l'objectif et la volonté affichée de réduction de ces dépenses y contribuera sans doute mais encore une fois, nous sommes plutôt sur le fil du rasoir, plutôt que dans une situation facile et commode. Donc je pense qu'il faut rester particulièrement vigilant. Ces efforts sont-ils suffisants ? On vient d'en parler, ils sont en tout cas au prix d'un certain nombre de baisses, dont je mentionnais tout à l'heure le paquet territorial, mais je pense que par les temps qui courent, il faut investir utile, stratégique et cohérent, et faire la chasse aux dépenses qui ne produiraient pas un effet de levier suffisamment fort.

En conclusion, Monsieur le Président, je pense que tout cela doit nous inviter peut-être, on a beaucoup parlé de choses que nous pourrions travailler en plénière, mais à ce que nous pourrions faire de structurant pour nos successeurs ici, dans cette Assemblée, sur la baisse de nos dépenses de fonctionnement, et penser la Région 2.0. Et s'il y a bien une hausse que je salue, ce sont ces + 38 % de dépenses sur la modernisation de l'Administration, sur les chantiers de transformation et de refonte de l'Administration. J'aimerais d'ailleurs savoir quelles choses concrètes cela couvre parce que je crois que c'est une dépense utile parce qu'il n'y a qu'en faisant des efforts dans les dépenses de structure que nous pourrions dégager des marges de manœuvre pour répondre à ce que disait Stéphane DELPEYRAT, c'est-à-dire rester « dans les clous » budgétaires, mais à redonner sans doute du pouvoir d'achat sur le territoire. Ce n'est pas à chaque fois en limant les dépenses d'intervention mais c'est bien en faisant ces réformes de structure auxquelles j'appelle vraiment de toutes mes forces parce que je crois que sans cela, nous ne parviendrons pas à changer le cours de l'Histoire et à inverser durablement cette tendance haussière dans notre endettement et dans notre dépense publique.

Il y a des pistes, la masse salariale en est une, davantage sur le non renouvellement poste à poste de nos salariés. Il y a sans doute aussi une réflexion sur la répartition de nos sites géographiques à l'heure où l'on parle, de savoir où l'on mettra le futur Rectorat, l'Etat se pose cette question et là-dessus, je formule le souhait qu'il puisse incomber à Poitiers du fait de ses multiples... c'est un avis personnel et je sais que dans tous les rangs de cette Assemblée, cela fera polémique mais en tout cas, je pense que Poitiers a une vraie stratégie historique en matière d'excellence éducative et je ne citerai pas tous les nombreux outils que Poitiers a su développer au fil du temps pour faire vraiment cette spécificité. Mais au-delà de ce cas spécifique, je pense qu'il faut que nous réfléchissions à l'avenir de nos sites, sans doute en termes d'économies mais sans doute aussi en termes de compétences rattachées à ces sites parce qu'il est évident que nous ne pourrions pas tout faire dans tous les sites, nous n'en avons pas les moyens. Mais en faisant des choix stratégiques et lisibles, peut-être

que nous pourrions alors donner un sens à ces sites régionaux, tout en leur donnant une vraie lisibilité en termes de compétences associées à notre Région.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, ce que je voulais dire en complément des interventions qui ont été faites sur ce Budget 2019.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

En préalable et au nom du groupe MoDem et apparentés, je veux dire également et m'associer à mes collègues qui l'ont fait au préalable, dire toute notre colère face à l'irresponsabilité et au mépris affiché par Ford, qui a annoncé, jeudi, ne pas retenir l'offre de reprise du site de Blanquefort.

Je souhaiterais aussi avoir, au nom du groupe, une pensée et apporter tout notre soutien à Gérard VANDENBROUCKE, qui est absent aujourd'hui.

Et enfin, je me permettrais très amicalement de dire à Stéphane DELPEYRAT que le CICE ne sera pas doublé en 2019 mais que la formule 2018 de crédit d'impôt sera versée en 2019 et qu'il sera modifié en 2019 par un allègement de charges sociales. Il y aura une part 2018, une part 2019.

Monsieur le Président, chers collègues, je reviens sur le sujet budgétaire avec bien sûr, au nom du groupe MoDem et apparentés, en remerciant en premier lieu Andréa BROUILLE et les services pour le travail accompli. J'associerais Olivier CHARTIER à mes remerciements, qui anime avec brio cette Commission des finances.

Malgré cela, je formulerais un petit regret, qui est celui de la présentation politique par pilier et du vote par chapitre, qui nécessite parfois un gros travail pour les élus que nous sommes, et déplorer également l'absence de cohérence dans les codes couleur d'une année sur l'autre. On pourrait au moins garder une cohérence pour les chapitres, chère Andréa.

A l'occasion de ce BP 2019, j'interviendrai en trois points, insistant sur le contexte d'abord, sur les forces que nous lui trouvons et que nous lui reconnaissons, mais également je ferai part des déceptions et de nos inquiétudes. Ce Budget, qui s'établit à 3.170 milliards d'euros ouvre la perspective de ratios convenables, tant pour ce qui concerne la capacité de désendettement, qui demeure en deçà de la norme établie pour les Régions, que pour le taux d'épargne brute qui augmente de 91 M€ (33 %) pour s'établir à 366 M€, même si cela reste en dessous de l'objectif posé des 20 %. Il me semble très important et opportun d'insister sur le contexte dans lequel il a été réalisé, mais également sur le contexte dans

lequel il s'inscrit avec ce que nous avons largement abordé ce matin, à savoir les gilets jaunes.

Il s'agit d'abord du premier Budget réalisé dans un environnement relativement stable depuis la fusion des trois ex-Régions. Cette stabilité concoure certainement au changement de ton, un ton apaisé, qui contraste très nettement avec la véhémence à l'égard du Gouvernement employée lors du débat des OB. Un ton plus apaisé peut-être aussi parce que, Monsieur le Président, vous êtes vous-même rassuré et soulagé d'arriver parfois au terme de difficiles chantiers inhérents à cette fusion, avec le vote de grands Schémas structurants et le vote de nombreuses feuilles de route qui vont se décliner, qui vont décliner les politiques publiques sur le territoire. Et de ce point de vue-là, nous pouvons penser que c'était quelque chose de lourd à porter. Il nous reste, pour 2019, à voter le SRADDET, et c'est un Schéma pour lequel nous ferons montre d'une attention toute particulière, vous vous en doutez.

A l'aune de l'année 2019 et à travers ce BP, je note aussi que nous sommes très éloignés des inquiétudes formulées lors du BP 2018. La nouvelle composante des recettes fiscales de fonctionnement consécutive à la loi NOTRe et le remplacement de la DGF par une part de TVA au 1^{er} janvier 2018, permettant à notre Région de bénéficier de ressources financières dynamiques. Ce qui, à la lecture de ce BP, se traduit concrètement par une progression attendue de recettes de fonctionnement de 2.7 % en 2019, soit 62.6 M€ (34 M€ au titre de la CVAE et 15 M€ au titre de la TVA versée aux Régions). Il y a donc une vraie dynamique sur une partie du territoire, comme l'indiquaient d'ailleurs les cartographies qui nous ont été présentées lors du débat des OB.

Monsieur le Président, ces recettes supplémentaires doivent plus que jamais permettre de soutenir les territoires les plus isolés et les néo-aquitains les plus en souffrance. En d'autres termes, comme vous avez coutume de le dire et comme vous l'avez redit ce matin, si le ruissellement ne se fait pas naturellement, c'est à nous de l'insuffler. Ces recettes au sein de la Nouvelle-Aquitaine doivent inciter et aider à ceux qui sont les plus éloignés des grands pôles économiques et d'activités, ceux pour qui les contraintes en matière de mobilité sont parfois très lourdes et nous avons déposé un amendement dans ce sens, je ne le présenterai pas puisque nous saisissons la main tendue ce matin, à savoir que nous participerons à une Commission de travail pour revoir ce sujet de manière plus large.

Dans ce BP, nous sommes également loin du discours anxiogène tenu en juin dernier au moment du vote sur la contractualisation avec l'Etat, qui, je le rappelle, est de nature à contenir les charges de fonctionnement afin que chacun prenne sa part dans la résorption de la dette de notre pays. On ne retrouve plus ainsi le vocable tel que la « mise sous tutelle par

l'Etat », ou encore « c'est par manque de confiance que je vous propose de signer ce contrat », ou mieux, « ce contrat rompt avec le principe de libre administration des Collectivités ». Bien au contraire, dans ce BP, vous assumez totalement votre choix puisque pour 2019, vous n'envisagez ni d'augmenter vos dépenses de fonctionnement, et le contrat vous autorisait à le faire jusqu'à 1.20 %, ni de les contenir puisqu'après retraitement, vous les baissez conséquemment pour qu'elles s'établissent à - 0.50 %, prévoyant ainsi d'aller très au-delà de ce qui avait déclenché votre ire au mois de juin.

Finalement, cher Président, je conclus aisément que dans cette affaire, ce n'était pas l'Etat le plus contraignant mais plutôt la majorité régionale, une majorité hétéroclite, qui vous a écartelé sur le sujet, vous imposant de rompre avec votre pragmatisme naturel et peut-être ne s'agissait-il pas que d'une question de génération. Toujours est-il que si certains y verront une forme d'austérité sans pour autant le dire, le groupe MoDem et apparentés note avec satisfaction que vous avez fait des efforts, qu'il y a des marges de manœuvre et que cela permettra de générer une économie de 10 M€, qui permettra d'améliorer l'autofinancement.

En ce qui concerne les ambitions régionales que vous portez, nous saluons le ton volontariste en matière de formation et d'orientation. Sur le nombre de concitoyens formés, puisque vous avez l'ambition de porter ce nombre de 40 000 à 60 000, mais également sur la qualité et l'efficacité des parcours de formation que vous souhaitez proposer, avec une volonté de parcours plus longs et mieux intégrés. Le sujet de l'orientation également, qui est fondamental dès aujourd'hui et qui le sera demain plus que jamais puisque nous devons préparer les néo-aquitains à des carrières qui ne seront plus linéaires. Nous devons répondre et anticiper les besoins naissants des entreprises, à leurs côtés. Je pense ici plus particulièrement aux entreprises de plus en plus nombreuses, positionnées dans les secteurs d'avenir tels que le numérique et la cyber-sécurité, et qui voient souvent leur élan freiné par des difficultés de recrutement. La Région doit se positionner en intermédiaire proactif et efficace, et c'est en tout cas ce que nous ressentons dans votre ambition en la matière.

Nous sommes également satisfaits que vous réaffirmiez votre volonté d'accompagner notre agriculture, tant en termes de transmission des exploitations, que de transformation du modèle agricole. Et pour ce dernier point, de manière accompagnée et progressive afin que l'agriculture « classique », nécessaire à nourrir la planète, et le développement du bio et de l'agro-écologie ne s'opposent pas.

Ce BP, aussi qualifié de Budget « de maturité et de responsabilité » souffre quand même, à notre sens, de faiblesses. Vous annoncez dans le texte de grandes intentions pour corriger les déséquilibres territoriaux. Pour autant, au-delà des mots, ce sont les moyens qui

font cruellement défaut. Sur le pilier 3 « Aménagement du territoire » et plus particulièrement la politique contractuelle, l'ensemble des crédits de paiement qui sont destinés à la ruralité et à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs sont extrêmement faibles. Pourtant, vous avez réaffirmé, ce matin, à plusieurs reprises, votre volonté de soutenir ces politiques et elles ne représentent que 0.02 % du Budget, s'élevant à 700 000 €. Comme l'a d'ailleurs dit Jean DIONIS DU SEJOUR, si l'art de la rhétorique est habilement utilisé dans ce rapport, il atteint son paroxysme dans ce pilier parce qu'avec un chiffre tel que celui que je viens d'annoncer, on ne peut quand même pas dire là qu'il s'agisse d'une priorité. Or, vous le savez, pour nous, cela en est une. Nos territoires ruraux les plus isolés sont en demande de soutien car ils ont des projets à faire valoir.

A ce sujet, je souhaiterais revenir sur l'appel à projets « Innovation rurale », que nous avons voté en juillet 2018, dossier suivi par Geneviève BARAT. Nous avons prévu 200 000 €, qui ont été largement insuffisants puisque lors de la dernière CP, nous avons voté des projets à hauteur de 550 000 € en investissement et en fonctionnement. Nous avons financé 16 projets, or, 49 avaient été déposés, ce qui signifie que 33 ont été exclus. Je fais ici un mea culpa parce que je ne pensais jamais qu'il y aurait autant de projets déposés pour des communes ou des regroupements de communes de moins de 2000 habitants. J'avais dit ici que l'étiage n'était pas le bon, qu'il fallait au-delà, force est de constater que je me suis trompée. Mais il y a quand même plusieurs éléments, en voyant que 33 projets ont été refusés, certains parce qu'ils n'étaient pas suffisamment innovants, je crois que nous devons être extrêmement vigilants sur les critères que nous imposons ou que nous mettons dans ces appels à projets.

Premièrement, il y a des territoires qui ont besoin d'être soutenus pour des soins que je qualifierais « de première urgence », « de première nécessité », des besoins vitaux. Alors attention aux exigences en matière d'innovation. Ensuite, Monsieur le Président, le critère d'innovation est très subjectif et constitue ou peut constituer parfois une excuse pour ne pas retenir, on ne va pas se mentir. La réalité sur ce sujet, je crois, est que nous n'avons pas pris la mesure des besoins et que nous n'avons pas mis suffisamment de budget.

Nous avons déposé un amendement, j'y viendrai peut-être lors du vote des chapitres, ou je le fais là... Pour nous, ils ne sont pas à la hauteur des enjeux territoriaux donc nous avons déposé un amendement dans ce sens afin que vous relanciez un appel à projets où toute mesure à destination de la ruralité, avec un Budget augmenté, ait la capacité de financer une centaine de projets sur l'année 2019. C'est un sujet qui, pour nous, est capital, et c'est pour cela que cela a été l'objet d'un amendement. Du coup, je ne reviendrai pas sur la présentation de l'amendement.

Autre déception, Monsieur le Président, en matière d'aménagement numérique, puisque nous regrettons une baisse importante du Budget puisque l'on passe d'un BP à 85.6 M€, avec des réalisations pour 49 M€ (20 M€ de reports et 16 M€ d'annulations) à 66 M€. Si l'on tient compte de ces annulations et de ces reports, on serait aujourd'hui en-deçà de 50 M€ de réalisations, or, les besoins d'équipement et de développement du THD sont à la fois nombreux et urgents.

Et finalement aussi, une très grosse déception sur le pilier « Transition énergétique et écologique ». Alors que, vous nous en avez parlé lors de la dernière séance plénière, vous prévoyez toujours une séance destinée à ce sujet et finalement, les crédits de paiement sont abaissés de 2.8 %, soit une baisse de 12 M€, ce qui, par ailleurs, constitue la plus forte baisse si l'on omet le pilier « Administration générale » qui est un cas à part, ces variations étant liées au réaménagement de la dette. Donc c'est la plus forte baisse que l'on enregistre dans ce BP. Sur ce sujet-là, j'ai quand même une grosse déception qui est que nos collègues, vos amis Verts, lors d'une CP, déliraient sur les lobbies au sein de cette Assemblée quand un producteur nous offre 250 grammes de cerises, n'aient pas pu défendre un peu mieux leur segment de marché étant de fait, contraints de ne pas voter ce Budget, sauf à renoncer à leurs convictions.

Je conclurai en disant que malgré tous les risques évoqués l'an passé, malgré les efforts budgétaires demandés, la Nouvelle-Aquitaine prévoit de dégager des marges de manœuvre financières qu'on lui demande d'exploiter, notamment en faisant un geste fort envers les territoires les plus isolés et la ruralité.

En matière de transport, lors du vote des chapitres, notre Sénatrice, Denise SAINT-PE, interviendra.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur la notion de marges de manœuvre – je parle sous le contrôle d'Andréa et ceux qui suivent le Budget – je ne sais pas, dans un Budget où l'on emprunte des sommes considérables... parce que si j'ai un accord avec Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE c'est que notre volume d'emprunt me semble – je ne sais pas ce qu'en pense Olivier CHARTIER – limite. C'est une de nos difficultés. Donc faisons attention. L'objectif, c'est 7 ans, mais demandez aux services ce que donneraient 7 ans... j'espère bien que l'on sera en dessous de 5 ans, c'est ce que j'ai toujours fait à la présidence de la Région Aquitaine précédemment, mon objectif réel est 5 ans. Et j'espère bien pouvoir profiter de cette dynamique régionale, cette dynamique économique, qui est notre principal chantier parce que derrière, il y a des emplois, et en même temps, tout le monde en profite. Quand une

entreprise se développe, elle recrute, ce sont des impôts aux territoires quand ils sont ruraux. Ce n'est pas amener de l'eau dans un pays qui souffre de la soif, c'est creuser des puits. C'est tout le sens de ma démarche et de notre démarche que je voudrais que vous preniez, donc soyons prudents là-dessus.

Vous dites qu'un certain nombre de lignes connaissent des baisses et en même temps, je suppose que vous êtes d'accord sur cette demande qui a été de formuler une vision de la consommation des crédits et donc un pré-Compte Administratif. Mais ce pré-CA a un grand mérite qui est que l'on ajuste - comme l'a dit Olivier CHARTIER tout à l'heure - le contenu des lignes non pas à un affichage mais à une réalité de consommation. Et je regrette que l'on n'ait pas pu consommer plus que cela sur la ligne « Transition énergétique », pourtant, on a pris des initiatives : signature avec un certain nombre d'entreprises qui sont des électro-intensifs, pour baisser, les territoires TEPOS, sauf que les territoires TEPOS, il n'y a pas de dossier qui remonte, ou presque. La rénovation énergétique des logements, on a un mécanisme qui est intellectuellement satisfaisant mais nous n'avons pas assez de dossiers, notamment d'ailleurs dans l'ex-Aquitaine, paradoxalement. C'est le problème. Regardez aujourd'hui sur la transition énergétique, il y a un article ce matin dans *Sud-ouest*, l'énergie hydrolienne est en panne. Elle l'est parce qu'à un moment donné, on l'a confiée à un grand Groupe qui s'appelle Naval Group, et qui n'a pas réussi à monter un modèle économique autour de cela, et qui a tué ce que nous aidons encore, toutes les startups et toutes les petites entreprises qui travaillent dans les estuaires, qui travaillent au bord de l'eau pour développer l'énergie hydrolienne.

Sur l'énergie solaire, le photovoltaïque, aujourd'hui, il n'y a plus besoin d'aide, et il y a un développement. Que va-t-on dire quand on va faire des fermes importantes ? Cela va être un vrai débat. Nous avons des grands projets de fermes photovoltaïques. L'idée sur laquelle il faut que l'on avance est comment, toutes les fermes, sur leurs toits, peuvent-elles se doter de panneaux photovoltaïques. Sur le solaire dispersé, il faudra sûrement que l'on accompagne et on a des possibilités mais regardez ce Budget au fond des yeux... c'est comme si vous me disiez « le budget d'acquisition des rames à Alstom et à Bombardier est à zéro », mais on a fait une commande que l'on a parfaitement honorée pour plus de 400 M€. On n'a pas besoin de continuer à inscrire cette ligne-là.

Sur le numérique, c'est pareil, vous vous doutez bien que je suis critique sur le nouveau modèle entre l'Etat et les opérateurs puisque les opérateurs sont arrivés partout, sur tous les territoires, en Haute-Vienne, en Corrèze, en Creuse, en Lot-et-Garonne, un peu partout, en disant « on fait le travail, vous n'avez plus rien à payer. » Que font les Départements et les intercommunalités ? Ils se sortent du projet que l'on avait monté, que Mathieu HAZOUARD, patiemment, a monté avec les Départements et les communes. Nous

ne sommes plus dans des procédures d'investissement donc c'est normal que l'on a juste le Budget. C'est tout le problème.

Je crois vraiment que la recherche, non pas simplement de la sincérité mais de l'efficacité budgétaire, est importante. Par contre, si nos politiques. – et c'est ce que je veux offrir à travers cette Assemblée plénière dédiée au réchauffement climatique, c'est ce que je vous propose de travailler ensemble – si nous disons « il serait préférable d'intervenir plutôt dans cette action-là que dans l'action ancienne qui n'a pas d'efficacité », je n'ai aucun problème. On supprime deux, trois, quatre, cinq, six politiques et on en met une qui soit efficace sur le plan social et sur le plan environnemental. Mais je souhaite qu'on les travaille ensemble parce que c'est vrai que je trouve que le dispositif que nous avons dans ce domaine-là est parfois un peu éclaté.

En plus, sur la transition énergétique - Françoise COUTANT me le rappelle – c'est aussi d'instiller dans chacune des politiques... quand on reconstruit une usine, le bâtiment doit être à énergie positive. Quand on travaille avec l'agriculture, quand on travaille dans le PPI des lycées, quand on travaille dans la mobilité... On va travailler aujourd'hui dans la remotorisation des rames TER. On ne va pas les faire banalement au diesel, on va les faire hybride, et j'espère que l'on pourra les faire, si Alstom ne cherche pas à nous « faire les poches », en hydrogène. La croissance bleue que l'on est en train de lancer... Je crois que c'est quelque chose auquel Françoise COUTANT était très attachée, que la transition énergétique, écologique, agro-écologique, soit dans chacune des lignes et pas simplement dans des lignes dédiées.

Sur les territoires, je ne souhaite pas que l'on prenne des décisions, quelles qu'elles soient, à la hâte. Je propose que l'on prépare ensemble la plénière de mars sur ces problèmes territoriaux. Vous dites « on n'a dépensé que 700 000 € sur la ligne dédiée aux petits projets », sauf que si l'on a inscrit 700 000 €, c'est parce que les lignes précédentes n'étaient pas consommées. Donc la réflexion qu'il faut que l'on ait, y compris par rapport à l'appel à projets Innovation rurale, c'est de se mettre autour de la table... et je vous donne ma parole que dès demain, ou mercredi, on se retrouve autour d'une table pour rédiger ensemble cet appel à projets. Quand j'ai regardé les 49 projets, vous auriez eu la même réflexion que moi, il y avait plus de la moitié, et on a pris d'une manière extensive... s'engager là-dedans, demain, la mairie de Bordeaux va me demander de financer les crèches. Il faut que l'on pense à cela. Il faut que chaque fois que l'on accompagne le territoire rural, on l'accompagne plus que les autres territoires mais que l'on n'ait pas un effet de dominos où après, devant un tribunal, on nous dise « tu as refusé cela alors que tu l'as pris ici ». Je vous propose, avant d'inscrire quelque amendement que ce soit, que l'on ait travaillé ensemble, et je vous en donne publiquement et officiellement ma parole.

M. SEBTON. - Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit sur le contexte national, sur Ford ou les remerciements que chacun a pu faire sur le travail des services et de notre collègue en charge des finances.

« Préparer l'avenir, c'est penser les enjeux de demain tout en agissant aujourd'hui », voilà les mots qui introduisent votre BP. Evidemment, nous sommes d'accord et d'ailleurs, quand vous évoquez « préparer l'avenir », « les enjeux de demain », j'imagine que vous pensez au défi le plus important, celui qui doit le plus nous préoccuper, je veux parler de la politique environnementale. Monsieur le Président, cette politique ne peut souffrir d'affichages et d'artifices budgétaires. Alors pardon de le dire mais annoncer une augmentation des dépenses d'investissement en faveur de l'environnement et l'énergie de 20 %, à coût constant, cela n'existe pas et ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. J'ai bien compris que vous espériez une réalisation de ces Budgets plus importante que l'an dernier mais à y regarder de plus près, on peut s'apercevoir que sur le fameux pilier 4 « Transition énergétique », nous avons constaté un taux de réalisation supérieur à 88 %, ce qui d'ailleurs est tout à fait satisfaisant.

Si encore vous aviez largement surestimé le Budget et que le taux de réalisation était très faible, ce serait understandable de dire que ce taux pourrait augmenter mais là, ce n'est pas le cas. Au moment où je vous parle, nous ne sommes pas en mesure de connaître le réalisé 2018, certes, mais en imaginant que vous ayez conservé le même taux de réalisation qu'en 2017 (soit environ 89 %) et à partir du BP 2018, on peut estimer que les dépenses d'investissement en 2018 sur ce pilier s'élèveront à environ 69 M€, soit un niveau supérieur au BP 2019. Donc je vois mal comment vous pouvez augmenter le réalisé.

Ce que le groupe UDI veut vous dire est qu'il n'est pas souhaitable qu'un exécutif fasse des annonces pour finalement ne pas les concrétiser. Si votre ambition est de vous investir davantage sur la question environnementale, nous vous suivons sans problème mais attention aux artifices d'affichage dans la présentation du Budget.

En règle générale, je veux vous rappeler l'ambition du groupe UDI pour notre Région, nous défendons un aménagement équilibré du territoire entre la Métropole, les villes moyennes et les zones rurales, par un désenclavement routier, ferroviaire et numérique, un soutien à la politique de la ville, des contrats de développement passés avec les territoires. Une Région forte et ouverte sur le monde par un soutien à l'ensemble de nos activités économiques, industrielles, mais aussi artisanales, commerciales, en mettant en valeur notre agriculture, notre patrimoine et nos paysages en aidant les jeunes entrepreneurs à s'installer. Une Région qui donne sa chance à la jeunesse en favorisant les filières

d'excellence, universitaires et de recherche, en modernisant nos lycées, en permettant à chaque jeune de s'orienter vers un métier, aussi bien par l'enseignement supérieur que par l'apprentissage. Une Région soucieuse de l'environnement en participant activement aux objectifs de la COP 21 en matière de baisse du réchauffement climatique. Une Région bien gérée en limitant la hausse de la dépense publique, en s'engageant sur la mise en œuvre d'une politique de Ressources Humaines adaptée aux besoins de notre future institution. Une Région européenne en favorisant les partenariats avec d'autres Régions européennes, en nous montrant exemplaires dans la gestion des fonds européens, en renforçant la visibilité de notre territoire auprès des institutions européennes.

Le Budget que vous nous présentez manque de ces éléments. Votre Budget manque de cet aménagement équilibré. Par ailleurs, force est de constater une carence d'actions sur les zones rurales - et c'est un citoyen qui vous le dit – pas seulement pour les bourgs de moins de 2000 habitants, mais aussi toutes ces communes qui sont considérées comme des bourgs-centres, dans lesquelles les habitants qui habitent dans les villages autour se retrouvent pour leurs achats et leur vie quotidienne.

Sur la question de la contractualisation, nous regrettons que cela n'avance pas de façon satisfaisante. Le groupe UDI souhaite vous alerter sur ce sujet. Trop peu de territoires aujourd'hui ont contractualisé avec la Région et on peut constater, sur certains territoires, ce manque de soutien de la Région. Aussi, nous sommes malheureusement surpris du peu de réalisation des programmes européens.

Monsieur le Président, ce Budget ne correspond pas à nos espérances pour notre Région et les néo-aquitains. Certes, on peut reconnaître une maîtrise, pour le moment, de l'endettement et les bons ratios de gestion, mais pour faire vivre et exister cette institution régionale sur nos territoires, il faut davantage de vision.

Enfin, depuis le début de cette mandature, le groupe UDI vous a demandé par écrit, dans nos interventions, une équité territoriale quant à la répartition de l'action de la Région sur les différents territoires qui la composent, sans pour autant tomber dans le saupoudrage que vous craignez. A ce titre, nous vous demandons avec un peu d'avance de prévoir, à l'occasion du débat sur le CA 2018, une répartition des dépenses de la Région en investissement et en fonctionnement, à la fois selon les 12 Départements qui la composent, et selon les 50 territoires de contractualisation.

Au final, vous l'aurez compris, le groupe UDI votera contre ce Budget, qui d'ailleurs ne va pas assez chercher les leviers budgétaires vers la réduction de dépenses publiques, évitant ainsi de diminuer l'effort direct demandé aux néo-aquitains.

En synthèse, nous voterons contre parce que ce Budget n'est pas assez ambitieux sur les volets de l'environnement, des espaces ruraux et de la contractualisation avec les territoires qui, nous l'espérons, ne traduit pas une forme de centralisme régional.

M. LE PRESIDENT. - Votre argumentation est très bizarre parce que vous commencez par dresser une liste de Budgets qui ne sont pas assez élevés, ensuite, vous ne voulez pas de saupoudrage, vous voulez que l'on ait de la rigueur, que l'on baisse la dépense publique. C'est totalement contradictoire.

J'entre dans le détail. Vous me dites, sur la transition énergétique, je ne sais pas si vous connaissez ce dossier, je parle du photovoltaïque, aujourd'hui, le photovoltaïque n'a pas besoin d'être financé. Donc oui, à coût constant, on peut faire mieux. Le photovoltaïque n'a pas besoin d'être aidé.

Vous contestez ce que je dis ?

Cela fait donc la première erreur.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, je dis juste que l'on ne peut pas parler d'augmentation à coût constant, cela n'a pas de sens.

M. LE PRESIDENT. - Cela fait la première erreur parce qu'à coût constant, sur le photovoltaïque, qui est l'élément le plus probable de la conversion énergétique, on peut le faire, sauf peut-être sur le photovoltaïque dispersé sur les immeubles.

Deuxièmement, tout a été analysé - d'ailleurs, le Président de la Commission des finances le confirme - à partir d'une simulation du CA. Je n'ai pas, pas plus qu'Andréa, baissé des Budgets qui avaient été réalisés dans l'année 2018. Nous ne l'avons pas fait. Si l'on avait changé ce fusil d'épaule, vous auriez pu, à juste titre, nous accuser de Budget d'affichage.

Mais si, cela a d'ailleurs été fait ce matin.

Votre argumentation se retourne comme un gilet jaune, excusez-moi.

Je n'ai rien trouvé d'autre... Permettez-moi un retour de l'humour à la veille de notre déjeuner. Comme une vieille chaussette.

Vous dites deux choses, je ne prends que deux exemples : « vous n'intervenez pas assez sur les filières d'excellence, universitaires et lycées » mais personne n'ose dire cela qui connaît l'Histoire des Régions.

Si, c'est ce que vous avez dit.

Nous sommes la Région qui intervient le plus sur les filières d'excellence, sur l'université. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

Sur les lycées, on ne peut pas ne pas saluer le PPI, on ne peut pas ne pas saluer tout ce que l'on fait sur la reconstruction des CFA et sur le logement des jeunes.

Vous dites après « vous ne travaillez pas assez avec les Régions européennes », on est peut-être la Région de France qui a, sur la coopération internationale, la plus grande efficacité avec le Land de Hesse. Alors écrivez autrement vos propos.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai rappelé quelle est l'ambition de l'UDI. Je n'ai pas dit que vous ne le faites pas. J'ai rappelé quelle était notre vision de la Région. Je ne vous ai pas dit « vous ne faites pas l'Europe, vous ne faites pas les lycées ».

M. LE PRESIDENT. - Que me disiez-vous alors, quel était le reproche par rapport aux Régions européennes ?

M. SEBTON. - Il n'y avait pas de reproche sur cette partie-là, Monsieur le Président, il ne faut pas être paranoïaque.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas entendu un reproche ?

M. SEBTON. - Et ensuite, pardon Monsieur le Président mais techniquement, sur le Budget, on ne peut pas parler d'augmentation de 20 % et être à coût constant, cela n'existe pas. Sur les réalisés, je veux bien, mais quand on dit « + 20 % » cela ne peut pas être à coût constant. Cela ne marche pas.

M. LE PRESIDENT. - On ne dit pas cela. Je ne sais pas où vous l'avez vu.

M. SEBTON. - Page 2.

Mme BROUILLE. - On parle du Budget constant par rapport au réalisé.

M. LE PRESIDENT. - Quant à la carence sur les zones rurales, dites-moi un seul projet de la compétence de la Région, je mets les routes à part, on m'a même demandé d'aider des routes vicinales, alors si vous souhaitez que l'on fasse des routes vicinales, sans moi.

Quant à la contractualisation, on sera cet après-midi à 22 dossiers sur les 50, parce que l'on n'arrive pas par le haut pour dire « il faut que tu fasses cela ». Si les territoires n'ont pas préparé et s'ils mettent du temps à choisir leurs projets, c'est à eux de le faire, ce n'est pas de la faute de la Région.

M. BITEAU. - Je voulais me joindre, comme les orateurs précédents, aux remerciements adressés à Andréa BROUILLE et les services régionaux pour la clarté et la présentation des documents budgétaires.

Notre Région a fait le choix de maintenir son investissement en baissant ses dépenses de fonctionnement et en travaillant toujours et encore sur un excellent taux de réalisation. C'est à saluer.

Le volume de la TICPE a augmenté du fait d'une hausse de la consommation. Bien sûr, la fiscalité des carburants est à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Aussi, faut-il se satisfaire de cette fiscalité d'un point de vue écologique et en déplorer les effets pervers sur les travailleurs les plus modestes et les plus ruraux. Et là, interpeller le législateur qui serait bien avisé de remettre à plat la fiscalité des Régions, bien trop dynamique depuis de nombreuses années, la période actuelle semble s'y prêter, me semble-t-il.

Notons aussi la bonne politique engagée concernant les intérêts de la dette qui baissent et la stratégie de défaisance concernant les prêts toxiques et en premier lieu, les prêts hors charte.

Signalons également que la baisse appliquée au fonctionnement n'est pas bêtement appliquée de façon indifférenciée puisqu'elle prend en compte divers paramètres, dont le taux de réalisation de tel ou tel service. On peut simplement regretter certaines baisses, impacts des services où des demandes existent alors que la consommation des crédits alloués n'est jusque là pas optimale (exemple : le sport). Néanmoins, compte tenu d'un cadre budgétaire contraint, on ne saurait tenir rigueur à notre vice-Présidente de ces ajustements.

Saluer également l'évitement du dégageant d'office que vous avez signalé, Monsieur le Président, qui, sur certains fonds européens, aurait été une hérésie tant les acteurs qui émergent sur ces fonds européens ont besoin de ces politiques sur les fonds européens. Saluer sur ce sujet l'action d'Isabelle BOUDINEAU et de Samuel BROSSARD, et de tous les services qui travaillent autour des fonds européens.

Ainsi, le Budget présenté répond à plusieurs objectifs : la prise en compte d'un cadre budgétaire contraint, le maintien de l'investissement, la baisse des dépenses de fonctionnement. En répondant à ces objectifs, nous faisons le choix d'une gestion raisonnée des finances publiques, sans gestion dispendieuse mais en privilégiant le service rendu à nos concitoyens, tout en respectant le contribuable.

Et j'ai une dernière requête, Monsieur le Président, c'est que depuis le début de ce mandat, les Radicaux de Gauche n'ont toujours pas de siège à la Commission des finances et donc j'aimerais beaucoup, avant la fin de ce mandat, que nous trouvions une solution pour que notre groupe, aussi modeste soit-il, puisse trouver une place au sein de cette Commission des finances.

Je vous remercie de votre attention. Je crois avoir été assez bref, conformément à votre demande, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Nous allons passer maintenant au vote des chapitres.

Sur le chapitre 930 de la section de fonctionnement, je suis saisi d'un amendement LR sur la baisse de la TIPP Grenelle. Je crois que l'explication de texte et de vote a été faite.

Qui est d'avis de voter cet amendement ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement au Budget Primitif 2019 sur la TICPE part Grenelle et sur la contribution d'exploitation du réseau versée à la SNCF

▪ POUR : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

▪ CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV

AMENDEMENT REJETE

NON PARTICIPATION : Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

Cet amendement est donc rejeté.

Mme FROPOS. - Monsieur le Président, non inscrits, non participation.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

Je n'ai pas vu Madame DE AZEVEDO, Monsieur GERARD et Monsieur BERROYER...

Non participation au vote pour tous les trois.

Sur le chapitre 930, quels sont les votes des différents groupes ?

Ne prend pas part au vote, comme d'habitude.

LR ?

Ne prend pas part au vote.

M. CHARTIER. - On ne participe pas au vote par chapitre.

M. LE PRESIDENT. - De telle sorte que je le sache pour aller un peu plus vite.

Du côté du MoDem ?

Mme REQUENNA. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Du côté de l'UDI, maintenue, canal historique ?

M. SEBTON. - On vote contre le Budget mais on ne va pas participer au vote sur l'ensemble des chapitres puisque cela revient au même.

M. LE PRESIDENT. - Et abstention de l'Union Centriste.

Je suppose que la majorité vote pour ?

M. FEKL. - Oui, Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Nous aurons la même position, Monsieur le Président. Non participation jusqu'au vote global.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Mme FROPOS. - Non inscrits, non participation également pour l'ensemble des chapitres et contre le Budget.

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Formation professionnelle, même vote ?

Mme REQUENNA. - Pour, Monsieur le Président.

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Enseignement, 902-932.

J'excuse Jean-Louis NEMBRINI, il est cloué par une bronchite, il va essayer de venir cet après-midi.

Même chose pour le 902-932 ?

Mme REQUENNA. - Pour.

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre Sports et loisirs, même chose que le chapitre précédent ?

CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

Adopté.

Santé et Action sociale, même vote que le précédent ?

SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

904 en investissement - 934 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

Merci.

Sur Aménagement des territoires, je suggère - comme je l'ai dit tout à l'heure, Pascale – parce que j'ai été un peu échaudé avec cet appel à projets... il faut vraiment que l'on rédige, pour la prochaine plénière, un appel à projets ensemble. Je m'y engage. Je vous propose donc de retirer cet amendement, de telle sorte que l'on ait le temps de se mettre d'accord et d'y travailler. J'ai passé quelques commandes aux services, cela pourra vous intéresser.

Mme REQUENNA. - D'accord.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

L'amendement est donc retiré.

Ce chapitre Aménagement des territoires, 905-935, même vote ?

M. RABIT. - Je suis désolé d'intervenir à ce niveau-là mais nous avons pris l'habitude de dire quelques mots sur les différents chapitres...

M. LE PRESIDENT. - Beaucoup de choses ont été dites par tout le monde et de tous les groupes.

M. RABIT. - Même si vous souhaitez aller vite. Or, je pense que beaucoup de personnes y ont déjà fait référence ce matin et il ne me paraît pas inutile de revenir sur la crise que nous vivons dans notre pays...

M. LE PRESIDENT. - On l'a tous dit et vous allez avoir l'occasion d'en parler cet après-midi avec les dossiers de contractualisation.

M. RABIT. - Je suis désolé, nous avons la possibilité d'intervenir sur les chapitres, nous exerçons ce droit légitime.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr. Même si c'est pour répéter ce qui a déjà été dit.

M. RABIT. - Peut-être, mais au moins pour insister sur les points qui nous paraissent les plus importants, Monsieur le Président.

Justement, je reviens peut-être sur des points qui ont déjà été signalés mais je crois que compte tenu de la gravité de la situation, ce n'est pas inutile et je crois que cette situation doit nous interpeller dans le cadre de nos compétences. Je crois que ce combat de la France qui souffre est bien sûr légitime, pour autant qu'il s'inscrive dans le respect de nos institutions et s'exerce sans violence. C'est pour cela que je rejoins ce qui a été dit sur l'incendie de la Main jaune, qui doit être absolument condamné.

Sur la hausse des carburants, Virginie CALMELS a fait une proposition tout à l'heure, je n'y reviens pas mais mon propos est simple : la situation inédite que nous vivons n'aurait-elle pas justifié de revoir l'architecture du Budget 2019 et d'en retravailler certaines des masses par des arbitrages courageux et pertinents ? La réponse est évidemment « oui » et notamment sur l'aménagement du territoire qui, il faut le dire, est l'un des parents pauvres de ce Budget, et nous le déplorons. Or, la France qui s'exprime aujourd'hui est bien sûr celle de la France périphérique, celle du déclassement de ceux qui voient disparaître les services publics, les infrastructures de transport et j'en passe. Bref, c'est l'expression d'une fracture profonde entre une France qui vit bien et une autre qui ne s'en sort plus, suivant que l'on habite dans tel ou tel territoire.

Or, Monsieur le Président, l'aménagement du territoire n'est pas uniquement l'emploi et la formation. Vos services nous ont fait passer aujourd'hui une brochure dans laquelle sont résumées les principales modalités de la politique d'aménagement du territoire et cela va bien au-delà de ceci. C'est effectivement un levier pour répondre aux revendications qui s'expriment aujourd'hui, en réduisant les écarts et en corrigeant les déséquilibres. Bref, l'aménagement du territoire est l'ADN d'une politique économique et sociale plus juste et plus équilibrée. La question que je vous pose, Monsieur le Président, avez-vous entendu, comme nous, cet appel monter des territoires ? Si tel est le cas, nous avons le devoir d'apporter nos réponses à une situation que nous ne pouvons pas ignorer. Or, en regardant ce projet de Budget, permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas au rendez-vous et que le compte n'y est pas au regard des revendications légitimes de tous les français. D'abord, parce que l'aménagement du territoire est un Budget modeste (11 M€, en baisse d'1.7 % en fonctionnement), que le Budget des petites villes baisse de 72 %, celui de la politique de la ville de 11 % et celui de l'habitat de 9 %.

Sur l'investissement, je reconnais bien volontiers que certains Budgets sont en hausse mais beaucoup trop de baisses (les villes moyennes – 9 %, les infrastructures transport – 2 %, les transports de voyageurs – 33 %, les routes – 25 %). Ne croyez-vous pourtant pas que

la 147 ou la 149, toujours pas réglées, ne participent pas de cette désespérance et de ce déclassement ?

Sur la politique contractuelle, c'est toujours la Peau de chagrin avec une baisse de 3 M€, c'est-à-dire – 12 %. N'y a-t-il pas urgence à répondre aux territoires les plus fragiles ? Vous disiez tout à l'heure que 22 contrats de territoires avaient été signés, il en reste 30 à signer, je pense qu'il faut faire en sorte d'accélérer, pour le début de l'année 2019, la signature de ces contrats de territoires car il faut envoyer un signal fort à tous ces territoires en détresse. C'est la raison pour laquelle nous demandons un vrai coup de pouce financier pour l'aménagement du territoire, sans nécessairement en changer les modalités car il y a plein de bonnes idées, comme ce bus itinérant service public à Tonnay-Charente qui répond à la disparition des services publics en milieu rural mais qu'il faudrait démultiplier.

En conclusion, je suis convaincu que la gravité du moment doit exclure toute démagogie – je ne suis pas du tout dans ce registre-là – mais qu'elle impose une réponse forte, où nous sommes tous responsables. C'est ce que nous vous demandons aujourd'hui, ce serait, je crois, notre modeste contribution à la redéfinition de notre contrat social et républicain et au maintien de l'unité de notre nation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ai déjà aussi largement répondu tout à l'heure à ce que vous avez évoqué avec d'autres intervenants, puisque vous avez bien voulu rappeler ces interventions.

Sur l'accélération de la politique contractuelle, je suis totalement d'accord. Mais on ne peut pas à la fois dire « ce sont les territoires qui fixent leurs projets » et en même temps, dire « c'est la Région qui arrive du haut et fait leurs projets ». C'est ce qui est critiqué par les ronds-points.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas, sur la 141 et sur la 147, si vous connaissez la maîtrise d'ouvrage, alors que la Région est prête à mettre plus d'argent, dire que c'est elle qui est responsable de l'état des lieux.

M. RABIT. - Je n'ai pas dit cela non plus.

M. LE PRESIDENT. - A peine.

Et sur l'ensemble des petites villes, sur les bourgs ruraux qui sont capables d'arrêter la déprise territoriale, il nous faut des opérateurs et il nous faut que les communes soient d'accord.

Non, tous les projets qui nous ont été soumis ont été retenus. Nous ne refusons, sur l'aménagement des centres-villes – je parle sous le contrôle de Philippe par exemple – il n'y a absolument aucun dossier qui ne soit refusé. Donc ne faisons pas ce type de procès. La difficulté de l'exercice pour ces territoires, mais tout le monde veut faire de l'aménagement du territoire : les Départements, les intercommunalités, la Région, l'Etat. Si l'on confie à la Région l'aménagement du territoire, avec des moyens, on assumera. C'est la bataille que je mène. Mais aujourd'hui l'on dit « l'aménagement du territoire, c'est tout le monde » et en plus, cher Monsieur, l'aménagement du territoire, ce sont aussi les lycées. Quand vous mettez 10 M€ sur le projet de La Souterraine, c'est aussi de l'aménagement du territoire. Quand vous passez de 10 à 20 M€ pour l'accompagnement des entreprises – je ne sais plus le chiffre... - en Limousin, de 20 à 40 M€ en Poitou-Charentes, c'est aussi de l'aménagement du territoire parce que les usines sont d'abord situées en milieu rural. Il faut donc tout prendre. Et je préfère quant à moi rénover totalement une usine, développer une usine, plutôt que de faire des bricoles au fond de la cour, pour une raison très simple, c'est que je n'y serai peut-être pas pour couper le ruban mais quand l'usine aura recruté 10, 20, 30 personnes, sera sauvée à La Forêt-du-Temple, je sais que la ville de la Forêt-du-Temple sera sauvée, ce qui n'est pas le cas si je paye un candélabre.

Mais si, vous m'avez proposé de refaire des candélabres ! Vous le savez bien.

M. DURAND. - Président, j'ose parler un tout petit peu du sport, s'il vous plaît...

Merci.

Bien qu'avec 0.80 %, la part consacrée au sport dans le Budget 2019 de notre Région soit bien supérieure en pourcentage à l'effort consenti par l'Etat, avec seulement 0.13 %, nous ne pouvons pas être satisfaits par ce chapitre du Budget car c'est moins que ce que nos trois Régions consacraient, avant la fusion, en 2015. En effet, plus de 27 M€ étaient alors investis dans le sport, contre 25 M€ et un peu plus aujourd'hui. Le perdant est donc une nouvelle fois le sport, avec 1.688 M€ en moins en quatre ans, alors que dans le même temps, les CREPS entraînent dans notre patrimoine en nous imposant de nouvelles dépenses en investissement et en fonctionnement. Si l'on compare avec le Budget de la culture, que vous avez bien voulu sanctuariser, c'est 2.6 fois moins. Le constat est que tous les domaines où notre compétence s'exerce ne portent pas équitablement un effort semblable dans la bonne utilisation de l'argent public, alors que les bienfaits du sport se révèlent chaque jour davantage, sans parler de nos succès sportifs dont tout le monde s'enorgueillit, à commencer par la très belle victoire de nos handballeuses, hier, dans l'Euro qui se déroulait en France.

A ce regret, notre groupe tient à vous faire partager une nouvelle fois trois réflexions : la première concerne précisément nos deux CREPS, lesquels ne peuvent qu'être heureux d'être passés sous la coupe des Régions car laissés par l'Etat, pour beaucoup de leurs équipements, dans un état avancé de vétusté. Ils sont en train de retrouver un standing digne de l'excellence qu'ils portent, grâce à l'argent investi actuellement dans leur rénovation. Et on peut s'en féliciter. Toutefois, attention à bien veiller à leur équilibre d'exploitation qui reste fragile. La tarification de leurs prestations aux différents publics qui les fréquentent reste souvent bien en dessous de leur prix de revient. En cela, le service public est bien sûr assuré mais une vision trop généreuse ne doit pas conduire, dans l'avenir, à une baisse de ces tarifs telle qu'envisagée par exemple par le CREPS de Talence, au risque de mettre à mal le modèle économique de ces établissements publics. Si un déficit venait à apparaître, c'est notre Collectivité qui devra désormais l'assumer et il faut en avoir conscience. Élus comme permanents, nous devons rester vigilants sur ce point-là.

La deuxième réflexion porte sur la pertinence à continuer de subventionner les clubs élités de certains sports professionnels, lesquels s'éloignent chaque jour davantage de l'idée du sport que notre Collectivité doit garantir. Un sport qui ne soit pas que spectacle, un sport qui ne soit pas que business, mais un sport qui offre à tous un rêve, une chance d'épanouissement et un plaisir partagé entre sportifs et supporters. Un pas nécessaire a été fait dans l'harmonisation des aides depuis la fusion. Il est temps maintenant d'entrer dans des choix qui doivent redéployer des moyens pour les petits clubs amateurs, pour les sports en manque d'attractivité médiatique, pour les athlètes en difficulté et pour les bonnes causes à défendre.

Cela me conduit, pour terminer, à vous rappeler une troisième réflexion sur laquelle nous vous avons déjà sensibilisé, celle du sport en entreprise. Notre Règlement d'intervention ne représente en rien un obstacle pour encourager des actions au sein des petites et moyennes entreprises, afin de faire entrer la pratique d'activités sportives ou physiques car c'est bon pour les employés et les employeurs. Tous la plébiscitent selon une étude-miroir récente entre salariés et dirigeants, menée par Generali OpinionWay, du 27 septembre dernier. Explorons sans plus tarder cette piste pour engager ce nécessaire basculement vers une pratique régulière, structurée, sur le lieu de travail.

Pour toutes ces raisons que je viens de vous exprimer, on vous l'a dit, notre groupe ne participera pas au vote du chapitre « Sport » du Budget.

Merci de m'avoir donné la parole et désolé d'avoir dépassé de 15 secondes.

M. LE PRESIDENT. - On peut, sur chaque ligne, avoir tous les applaudissements...

J'essaye de répondre à Pierre DURAND, à moins que Monsieur PUYJALON veuille intervenir sur le sport...

M. PUYJALON. - Je sais qu'être dans l'hémicycle, c'est du sport, mais moi c'est sur le transport, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Alors attendez deux minutes parce que là, on est en matière d'aménagement du territoire...

M. PUYJALON. - Ceci dit, Monsieur le Président, c'était dans le plan et c'est extrêmement succinct mais je souhaite m'exprimer sur votre projet.

M. LE PRESIDENT. - Je vous le dirai, je vous donnerai la parole le moment venu.

Sur le sport, on ne peut bien entendu que partager cela. Je note quand même que de tous les pouvoirs publics, peut-être pas certaines communes mais toutes les autres Collectivités ont un peu plié les gaules, et la Région est celle qui a le moins réduit la voile. Quand je regarde les AE, on est supérieur à l'année dernière, que l'on fait un effort sur le plan des investissements et je souhaite être rigoureux à l'égard des CREPS mais il y avait tellement de choses à faire... Je rappelle aussi que les CREPS ne forment pas simplement les sportifs de haut niveau mais ils forment aussi tous les animateurs sportifs. Et la difficulté de l'exercice pour la Région, c'est un peu comme avec ses Agences culturelles : à quoi sert l'OARA ? A quoi sert l'ALCA ? A quoi sert le FRAC ? Ce sont aussi des actions culturelles qui, pour elles, ruissèlent sur le territoire : les expositions dans les lycées, le théâtre dans les petites villes, le tournage de cinéma. L'idée est d'avoir des structures qui ont des influences territoriales. Mais je reconnais volontiers que j'aimerais bien - je l'ai dit à Jean-Louis NEMBRINI, qui le partage - que tous les lycées, pour ce qui nous concerne, j'entends ce que vous dites au niveau de l'entreprise et j'ai fait passer les messages suite à votre intervention d'une précédente plénière, j'aimerais bien que l'on travaille plus avec l'UNSS, ce que l'on est en train de faire pour la préparation des Jeux Olympiques de 2024. Parce que je pense que là, il y a des jeunes, qui sont un public un peu captif, sur lesquels on pourrait travailler.

Mme LANZI. - Sur l'UNSS, Président, il va y avoir un grand rassemblement de l'UNSS en Limousin au mois de mai et auparavant justement, à la demande du Président, nous allons, sur chaque Département, faire des épreuves auprès des jeunes qui n'ont pas accès et qui n'iraient pas forcément faire du sport. C'est une démocratisation par les lycées et par l'UNSS pour ensuite refaire un grand rassemblement autour du sport et des valeurs du sport.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur ce chapitre 905-935, je prends les mêmes votes que la dernière fois ?

Mme REQUENNA. - Sur ce chapitre, Monsieur le Président, on votera contre, malheureusement, nous y reviendrons cet après-midi. Néanmoins, nous acceptons bien volontiers votre main tendue pour travailler ensemble.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Non participation au vote des autres groupes.

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **CONTRE** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTE

Ce chapitre est donc adopté.

Sur la gestion des fonds européens, même vote ?

Mme REQUENNA. - Abstention.

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

Sur l'environnement, même vote ?

Abstention.

ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOpte

Adopté.

Sur le chapitre « Transport ».

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, s'il y a un élément que l'on peut parfaitement comprendre dans le mouvement des gilets jaunes, c'est bien, au travers de la colère des ruraux, la double peine infligée avec l'absence de transports et l'augmentation des taxes sur les carburants. Une colère qui s'est largement exprimée au nord de la Gironde sur le rond-point du Pas des fenêtres à Saint-Ciers-sur-Gironde, sur le rond-point de Bel-Air à Blaye, sur le rond-point de Saint-André à La Garosse et au péage de Virsac. De même, quand les citoyens ont été consultés sur Mobilité citoyenne dans le blayais, ils ont largement exprimé leur colère de la difficulté qu'ils avaient tous les jours pour se rendre sur la métropole bordelaise.

Si la situación económica de la península ibérica es muy importante para usted, con el tren Pau-Canfranc-Saragossa, creo que por la gente del blayais, efectivamente, ils ont aussi droit à leur part de développement et de service à la personne. Aussi, Monsieur le Président, j'ai bien vu qu'en 2019, il y avait le volet « Régénération de la ligne Saintes-Saint-Mariens ». J'aurais aimé voir celui de la ligne Blaye-Saint-Mariens. On est aujourd'hui sur 15 000 véhicules/jour. J'ai pu voir que pour faire la régénération de la ligne Bassens-Ambès pour le fret, on a trouvé 20 M€. J'ai cru voir que pour Oloron-Bedous, on a trouvé 122 M€. Je crois qu'il manque maintenant à chercher 450 à 500 M€ pour aller jusqu'à Canfranc. Ne pourriez-vous pas trouver 30 à 40 M€ pour servir ce blayais qui ne demande qu'à être développé ? Je pense qu'aujourd'hui, dans cette situation, les élus et les habitants du blayais ne sont pas des habitants de seconde zone, ce ne sont pas des « sans dents », ce ne sont pas des « gaulois réfractaires », ils veulent juste leur part de développement et de service à la personne.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai jamais considéré que le blayais faisait partie des « sans dents », et je n'ai jamais, venant de ce milieu, utilisé ce type d'expression. Je pense que ce n'était pas à moi que cela s'adressait. Je pense qu'il faut éviter, dans un hémicycle comme cela, d'utiliser des références dont on n'est même pas sûr de l'auteur.

Sur le blayais, je ne suis pas contre. On a demandé l'étude à la SNCF, plusieurs fois. Pour l'instant, on n'a pas du tout – mais Renaud pourrait le dire mieux que moi – de retour.

M. LAGRAVE. - Cela fait effectivement partie des demandes que l'on a effectuées auprès de SNCF Réseau, sur lesquelles on n'a pas de retour actuellement mais on travaille toujours avec SNCF Réseau sur le sujet.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons demandé, avec la localisation de la base-vie de la LGV, la possibilité que ce soit à Blaye. On aurait eu besoin de la ligne ferroviaire et cela obligeait à rouvrir la ligne ferroviaire. On n'a pas réussi à faire cela mais c'est la Région qui l'avait proposé.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention concerne la ligne Pau-Canfranc. Bien que parlant l'espagnol, je vais vous la faire en français.

Les marchés des travaux Oloron-Bedous ne sont pas clos au 31 décembre 2018 et donc le DGD sera reporté en 2019. Je suppose que les 5.1 M€ de crédits de paiement sont inclus dans les 9 M€ de la ligne CP/AP... Ainsi que la seconde phase des travaux de surveillance des 17 PN, comme des travaux de débroussaillage. Pouvez-vous me le confirmer ?

Par ailleurs, vous lancez la première phase de l'AVP du tunnel du Somport, tunnel du Somport dont vous vous êtes esbaudis ici sur l'état de conservation, mais vous oubliez au passage le tunnel de Sayerce. Est-ce pour mieux distiller au goutte-à-goutte ces dépenses pour ce projet, dont l'étude socio-économique n'a pas prouvé la pertinence, tout au plus l'équilibre en prenant des hypothèses de trafic et de recettes plutôt fantaisistes ? Nous aurions d'ailleurs aimé avoir un bilan d'exploitation de la ligne Oloron-Bedous sur l'exercice.

Notre opposition à ce projet étant totale, nous ne voterons pas ce chapitre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - A priori, c'est la moindre des règles budgétaires, mais les CP sont compris dans les AE.

Pour le reste, il y a effectivement un seul tunnel, c'est peut-être celui-ci, je ne l'ai pas en mémoire, qui est en situation difficile. Tout le reste a un patrimoine extraordinaire. Vous êtes attaché au patrimoine, comme moi, c'est un patrimoine, et c'est un patrimoine fait par la

main des Hommes, des ouvriers béarnais, d'autres, ou des ouvriers espagnols et aragonais, notamment quand ils ont dû remplacer les ouvriers français qui étaient partis à la deuxième guerre mondiale. C'est une ligne internationale, sinon le reste, ce n'est que de la route en montagne. Je rappelle qu'il y a eu un mort récemment, avec un camion chargé d'eau toxique, vers Etsaut.

Mme SAINT-PE. - Merci Président.

Sur ce Budget « Infrastructures et transport », je ne relève aucune annotation, ni inscription budgétaire sur la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre. Hormis la fin des études de la création d'une halte à Lescar et la poursuite des travaux préliminaires aux études de la réouverture de Pau-Canfranc, rien n'est prévu pour l'étude de la modernisation de la desserte ferroviaire Dax-Orthez-Pau-Lourdes-Tarbes. Vous semblez acter, Monsieur le Président, le fait qu'il ne se passera rien sur cette ligne en 2019. Or, je vous rappelle que l'étude de cette modernisation figure au CPER 2015-2020. Un engagement a d'ailleurs été signé le 23 juillet 2015, selon lequel l'Etat et la Région Aquitaine s'engagent pour six ans à mettre en œuvre conjointement les études d'amélioration de la desserte de Pau via la ligne existante Dax-Pau.

Nous sommes aujourd'hui en 2018, dans le timing de cet engagement, il n'est pas trop tard et il faut, Monsieur le Président, le formaliser. Le montant de l'étude est estimé à 1 M€, « avec un plan de financement prévisionnel à parts égales entre l'Etat, la Région, SNCF Réseau et les autres Collectivités concernées, soit 250 000 € chacun ». Je cite l'engagement signé. De leur côté, Président, toutes les Collectivités concernées ont travaillé ensemble pour tenir leur engagement de 250 000 € et ce afin d'être au rendez-vous. Les huit villes et intercommunalités ont voté la délibération prévoyant leur engagement financier de 31 251 € chacun. Il s'agit du Conseil Départemental des Landes, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, du Grand-Dax, de la ville de Dax, de la ville d'Orthez, de la ville de Pau, de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et de la Communauté d'Agglomération de Lacq-Orthez, soit l'intégralité des Collectivités concernées.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, la Région doit être présente à ce rendez-vous en acceptant d'inscrire les crédits d'études de 250 000 €, tel que le prévoit cet engagement. Il faut créer un effet-levier afin que l'Etat fasse de même et s'inscrire ainsi complètement dans le cadre de la loi sur les mobilités, tant attendue par nos concitoyens pour 2019. Madame la Ministre des transports sera sensible à votre engagement et à l'engagement de la Région.

Merci, Président, de prévoir cette budgétisation.

M. LAGRAVE. - L'inscription dans le Contrat de Plan n'est pas remise en cause. La question est de savoir à quel moment l'engagement de l'Etat va-t-il être opéré et à l'heure où je vous parle, nous avons demandé à un comité de pilotage, au nouveau SGAR sur l'ensemble des infrastructures ferroviaires mais comme vous venez de le dire, chère collègue, la loi Mobilité doit prévoir un certain nombre d'investissements dans le cadre de la modernisation du réseau ferroviaire et sur lesquels, aujourd'hui, serait remis en cause – je dis bien « serait » - l'avenir des CPER. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour sur les éléments qui ont été signés, sur le fait qu'aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, il y a à peine 26 % des dossiers et des fonds qui ont été mobilisés par l'Etat dans le cadre du CPER 2015-2020, les trois Régions confondues, que nous n'avons pas l'autorisation de redistribuer, à l'intérieur de la nouvelle Région, les anciens CPER, et que pour l'instant, ce dossier-là n'a pas été « activé » par l'Etat. Mais sachez en tout cas que pour ce qui nous concerne, comme cela a été dit sur d'autres territoires, il n'y a aucun problème pour tenir notre engagement dans le cadre du CPER. Je rencontrerai le nouveau SGAR au mois de janvier, puisque l'on a demandé un rendez-vous, pour refaire un point sur l'ensemble des dossiers qui sont dans les trois CPER, de manière à activer. On est exactement comme vous, on souhaiterait que cela aille beaucoup plus vite mais pour l'instant, ce n'est pas tout à fait le cas.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de souci sur ces problèmes. Simplement, la Région a dû investir deux fois plus que l'Etat. Sur les grosses opérations comme celle de Bergerac-Libourne, on a avancé l'argent de l'Etat. Ne mettons pas cela en cause. On a une vraie inquiétude – d'autres que moi pourraient mieux en parler – entre Saintes et Bordeaux, c'est hallucinant ! Là-dessus, on jouera la transparence totale. Du jour au lendemain, s'il le faut, ces crédits seront inscrits et je prends l'engagement que l'on va essayer de déboucher. La situation est plus grave que l'on ne le pense sur le plan budgétaire, au niveau national. Vous êtes Sénatrice, ma chère, je vous donne une anecdote, la Banque Publique d'Investissement qui gère les crédits des pôles de compétitivité pour le compte de l'Etat est, sur ce plan-là, en cessation de paiement. Vous entendez ce que je dis ? La BPI est en cessation de paiement, n'a plus l'argent de l'Etat pour financer les pôles de compétitivité.

Je mets aux voix ce chapitre « Transport », même vote ?

Mme REQUENNA. - Abstention.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

Sur l'action économique, même vote ?

Merci.

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

Adopté.

Sur Dotations et participations non ventilées, 922-942, même vote ?

Mme NADAU. - Sur l'action économique, j'avais une question pour Madame Sandrine DERVILLE concernant le tourisme. Une question et une remarque. Vous parlez d'une « révision de la stratégie d'accompagnement de la saisonnalité » et à la lecture de ce paragraphe, sur l'emploi saisonnier, pouvez-vous me confirmer que sur 2019, le Budget sur les Maisons des saisonniers, celles qui sont encore en activité, vont pouvoir continuer ? Puisque déjà la réflexion sur les modalités d'actions sur 2019 est engagée. C'est ma question.

Et je comprends bien qu'il faut une mise à plat des différents Règlements d'Intervention sur ce sujet et qu'il ne reste plus qu'une Maison des saisonniers, qui est dans le Département des Landes. D'autres initiatives seront mises en route mais sans avoir cette connotation bien particulière de la saisonnalité, donc je ne pense pas que vous négligerez ce côté-là. Mais sur ce dossier qui est très complexe, il y a bien sûr le volet de l'hébergement mais également social et de la formation, et j'espère que nous serons tenus au courant au fur et à mesure de cette évolution.

Merci.

Mme DERVILLE. - Merci Président.

Bien sûr, je vous confirme que les Budgets pour le soutien aux plateformes existantes - et effectivement, il ne reste plus que la plateforme NOMAD' à ce jour – seront prolongés en 2019 et pendant toute la durée de vie de ces plateformes, mais nous allons engager, cette année, avec notamment l'ensemble de mes collègues de l'exécutif qui interviennent aussi sur ces questions puisque comme vous l'avez dit, la question des saisonniers est un sujet transversal qui touche bien sûr le tourisme, mais aussi l'agriculture, également la question du logement des jeunes. Vous avez vu que lors de la dernière séance plénière, quand nous avons adopté le Règlement d'intervention logement des jeunes, il y avait une fiche-actions à ce sujet. Ce que nous vous proposons de faire est pendant l'année 2019, d'élaborer collectivement la feuille de route d'accompagnement aux saisonniers mais il ne s'agit évidemment pas de renoncer aux actions que nous avons déjà, c'est plutôt d'enrichir nos actions par de nouvelles actions. Mais je vous confirme bien sûr, chère collègue, que nous maintenons ces Budgets à l'identique.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Chapitre 922-942, Dotations et participations, même vote ?

M. ROGISTER. - Je n'ai pas pu m'exprimer tout à l'heure mais Pierre DURAND a traité le sujet lui-même et avec beaucoup plus de qualité, Monsieur le Président, que je ne l'aurais fait moi-même.

Je voulais simplement intervenir sur le volet « Culture » de cette partie-là, notamment trois points relatifs à votre volet « Culture » du BP. Le premier point, dans ce BP, un des quatre chapitres, c'est-à-dire une de vos quatre priorités, porte sur la promotion des langues et cultures régionales. Vous décidez d'accorder un montant de fonctionnement de 2 489 700 € en leur faveur. Plus encore, en 2019, vous annoncez le déploiement de la nouvelle feuille de route du trilinguisme dans la Collectivité. Malgré nos intervention répétées, vous vous entêtez à vouloir dépenser l'argent de nos concitoyens dans ce domaine. Pourtant, vous

dites entendre la colère des français, qui ne veulent plus que l'on dépense sottement leur argent.

Deuxième point, voilà presque trois ans maintenant que CP après CP, nous dénonçons une bonne partie des choix que vous faites dans l'octroi de subventions à la culture. Nous ne voulons plus participer à cette mascarade, qui vous a fait subventionner des spectacles pro-immigrés, des expositions LGBT...

Des conférences où le révisionnisme historique est de mise, des festivals que l'on exile au fin fond du Médoc tant ils sont nuisibles. Le Budget attribué à la culture n'a pas vocation à servir, non pas votre idéologie, mais celle de vos compagnons de route.

Troisième point, vous nous présentez également un volet « Soutenir la diversité culturelle »... - il n'y a pas de cris -... nous sommes pour les échanges culturels, source d'un merveilleux enrichissement, d'une meilleure connaissance du monde, mais en ces temps de crise financière, nous considérerions primordial que la culture et les dépenses qui y ont trait profitent d'abord aux néo-aquitains. Je pense par exemple au projet Africa 2020, pour lequel la Région est partenaire, qui est, je vous cite « une plateforme de partage de questionnements sur l'état des sociétés contemporaines qui, au-delà de l'Afrique, sont en résonance avec la France et le reste du monde ». Arrêtons de dépenser en futilités un argent que nous n'avons pas.

Qu'imaginez-vous vraiment ? Que pensent les gens quand ils voient vos dépenses de la culture ? Ils ne disent pas « ah cool ! On va pouvoir sortir avec les enfants ! » Non. Actuellement, ils disent « on s'en fout, ce qu'on veut, c'est pouvoir manger, se chauffer, travailler » mais aussi, ils le disent et il faut l'entendre « nous voulons être fiers d'être français et de notre culture ». Sortez sur les ronds-points, rencontrez ces hommes et ces femmes qui, pour une fois, sortent du silence, au lieu d'écouter ce que leur font dire BFM et consorts, et d'ailleurs, arrêtez de parler comme eux.

Il est urgent que nous arrêtions cette politique, cette politique hors-sol, et que vous vous intéressiez vraiment à ce que veulent les gens et ce dont ils ont réellement besoin.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix le chapitre 922-942, même vote ?

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON VENTILEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

Je vous remercie.

923-943, les opérations financières, même vote ?

DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923– EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 943– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement – 943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

Patrimonial, 925, même vote ?

OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ADOPTE

Sur les transferts entre sections, même vote, je suppose...

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Sur les impositions directes, même vote ?

M. OXIBAR. - Nous voterons contre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je note.

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, , Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Adopté.

Chapitre 941, je suppose que LR va voter contre aussi parce que cela concerne la TIPP... Les autres, même vote ?

**AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, , Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Adopté.

Frais de fonctionnement des groupes d'élus, même vote ?

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Provisions et autres opérations mixtes, même vote ?

**PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Prévisions sans réalisations, même vote ?

**.PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
950 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
 - . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
- ADOPTE**

Les amendements du MoDem seront donc traités pour la prochaine plénière avec un groupe de travail ad hoc. Je remercie la Présidente du groupe.

Ces deux chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre de « Prévisions sans réalisations », il va falloir que je comprenne ce que veut dire « prévisions sans réalisations », Jean-Michel.

**.PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 952 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
952 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
ADOPTE

Produits de cessions d'immobilisations.

**PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
CHAPITRE 954 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
953 en Investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme FROPOS (Non Inscrite), Mme LE GUEN (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),
ADOPTE

Sur le Budget Primitif, je vais passer chaque groupe pour le vote global.

Rassemblement National, contre ?

LR ?

Le MoDem.

Mme REQUENNA. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - Jean DIONIS DU SEJOUR ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - UDI, canal historique ?

Les non inscrits ?

Mme FROPOS. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - La majorité vote le Budget ?

N° 1

Vote sur le « Budget Primitif 2019 : Budget Principal »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**
- **CONTRE : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A LA MAJORITE

Le Budget est donc adopté.

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

M. LE PRESIDENT. - Sur le BP des fonds européens, est-ce que vous m'autorisez à considérer que l'on garde les votes du précédent Budget ?

Les chapitres sont donc adoptés... si Marie-Pia me l'autorise, parce que c'est Marie-Pia qui commande, c'est bien connu...

Est-ce que sur le vote général, je garde les mêmes votes ou que l'UDI, le Centre et le MoDem s'abstiennent ou...

Mme REQUENNA. - Sur les autres Budgets, Président ?

M. LE PRESIDENT. - Je suis sur le Budget annexe « Fonds européens ».

Mme REQUENNA. - *(micro éteint)*... sur l'ensemble des Budgets annexes, pour nous.

M. LE PRESIDENT. - D'accord, merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Contre.

M. COLOMBIER. - Nous allons nous abstenir. On ne va pas voter contre parce que j'allais dire « pour une fois », c'est régulier, mais que l'Europe nous renvoie un peu d'argent, elle nous coûte assez cher comme cela donc nous n'allons pas voter contre. En revanche...

Je vous rappelle que nous en sommes pour 9 milliards d'euros.

Je dis simplement que nous ne voterons pas contre car nous recevons, alors que nous en sommes pour 9 milliards d'euros, je le rappelle, de l'argent de l'Europe. En revanche, nous sommes contre la destination de ces crédits, donc nous nous abstiendrons. Nous sommes cohérents.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

N° 2

Vote sur le « Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Fonds Européens »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**
- **CONTRE : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **ABSTENTION : Rassemblement National**
- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A LA MAJORITE

Compte tenu des différents votes, ce Budget annexe est donc adopté.

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

M. LE PRESIDENT. - Sur le Budget annexe de l'Agence régionale de l'innovation, même vote ?

Jacques COLOMBIER, le RN s'abstient ?

Très bien.

Même vote du MoDem ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pour nous, sur les trois autres qui viennent, on ne participe pas au vote.

N° 3

Vote sur le « Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **ABSTENTION : Rassemblement National**
- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce Budget annexe de l'Agence régionale de l'innovation est donc adopté.

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE REGIE CINEMA

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons le Budget annexe « Régie du cinéma » avec les mêmes abstentions, non participations au vote.

Jacques COLOMBIER, abstention ?

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote.

N° 4Vote sur le « Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Régie Cinéma »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A LA MAJORITE

**BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION
D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

M. LE PRESIDENT. - Sur le Service public local de production d'énergie photovoltaïque, même vote ?

N° 5

Vote sur le « Budget Primitif 2019 : Budget Annexe Service Public Local Production
d'Energie Photovoltaïque »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **NON PARTICIPATION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A LA MAJORITE

Adopté.

Le processus budgétaire est donc adopté, je vous en remercie.

Je vous souhaite un bon appétit.

Il est 14 h 45, 16 h 15 ?

Interruption de séance – pause-déjeuner –

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES « LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE
ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » DE LA REGION NOUVELLE-
AQUITAINE POUR L'EXERCICE 2016, AINSI QUE DES TROIS REGIONS AUXQUELLES
ELLE A SUCCEDE POUR LES EXERCICES 2011 A 2015**

M. LE PRESIDENT. - Chers collègues, on a le rapport de la CRC qui a opéré un contrôle sur la gouvernance et la gestion des Ressources Humaines. Je ne vais pas commenter dans le détail le rapport, chaque Président de Collectivité sait que les Chambres des Comptes sont toujours attentives à un certain nombre de problèmes, qui ne sont pas forcément des problèmes de fond mais qui sont des problèmes d'application de la loi.

M. D'AMECOURT – On n'a pas le quorum et de loin, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que si, on l'a. Marie-Pia, qui fait la loi ici, nous dit que... je donne acte.

On a, juste parce que c'est ce qui est le plus suivi par la Chambre, neuf recommandations et neuf rappels juridiques. Sur les neuf recommandations, sept sont en cours de mise en œuvre, vous en avez vue une ce matin sur le fonctionnement du CESER. Et sur les neuf rappels juridiques, trois sont déjà mis en œuvre, dont un qui a mis tout le monde en émoi, qui est la régularisation de la dotation affectée aux groupes. Quatre sont en cours. Au global, 80 % des observations de la Cour sont mises en œuvre ou ont cours, ce qui, par rapport à d'autres Collectivités que j'ai pu connaître, dénote une réactivité très grande de notre Collectivité, et son désir d'être « dans les clous » qu'évoque la Chambre.

« Sur la gestion des RH, l'évolution des moyens financiers a été globalement maîtrisée », la Cour l'évoque. Il y avait des incertitudes sur le nombre d'agents... C'est vrai que c'était relativement compliqué, beaucoup partaient, beaucoup revenaient, en tout cas, il n'y a pas de dérive de la masse salariale. La hausse a été de 7 % en Aquitaine entre 2011 et 2015, 11 % en Limousin et 14 % en Poitou-Charentes. La masse salariale ne progresse, dans la nouvelle Région, que de 0.8 %, et le GVT est d'1.4 %. Une refonte complète du service GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) est en cours à la DRH, et je voudrais saluer la DRH parce que ce n'est pas toujours quelque chose de facile.

En matière de temps de travail, aucune des trois Régions - mais j'ai l'impression aucune des Collectivités de France et de Navarre - ne respectait les 1607 heures. On y a remédié.

Concernant le régime indemnitaire, on a choisi de l'harmoniser vers le haut, pour un coût qui, au final, devra être de l'ordre de 11 M€, mais nous l'assumons. Et nous avons défini ce nouveau cadre en excluant les quelques irrégularités qui étaient mentionnées par la CRC.

Enfin, sur l'absentéisme, je tiens à indiquer que ces chiffres sont globalement conformes à ceux que l'on rencontre dans les autres Collectivités locales mais au-delà, ils sont la raison pour laquelle j'ai souhaité que la lutte contre les pénibilités soit une priorité, notamment dans les lycées et sur la plonge : le poids de la vaisselle, demain, je l'espère, l'automatisation du nettoyage, les chaises et les tables allégées, les formations, il nous faut lutter contre l'usure physique.

Sur l'organisation, l'exercice n'a pas été simple. La CRC l'a bien compris avec, dans les discussions que nous avons eues, un certain nombre de formules que j'ai pu évoquer, où l'on a l'impression, dans le début de la formule de la CRC, que rien ne va. Et puis à la fin des quatre ou cinq, ou 15 pages qui sont formulées en disant « tout cela est « dans les clous » ».

Il y a bien sûr un certain nombre de remarques, qui vont à la fois des cadres supérieurs aux chauffeurs. J'ai expliqué par exemple que sur les chauffeurs, la taille de la Région expliquait non seulement la pénibilité, mais aussi le risque. Je n'ai pas envie d'apprendre, pour une troisième fois, que Bernard UTHURRY a eu un accident sur la route.

Voulez-vous que je vous cite d'autres exemples ?

La Chambre a d'ailleurs noté que finalement, il n'y avait pas eu dérive des coûts de fonctionnement, que la recherche d'un équilibre dans les implantations géographiques des postes les plus stratégiques a été plus ou moins respectée, plutôt plus que moins, mais que la priorité a été affectée au maintien des politiques publiques.

Souhait que la GPEC soit un levier potentiel de rationalisation des dépenses de fonctionnement. Je rappelle, suite au mauvais procès qui a été fait à l'ancien DGS, que j'ai trouvé proprement indigne, ce DGS, en l'occurrence Jean-Baptiste FAUROUX – à qui j'exprime ma confiance et mon affection – alors qu'il avait exactement le même salaire que son prédécesseur et ce qu'il touchait à Lyon, a remboursé la totalité de ce qui lui a été reproché. J'aimerais que tout le monde le fasse, alors qu'il n'avait ni véhicule de fonction, ni logement de fonction, contrairement à d'autres Collectivités pas très loin d'ici.

Les rémunérations versées aux DGA aussi, ce n'est pas irrégulier mais c'est étonnant.

Vous avez vu les observations : « préciser les délégations accordées au vice-Président du CESER, intégrer le coût des personnels mis à disposition dans le Compte Administratif au CESER, etc. »

« Veiller au respect des modalités de recrutement », nous faisons des jurys systématiques.

Est-ce que sur ce texte, il y a des demandes d'intervention ?

M. PUYJALON. - J'étais déjà intervenu sur la politique de la Région en matière de produits d'entretien et je voulais savoir si les services avaient pris contact avec le Conseil Départemental concernant les produits d'entretien avec perturbateurs endocriniens, notamment sur les chlores, pour lesquels j'avais suggéré de prendre renseignement auprès du Conseil Départemental qui utilise des produits pour un coût de 40 % moins cher.

M. LE PRESIDENT. - Je peux vous donner la réponse dans l'après-midi. La DGS se renseigne.

M. CHERET. - Cela n'a pas été étudié par la CRC.

M. LE PRESIDENT. - Je note l'humour de la réponse.

S'il n'y a pas d'autres interventions, l'Assemblée me donne acte de la transmission de l'information.

N° 6

Sur le « Rapport d'observations définitives "La gouvernance institutionnelle et la gestion des ressources humaines" de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice 2016, ainsi que des trois régions auxquelles elle a succédé pour les exercices 2011 à 2015. »

L'Assemblée donne acte

Je vous remercie.

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET SNCF
MOBILITES DETERMINANT LES ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA FUTURE
CONVENTION D'EXPLOITATION TER NOUVELLE-AQUITAINE ET LES MODALITES
D'EXECUTION TRANSITOIRES DU SERVICE**



M. LAGRAVE. - Pour vous présenter cette convention, je vais essayer d'être le plus didactique possible puisque cela fait un peu plus d'un an et demi que nous travaillons avec mes collègues délégués à la rédaction de ce protocole avec la SNCF – et j'en profite pour non seulement remercier les services, le cabinet, et évidemment, tous les élus qui m'ont accompagné dans cette négociation -.

Je vous rappelle quelques éléments de contexte. D'abord, le fait que dès notre arrivée, nous avons voté le principe de l'allongement d'un certain nombre de conventions pour que les trois arrivent à échéance le 31 décembre 2018, c'est-à-dire dans quelques jours. Nous avons donc entamé, en début d'année, une nouvelle négociation avec la SNCF, pour une convention d'une durée de six ans, à laquelle, je l'indique, on peut ajouter deux années de plus, donc qui pourrait être portée, si nous le souhaitons, à huit ans. Une signature de la convention définitive qui sera votée en plénière lors de la prochaine plénière au mois de mars puisque là, nous signons le protocole et il y a un peu de rédaction. Elle est évidemment dans le cadre du Pacte ferroviaire qui avait été voté dernièrement par l'Assemblée Nationale.

Quelques éléments de contexte puisque vous savez que pour 2018, 299 M€ pour l'exploitation des services ferroviaires, qui sont notre compétence, avaient été inscrits au Budget, hors investissements et hors conciliations sur l'ancienne Région Aquitaine. Nous avons eu, en 2017, un peu moins de 10 % de fréquentation de plus et vous voyez que la moyenne nationale se situe à 4.3 %. L'élément de contexte immédiat est que par contre, depuis la rentrée 2018, c'est-à-dire depuis le mois de septembre, nous avons + 36 % d'abonnés au service TER de la Nouvelle-Aquitaine. Sur les six derniers mois, nous avons obtenu 90.2 % de ponctualité, ce qui est en dessous des demandes des trois anciennes Régions, mais ce qui est largement au-dessus des débuts de mandats puisque l'on était descendu jusqu'à 88 % sur un certain nombre de territoires. Néanmoins, on est légèrement en dessous de la moyenne nationale, comme vous le voyez, par contre, on est sur les

mêmes chiffres qu'à l'échelle nationale, grosso modo, sur le pourcentage de trains supprimés, ce qui est évidemment, vous l'avez compris, beaucoup trop haut.

Ce contexte-là ne cache pas une réalité, que vous connaissez toutes et tous, sur laquelle nombre d'entre vous nous écrivent et nous mobilisent, d'abord, on a pris un exemple entre Périgueux et Mussidan il y a quelques jours, avec des gens qui sont debout dans les trains, avec des trains qui sont saturés. Un niveau de service en gare que nous souhaitons maintenir, vous avez un exemple d'inauguration que l'on avait menée à Andernos. Un réseau qui est vraiment obsolète, sur lequel on a déjà eu l'occasion de nous exprimer au sein de cette Assemblée, avec des travaux qui sont néanmoins prévus pour 2019 puisque l'on évoque la ligne Libourne-Bergerac pour les travaux qui auront lieu l'année prochaine. Une signalétique qui, pour l'instant, est encore assez illisible pour nos usagers. Et par contre, une harmonisation que nous souhaitons dans la convention, qui puisse permettre d'avoir l'ensemble de nos trains qui soient livrés de cette manière-là pour avoir l'ensemble du matériel à jour.

L'objectif de cette convention que nous nous étions fixé en entrée de négociation, c'est d'abord évidemment améliorer l'offre auprès des usagers, avec plus de qualité de service, plus de trains, plus de services, et plus de relation clients. Rendre également notre politique plus performante, c'est-à-dire respecter la trajectoire budgétaire. Engager l'opérateur sur une dynamique de trafic, c'est-à-dire continuer véritablement à avoir des gens qui prennent le train. Inciter l'opérateur à plus de qualité. Engager l'opérateur gestionnaire d'infrastructures, c'est-à-dire SNCF Réseau, à être responsable sur l'état de l'infrastructure et préparer la suite de la convention, c'est-à-dire le cadre législatif de demain.

Pour ce qui concerne la qualité de service, aujourd'hui l'on a des objectifs conventionnels qui sont à 92 % dans les trois conventions. Dans la future convention, nous vous proposons de monter cet objectif à 95 % de ponctualité, dont 1.8 % seront conditionnés aux grosses infrastructures. Que cela veut-il dire ? Cela veut dire simplement que les 1.8 % seront des pénalités que nous aurons à émettre auprès de SNCF Réseau directement. Vous avez des trains qui, aujourd'hui, sont soit en retard, soit supprimés, du fait de la défaillance du réseau, et nous avons obtenu de SNCF Réseau, on est la seule Région française à avoir, dans un cadre conventionnel, un bonus-malus avec SNCF Réseau pour cause d'infrastructures, au-delà des 1.8 %, le reste étant pour SNCF Mobilités.

Nous avons également négocié une baisse de 30 % des suppressions de trains pour causes opérateur, c'est-à-dire à cause de SNCF Mobilités. On a souhaité, et c'est, je crois, l'objectif au vu des photos et des retours que nous avons de l'ensemble des associations, des collectifs d'usagers et des élus locaux et donc des élus régionaux dans cette salle, avoir

plus de trains et une meilleure offre qui soit disponible sur la régularité. L'objectif que nous avons est aujourd'hui une création d'offres de + 8 %, c'est-à-dire 60 TER supplémentaires par jour, avec un dispositif de pénalisation de SNCF Mobilités s'il ne respecte pas l'engagement, en l'occurrence sous 5 % d'offre créée, avec des pénalités par étoile ferroviaire. Je reviendrai tout à l'heure sur la question des étoiles ferroviaires.

Dans la future convention, nous avons prévu de mettre en place un dispositif qui se nomme « Optim'TER », qui est mis en place par SNCF Mobilités, qui consiste d'abord par une remise à plat de l'offre sur une étoile ferroviaire, c'est-à-dire l'on remet entièrement les compteurs à zéro, une optimisation des roulements et des trains de dessertes beaucoup plus fine, un objectif de création d'offres de 8 % de plus par zone géographique, c'est-à-dire par territoire et par lot, et une mise en service au prochain changement d'horaires. Comment cela va-t-il se passer ? Le travail de remise à plat va durer à peu près six mois, on va commander l'ensemble des créations d'offres à SNCF Réseau, il faut à peu près un an. Ce qui veut dire qu'en commençant au 1^{er} janvier 2019, nous aurons des offres supplémentaires sur le premier lot aux alentours de fin 2020, qui permettra de répondre immédiatement, dès le début de la convention, aux problématiques qui peuvent aujourd'hui exister véritablement sur un certain nombre de territoires. Ce qui veut dire qu'à partir du moment où nous aurons mis en place ce dispositif Optim'TER sur un lot, celui-ci ne pourra pas faire l'objet d'ouverture à la concurrence, l'objectif étant de pouvoir passer immédiatement trois lots, de six mois en six mois, pour pouvoir mettre à plat l'offre ferroviaire et avoir une meilleure offre sur l'ensemble des lots que nous avons décidés.

Ensuite, améliorer la qualité de l'offre, c'est maintenir l'ensemble des canaux de distribution, c'est-à-dire que vous vous rappelez certainement que l'on avait voté un schéma de distribution, l'année dernière, pour éviter justement que la SNCF supprime, sans concertation, un certain nombre de gares ou des guichets. Et ce schéma de distribution, dans le cadre de la convention, est aujourd'hui maintenu avec les 107 gares qui sont concernées et qui pourront continuer dans le cadre des dispositifs de distribution sur la Région. Ensuite, dans la future convention, nous avons également décidé de garder les contrôleurs à bord des trains, même si à l'heure où nous parlons, il y a une expérimentation avec des brigades sur Bordeaux-Arcachon, qui nécessitent véritablement un bilan avant d'éventuellement mettre ce type de dispositif en place, tout simplement parce qu'aujourd'hui, de la part d'associations, de la part d'élus locaux et de la part d'usagers, visiblement, cela ne fonctionne pas aussi bien que l'on veut bien nous le dire. Donc en l'état actuel des choses, nous maintenons les contrôleurs à bord des trains.

Ensuite, vous dire que dans le cadre du dispositif des indemnisations, nous avons souhaité, et ce n'était pas le cas auparavant, faire en sorte qu'il puisse y avoir une garantie voyage pour les usagers et notamment pour les abonnés, avec un fonds garantie voyage qui sera abondé par SNCF Mobilités à hauteur de 200 000 €, et qui permettra d'indemniser les voyageurs en cas de problématique. En l'état actuel des choses, nous sommes la deuxième Région française à avoir mis en place ce dispositif à cette hauteur financière.

Comparaison n'est pas raison mais il n'est pas inutile de regarder ce qui s'est signé par ailleurs, vous voyez qu'en matière de qualité de service, nous avons obtenu un objectif de 95 %, avec effectivement une offre supplémentaire, ce que d'autres Régions n'ont pas forcément eu puisque nous avons 8 % d'offre supplémentaire, avec une pénalisation si la réalisation n'est pas faite. Pas d'évolution du niveau de service alors que dans d'autres Régions, les choix ont été faits de ne pas forcément maintenir les guichets ou les gares, voire même de fermer des gares qui étaient par exemple en dessous de certains objectifs financiers, ce qui ne sera pas notre cas. Et une relation voyageurs sur laquelle nous avons le même dispositif que Bourgogne-Franche-Comté.

Ensuite, vous dire que dans le cadre de la trajectoire budgétaire, nous avons mis en place un dispositif qui nous permet aujourd'hui de vous proposer un vote pour 2019 pour la convention, à hauteur de 295.2 M€, sachant que dans ce montant, il y a 4.2 M€ qui concernent la taxe sur les salaires qui est aujourd'hui en discussion entre Régions de France et Bercy pour normalement neutraliser cette taxe sur les salaires. Vous voyez donc que si tout se passe bien, nous devrions retomber à 291 M€ au lieu de 299 M€ pour 2018.

Nous avons également, dans cette convention, une baisse de 10 % des charges durant la future convention, soit au total 35 % en prenant en compte l'effet d'augmentation du trafic puisqu'avec l'augmentation du trafic de 8 %, nous aurons une baisse des charges qui sera aux alentours de 35 %. Aujourd'hui, contrairement à d'autres, le choix que nous avons fait est que cette trajectoire d'augmentation se fait sans prise en compte d'augmentation des prix de nos tarifs TER.

Vous l'avez sur le protocole, vous voyez que sur les prochaines années, nous aurons une convention qui, pour l'instant, est aux alentours de 295 M€, qui pourra être à 291 M€ et qui devrait accoster aux alentours de 261 M€ à l'échéance 2024.

Dans la future convention également, nous avons souhaité faire en sorte qu'au-delà de l'augmentation de fréquentation que nous avons déjà, et en 2017 et à cette rentrée 2018, nous nous engageons collectivement à un objectif pluriannuel de 24 % des recettes supplémentaires issues du trafic d'ici à 2024, soit finalement une augmentation de trafic de 3

à 4 % par an, ce qui est aujourd'hui un engagement très fort, je crois, au niveau des dernières conventions signées.

Nous avons également revu l'ensemble des pénalités à destination de SNCF Mobilités en cas de problématiques. Vous vous rappelez certainement que depuis le début du mandat et dans les mandats précédents pour ce qui concerne les trois anciennes conventions, nous avons des conventions qui pouvaient par exemple nous faire plutôt bondir puisque finalement, SNCF était payée, voire même plus cher à partir du moment où le train était supprimé. Ce qui veut dire que nous avons mis fin à ce dispositif, avec dans la future convention des réfections même s'il y a substitution routière de 0.5 € par train kilomètre et de 1.5 € en cas d'absence de substitution, sans franchise et sans plafond, ce qui est aujourd'hui totalement inédit. Des pénalités également additionnelle d'1 € par train kilomètre en cas d'incident TER, c'est-à-dire pour cause TER, y compris en cas de grève locale.

Dans la future convention, il y a un dispositif de bonus-malus, qui était plafonné aux environs de 445 M€ sur les trois conventions. Nous avons souhaité porter ce dispositif à hauteur de 3 M€ de bonus-malus, c'est-à-dire que si le service n'est pas rendu, dans le cadre de cette convention, SNCF Mobilités devra verser des malus jusqu'à hauteur de 3 M€ à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite, je le disais en introduction et ce sera une première dans les conventions régionales, nous avons souhaité faire en sorte que SNCF Réseau soit impliquée dans les taux de régularité des trains TER et des taux de suppression. Aujourd'hui, dans les taux de suppression, ils y sont quand même encore pour beaucoup du fait de la qualité désastreuse du réseau de la Région et ce qui fait que nous nous sommes engagés et nous avons eu un engagement de Patrick JEANTET, le PDG de SNCF Réseau, pour que nous ayons aujourd'hui des pénalités à destination directement de SNCF Réseau et non plus qui passaient auparavant par d'autres opérateurs. Ce compte qualité infrastructures sera avec des malus, en l'état actuel des choses, c'est vraiment le cas, du fait de SNCF Réseau, et il sera uniquement dédié aux travaux de Nouvelle-Aquitaine, il ne retournera pas à Paris dans les frais de Siège de X ou Y.

Ensuite, vous dire que nous avons souhaité mettre en place un système de lots géographiques correspondant - et vous l'avez certainement vu en regardant la carte - aux étoiles ferroviaires qui correspondent aujourd'hui aux dispositifs qui sont mis en place par la SNCF en matière de matériels, de lignes structurantes, d'équipes de la SNCF sur le territoire, à la fois sur la partie Réseau et la partie Mobilités. Pourquoi avons-nous souhaité mettre cela en place ? C'est d'abord pour pouvoir disposer, ce qui n'est pas le cas depuis 2002, d'une transparence financière totale, avec un engagement de Frank LACROIX, le

patron de SNCF Mobilités au 31 juillet prochain - c'est indiqué dans le protocole, vous l'avez certainement vu – à avoir une transparence totale des coûts de la SNCF sur ces lots. C'est la première raison qui nous a poussés à mettre en place ces dispositifs.

La deuxième, je l'ai expliquée tout à l'heure, c'est faire en sorte que sur ces lots, il puisse y avoir la mise en place de la démarche Optim'TER, visant, sur l'ensemble des étoiles ferroviaires, à améliorer la robustesse de l'offre mais à amplifier l'offre aux alentours de 8 à 10 % sur l'ensemble de ces lots. L'objectif que nous avons également est de préparer le cadre législatif avec cette transparence financière, qui nous permettra demain, puisque l'ensemble des opérateurs, et la SNCF elle-même nous l'a dit, à la suite et à la sortie de cette convention signée pour six ou huit ans, la loi nous obligera, quoi qu'il arrive – ou obligera en tout cas le futur exécutif – à respecter les dispositifs en vigueur par rapport à l'ouverture à la concurrence. Ce qui veut dire que dans le cadre dans lequel nous sommes aujourd'hui, nous signons une convention dans laquelle, sur chacun des lots, nous avons la possibilité de mettre en place cette démarche Optim'TER qui, si jamais elle est décidée par la Région, nous liera avec la SNCF jusqu'à la fin de la convention et ne nous permettra pas de l'ouvrir à la concurrence jusqu'à la fin de la convention. Ce qui veut dire que notre objectif est immédiatement, dès le 1^{er} janvier 2019, de commencer cette démarche Optim'TER, d'avoir les premiers résultats en 2020 et puis, d'avoir cette démarche tous les six mois pour avoir une offre ferroviaire qui soit enfin beaucoup plus robuste et surtout, qui soit en hausse par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui.

Quand vous regardez avec l'ensemble des autres Régions, vous voyez qu'aujourd'hui, nous avons une contribution qui baisse à hauteur de – 10 %, d'autres Régions n'ont pas fait ce choix et ont aujourd'hui des contributions qui sont soit stabilisées, soit en augmentation importante. La dynamique de trafic, vous voyez que nous sommes à 24 %, d'autres Régions sont aux alentours de 1 ou 2 % et des objectifs qui sont fixés annuellement, nous, nous avons une trajectoire sur l'ensemble de la durée. La qualité, vous voyez que sur les bonus-malus, nous avons obtenu des montants qui sont relativement assez hauts, en tout cas par rapport à d'autres. Et puis l'allotissement qui nous permettra de mettre en place ce dispositif Optim'TER, d'avoir la transparence et de préparer la suite de la convention.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots, une présentation de cette convention TER.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, quelques minutes puisque nous avons déposé un amendement au sujet de cette convention. Saluer d'abord le travail qui a été fait

et qui nous a été présenté à l'instant sur l'aspect négociations avec la SNCF puisque d'après l'exposé que Renaud vient de nous faire, finalement, on s'aperçoit que les chiffres de fréquentation sont bons, qu'ils sont en hausse, que nous avons obtenu un certain nombre de garanties sur les voyageurs, notamment les remboursements, des garanties également sur l'objectif 95 %, sur les 8 % d'offre supplémentaire et le fonds de garantie voyageurs. Nous considérons, pour notre part, que les négociations avec la SNCF portent leurs fruits et nous nous en félicitons.

Nous demandons simplement, Monsieur le Président, pour pouvoir voter cette délibération, que l'amendement que nous avons déposé puisse être adopté, si vous en êtes d'accord bien entendu, parce que le point qui nous pose question est l'aspect ouverture à la concurrence sur un certain nombre de lots. D'abord, en soi, l'ouverture à la concurrence sur un certain nombre de lots géographiques nous semble problématique puisque cela voudrait dire qu'il y aurait une Région où il y aurait un opérateur historique (SNCF) et sur d'autres territoires où il y aurait d'autres opérateurs privés, ce qui est un problème pour nous.

Deuxièmement, sur le fond, nous ne pensons pas – et Renaud l'a d'ailleurs dit – que les difficultés que nous pouvons rencontrer et qui sont réelles avec la SNCF, soient liées à l'exploitation mais qu'elles sont liées, à 95 %, à l'état du réseau. Et que quel que soit l'opérateur, ce problème va demeurer. Quid du financement du réseau. Aujourd'hui, nous sommes déjà appelés à financer un certain nombre de lignes et de travaux pour éviter que les lignes ne ferment ou pour améliorer la performance. Imaginons demain s'il s'agit d'opérateurs qui ne sont plus la SNCF, les exigences qui seront les nôtres en matière d'entretien du réseau. Autrement dit, j'ai un peu l'impression, dans cette affaire, l'Etat et SNCF, sous couvert de nous faire miroiter des avantages formidables avec la concurrence, sont surtout en train de nous transférer une partie du réseau dont ils ne souhaitent pas forcément garder l'entretien étant donné la dette qui est aujourd'hui la leur.

D'autre part, on parle de SNCF comme si c'était une entité qui se promenait dans l'espace mais il faut quand même rappeler que c'est l'Etat, et que s'il y a des difficultés, il faut nous tourner vers l'Etat, effectivement, améliorer encore les performances en mobilisant les usagers, les Organisations syndicales, les élus, qui souhaitent tous une amélioration du service, cela va de soi. Quant aux avantages de la concurrence eux-mêmes, je vous avoue assez peu y croire, d'abord parce que nous avons des exemples avec des services transférés comme l'eau, l'énergie, les télécommunications – on voit ce qui se passe avec le haut débit – et même les économistes libéraux nous disent que dans des entreprises de réseau, quand il y a des investissements très importants, le marché ne sait pas faire parce

que les investissements sont trop lourds justement pour l'exploitation et qu'au final, c'est nous qui serons appelés à financer.

Les exemples étrangers, celui de l'Angleterre est catastrophique, je crois qu'il faut le dire, d'ailleurs, ils réfléchissent à une reprise en main publique aujourd'hui du service ferroviaire. Les tarifs ont doublé depuis l'ouverture à la concurrence. Quant à l'Allemagne, c'est vrai que c'est un cas particulier parce que c'est un réseau qui a été fait à partir des municipalités et des länder et que l'Etat fédéral allemand verse à chaque länder une subvention qui correspond justement à l'entretien du réseau et je ne crois pas, malheureusement, que vu nos relations actuelles avec l'Etat d'un point de vue budgétaire, ce soit le cas demain.

Donc nous voterons avec plaisir cette délibération si notre amendement qui vise à annuler cette mise en concurrence sur certains lots était adopté. Si ce n'était pas le cas, nous serons contraints, pour des raisons de principe liées à notre attachement au service public et aux arguments que je viens d'évoquer, de voter contre.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On est attaché à la qualité du service, c'est le problème que nous avons aujourd'hui parce que je ne connais pas un seul Conseiller régional ou une seule Conseillère régionale qui ne nous adresse pas régulièrement – je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE et des collègues qui travaillent avec lui – des protestations. Et je le dis pour ma part, depuis l'expérience qui est la mienne, j'ai toujours demandé la transparence, ce qui aurait pu se faire. Or, nous n'avons pas cette transparence. Lorsque j'ai eu, en tant que Président de l'Agglomération bordelaise, à travailler sur la convention sur l'eau, j'ai réussi à avoir la transparence avec un opérateur privé. Je ne l'ai pas de la SNCF, ni sur le coût par étoile ou par ligne, ni sur la disponibilité des trains alors que, je le rappelle, vous avez fait, nous avons fait ensemble un effort incroyable : rénover la totalité du matériel, financer la totalité des garages et la disponibilité des trains. Un de mes amis me disait l'autre jour qu'il va à Paris en train, il prend un train de la périphérie bordelaise pour aller à la gare Saint-Jean et pour monter à Paris, il est revenu l'autre soir à un horaire, 21 h 00, où il y avait peu de monde dans le train et il y avait trois rames attachées les unes aux autres. L'allocation des systèmes est incroyable.

Je l'évoquais aussi à diverses reprises, alors certes, on l'a réglé grâce à Monsieur LACROIX mais Bernard UTHURRY me le rappelle, Monsieur OXIBAR aussi, on a des problèmes sur la fréquentation de la ligne Bedous-Oloron, pour des raisons d'horaires. J'ai

demandé simplement de changer de dix minutes les horaires du matin et du soir, la SNCF nous a envoyé une facture de 440 000 €. C'est totalement incroyable. On a refusé mais tant que l'on n'aura pas une transparence, et pardon de le dire, s'il n'y a pas ce programme Optim'TER qu'évoquait Renaud tout à l'heure, s'il n'y a pas, d'une certaine manière comme cela s'est passé dans les autres pays et comme l'on va nous l'imposer... est-ce que l'on amène la SNCF pour défendre l'outil SNCF - j'y suis prêt – à la pousser à avoir des gains de productivité, une meilleure organisation ? Je pense que ce sera catastrophique. Regardez ce qui s'est passé en Allemagne, le système fonctionne bien, ils rouvrent des lignes, cela coûte 30 % moins cher. On ne peut pas dire que le service public en Allemagne ne fonctionne pas, et la Bundesbahn a gardé 80 % des lignes.

Par contre, je rassure Stéphane, le réseau reste public, et nous y tenons. Quand nous avons commencé - pour vous évoquer un certain nombre de chiffres parce que l'on s'est fait accompagner par des cabinets spécialisés - le montant que nous proposait ce cabinet franco-allemand était de 25 ou 30 % moins cher que ce que nous propose la SNCF. Parallèlement, sur les garanties aux personnels, il y a à la fois l'évolution naturelle par rapport à l'inflation, qui est réévaluée d'1 ou 2 %, je ne sais plus, au niveau des personnels. Je crois donc que là-dessus, il y a toutes les garanties et d'ailleurs, quand je regarde comment fonctionnent les services de transports en commun dans une ville, ce sont d'ailleurs souvent des Sociétés d'Economie Mixtes, la rémunération des personnels n'est pas inférieure, certains cheminots étant d'ailleurs sous-payés. Sauf que nous n'avons pas réussi à déterminer ce que l'on appelle les « frais de structure » qui sont souvent, dans une convention, incroyablement élevés et ne correspondent pas à cette mutualisation des frais. Parce que c'est la loi et parce qu'aussi nous avons besoin, si nous voulons financer des mobilités territoriales par rapport au mouvement que vous évoquez tous ce matin, il nous faut avoir un moyen de contrôle et de transparence.

Je suis désolé Stéphane, mais on ne peut pas passer cet amendement, pour une autre raison aussi qui est que c'est une convention qui a été co-construite avec l'opérateur. C'est donc un peu difficile de la changer aujourd'hui.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, regroupant les conventions d'exploitation des trois anciennes Régions, ce protocole d'accord précise les éléments de la future convention d'exploitation des TER avec SNCF Mobilités pour 2019. Cette convention n'est pas encore signée, j'imagine qu'elle sera en négociation, mais vous nous demandez en quelque sort d'acter les principales demandes structurantes de cette convention. Ce n'est pas une évolution, c'est une véritable révolution. Je dis cela sans ironie mais quand je lis qu'il y aura des horaires supplémentaires, que la ponctualité devrait arriver à 95 % alors que

l'on sait les innombrables trains – certains élus de votre groupe en ont parlé à midi et me l'ont confirmé -... 8 % d'offre ferroviaire, très bien, augmentation du tarif de 3 à 4 % l'an, j'ai seulement peur que vous soyez particulièrement optimiste. Mais qui peut le plus peut le moins, cela peut être en effet une base de négociation importante et donc ce dossier n'est qu'un objectif vers lequel vous devez tendre, et dans le bon sens, c'est évident.

L'affluence des voyageurs, certes, c'est vrai, ne se dément pas pour le TER. Il reste un des grands moyens de transports régionaux et qui irrigue nos territoires. Trois exigences nous semblent donc impératives, je vais les reprendre – vous les avez déjà formulées – pour l'amélioration du transport des voyageurs. C'est, d'une part, la ponctualité des rames, des trains. Les retards permanents quotidiens pour certaines lignes ne sont plus acceptables, c'est vrai. N'oublions pas l'importance d'horaires respectés, notamment pour les trajets domicile-travail. Personnellement, un certain nombre de personnes l'ont évoqué devant moi avec des réflexions lorsqu'elles arrivent à leur entreprise du fait des retards des trains. J'ai bien noté - nous en parlions encore à midi, vous voyez, on fait des repas de travail pratiquement, à votre table, Monsieur le Président – que ces retards sont bien souvent dus au mauvais entretien du réseau, des lignes, des signalisations, etc. Faut-il s'en étonner quand j'ai le souvenir, dans un certain dossier régional, je crois, que certaines lignes n'avaient pas été entretenues de façon correcte depuis 1961. Cela m'avait frappé. En effet, si l'on n'entretient pas le réseau, on recule dans la qualité.

Deuxième impératif à nos yeux, assurer la continuité de ce service en offrant un nombre de places suffisant aux heures de pointe. C'est un élément indispensable pour ceux qui vont et viennent de leur journée de travail, je le répète, ou lors de départs ou de déplacements au moment de grands événements ou de vacances.

Et puis un troisième élément, soyons pragmatiques, qui va dans le bon sens, c'est motiver et inciter la SNCF Mobilités à améliorer son offre et respecter le contrat passé avec la Région. Pragmatiquement, c'est par la pénalisation d'offres non réalisées, que ce soit sur la ponctualité, sur le manque de places ou autre, et surtout que ces pénalités financières doivent être strictement appliquées. Je me permettrais de préciser aujourd'hui, aux yeux de tout le monde, que le groupe Front National à l'époque et Rassemblement National aujourd'hui, vous a toujours soutenu dans l'exigence qu'avait la Région de faire respecter ces contrats. Trop souvent, ce n'était pas le cas et la SNCF avait une attitude très légère.

Donc oui, nous voterons ce dossier. J'avoue que je suis impressionné par le nombre d'exigences que vous avez, très bien. Nous allons voir ce que va donner dans l'avenir cette future convention. Je rappelle – je ne veux pas ouvrir à nouveau des débats – mais si nous ne sommes pas Monsieur le Président, nous tenons énormément à l'offre ferroviaire. Offre

ferroviaire qui doit irriguer les territoires de notre Région qui sont des territoires bien souvent très ruraux et oubliés dans certains Départements, ce qui nous a amenés à prendre une position que vous jugerez peut-être dogmatique mais je crois assez pragmatique, c'est de refuser - mais c'est loin d'être conclu – l'édification de la LGV sur Toulouse car avec plus de 9 milliards d'euros, l'Etat ne mettant pour l'instant pas un seul euro, nous pensons qu'avec des sommes pareilles et peut-être même sans en arriver là, le TER et les TER méritent, de notre part, une action et des financements, si ce n'est pas à cette hauteur du moins à des hauteurs conséquentes, de façon à assurer le transport des néo-aquitains.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Deux précisions : à aucun moment – je l'ai dit dans cette Assemblée, Renaud LAGRAVE l'a évoqué – nous n'avons refusé des travaux d'investissement sur quelque opération que ce soit. Il faut préciser aussi – et Renaud a commencé à le faire ce matin par rapport à la question de Denise SAINT-PE – que nous avons engagé 85 % de nos engagements ferroviaires du CPER. L'Etat est à 27 %. Et nous avons fait l'avance à l'Etat. La LGV ne doit plus être financée sur des crédits tels qu'on les a faits aujourd'hui, mais il faut la faire. Aujourd'hui, le succès de la ligne Bordeaux-Paris a aussi développé le succès du TER et Bordeaux-Paris n'est pas le train des riches, c'est le train du sac à dos et pas le train de l'attaché-case. Tous ceux qui prennent le train peuvent le dire. Si nous n'allons pas jusqu'en Espagne alors que c'est une vraie épine dorsale pour la Nouvelle-Aquitaine, ou jusqu'à Toulouse, alors que Midi-Pyrénées a accompagné la LGV Tours-Bordeaux, je pense que ce n'est pas très respectable pour la Collectivité que nous sommes.

Alors je sais bien, il y aura des emprises au sol mais j'étais au Pays basque, l'autre jour, je regardais les travaux qui se font à la frontière et qui remontent en direction du nord, on est, par endroit, à 2 x 4 voies. Est-ce que cette ligne-là, au lieu d'avoir un report modal qui suppose d'avoir des sillons libres nécessaires, doit être... on est à 9500 camions aujourd'hui, est-ce que demain on va passer à 10 000, 12 000, etc. ? J'agis en responsabilité et en responsabilité, il faut une deuxième voie. Peu importe qu'elle roule à 220, 250 ou 320 km/h, mon problème n'est pas là. Mon problème est qu'il faut une deuxième voie. Je rappelle que dans la Vallée du Rhône, il y a trois voies.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président.

Ce sera une simple question, puisque c'est Marc OXIBAR qui interviendra pour notre groupe sur ce sujet, un cas d'espèce très précis, je me fais le relais des élus de la Haute-Vienne, le 12 novembre dernier, s'est tenue une réunion entre les élus locaux du territoire et

le Préfet de Région, Monsieur LALLEMENT, au sujet de la ligne Limoges-Angoulême. Sujet que vous connaissez par cœur. À l'occasion de cette réunion, il avait été défini un consensus de tous les élus locaux, visant à la réouverture rapide de cette ligne. SNCF Réseau avait d'ailleurs plus ou moins abondé dans le sens des élus locaux à ce moment-là et quelle ne fût pas notre surprise de voir que la semaine dernière, un heurtoir a été posé sur cette ligne Limoges-Angoulême. Un heurtoir visant à couper définitivement toute circulation des trains sur cette ligne, la rendant donc totalement obsolète au trafic ferroviaire, à terme.

Monsieur le Président, c'est donc un appel solennel que je vous fais, au nom des élus de Haute-Vienne, de tous bords politiques, pour que vous interveniez très rapidement auprès de SNCF Réseau, si ce n'est pas déjà fait, et avec la virilité que l'on vous connaît, pour faire en sorte que ce heurtoir soit définitivement retiré et que l'on aille vers une réouverture très rapide de cette ligne parce qu'aujourd'hui, le Gouvernement nous oppose une notion de mobilité, via des bus, les fameux « cars » d'un certain nom de Président de la République qui, accessoirement, ironie de l'Histoire, roulent au diesel.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que nous nous sommes battus, Renaud ou moi, je ne sais pas si c'est d'une manière virile mais en tout cas, on dit dans mon village « comme un chat maigre » - cela doit être à peu près pareil - pour la réouverture de cette ligne. Mais malheureusement, il n'y a pas que cette ligne, il y a Saintes-Bordeaux, il y a Limoges-Saint-Yrieix, etc. Il y a l'incertitude du désenclavement Limoges-Poitiers, il y a ou il y avait Libourne-Bergerac.

M. GUERIN. - Je souscris tout à fait à ce que vous dites, à ceci près que la ligne Limoges-Angoulême, contrairement à toutes les autres que vous venez de citer, à l'exception peut-être de la Limoges-Poitiers, connaît un trafic régulier. Aujourd'hui, le car rallonge de 20 à 40 minutes les délais de trajets et encore une fois, ironie de l'Histoire, ces bus roulent au diesel. Je n'entends pas beaucoup les Ecologistes sur le sujet, il faut peut-être que toute une majorité régionale « se bouge » sur ce sujet-là.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - On « s'est bougé » et je le referai.

M. EMON. - Par rapport au débat sur le protocole de convention, je crois qu'il faut acter qu'il est clair que la négociation avec la SNCF, qui dure depuis des mois, a abouti à un contrat de service public ambitieux et exigeant. Cela a été dit par plusieurs de nos collègues. Ce sont ces mots qui, à mon avis, correspondent bien avec ce que l'on peut trouver dans le

cadre du protocole de convention. Contrat ambitieux et exigeant sur l'ensemble des lignes de notre territoire et pour une période de six à huit années, six années pouvant être prolongées jusqu'à huit ans. Dans un contexte où l'on voit bien tout de suite que naturellement, le débat va sur « comment pouvons-nous atteindre cette ambition-là avec un réseau ferroviaire qui se dégrade énormément sur les lignes classées 7 à 9, c'est-à-dire celles sur lesquelles SNCF Réseau n'a plus le pouvoir de financer les travaux ? » Parce que c'est de cela dont il s'agit aujourd'hui, et c'est de cela dont il s'agit quand on interpelle la Région pour prendre la relève. Quand bien même nous le voudrions, Monsieur le Président le disait à l'instant, nous ne pourrions pas. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas prêt à participer à un certain nombre de choses, nous l'avons déjà fait d'ailleurs, je pense que c'est toujours d'actualité, mais nous ne pourrions pas prendre à notre charge l'ensemble de la maintenance du réseau ferroviaire, qui est le plus vaste en nombre de kilomètres, sur la Nouvelle-Aquitaine.

Je dis cela parce que, cela vient d'être reprécisé mais je vais le dire, je ne suis pas tout seul ici à pouvoir évoquer Angoulême-Limoges, plus exactement la fermeture de la partie est-charentaise, Département coupé en deux sur lequel toute la partie est n'a plus de solution ferroviaire aujourd'hui depuis le mois de mars. Cela fait des mois et cela me renvoie, avec William JACQUILLARD, quand nous étions au Conseil Economique et Social Régional de Poitou-Charentes et où, avec nos amis du Limousin, nous avons travaillé à la question du TER sans frontières - puisqu'à l'époque, il y avait deux Régions – entre Angoulême et Limoges. Cela nous renvoie avec amertume à constater qu'aujourd'hui, ces deux villes, mais qui sont aussi une relation vers l'océan puisque c'est la relation de Limoges, dont on sait que ce sont les résidents principaux du littoral charentais, à aller à terme avec le train jusque là-bas. Il est malheureux et difficile de voir en quoi rien ne s'annonce aujourd'hui en termes de remise en état et de fonctionnalité de cette voie, avec toutes les incohérences que cela produit et notamment, il faudrait l'entendre quand le Proviseur de Chasseneuil-sur-Bonnieure et où nous avons un CFA à côté, nous évoque comment il y a des enfants, le soir, qui étaient en situation à la rentrée de partir à 18 h 00 du lycée, pour arriver à 21 h 00 chez eux parce que la solution routière en arrivant à Angoulême faisait que les correspondances ne tenaient plus. Je ne vais pas entrer dans le détail mais ce que cela génère comme réactions des familles, comme mauvaises conditions d'enseignement et conditions d'études des élèves, et comment dans les territoires ruraux, on est dans le cas de figure, cela crée une frustration importante.

Je crois que la Région Nouvelle-Aquitaine, à tous les échelons que sont ses élus et ceux qui sont intervenus, on a fait des comités de lignes dans la dernière période, on a été les grands témoins, les uns et les autres d'ailleurs, en délégation ou pas, de cette situation.

Et on a essayé de dire combien on exigeait que les choses soient prises en main par le gestionnaire d'infrastructures, et en quoi il fallait s'installer dans une réparation programmée de la chose. Aujourd'hui, il n'y a rien de particulier d'annoncé, sauf ce que notre collègue, Guillaume GUERIN, annonçait tout à l'heure par rapport à la pose de traverses en croix sur la voie Saillat-Chassenon, où j'ai vu la photo de nombre d'élus de ce secteur protestant contre cette situation. Si j'avais été plus près, j'y serais allé, mais j'avais la grippe.

On est donc dans un contexte comme celui-ci qui ne noircit en rien nos ambitions sur la question de la fréquentation ou de la qualité du service rendu. Mais c'est compliqué et c'est pour cela que dans notre négociation – Renaud le dirait mieux que moi – la question de la performance de nos trains qui seront impactés en termes de régularité, majoritairement, mais plus que majoritairement, dans une proportion plus qu'aux trois quarts, par la question de l'état de la voie. C'est un vrai sujet que l'on a besoin de s'appropriier ensemble parce que je savais que ce matin, en ouverture de l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de la Charente-Maritime – pardon de faire cette particularité – le Président est intervenu pour dire en quoi il était inquiet de l'évolution de la voie ferrée entre La Rochelle et Bordeaux puisque dans un délai proche, on va assister d'abord à une dégradation de la performance par l'augmentation du nombre de limitations de vitesses, mais peut-être avec une annonce, dans quelques mois ou dans quelques années, au plus tard dans deux ans, à ce qu'une partie de la ligne ne soit plus exploitable.

Nous sommes devant ce paysage-là et nous sommes sur un axe – pardon de le dire – on nous dit parfois que Felletin-Guéret, cela ne vaut pas le coup, mais Nantes-Bordeaux, il me semble que cela vaut le coup du point de vue de la fréquentation, de la partie touristique que cela représente, de l'attractivité du littoral charentais. L'élu que je suis de ce Département se fait un plaisir de le dire ici, et en quoi l'on a besoin de la mobilisation régionale pour relever le défi qui nous est présenté à nous aujourd'hui, et qui va faire l'objet de discussions avec SNCF Réseau et avec l'Etat pour ce qui est de la partie nord de La Rochelle, qui est déjà en difficulté et en travaux entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon.

Je voudrais demander quelque chose, par rapport au sujet qui fait débat et j'ai entendu notre collègue de Génération.s l'exprimer, par rapport à la question possible de l'ouverture à la concurrence. Nous sommes régis par la loi, nous sommes régis par les textes réglementaires – et Renaud l'a bien précisé dans la présentation et vous l'avez bien noté – et il faut que le cadre conventionnel avec la SNCF, qui va du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à fin 2024, peut-être 2026 si l'on prolonge de deux ans, sur une possible mise en concurrence des entreprises ferroviaires, ne puisse être décidé que si c'est l'Assemblée plénière du Conseil Régional qui en délibère. Je pense que c'est une garantie qui est attendue

aujourd'hui, c'est un éclairage politique qui est nécessaire, quelle que soit la sensibilité que l'on puisse avoir sur cette chose-là parce que d'abord, on s'adresse à un service public.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci et merci pour tout le travail que vous faites.

Sur les deux questions que vous posez, et vous me voyez non pas changer d'analyse mais ne soyons pas trop critiques à l'égard de SNCF Réseau. Les décisions de SNCF Réseau se prennent dans un Conseil d'Administration, qui est piloté par l'Inspection des finances, et sans les Régions.

Deuxièmement, je rappelle que la France, même à la différence de l'Angleterre et à la différence de l'Allemagne, intervient moins sur le réseau que ces deux pays. Et moins, c'est significativement, c'est entre 20 à 30 %. On a donc ce type de problème et de toute manière, - vous avez raison de l'évoquer - les Régions, même si elles le voulaient, ne pourraient pas prendre en charge le réseau et transformer en régie autre chose qu'une seule ligne. Cela ne serait pas possible. Il faudrait trouver d'autres sources de financement, y compris d'ailleurs pour la LGV aussi. On a proposé, avec Carole DELGA, Alain JUPPE et le maire de Toulouse, d'autres formes de financement, un peu à la mode de l'Agglomération parisienne et la mode japonaise sur le financement des LGV. Je rappelle une chose un peu étonnante, la Région a investi 10 M€ sur la rénovation de la gare de Bordeaux alors qu'autour de la gare de Bordeaux, il y a un enrichissement considérable de ceux qui possédaient les terrains dans le cadre... et que l'on ne les a pas mis à contribution. Cela s'appelle de l'« enrichissement sans cause », c'est totalement injuste.

Sur le problème de la concurrence, je n'ai pas, moi – mais chacun est libre – la même inquiétude que vous pouvez avoir. Mais de toute manière, et je le confirme, si cela se fait, cela se fera avec une délibération au sein de l'Assemblée plénière. Il est totalement impossible que l'on change de partenaire sans que l'Assemblée plénière du Conseil Régional l'ait décidé. Donc par rapport à votre dernière question, la réponse est « oui ». En dehors de ma parole, je sais que vous nous faites confiance, à Renaud et à moi, mais la loi est là, que l'on ne peut pas détourner, pas plus que l'on ne peut détourner la loi qui existe aujourd'hui d'un délai de mise en concurrence. Ce qui explique l'inscription dans le texte. Et les Régions qui ne les ont pas inscrites, pour des raisons X ou Y, de toute manière, seront obligées d'y passer, sans qu'elles aient amené SNCF avec une opération-type Nouvelle-Aquitaine qui s'appelle « Optim'TER » de se mettre au niveau d'éventuels concurrents. Et là, cela risque d'être grave.

M. OXIBAR. - Merci Monsieur le Président.

Vous avez évoqué la transparence avec la SNCF, j'ajouterais un terme, et c'est une demande que je vous fais, une demande d'« intransigeance » aussi. Vous avez répondu également que cette convention était difficile à changer, dans la réponse que vous avez faite à Monsieur DELPEYRAT, sauf qu'aujourd'hui l'on nous demande de voter un protocole d'accord et que la convention sera signée début 2019. Je suppose donc qu'il y a encore quelques modifications à apporter et des exigences supplémentaires à demander à la SNCF. C'est ce qui expliquerait le retard à signer cette convention. Donc c'est une demande que nous vous faisons.

Sur ce protocole d'accord, on relève quelques points positifs avec néanmoins quelques interrogations. Sur l'objectif de qualité de service, une demande de notre groupe d'aller plus loin, Monsieur COLOMBIER trouvait que c'était déjà très ambitieux, quitte à négocier, allons plus loin et donc peut-être atteindre un objectif de - 40 %.

Sur l'objectif de régularité, 95 % en 2024, Monsieur LAGRAVE, mais quel est l'objectif de régularité déjà dès 2019 ? On a un certain nombre d'interrogations à ce niveau-là.

Egalement, une demande d'accentuer les pénalités – j'y reviendrai dans un instant – envers la SNCF, parce qu'il nous semble que les montants actuels n'incitent pas forcément à faire des efforts d'amélioration rapides de ce point de vue-là.

Sur le maintien du service, un éclaircissement, une question également : qu'en est-il des suppressions de guichets qui ont été annoncées ? On avait eu, je crois, lors d'une précédente CP, ce sujet qui avait été abordé. La Région maintiendrait son offre malgré le désengagement de la SNCF, donc si l'on pouvait avoir quelques précisions là-dessus...

Sur la maîtrise des charges, nous vous demandons d'aller vraiment chercher systématiquement dans les négociations - c'est là où je reviens sur l'intransigeance à avoir avec la SNCF - pour notre part, pour la Région, une diminution de notre dépense et un engagement réciproque de la SNCF, quitte à le rendre un peu contraignant.

Et enfin, sur l'ouverture à la concurrence, vous avez indiqué, Monsieur LAGRAVE, un à deux lots qui pourraient être ouverts à la concurrence. Quelle est la règle en la matière ? Est-ce que deux lots est un maximum ? Est-ce que l'on peut aller au-delà ? C'était la question du maximum.

Vous avez fait une comparaison avec d'autres Régions. Vous avez dit « comparaison n'est pas raison », les chiffres que vous avez annoncés, il y a peut-être d'autres éléments qui auraient pu être abordés sur d'autres Régions, je pense notamment aux pénalités bonus-malus. Par exemple, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a instauré une pénalité de 150 € par

train dès le premier retard supérieur à 5.59 minutes. Là aussi, c'est contraignant, cela peut être un élément de négociation. Je ne dis pas qu'il faut aller jusque là peut-être, mais fixons-nous cet objectif-là.

Une précision, vous avez parlé de l'Occitanie, sur les pénalités bonus-malus, vous avez annoncé un chiffre de 0.7 M€. J'avais relevé le chiffre de 4.2 M€. Je me suis peut-être trompé.

Enfin, sur les améliorations à apporter à ce protocole, j'insiste à nouveau sur ces pénalités bonus-malus qui peuvent être un levier de négociation qui nous paraît important.

Le groupe LR, dans l'attente de la convention que nous aurons à signer dans quelques semaines, en 2019, s'abstiendra sur ce protocole d'accord.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, nous saluons la vision moderne en lien avec notre volonté de transition écologique et sociale pour les usagers et territoires ruraux, éloignés de solutions de mobilité, sans autre alternative que leur véhicule, coûteux en gaz à effet de serre et en pouvoir d'achat. Cette future convention va être construite non pas ligne TER par ligne TER mais par bassins de mobilité, nommés « lots géographiques », correspondant peu ou prou, aux bassins de mobilité de syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilité. Ceci permettra de refondre l'offre par étoile ferroviaire et de garantir ainsi de nouvelles offres alternatives.

Nous allons pouvoir offrir un service public de qualité dès 2020, en remettant à niveau les infrastructures, indispensable après tant d'années où l'inertie a conduit à une dégradation du service rendu, en ayant plus de trains (a minima 60 TER par jour en plus), en augmentant la qualité de service, en passant de 90 à 95 % pour la régularité du service, la refonte des horaires, le maintien des guichets dans les gares, les indemnités pour les abonnés en cas de service non rendu, la présence dans les trains de personnels, et un tarif a minima sans augmentation.

Concernant la notion d'ouverture éventuelle à la concurrence, nous soulignons qu'il n'y a pas (inaudible) du réseau, une seule convention est prévue. Cette mention permet de clarifier la relation avec SNCF, qui vit une situation difficile avec l'Etat, sans s'opposer aux personnels de la SNCF. Le seul rôle de la Région étant de proposer aux usagers un véritable service public. Cette possibilité éventuelle, en raison du calendrier législatif, va nous permettre de retarder l'échéance qui devient obligatoire en 2023, en gardant l'opérateur historique et travailler avec lui sur ce sujet, plutôt que de recourir à des missions

d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Nous sommes confiants mais très vigilants sur cette notion d'ouverture à la concurrence imposée par l'Europe, et nous entendons la légitime inquiétude des syndicats.

Et comme vous l'avez précisé, Monsieur ROUSSET, même si la loi oblige le vote en plénière de cette ouverture à la concurrence éventuelle, notre groupe votera cette abstention.

Et j'avais simplement un petit message à faire passer à Monsieur GUERIN, qui nous a interpellés tout à l'heure sur le fait que les Ecologistes n'avaient rien fait en Limousin, c'était simplement pour rappeler que les élus Ecologistes du Limousin se sont battus pendant beaucoup d'années pour le TER et que Monsieur GUERIN et son équipe ont plutôt milité pour la LGV, ce qui fait que le TER, le train du quotidien, a été un peu plus abandonné.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette perspective de stabilité des relations avec la SNCF sont de très bon augure. Toutefois, nous serons vigilants à une prise en compte satisfaisante de l'évolution des besoins des usagers quant à la fréquence des TER dans la Région. L'harmonisation prévue permettra, nous l'espérons, une meilleure signalétique, rendue quasiment illisible suite à la fusion des trois Régions.

Les grands axes de ce contrat sont notamment la division par deux du nombre de retards d'ici 2024, la réduction des irrégularités, la hausse de la fréquentation. 95 % des trains seront ponctuels et 30 % de moins d'annulations prévues sont des objectifs ambitieux. Nous espérons qu'ils ne sont pas dus simplement aux trains supprimés. Ces suppressions, sans compensation, sont regrettables quand nous savons que des lignes sont saturées.

Il est question d'acquérir une dizaine de rames nouvelles en Nouvelle-Aquitaine, dont cinq pour le Limousin et cinq pour le reste du territoire Nouvelle-Aquitaine. Ces trains supplémentaires, si cette information est réelle, sont une bonne action pour les usagers. Nous pourrions ainsi désengorger des voies d'accès à la métropole et favoriser en même temps les transports collectifs.

Il est indiqué que quelques lots sur les cinq lots géographiques envisagés seront ouverts à la concurrence. Nous sommes très satisfaits de cette décision – contrairement à Génération.s et LR -, qui est soutenue par la loi. Les réseaux et les créneaux seront donc à

partager avec des nouvelles entités de transport. Cette ouverture devra être traitée en maintenant la souplesse nécessaire d'utilisation pour les usagers.

Des travaux de rénovation des réseaux ferrés Bordeaux-Dax, Dax-Bayonne, Bayonne-Hendaye et Bayonne-Pau sont annoncés pour 2023. Ce sera un réel effort, qui complètera celui de l'Etat dans le cadre du plan gouvernemental « Action cœur de ville », la SNCF pouvant aménager les abords de gares.

Cette convention intervient alors que nous savons que certains comités de lignes relèvent plutôt d'un face-à-face que d'une concertation entre organisateurs de transport et usagers. Il faut espérer que les échanges SNCF-Région seront plus constructifs grâce à cette convention qui, j'espère, sera respectée par la SNCF car comme vous, Monsieur le Président, j'ai quelques doutes sur l'intégrité de SNCF Réseau.

Nous sommes favorables à la mise en place de cette future convention avec la SNCF donc nous voterons ce rapport, s'il n'est pas modifié bien entendu.

M. LAGRAVE. - En quelques mots, je ne vais pas reprendre ce que vous avez déjà dit Monsieur le Président, mais dire juste que par rapport à la démarche qui a été la nôtre, c'est bien entendu de signer une convention avec SNCF Mobilités et pour une partie des retards, avec SNCF Réseau. Mais ce n'est pas dans cette convention que nous allons retrouver toutes les interventions qui ont eu lieu sur l'état catastrophique du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine. Ce rendez-vous-là, chers collègues, va avoir lieu dans la loi sur la mobilité et le Président a écrit à l'ensemble des Parlementaires de Nouvelle-Aquitaine, qui nous saisissent, à l'instar de nombreux élus, pour nous dire « telle ligne ferme », « ici, il y a un problème, il y a un ralentissement, etc. » Le Président a proposé de les rencontrer le 15 janvier prochain, de manière à leur expliquer que dans le projet de loi que nous avons en notre possession, le compte n'y est pas. Je le dis sans ambages, vous savez que l'on avait demandé un audit à SNCF Réseau, nous sommes la seule Région à l'avoir fait, ce sont 1.2 milliards d'euros qu'il nous faut dans les six prochaines années pour que le réseau soit en état. Je n'ai même pas dit « plus », en état.

Cela veut dire qu'à l'heure où nous parlons, personne, et en tout cas, ce n'est pas ce qui est inscrit dans le projet de loi, n'a les moyens de mettre le réseau en l'état. Ce qui veut dire qu'en plus, les premiers signaux sont plus qu'inquiétants puisque SNCF Réseau nous a fait savoir que malgré notre mobilisation financière, le Budget de 2019 serait voté en baisse pour SNCF Réseau de 200 M€ de moins. Ce qui fait que des opérations que nous avons décidé de financer sur des réouvertures de lignes, sur lesquelles je ne reviens pas - qui ont été citées d'ailleurs dans cette Assemblée - n'auront pas lieu du fait que SNCF Réseau

baisse son montant d'investissement pour 2019 de 200 M€, ce qui va causer un certain nombre de problèmes.

Il ne faut pas confondre ce que nous allons signer avec SNCF Mobilités, avec l'état du réseau. Et c'est l'objet d'un certain nombre de discussions que nous avons avec les collègues de toutes les Régions de France pour faire en sorte qu'il y ait une vraie contractualisation avec SNCF Réseau. Pourquoi ? Dans le montant que nous versons chaque année et à partir de l'année prochaine, vous l'avez vu, de 295 M€, 60 M€ sont des droits de péage qui vont directement à Réseau. Je suis incapable de vous dire où ces 60 M€ vont exactement dans les travaux parce que la transparence n'y est pas. Nous avons souhaité et nous avons demandé, avec le Président, directement au Ministère, à SNCF Réseau, à ce qu'au lieu de verser ces 60 M€ à Mobilités, qui les reverse à Réseau – pardon d'aller dans les détails mais cela a son importance – nous ayons une convention directe avec SNCF Réseau de manière à avoir la transparence sur le travail qui est effectué dans notre Région. En l'état actuel des choses, c'est un refus catégorique qui nous a été opposé. J'espère en tout cas que dans la loi sur la mobilité, nous aurons gain de cause puisque des amendements seront déposés par Régions de France sur cette question particulière de la transparence de SNCF Réseau qui est, effectivement, le problème lié à un certain nombre de retards, à des problématiques sur l'ensemble de l'offre de TER sur notre Région.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, le service public tel que nous le connaissons, du fait de SNCF Réseau, ne sera... en tout cas à l'heure où je parle, je n'ai pas entendu parler d'ouverture à la concurrence sur SNCF Réseau, ce n'est absolument pas à l'ordre du jour. Le réseau en tout cas, de ce qui nous été dit et à Régions de France et directement au Président par la Ministre, restera public. Il n'y a pas de débat pour savoir s'il y aura une ouverture à la concurrence du réseau, contrairement à ce qui s'est passé en Allemagne, en Angleterre et dans d'autres pays où c'est le réseau qui a été ouvert à la concurrence et non pas la question des trains et ce qui nous préoccupe aujourd'hui dans le cadre de cette convention.

La deuxième chose que je voudrais dire est que si l'on est un peu prévoyant, et chacun le fait dans les Collectivités qu'il dirige, j'imagine, c'est que l'on essaye de prévoir aussi l'avenir. La transparence financière est un fait, mais pour pouvoir respecter la loi à l'issue de cette convention, que ce soit à l'issue des six ans ou des huit ans, qu'il neige, qu'il vente ou qu'il pleuve, la loi s'appliquera à toutes les Régions françaises et y compris à la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce qui veut dire que nous aurons à préparer un certain nombre de délégations de service public ou bien d'ouverture à la concurrence. Le choix sera opéré et à partir de ce moment-là, l'ensemble des opérateurs, dont la SNCF et y compris les

Organisations syndicales, nous disent « il faudra trois ans pour préparer tout cela. » Vous avez bien entendu, trois ans. Comptez la durée de la convention et vous voyez ce qui nous attend dans les prochaines années. Et qui nécessitera, parce que la loi est là et parce que les décrets sont en cours d'examen par la Ministre, avec les OS pour notamment le statut des personnels, à délibérer dans cette enceinte pour savoir si demain – je le précise à Monsieur OXIBAR – uniquement deux lots au maximum, cela peut être un, cela peut être deux, selon le choix qui sera fait, et cela peut être aussi zéro.

Pourquoi dis-je « zéro » ? J'ai présenté tout à l'heure la démarche Optim'TER, qui se fera tous les six mois à partir du 1^{er} janvier 2019. Si cette démarche fonctionne, comme je pense tout le monde dans cette enceinte l'espère, nous aurons une offre supérieure à 8 %, un taux de régularité à 95 % et l'ensemble des dispositifs que j'ai présenté, lot par lot, tous les six mois, qui se mettront en place. Si cela fonctionne sur les trois premiers lots, nous aurons la possibilité, si nous le souhaitons, de continuer avec les deux autres lots jusqu'à la fin de la convention, à la condition sine qua none que tout cela fonctionne finalement au bénéfice des usagers.

Nous avons également dit un certain nombre de choses quant à la régularité et je précise à Monsieur OXIBAR que la convention passera en séance plénière une fois définitivement écrite. Ce n'est pas uniquement qu'une question de temps, c'est que tous les juristes, de chaque côté, par rapport à ce que nous votons aujourd'hui mais qui n'est plus trop amendable... nous allons mettre en place les dispositifs qui nous permettent d'arriver à cet accord. Vous me demandiez sur la régularité dès 2019, nous serons, au lieu de 90.2 %, d'ores et déjà à 91 %, et avec un objectif d'augmenter pour obtenir 95 %, mais pas en 2024, le plus tôt possible, c'est-à-dire y compris avec l'optimisation du réseau.

Vous m'avez interrogé sur la suppression des guichets. Je vous rappelle que dans cette enceinte, nous avons voté – c'est mon collègue William JACQUILLARD qui l'avait présenté – un schéma de distribution pour éviter des fermetures sans concertation et sans aucune discussion. Depuis ce schéma de distribution, nous avons gardé 107 gares et haltes-TER pour lesquelles aujourd'hui, une discussion a eu lieu – sous couvert de William – pour aménager les horaires face au désengagement de SNCF Voyages, les réseaux nationaux, et Intercités, qui ont décidé de ne plus financer les guichets et qui se retournent vers la Région en disant « c'est à vous de payer les guichets ». La réponse, vous l'avez compris, est que nous adaptions les horaires de guichets, par rapport aux montants de la convention, mais en concertation avec les élus locaux et y compris en essayant de développer une offre avec des Maisons de service public, là où nous pouvons faire en partenariat avec les élus.

J'ai présenté la trajectoire financière tout à l'heure, je la répète pour que chacun ait bien cela en tête, de 295.1 M€ modulo la taxe sur les salaires que, j'espère, nous n'aurons pas à payer, nous partons de 291 M€ au lieu de 319 M€ cette année. Et nous arrivons à 261 M€ en fin de convention. Le modèle que nous avons obtenu d'ores et déjà est un taux de baisse de 35 % sur la durée de la convention par rapport à ce que nous avions.

Vous avez cité la convention Auvergne-Rhône-Alpes. Le modèle de calcul des bonus-malus fait partie des discussions que l'on peut avoir mais je veux juste vous indiquer que pour ce qui nous concerne, nous sommes à 3.2 M€ de bonus-malus pour la convention Nouvelle-Aquitaine, pendant que la Région que vous citez est à 1.2 M€. Et pendant que nous sommes entre 90 et 95 % de régularité, la Région que vous citez est de 87.1 à 90 % en fin de convention. Ce qui veut dire que la convention que nous avons signé, en tout cas pour l'instant, est meilleure, en toute humilité, que celle que vous pouviez citer il y a un instant.

Je voulais dire aussi que par rapport à SNCF Réseau, en dehors de ce que je disais tout à l'heure sur la nécessité d'avoir une convention, nous allons finalement la mettre en place dans les pénalités que SNCF Réseau va assumer. C'est peu, c'est 1.8 % et de mon point de vue, pas encore suffisant. Mais c'est un début et nous sommes, je le dis, la première Région à signer cette convention sur les pénalités avec SNCF Réseau. Nous mettons le « pied dans la porte » qui fasse en sorte que l'on puisse, demain, pénaliser encore plus fortement SNCF Réseau du fait de leur manque de mobilisation sur le réseau de Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite, pour répondre à Monsieur AGUERRE, vous dire que les TER vont être entièrement livrés avec les nouvelles couleurs de la Région en 2020 puisque l'on a voté cela en CP, que lesdits TER dont vous parlez, cinq avaient été commandés par l'ancienne Région Limousin, il y a quatre ans déjà, et les cinq autres, c'est dans le cadre de la convention de transfert des TET que l'on avait signée en 2016, il y a cinq ans, et qui sont en train d'arriver tranquillement sur le réseau de Limousin, qui font le bonheur des voyageurs.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais indiquer sur les questions qui étaient posées.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement de Génération.s. Désolé de ne pas le proposer au vote de la majorité.

Qui est d'accord pour voter l'amendement de Génération.s ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Madame LE GUEN et Madame FROPOS contre.

Qui s'abstient ?

N° 7

Vote sur l'amendement «Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention d'exploitation TER Nouvelle-Aquitaine et les modalités d'exécution transitoires du service »

- POUR : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche (1), Ecologiste et Citoyen-EELV (1)
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)
- ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV

AMENDEMENT REJETE

Cet amendement est donc rejeté.

Je vais mettre aux voix le protocole qui a été abondamment discuté et débattu.

M. OXIBAR. - Pardon Monsieur le Président, je croyais que c'était sur le vote du protocole. Sur l'amendement, on est contre.

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'accord pour voter ce protocole ?

Qui s'abstient ?

Le groupe Verts moins une voix et LR.

Qui est pour ?

Mme LE GUEN. - Madame LE GUEN et Madame FROPOS.

M. BERROYER. - Monsieur BERROYER aussi.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Sept.

N° 7

Vote sur le « Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention d'exploitation TER Nouvelle-Aquitaine et les modalités d'exécution transitoires du service »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

CONTRE : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Mme ALCORTA (EC-EELV), M. BITEAU (LRG)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

Ce protocole est donc adopté.

RESEAU EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, juste en quelques mots, cette délibération, qui doit peut-être être à l'ordre du jour également cet après-midi de Bordeaux-Métropole puisque c'est en même temps que nous, ils doivent peut-être en délibérer en même temps, sera d'ailleurs la même délibération qui sera adoptée dans les deux enceintes. Elle vise justement à mettre en place un calendrier et un certain nombre d'échéances de travaux qui nous permettent d'améliorer et de fluidifier le cadencement et l'offre ferroviaire sur le territoire de la métropole bordelaise et finalement, au-delà de la métropole - vous allez le voir sur la carte – sur des réseaux qui sont aujourd'hui extrêmement importants autour de la métropole bordelaise. Vous voyez sur cette carte le réseau ferroviaire régional tel qu'il existe aujourd'hui, le réseau structurant de Bordeaux-Métropole qui ressort en couleur, et puis l'ensemble des autorisations d'organisation de transport qui sont sur ce territoire, où à la fois seront concernées Bordeaux-Métropole, la CALI, la COBAS et la Région au niveau des transports.

L'objectif que nous avons poursuivi avec l'ensemble de ces Collectivités est de faire en sorte que nous ayons un Réseau Express Régional Métropolitain qui puisse ressembler, puisque le nom a été employé mais je préfère parler de Réseau Express Régional Métropolitain, de RER pour d'autres, de Trains Express Régionaux, qui seront à l'échelle de la métropole. On leur trouvera un nom, un jour, sur ce réseau. L'objectif est de faire en sorte que vous soyez, de Langon, sur la ligne qui est aujourd'hui numérotée « 1 » entre Langon et Saint-Mariens, qu'il puisse y avoir des trains cadencés et quasiment avec des arrêts là où nous souhaiterons irriguer. Que Bordeaux-Saint-Jean ne soit pas une destination où les trains s'arrêtent définitivement mais que ce soit véritablement un arrêt, comme cela se passe dans certains territoires européens. Et de la même manière, sur la ligne Arcachon-Libourne et sur Macau-Bordeaux avec un certain nombre d'arrêts qui sont à créer. Pour ce faire, il faut aller phaser, d'ici à 2028, ce qui veut dire que nous allons commencer en 2019 par une expérimentation de l'acceptation tarifaire sur la voie ferrée de ceinture et puis une première ligne de cars express entre Créon et Bordeaux, choix décidé après une étude que nous avons menée avec Bordeaux-Métropole pour qu'il puisse y avoir cette expérimentation sur une ligne de cars express sur ce territoire-là.

En 2020, nous allons démarrer les nouveaux réseaux routiers interurbains auprès d'expérimentations du premier car express, ce sera chose faite sur la même ligne. Et puis la mise en service des premiers TER périurbains entre Libourne et Cestas. C'est-à-dire que finalement, vous aurez un dispositif qui vous permettra de faire l'ensemble de ces arrêts sur cette ligne, ou pas d'ailleurs si vous êtes sur une origine des destinations.

2021, nous aurons une nouvelle halte-TER du Bouscat-Sainte-Germaine qui sera ouverte sur la ligne 3, qui va vers Macau.

Ensuite, en 2023, la réouverture de la halte-TER de Talence médoquine, qui permettra également de se caler avec le réseau du tramway de Bordeaux-Métropole.

En 2024, l'aménagement à Saint-Mariens pour renforcer l'offre périurbaine, ce qui permettra également de renforcer cette offre sur la ligne 1 également.

2025, les dessertes directes entre Libourne et Arcachon, donc encore une fois avec uniquement un arrêt à Bordeaux et non pas un changement de service à la gare de Bordeaux-Saint-Jean.

Et enfin, 2028, l'objectif final, c'est-à-dire des dessertes directes entre Saint-Mariens et Langon, avec une politique d'arrêts qui restera à définir avec l'ensemble des Collectivités.

Voilà l'objectif que nous allons essayer de poursuivre avec Bordeaux-Métropole, sachant que sur ces objectifs, nous avons aujourd'hui des études qui nous permettent de dire que sur un certain nombre de lignes, nous pouvons avoir entre 10 000 et 20 000 voyageurs de plus, selon les lignes qui sont aujourd'hui devant vos yeux, et qui permettront d'éviter qu'un certain nombre de nos concitoyens continuent à prendre la voiture, qu'ils viennent d'Arcachon, de Langon, de Saint-Mariens, de Macau ou à l'intérieur de la métropole bordelaise.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet est, à mon avis, un projet très important pour Bordeaux et son agglomération. Ce projet de RER vient totalement en complément du projet TER et devant aujourd'hui la difficulté de la circulation dans l'agglomération bordelaise et dans sa périphérie, je pense qu'un tel projet apportera l'oxygène nécessaire et apportera beaucoup d'améliorations sur notre territoire. C'est un projet qui est porté avec l'agglomération de Bordeaux et le Conseil municipal de Bordeaux et

c'était pour vous dire que nous allions être favorables à ce projet, surtout s'il est aussi partagé par Alain JUPPE.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vais reprendre ce que vient de dire Barthélémy, c'est une délibération structurante. Oui, il y a de plus en plus de monde dans les TER et donc quelque part, on a besoin d'une délibération comme celle-là.

Au niveau de l'architecture, c'est lisible, que ce soit par la ligne nord-sud Saint-Mariens-Langon ou est-ouest Libourne-Arcachon. Après, quand on lit dans le détail la délibération, on reste sur sa faim sur la précision des calendriers, la précision du coût et surtout, sur le financement. Vous savez que j'avais posé des questions à notre vice-Président, Renaud LAGRAVE, sur y aurait-il augmentation du versement « transport additionnel » ? Visiblement, on s'achemine vers cela et donc j'ai des questions très précises qui sont de dire, en gros : où sera-t-il appliqué ? On parle de l'aire urbaine de Bordeaux, et de combien sera-t-il ? Sur quelle hausse fiscale est-on ? Il me semble être important d'être précis là-dessus par les temps qui courent. Nous attendons les réponses de Renaud sur cette partie-là. On n'a pas trouvé cela dans la délibération et ce volet fiscal nous semble être un élément, quand on sait que le VT dès que l'on s'éloigne du cœur urbain où là, il paraît naturel, y compris pour les employeurs, mais je peux vous porter témoignage que dès que l'on s'éloigne du cœur urbain, c'est un des impôts les plus impopulaires parce que les employeurs disent « mes employés ne prennent pas ce TER » ou « ils ne prennent pas ces bus express ».

Donc question précise : peut-on être un peu plus précis sur le calendrier, le coût et le versement ?

M. LE PRESIDENT. - Jean, on a bien compris ta question.

M. FELTESSE. - Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à mon tour comme élu bordelais et comme ancien Président de la Métropole. C'est vrai que c'est une délibération extrêmement structurante et cela fait des années que l'on rêve de ce projet de RER Métropolitain, qui est un projet bicéphale : d'un côté, il va améliorer les choses à l'intérieur de la Métropole en termes de congestion, mais aussi, il va permettre une meilleure articulation entre la Métropole et les territoires proches. Nous avons longuement débattu, ce matin, comme d'autres Assemblées, du phénomène gilets jaunes et du sentiment de relégation. Avec ce RER Métropolitain, qui ne desservira pas toute la Gironde mais qui ira jusqu'à Saint-Mariens, qui ira jusqu'à Libourne, qui ira jusqu'à Macau, il y aura possibilité de

shunter, à un moment, la métropole bordelaise. Et c'est en cela que c'est extrêmement intéressant.

Maintenant, il y a deux conditions pour que cela se passe bien, et j'ai une suggestion à faire. Première condition - Jean DIONIS DU SEJOUR l'a évoqué – la problématique du financement. Dans le cadre de la loi d'orientation mobilités, il faudra avoir une réflexion et il faudra aussi que Bordeaux-Métropole, qui votera cette délibération vendredi matin, aide la Région, qui ne pourra pas tout faire. Et on sait qu'il y aura des discussions.

Seconde condition, ce sera le bras de fer amical à avoir avec la SNCF parce que l'on sait bien qu'il peut y avoir des diables techniques qui surgissent à un moment ou à un autre. J'ai en tête une expérience plus ou moins heureuse sur le projet de tram-train du Médoc.

Ensuite, une suggestion, je pense que ce qui est très intéressant là-dedans est de voir comment la Métropole, la Région et le Département, peuvent travailler autour des gares, sur des vrais projets d'aménagement urbain et territorial. Bordeaux-Métropole a été lauréate, il y a quelques mois – et cela a été impulsé par Alain JUPPE – d'une action commune entre Euratlantique et Angoulême, je pense que nous avons besoin d'aller là-dessus. La Région a un rôle structurant, l'ingénierie d'aménagement existe au niveau de la Métropole, la connaissance des territoires est là au niveau des Départements et je pense que nous avons quelque chose d'exemplaire à inventer.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, juste pour vous indiquer que le groupe UDI votera pour cette délibération. Comme l'a dit Vincent FELTESSE, c'est une délibération structurante, que le RER Métropolitain est important, non seulement pour le développement durable mais pour le développement économique de la Métropole.

Juste une question précise, vous savez que me tient vraiment à cœur la question de la réouverture de la gare Talence-Médoquine, je suis très satisfait de voir cette question-là dans la délibération. Il est indiqué cependant qu'une ouverture était possible à horizon 2023, ce qui fait assez long. Je voulais avoir des précisions, un des problèmes était la question de GPSO, est-ce que l'on considère que la réouverture de Talence-Médoquine est toujours conditionnée à GPSO ?

Merci.

M. BERGE. - Merci Monsieur le Président.

Juste vous dire que nous estimons que c'est un projet qui est extrêmement structurant et qui, selon nous, représente l'avenir du ferroviaire et notamment de ces liaisons interurbaines. Il y a une vraie question sur le modèle économique puisqu'à partir du moment où l'on parle de RER, il va y avoir une attente sur la question de la fréquence et va se poser la question de qui paye ces fréquences. Et je pense que ce qui va se faire sur la métropole bordelaise sera regardé de près par les autres territoires qui pourraient, dans l'avenir, bénéficier de dessertes interurbaines. Je pense en particulier à mon territoire et à la fameuse étoile ferroviaire de Bayonne, avec ses cinq branches, des projets structurants comme la ligne Saint-Jean-Pied-de-Port sur laquelle nous travaillons d'ores et déjà pour la transformer en RER basque. Mais il est évident que tous les territoires regarderont avec attention le modèle économique sur la métropole bordelaise et je pense que nous devons le faire avec extrêmement d'attention pour être certains que cela s'applique sur tous les territoires.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On est là jusqu'à mercredi...

Mme MOEBS. - Je vais vite.

Président, chers collègues, nous saluons tout d'abord la naissance de ce projet TER Métropolitain, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole, qui va pouvoir permettre une action concrète visant à faire diminuer les gaz à effet de serre dus aux transports par report modal pour la métropole aujourd'hui congestionnée. Ce TER Métropolitain c'est, dès 2020, une première ligne diamétralisée Libourne-Cestas. C'est également un calendrier ambitieux qui nécessite l'implication de l'Etat. J'en profite... Elle n'est plus là... Si la commande pouvait lui être passée sur la résorption du nœud ferroviaire au sud de Bordeaux...

Nous saluons également la réouverture de la gare de la Médoquine qui a toujours été soutenue par le groupe Ecologistes, en la personne de Monique DE MARCO.

Par ailleurs, ce projet de mobilité pour la métropole s'accompagne d'une première ligne expérimentale de cars express et ce projet est un travail construit avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et la Métropole, et on peut espérer qu'en 2020 l'on ait d'autres lignes qui voient le jour.

Par contre, il y a une délibération sur ce projet qui passe vendredi en Conseil Métropolitain mais malheureusement, Monsieur JUPPE en profite pour réintroduire une

relance sur le débat du Grand contournement, qui créera de nouvelles voies fortement émettrices de gaz à effet de serre, en totale opposition avec la démarche de transition écologique qui est portée par cette délibération.

Je vous remercie.

M. LAGRAVE. - En quelques mots, Président, juste pour répondre à Jean DIONIS DU SEJOUR sur un point, l'objectif de cette délibération et qui, visiblement, sera reprise également vendredi, c'est évidemment de s'inscrire, dans un premier temps, dans la LOM par rapport aux crédits qui sont justement liés aux travaux nécessaires sur les métropoles. Un certain nombre de financements vont être prévus, justement dans le cadre de la loi, par rapport à ces dispositifs, et c'est l'objectif que nous poursuivons.

Quant à la question du VT, que vous avez déjà posée plusieurs fois à l'occasion de la création du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilité, ce sera effectivement sur l'aire urbaine de Bordeaux, hors métropole. Donc vous n'êtes absolument pas concerné et c'est Bordeaux-Métropole qui a l'ambition de lever le VTA sur son aire à elle, pour financer des nouveaux services. Et ce seront uniquement les nouveaux services sur son aire à elle, c'est ce qui a été décidé dans les statuts du syndicat auquel, a priori, vous n'avez pas souhaité adhérer.

Ensuite, pour répondre à Monsieur SEBTON, lui dire que début 2019, nous avons demandé l'étude définitive pour la halte de la Médoquine. C'est pour cela qu'on la mise au plus tard en 2023 mais on ne désespère pas de travailler avec eux pour avancer le temps possible.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui vote cette délibération ?

Unanimité ?

Abstention ?

N° 8

Vote sur le « Réseau express régional métropolitain »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine**

Ce dossier est donc adopté.

**CONVENTIONS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES
AVEC LES AGGLOMERATIONS DE MARMANDE ET DU BASSIN D'ARCACHON NORD
(COBAN) ET CONVENTION D'AFFRETEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT
SCOLAIRE AVEC L'AGGLOMERATION DE MARMANDE**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a un dossier un peu classique sur le retransfert de la compétence scolaire pour les agglomérations de Marmande et du bassin d'Arcachon Nord, et la convention d'affrètement des services de transport scolaire avec l'Agglomération de Marmande. Je ne pense pas, Renaud, qu'il y ait des problèmes particuliers...

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme COSTES. – Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux conventions signées avec les AOM que représentent les Agglomérations de Marmande et du bassin d'Arcachon nord permettent de définir le nouveau cadre de fonctionnement des services de transport scolaire de la Région Nouvelle-Aquitaine et des agglomérations. Dans celle-ci, il est évoqué à la fois la compensation financière, d'environ 750 € par élève, ainsi que les modalités d'inscription des élèves.

Aussi, nous voterons favorablement cette délibération.

Néanmoins, je souhaite aussi évoquer aujourd'hui des informations que votre majorité a données lors de réunions de concertation avec les AOT2 dans les Départements et qui ne manqueront pas d'avoir un impact négatif majeur et financier pour ces derniers, pour une compétence qui vous incombe uniquement. En effet, dans ces réunions, si vous reconnaissez les AOT2 comme les échelons de proximité nécessaires et privilégiés pour l'accueil des familles, vous précisez aussi que vous abandonnez la compensation financière qu'elles percevaient du Département. Or, elles ont des frais de gestion, donc des charges administratives et des frais de personnel pour assurer l'inscription des élèves, l'accompagnement des plus jeunes dans les bus, accueillir les familles, etc.

Il est aussi évoqué que le nouveau Règlement prévoira une distinction entre les enfants ayant-droit et les non ayant-droit qui ne pourraient plus bénéficier de ce service. Ces différentes mesures ne manqueront pas de mettre en difficulté les petites Collectivités qui acceptent, pour le moment, d'assurer le service, alors qu'elles n'en ont pas l'obligation. Tout

comme elles fragiliseront les syndicats mixtes, organisateurs de second rang du transport scolaire dans certains Départements.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir revenir sur ces mesures et faire en sorte que les AOT2 ne soient pas ceux qui payent le prix le plus fort dans le cadre de l'harmonisation du Règlement des transports scolaires.

M. LAGRAVE. - Je vois bien que la polémique pourrait s'étendre très vite sur ces questions donc on va tout de suite arrêter, c'est totalement inutile parce que l'on était dans une première discussion avec les AOT2. Vous pouvez le regretter mais c'est ce que nous avons fait et c'est Christophe CATHUS qui a tenu une partie des réunions, j'ai souhaité que les délégués et les élus qui travaillent dans chaque Département rencontrent les AOT2, dans un premier temps. Les discussions sont ouvertes sur le Règlement transport. En l'état actuel des choses, ce n'est pas à l'ordre du jour de cette plénière, cela ne vous a pas échappé, ce sera pour le mois de mars. Donc on aura largement le temps et on a pris le temps, on est en décembre, de prendre l'angle avec justement les AOT2 pour connaître leurs retours.

Les retours que vous effectuez, Madame, sont exactement les mêmes retours que nous avons eus dans quelques Départements, donc on va en tenir compte. Il est évidemment inutile de polémiquer immédiatement dans le sens où, ayant-droit/non ayant-droit, cela existait déjà depuis des années dans beaucoup de Départements. Peut-être pas dans le vôtre mais dans beaucoup de Départements.

La question du financement des AOT2 que vous évoquez n'existait que dans deux Départements de Nouvelle-Aquitaine et pas dans les 12.

Tous les sujets que vous évoquez sont x 12, dans les 12 Départements, donc nous avons tenu des réunions avec les AOT2 pour leur dire, d'une part, que l'on va travailler avec eux, que d'autre part, nous sommes obligés d'harmoniser l'ensemble des dispositifs, c'est la loi, cela ne vous a pas échappé ainsi qu'à tous les collègues. Et ce qui veut dire qu'il faudra travailler avec les AOT2, et c'est le moment que nous prenons en ce moment, faire remonter des AOT2 de l'ensemble du territoire, des 12 Départements, ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Effectivement, en première approche, nous avons dit que là où le service était rendu directement par la Région, il n'y avait pas à rétribuer les AOT2. Néanmoins, on n'a mesuré que sur un certain nombre de territoires et donc on va essayer de regarder comment on peut le faire.

Sur l'histoire des ayant-droit et des non ayant-droit, c'est un dispositif qui existe de tout temps à jamais dans beaucoup de Départements, donc il faut que nous mesurions tout cela et on vous fera des propositions lors de la plénière du mois de mars.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 9

Vote sur les « Conventions de transfert de la compétence transports scolaires avec les agglomérations de Marmande et du bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et convention d'affrètement des services de transport scolaire avec l'agglomération de Marmande »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

APPEL A PROJETS TIERS-LIEUX 2019-2021

M. HAZOUARD. - Quelques mots qui vont s'appuyer sur une cartographie ou des cartographies qu'il nous semblait intéressant de vous présenter. L'objectif est de bien poursuivre notre soutien en faveur du développement des tiers-lieux sur la Région. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous rappeler ce que sont les tiers-lieux - vous avez quelques éléments sur la diapositive – ce sont soit des espaces de coworking ou des fab-lab.

Globalement, l'objectif est que ces tiers-lieux soient des relais de proximité qui puissent répondre aux nouvelles formes de travail et qui sont à la fois des lieux et un environnement créatif propice à la fois à la production, à la réflexion et aux échanges. Un élément sur lequel j'insisterai est que ces tiers-lieux doivent être ouverts à tous, c'est important au moment où nous avons de plus de plus de projets qui essayent de segmenter et de faire en sorte que l'ouverture à tous soit peut-être un peu limitée.

Les objectifs de ces tiers-lieux sont nombreux mais on peut au moins insister sur la question de l'attractivité des territoires, l'objectif de rompre l'isolement et évidemment, puisque nous avons beaucoup parlé de transport jusqu'à présent, cette diminution du temps passé dans les transports qui fait souvent un gain important associé à la qualité de la vie.

Quel est l'enjeu pour nous ? C'est à la fois de poursuivre le maillage équilibré de notre territoire en tiers-lieux, l'objectif qui était celui de début de mandature, 300 tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine d'ici 2020 mais au-delà de ce chiffre, l'objectif est que chacun puisse disposer d'un tiers-lieu à moins de 20 minutes de son domicile.

Sur votre table, vous aviez une carte et cette diapositive qui est projetée, qui vous présente la carte actuelle des tiers-lieux existant en Région, il y en a 223 en activité, 70 % d'entre eux, soit 157 se trouvent hors métropole. Un autre élément important est qu'un tiers-lieu sur deux a fait l'objet d'un soutien financier régional et quand on enlève l'ensemble des tiers-lieux de la métropole bordelaise, 85 % des tiers-lieux ont été accompagnés par notre Collectivité, ce qui fait que la Région Nouvelle-Aquitaine est en tête des Régions françaises, hors Île-de-France évidemment, par le nombre de tiers-lieux couverts, comme en témoigne le dernier rapport de la mission « Co-working » pour le CGET, il y a quelques mois.

La deuxième carte nous présente la superposition de la localisation des tiers-lieux, en lien avec la vulnérabilité des territoires tels que nous les avons définis et tel que nous le verrons tout à l'heure dans les dynamiques de soutien financier. Pourquoi nous présentons-vous cette carte ? Parce que le constat fait que nous avons décidé d'accentuer notre soutien financier sur les territoires dits « les plus vulnérables » et il est proposé, vous l'avez vu dans la délibération, que les taux et les montants des aides soient modulés en fonction de la fragilité relative des territoires. Comme cela, nous pourrions favoriser la création de tiers-lieux dans des zones rurales et périurbaines, avec une attention particulière – et je le dis – pour les quartiers politiques de la ville.

J'ajoute, et c'est un élément important puisque c'est une des nouveautés de cet AMI, nous souhaitons mobiliser les tiers-lieux sur les enjeux de l'inclusion numérique, c'est-à-dire faire en sorte que ces tiers-lieux puissent offrir des nouvelles formations à des nombreux français qui sont loin des outils numériques. Ce sont 13 millions de français selon le rapport national pour une stratégie du numérique inclusif qui a été également publié il y a quelques mois.

La dernière carte vous propose un exercice qui a été de cartographier la Nouvelle-Aquitaine en présentant les territoires qui sont situés à plus de 20 minutes d'un tiers-lieu, et cette carte va donc nous permettre de travailler plus spécifiquement sur les bassins de vie qui sont cités ici, en lien avec notre politique contractuelle et en s'appuyant également sur le savoir-faire de la coopérative des tiers-lieux, qui est une coopérative sur laquelle nous nous appuyons.

En résumé, on poursuit notre ambition, on accélère en soutenant les projets de création de tiers-lieux, les projets de développement de tiers-lieux déjà ouverts et surtout, c'est important, les projets de réseaux de tiers-lieux à des échelles départementales.

Voilà, cher Président, chers collègues, l'objet de cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme CHASSAGNE. - Quelques mots simplement pour remercier et féliciter le travail qui nous a été présenté lors de la Commission, où nous avons un intervenant qui nous a expliqué toute la diversité des tiers-lieux. Je tiens ici à souligner que les tiers-lieux ne sont pas seulement des Fabriques des villes contemporaines, que ces tiers-lieux participent clairement au développement des territoires ruraux - Mathieu l'expliquait tout à l'heure mais c'est vraiment parlant sur les cartes -.

Sur les appels à projets tiers-lieux sur la période 2019-2021, cela se présente vraiment comme un catalyseur de développement territorial et la carte de 2018 montre la richesse des implantations. Il faut donc continuer à travailler dans ce sens mais ces projets sont clairement conditionnés à celui du très haut débit et il faut absolument avoir un calendrier de développement ambitieux mais, je ne vous apprend rien, on votera pour.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DURRUTY. - Président, mes chers collègues, dans un premier temps, nous pouvons et devons nous féliciter de la dynamique telle qu'elle vient d'être présentée et notamment avec l'accélérateur qui a été constaté et opérationnel avec l'élargissement de l'AMI aux zones urbaines, que nous avons appelé de nos vœux. Ce phénomène – Mathieu HAZOUARD l'a précisé – illustre un certain nombre de mutations mais il doit mettre en exergue le défi de la mobilité et celui du télétravail. Le bilan actuel montre indéniablement la nécessité pour notre Région d'aller de l'avant avec un nouvel AMI, mais il pointe aussi un certain nombre de réajustements que je souhaiterais mettre en avant.

Le premier enjeu, cela a été évoqué, est celui de la répartition territoriale, avec des chiffres qui témoignent d'un degré de maturité différent selon certaines parties de notre territoire puisque sur dix tiers-lieux, six sont en ex-Aquitaine, trois en ex-Poitou-Charentes et un en ex-Limousin. Mais surtout, ces chiffres de répartition territoriale signent aussi un développement qui, par moment, se fait de façon empirique ou révèle un engouement qui, parfois, ressemble sur nos territoires à quelques effets de mode ou des opportunités de temps en temps pas forcément adéquates.

Le second enjeu est celui d'aller bien au-delà d'une approche quantitative avec les 300 tiers-lieux, mais bien sûr de prendre en compte des objectifs en termes de qualité, de respect des valeurs des tiers-lieux et surtout, d'hybridation puisque c'est sur ce point que repose le modèle économique et la soutenabilité économique, qui est justement le troisième enjeu que je voulais développer puisque force est de constater qu'il nous faut consolider les modèles économiques de beaucoup de nos tiers-lieux et ne pas les fragiliser en accompagnant des projets qui sont susceptibles de leur faire concurrence.

Le dernier enjeu est bien sûr celui du télétravail. Aujourd'hui, les tiers-lieux doivent être considérés comme de véritables opportunités pour lever certains freins au télétravail et proposer peut-être la mise en place d'expérimentations au service du développement de certains de nos territoires.

Alors, pour que cette nouvelle étape de tiers-lieux puisse nous permettre d'atteindre ces différents enjeux, l'essentiel est bien de considérer qu'il ne faut pas dupliquer les modèles existants mais bien être capable de les adapter. Pour ceci, il est indispensable de renforcer le travail partenarial entre la Région et les intercommunalités puisque c'est très souvent à cet échelon intercommunal que les sollicitations parviennent ou que les initiatives naissent. À ce sujet, une acculturation des élus et des techniciens est indispensable parce qu'il ne suffit pas d'avoir un lieu ou d'aménager un bâtiment pour faire de ce lieu un tiers-lieu plein de succès.

Il nous faut donc porter conjointement une véritable stratégie de tiers-lieux à l'échelle de notre Région, bien sûr, mais c'est aussi à l'intérieur de nos territoires qui la composent, avant tout à cette échelle infra-territoriale, que la mise en réseau nous semble essentielle.

Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

C'est bien ce que Mathieu a expliqué et en plus, nous travaillons avec la Coopérative des Tiers-Lieux, justement pour avoir un modèle intéressant. Il n'y a pas de souci. Simplement, là où l'on enrage avec Mathieu, c'est le changement de modèle économique qui risque de mettre le bazar sur le territoire avec les opérateurs qui veulent « raser gratis » et qui ont déjà un an de retard par rapport à leurs projets, je ne sais plus dans quels territoires.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

Juste quelques mots, tout a été dit et nous voterons ce projet.

Le groupe MoDem a toujours accompagné la création des tiers-lieux et s'il y avait une seule raison pour laquelle nous devons voter aujourd'hui est bien en mémoire de Joan, qui a accompagné les projets de tiers-lieux, dès le départ, notamment sur le Bouscat, avec un projet qui a pris forme et pour lequel nous avons eu un très beau témoignage lors de la réunion organisée par Mathieu.

Pour nous, ces relais de proximité sont extrêmement importants. Ils favorisent le télétravail et peut-être pourrions-nous profiter de ces tiers-lieux aussi pour faire une analyse de l'impact sur la décarbonisation. Je crois que l'on pourrait utiliser aussi ces repères territoriaux pour cela. Le fait que vous souhaitiez les développer en les mettant à une proximité de 20 minutes va tout à fait dans le sens d'aller au cœur de nos territoires, ce que nous demandions ce matin.

Saluer la volonté d'hybridation avec de nouveaux services.

Et puis quand même une mise en garde, Sylvie DURRUTY l'a évoqué, attention à ce qu'il n'y ait pas des opportunistes qui, pour des raisons purement financières, montent des projets qui ne correspondent pas à ce qu'ils feront réellement.

Et j'en profite pour saluer et remercier pour son investissement et l'accompagnement des projets, Eugénie MICHARDIERE, qui est présente dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Chaque fois que l'on passe du Budget aux projets d'aménagement du territoire, cela va bien.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, nous avons toujours une part d'objectivité pour dire quand c'est bien.

M. LE PRESIDENT. - De temps en temps, je peux me faire un petit plaisir, ma chère Pascale.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais être bref, simplement pour souligner que les Ecologistes sont très attachés aux tiers-lieux, bien sûr, parce que ce sont des outils d'aménagement de territoire qui, trop souvent, ont été démenagés. On peut d'ailleurs faire la comparaison avec le concept de tiers-paysages développé par Gilles CLEMENT, le paysagiste planétaire mais creusois, qui explique que les tiers-paysages sont intermédiaires entre les parties cultivées et les parties urbaines. Et là, somme toute, le tiers-lieu est bien l'intermédiaire entre travailler chez soi et travailler dans des zones urbaines de bureaux ou d'usines.

Nous sommes très contents de ce type d'initiatives. Il y a une remarque que l'on pourrait faire, il est prévu des critères environnementaux qui sont encore à préciser et nous pensons que le type de maillage calculé à coup de 20 minutes en voiture n'est peut-être pas forcément quelque chose d'idéal. On pourrait imaginer un type de maillage qui s'appuie au contraire sur les capacités de rallier les tiers-lieux par des moyens de communication doux, qui soient des transports en commun ou des transports décarbonés.

M. LE PRESIDENT. - En vélo, bien entendu, surtout pour les personnes âgées.

Je note.

L'essentiel est de les relier aussi par du très haut débit.

M. PAGES. - Nous pensons également qu'il y a des lieux dans les zones rurales qui sont intéressants, tout ce qui est près des gares, l'idée de base étant que les tiers-lieux

puissent être connectés entre eux par des moyens de transports en commun. L'objectif étant de pousser au fait que les transports ne sont plus carbonés dans le cadre de la transition énergétique. Nous pensons que mettre l'accent plutôt sur ce type d'accès, plutôt que par la voiture, sera sûrement plus intéressant pour des publics, en plus, qui sont en difficulté, comme on l'a vu souvent à l'occasion des derniers mouvements des ruraux, qui trouvent que les transports leur coûtent vraiment trop cher.

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis, essayons d'avoir des interventions courtes parce que sinon, on ne va pas s'en sortir.

J'ai envie de dire que le tiers-lieu doit être à moins d'un quart d'heure-20 minutes, sans être obligé de faire des kilomètres et des kilomètres. Le problème est de rabattre sur les tiers-lieux, c'est comme les gares, donc si en plus, on veut faire un jeu de l'Oie entre tous les tiers-lieux, on ne va pas s'en sortir.

M. PAGES. - Pour terminer, on pensait que le calcul des 20 minutes en voiture n'était peut-être pas forcément optimal et que l'on pouvait avoir d'autres types de calcul.

M. LE PRESIDENT. - On fera trois quarts d'heure en vélo.

M. PAGES. - Par exemple.

M. ROGISTER. - Merci Président.

Tout d'abord, vous avez raison, lorsque l'on entre dans la définition de l'action, on doit tous s'entendre. Il faut surtout ne pas s'égarer, ne pas faire, avec les tiers-lieux, ce que certains ont voulu faire des Maisons de la culture. Il faut savoir à quoi cela sert.

Vous permettez, je peux quand même m'exprimer sans aussitôt hausser le ton ! Je suis favorable à la chose, mais pas au délire.

Vous disiez « un projet », il n'y a pas un seul projet, il n'y a pas une seule façon de voir l'utilité et l'intelligence d'un tel lieu. Je dirais par exemple que si l'on est dans une grande ville, ce tiers-lieu peut avoir sa raison mais cela relève du privé quasiment, et les espaces de coworking. En revanche, dans les villes moyennes, périphériques de grandes villes, ce sont des lieux d'animation où peuvent se marier les différentes cultures du travail, aussi bien les entrepreneurs de proximité, que les cadres de passage, etc. C'est donc un vrai dossier intelligent, c'est un vrai dossier intéressant et je voulais féliciter notre Président de s'engager particulièrement dans cette démarche.

M. LE PRESIDENT. - Que puis-je dire après ce... Il faut féliciter Mathieu HAZOUARD, il faut féliciter Eugénie MICHARDIERE, il faut féliciter toute l'équipe et la Coop qui structure tout cela.

M. ROGISTER. - C'est ce que je fais en vous saluant.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 10

Vote sur l'« Appel à projets Tiers-lieux 2019-2021 » »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

Et, chers collègues, essayons de faire fonctionner les Commissions pour qu'elles intègrent progressivement, avec la présence des services, des propositions d'innovation que vous pourrez amener.

**APPROBATION DE CINQ CONTRATS DE DYNAMISATION ET DE COHESION
TERRITORIALE : HAUT-LIMOUSIN, CHATAIGNERAIE LIMOUSINE, THOUARSAIS-
LOUDUNAIS, LA ROCHELLE-AUNIS-ILE DE RE ET VAL DE GARONNE-GUYENNE-
GASCOGNE**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite cinq contrats de dynamisation et de cohésion. Je ne vais pas les présenter directement, simplement quelques chiffres pour montrer que ce que l'on évoquait ce matin dans le Budget ne va pas avec la réalité. 363 projets structurants et 295 projets en amorçage sur les 22 contrats, là où nous en sommes aujourd'hui, pour 426 M€ d'investissement pour les projets structurants. Et la Région est engagée à 61 M€, à quoi il faut ajouter 1.8 M€ de l'aide à l'ingénierie.

Le Pays du Haut-Limousin, une minute...

Mme ALMOSTER-RODRIGUES. - Le Pays du Haut-Limousin est composé de deux EPCI : le Haut-Limousin en Marche avec 43 communes et Gartempe - Saint-Pardoux avec huit communes. Elles regroupent donc 51 communes, pour un total de 29 400 habitants.

Le Haut-Limousin est l'un des territoires les plus compliqués de la Haute-Vienne, un territoire rural, peu dense et très pauvre. La population est vieillissante et la jeunesse, sous-représentée. La diminution de la population est l'une des plus fortes du territoire néo-aquitain. Le territoire a été très affecté par la crise. L'emploi a diminué de 12.8 %, notamment dans le secteur du commerce. Seul le secteur de la métallurgie affiche une progression.

Les besoins en matière de santé, du fait du vieillissement de la population, sont de plus en plus présents. La production locale mérite d'être valorisée, ainsi que l'attractivité du territoire, qui se trouve concurrencée par les dynamiques voisines : Bellac, la commune la plus importante, n'émerge pas face aux communes proches comme Saint-Junien, Montmorillon, La Souterraine et Limoges, qui sont situées en périphérie.

Dans le cadre de la contractualisation, les acteurs du territoire étaient, au départ, un peu réticents à la Région Nouvelle-Aquitaine. Mais à partir d'échanges simples, on a finalement réussi à sortir des projets essentiels pour eux. La stratégie qui nous est apparue la plus pertinente dans la construction de ce contrat de dynamisation s'articule autour de deux axes majeurs : renforcer les filières d'excellence, en particulier dans l'agriculture et les industries de pointe, et mettre en place les conditions de l'attractivité. En vue de la faible

capacité d'investissement des Communautés de communes, seulement sept projets structurants ont été identifiés, mais ils essaient un dynamisme nouveau et sont indispensables pour le territoire.

Parmi les beaux projets retenus qui associent les politiques sectorielles dans une démarche transversale, je soulignerais la mise en place d'un projet alimentaire. Le territoire a adhéré à la démarche de circuits courts et de valorisation des productions liées à l'alimentation. Ce projet a été validé en comité de pilotage, ainsi que le principe de commercialisation des produits locaux vers les territoires limitrophes, dont l'agglomération de Limoges.

Autre projet essentiel, une halle polyfonctionnelle à Bellac, qui permettrait d'accueillir le Salon professionnel Tech-ovin, réunissant, tous les deux ans, les acteurs de la filière ovine sur deux jours (environ 15 000 visiteurs). Cette halle constitue un petit centre névralgique sur le territoire et favorise l'accueil d'autres manifestations sportives et culturelles tout le long de l'année, ainsi que des marchés hebdomadaires en lien avec le projet alimentaire de territoire.

Il ne faut pas oublier non plus la mise en place de la Télémédecine à l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin. Dans ce territoire rural dont la population est vieillissante, il est essentiel qu'il y ait une Médecine de proximité.

Le territoire souhaiterait également mettre l'accent sur des itinérances douces en créant une voie verte de 34 kilomètres, traversant la quasi-totalité du territoire et dans la continuité d'une voie vélo-route existante sur le sud-ouest Creuse.

Pour compléter le volet tourisme, le territoire du Haut-Limousin a été retenu pour la deuxième fois à l'appel projets Massif Central 2018-2021 « Relever le défi démographique, politique d'attractivité ». Il a ainsi défini sa stratégie en matière d'accueil et mobiliser une ingénierie dédiée, financée à 50 % au titre du FEDER. Le processus de contractualisation a permis de réinstaurer un climat de confiance entre la Nouvelle-Aquitaine et les acteurs de ces territoires, qui se sentaient délaissés depuis la fusion des Régions.

Même si le nombre de projets est restreint, le plan d'actions permettra d'engendrer d'autres projets structurants et le développement de l'axe économique de ce territoire.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pour la Châtaignerie limousine...

M. VINCENT. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vais vous amener rapidement dans la châtaigne limousine, un arbre fruitier et forestier accompagnant l'Homme limousin mais en tout cas, qui a fourni de la nourriture saine et abondante dans le bassin qui est au sud de Limoges-Métropole. La Châtaigneraie limousine, ce sont deux pôles principaux : Saint-Junien et Saint-Yrieix. Un territoire fortement spécialisés, avec trois secteurs, que vous connaissez : le secteur du bois-papier, de l'imprimerie, avec Fabrègue et International Paper. Le cuir – vous en avez parlé ce matin, Monsieur le Président – et les chaussures, avec une industrie forte en particulier à Saint-Junien, une ganterie et Hermès. Et puis une industrie de la porcelaine, en particulier sur le pourtour de Saint-Yrieix mais également d'Oradour-sur-Glane, et je retiens également Saint-Yrieix est aussi le berceau de la porcelaine de Limoges parce que c'est là où Turgot a découvert le kaolin il y a déjà quelques années.

Il y a eu une crise dans ce territoire, avec un effondrement de la sphère productive et un développement d'une économie un peu plus au ralenti. Développement en plus d'une économie présentielle, qui a vu sa production augmenter, en tout cas sa dynamique augmenter avec les hébergements médico-sociaux et la santé. Donc une nouvelle trajectoire a dû voir le jour, a vu le jour au travers de ce contrat, avec un triptyque : cohésion, rapprochement et développement.

Le territoire est attractif au travers de deux grands axes : un axe de maintien et de renforcement de la cohésion et de l'attractivité du territoire mais surtout, de valoriser à la fois les savoir-faire, j'en ai parlé avec le cuir et l'industrie de la porcelaine, mais également de l'économie productive, et je viendrai sur quatre exemples pour terminer mon propos.

Premièrement, vous l'avez encore rappelé ce matin, pour donner du sens à notre politique, on accompagne ce territoire dans la revitalisation des centres-bourgs, avec une approche vraiment transversale et qui se traduit notamment par l'aménagement de la place de la Nation à Saint-Yrieix-la-Perche, pour ceux qui connaissent. C'est aussi, heureusement et malheureusement, dans les deux sens, on a une population vieillissante, âgée, et on réfléchit à la prise en charge de ces personnes en perte d'autonomie, avec la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Nous avons vraiment travaillé et je tiens à souligner le travail qu'ont fait l'ensemble des EPCI de ce territoire, en particulier avec la déléguée à la silver économie et Françoise JEANSON à la santé, sur la mise en place de Maisons de santé à Bussière-Galant et à Dournazac. Il y en a d'autres en prévision.

Troisièmement, le caractère associatif et culturel avec une aide forte sur un pôle important qui est le pôle du cirque, que nous accompagnons avec l'aide à la construction d'un chapiteau.

Et quatrièmement, pour terminer, il y a aussi un souci de proximité de valoriser ces productions, en particulier à la fois maraîchères et dans la culture et l'agriculture. Il y a la production agricole locale et la consommation locale, et ces EPCI sont sur la réflexion d'un marché agricole au Cadran, toujours à Saint-Yrieix-la-Perche, mais également un projet alimentaire local sur un territoire intercommunal, pour favoriser les circuits courts.

Cohésion, rapprochement, circuits courts, valorisation, je tiens à souligner le travail qui a été fait à la fois par le COPIL et cela n'a pas été simple au début dans ce territoire parce que l'ensemble de ces EPCI se sont réunis en 2016 et avant, ils avaient surtout l'habitude de travailler un peu à part.

Pour terminer, Monsieur le Président et mes chers collègues, comme je sais que vous aimez bien Jean FERRAT, Monsieur le Président, je voulais non pas vous faire une petite chanson mais vous donner quelques strophes d'une chanson sur le châtaignier, puisque l'on est dans la châtaigne : « J'entends, j'entends les vieux planchers qui craquent, j'entends du bruit dans la baraque, j'entends, j'entends dans le grenier, chanter, chanter mon châtaignier ».

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pour le Thouarsais-Loudunais...

M. PERREAU. - Merci Monsieur le Président.

L'engagement du contrat de dynamisation et de cohésion du Thouarsais-Loudunais lancé le 24 avril de cette année par vous-même et Messieurs Bernard PAINÉAU et Joël DAZAS, respectivement Présidents des Communautés de communes du Thouarsais et du Loudunais, avait fixé la fin de l'année pour sa signature. Et nous y sommes. Après un court moment de surprise, il faut le dire, réunir deux EPCI, l'un des Deux-Sèvres, l'autre de la Vienne, le travail d'échange et de co-élaboration s'est enclenché, « pied au plancher », réunissant élus et associations, chefs d'entreprises et institutionnels. Le trait de crayon qui renvoyait à deux Départements, ce bassin économique, ce territoire de projets, cet espace de la vie du quotidien, pâlit déjà sous le dessin des envies et des initiatives.

On s'est appuyé sur un diagnostic, réalisé par les services de la DATAR. Je les remercie chaleureusement parce que les délais étaient vraiment très contraints et ils nous

livrent, pour partie, une image attendue, celle des territoires ruraux avec des manques en termes de mobilité ou des inquiétudes démographiques, mais ils révèlent les réussites et les potentialités de leur développement ici. Le premier secteur d'emploi est l'industrie et il faut offrir les filières de formation et de qualification qui permettront de relever les carrières et les revenus des personnes, retenir les jeunes dans des emplois solides. Les lycées de Loudun et Thouars relèvent ce défi, avec l'engagement total de la Région, et aucun fléchissement n'est possible.

La nature et le patrimoine sont exceptionnels pour ce territoire-frontière des Pays-de-Loire et de la Région Centre. Nous sommes les ambassadeurs de la Nouvelle-Aquitaine, de fait. Développement des circuits courts, élargissement de la démarche TEPOS, aménagement de la Dive et portage du projet PLATEAU (Poitou-Loire-Anjou-Touraine Entrepreneurs Audiovisuels Unis) montrent l'enthousiasme et le volontarisme d'un territoire riche de ses hommes et de ses femmes, confiants dans cette nouvelle liberté d'entreprendre de son territoire.

J'ai parlé des attendus du diagnostic mais ils comportent une surprise de taille : la surreprésentation de la classe d'âge des moins de 15 ans. Si l'avenir leur appartient, de fait, il sera aussi celui que nous leur construisons maintenant.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Etonnant... Merci, en tout cas.

Pour La Rochelle-Ré-Aunis-sud-Atlantique.

Mme BOURDIN. - Tout à fait, Monsieur le Président, quatre EPCI. Vous avez tous la carte qui vous permet de repérer. On voyage maintenant au nord du Département de la Charente-Maritime. Ce périmètre de contractualisation, mitoyen des Deux-Sèvres et de la Vendée, réunit les Communautés de communes de l'Île de Ré, d'Aunis-sud, d'Aunis-Atlantique et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Véritable bassin de vie, ce comptoir compte 243 000 habitants. Il se caractérise par une forte croissance démographique, liée à une réelle attractivité, et par une importante densité. Près de 100 000 emplois qui se développent principalement autour de l'axe Niort-La Rochelle-Rochefort.

A noter, dans le diagnostic également, que sur ces quatre EPCI, deux sont engagés dans la transition énergétique avec la démarche TEPOS, et que l'agglomération de La Rochelle ambitionne même d'être, à l'horizon 2040, un Territoire Innovation à Grande Ambition (territoire TIGA). La vulnérabilité identifiée face au dérèglement climatique peut peut-être expliquer ces enjeux pour ce territoire, pour lesquels les impacts de ce

dérèglement ont été rappelés récemment par les rapports des scientifiques (rapport du GIEC et rapport AcclimaTerra). Le diagnostic s'est enrichi d'une expertise citoyenne d'acteurs locaux et a permis de présenter plusieurs enjeux identifiés, notamment en matière de maintien de la qualité de vie, toute l'année, d'accompagnement des acteurs économiques et de soutien aux filières structurantes du territoire (l'économie maritime, l'agroalimentaire, et le tourisme) et de préservation des qualités environnementale et paysagère, dont ces filières dépendent directement.

Je ne vais peut-être pas développer les quatre axes stratégiques puisque j'ai cru comprendre que l'on était pressé. Peut-être préciser quand même que l'Agglomération rochelaise coordonne une vaste démarche partenariale, qui s'appelle les « Assises de l'emploi », pour accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d'emplois, tout en renforçant ses filières structurantes. Et préciser également le point que je mettais en exergue en introduction, la préservation du patrimoine naturel entre terre et mer est un des enjeux majeurs du territoire. Dans ce cadre, des initiatives privées et publiques en faveur du développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire, seront plus particulièrement soutenues.

La politique d'aménagement durable que la Région décline sur l'ensemble des territoires prend ici tout son sens, avec non seulement un engagement financier non négligeable, mais également avec une mission de prospective à l'œuvre dans un grand nombre de chantiers en amorçage autour des axes de travail communs qui ont été identifiés par ces EPCI : le tourisme, l'itinérance cyclable, l'économie circulaire, et les Assises de l'emploi.

Nous avons voulu ce contrat le plus transversal possible car on sait bien que l'accès à l'emploi ne repose pas seulement sur le développement économique. La question de la formation, celle des mobilités, de l'accès au service public, du tissu associatif, du très haut débit, de la transition énergétique, est aussi essentielle pour faciliter l'accès à l'emploi. Notre objectif était également d'asseoir ce contrat de dynamisation et de cohésion sur l'intelligence territoriale : connecter des dynamiques, trouver des synergies, susciter des solidarités à l'égard des territoires plus enclavés et participer, à l'échelle du périmètre, à la transition nécessaire pour limiter l'empreinte carbone des activités.

Je tiens, mais aussi, à remercier chaleureusement les services, le chargé de mission pour le travail accompli, sachant qu'un certain nombre de difficultés ont été rencontrées à l'occasion de cette contractualisation, qui réunissait trois anciens territoires qui bénéficiaient jusque là chacun d'un contrat. Habitée à travailler isolément, la Communauté de communes de l'Île de Ré a fait part de son scepticisme quant à la plus-value qui serait apportée par le

contrat sur son territoire. Et d'une façon générale, il est à déplorer la non prise en compte des spécificités liées à l'insularité dans l'approche régionale des vulnérabilités des territoires.

L'agglomération de La Rochelle, lors du COPIL final, a fait part de son regret de ne pas voir intégré dans le contrat le projet du Conservatoire de La Rochelle et les acteurs ont également déploré que la réouverture de la gare de Marans ne puisse être inscrite au contrat.

Au final, tout le monde était quand même content.

Je vous remercie.

J'ai essayé de faire le plus vite possible, j'ai coupé parce que j'ai cru comprendre que vous étiez très pressé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous le sommes tous. Il faut que l'on ait un quorum jusqu'à la fin.

Chère Katia, je fais confiance aux élus de territoires, aux discussions des élus de territoires et des vice-Présidents ou l'Administration régionale pour essayer de bâtir cela. Je me permets de le rappeler, certains peuvent en sourire mais si l'on ne me fait pas remonter un arbitrage, je ne peux pas arbitrer. Je ne suis pas au courant de ce que vous avez dit sur l'île de Ré et sur le projet du Conservatoire. Donc on en parle. Excusez-moi de faire cela en direct mais j'en profite.

Deuxièmement, ce sont bien les territoires qui s'arbitrent eux-mêmes. Ce ne sont pas les services de la Région ou les élus de la Région qui arbitrent la hiérarchie des dossiers territoriaux. On ne va pas refaire ce que fait Paris. Je le dis à l'égard de nos collègues élus.

Sur Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.

M. LAOUANI. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, le périmètre de contractualisation se situe à l'ouest du Département du Lot-et-Garonne et réunit les Communautés de communes du Pays de Duras, du Pays de Lauzun, des côteaux et landes de Gascogne, et la Communauté d'Agglomération de Val-de-Garonne. Le Pays Val-de-Garonne-Guyenne-Gascogne est un territoire mixte, urbain et rural. Il est composé de 107 communes et regroupe 88 573 habitants. Sa situation économique, vous le savez, est parmi les plus fragiles de la Région Nouvelle-Aquitaine, mais offre de réels atouts.

La stratégie qui nous est apparue la plus pertinente dans la construction de ce contrat de dynamisation et de cohésion s'articule autour de trois objectifs majeurs : développer l'économie territoriale et la création d'emplois, faire du Pays une destination touristique structurée et attractive et enfin, renforcer les fonctions résidentielles du territoire, la cohésion sociale et territoriale.

Parmi les actions-phares, sont proposées au titre des infrastructures, la création des pôles multimodaux de Marmande et de Tonneins au titre de l'accompagnement des acteurs économiques, notamment la mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises sur la commune de Tonneins, au titre du développement de l'emploi et des filières structurantes du territoire, la mise en place de chantiers-qualification en lien avec le projet Center Parcs, et au titre du tourisme, la création notamment d'une voie verte entre Marmande et Casteljaloux.

Voilà du concret, chers collègues, les espaces ruraux sont au cœur des priorités budgétaires de la Région - n'en déplaise à certains – et c'est un élu rural qui vous le dit. Nous entendons résolument renforcer l'attractivité de nos territoires ruraux et améliorer leurs équipements. Nous le ferons sans arrogance, avec les élus locaux qui, quotidiennement, font grandir leurs territoires. Notre confiance en eux est le moteur de notre politique contractuelle, au fond. Nous serons donc à leurs côtés et pas que sur le plan financier, car une vraie politique des territoires, c'est promouvoir une véritable équité territoriale qui assurerait à tous les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux services sociaux et de santé, à l'éducation, à la culture, ou encore à l'emploi. Et c'est ce que nous faisons.

Une vraie politique de territoires, c'est poser les mêmes conditions de réussite quels que soient son milieu social ou ses origines géographiques, en corrigeant, par l'aménagement, des situations marquées par l'injustice spatiale. Et c'est ce que nous faisons.

Le principe d'égalité est l'un des fondements constitutifs de notre République. Le constat des inégalités territoriales, du point de vue des revenus, des activités, des équipements, incite à aller au-delà. Il légitime les revendications d'équité territoriale supposant de faire plus pour les territoires qui ont moins. Et c'est ce que nous faisons.

Il en va, chers collègues, de la cohésion territoriale, qui maintient associés entre eux des membres d'une même communauté, qui tient pour beaucoup à la capacité à concilier diversité des territoires et réduction des inégalités entre les citoyens liées à l'espace. Et c'est ce que nous faisons.

Enfin, Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais moi aussi terminer mon propos en remerciant chaleureusement les services de la Région et plus particulièrement ceux qui nous ont accompagnés, je pense notamment à la Direction des politiques contractuelles et notamment à Charlotte CORRIUS et à Jacques FAUVEL, que je salue ici dans mon propos.

Voilà pour la présentation du contrat de dynamisation et de cohésion du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est très intéressant de regarder ces contrats. Juste une question sur La Rochelle, il y a « démonstrateur de boucle énergétique financé à 70 % par la Région », qu'est-ce ? Parce que pour le coup, c'est bien financé.

Mme BOURDIN. - Il est déjà passé en CP.

Vous ne siégez pas en CP ?

Je pense qu'il est passé sur la CP du mois d'octobre, si je me souviens bien.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si vous pouvez me dire ce que c'est...

Mme BOURDIN. - Non, je ne vais pas pouvoir vous donner des informations techniques pour vous expliquer le fonctionnement. Cela ne va pas être possible, mes compétences ne me le permettent pas. Je suis navrée. Par contre, je veux bien vous préparer un petit dossier technique pour la prochaine plénière, avec grand plaisir.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est quand même bizarre que cela passe avant la contractualisation, non ?

M. LE PRÉSIDENT. - La Rochelle a déposé, comme la Région, comme la ville de Bordeaux, comme la ville de Pau, un projet dit « TIGA » pour Territoire d'Innovation Grande Ambition, et c'est tout le projet que l'université de La Rochelle mène avec la ville de La Rochelle pour arriver à un territoire zéro carbone.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On subventionne à 70 % ?

M. BLANCHARD. - Je peux juste compléter, pas sur le financement mais sur l'explication du projet, c'est effectivement déposé dans le cadre du TIGA, ces territoires zéro carbone. C'est un ensemble de sept living-labs qui sont sur la Communauté

d'Agglomération, dont l'université, le port maritime et un certain nombre d'autres living-labs. Cela fait l'objet d'un projet collectif sur l'ensemble de l'agglomération.

M. LE PRESIDENT. - Je comprends que c'est quelque chose qui doit être très séduisant pour le maire d'Agen mais on ne met pas en cause nos Règlements d'Intervention, il doit y avoir beaucoup de R&D dans ce domaine-là et je pense que cela explique aussi... Le maire de La Rochelle m'avait expliqué le projet, le Président de l'université aussi et je vous envoie, d'ici la fin de la semaine, la note précise, de telle sorte que vous puissiez vous en inspirer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On est dans l'aménagement du territoire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un peu exceptionnel, même si la jalousie est un vilain défaut.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais on ne peut pas s'en empêcher de temps en temps. J'aime bien l'émulation.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, avec ces cinq nouvelles approbations, le nombre de contrats de territoires aboutis atteindra donc 22 depuis la première signature intervenue en Corrèze entre le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le PETR Vézère-Auvézère, c'était le 4 septembre dernier.

Le groupe LR-CPNT ne peut que se féliciter de la conclusion de ces cadrages pour les cinq territoires concernés. Notre groupe n'avait toutefois pas été convaincu par la pertinence des périmètres de contractualisation résultant du choix de votre Administration de regrouper plusieurs EPCI. Limiter le nombre de contrats selon des regroupements artificiels, avec une cohésion limitée ou des problématiques divergentes pose, de fait, des difficultés différentes mais aussi concrètes que la contractualisation avec les EPCI que nous aurions aimé pouvoir voir ouverte. Et en effet, alors qu'à ce stade du mandat, l'exécutif régional aurait dû rendre compte de l'avancement de l'exécution des contrats de territoires, il en est réduit à se gargariser d'un nombre de signatures encore bien modeste. Il est vrai que l'exécution d'un cadre contractuel et la consommation d'une maquette budgétaire se révèlent éclairants sur la performance d'une Collectivité, beaucoup plus que l'inénarrable logorrhée auto-satisfaite des délibérations soumises à cette Assemblée - comme nos collègues viennent d'ailleurs de nous en donner l'exemple en les commentant longuement -.

De ce point de vue, je souhaite appeler l'attention sur le désintérêt de l'exécutif régional pour les financements disponibles dans les enveloppes de la convention du Massif Central, qui intéresse les trois Départements du Limousin. Les engagements des crédits régionaux se limitent en effet à 18 % de l'enveloppe 2015-2020, contre près de 60 % pour les enveloppes Etat. La Nouvelle-Aquitaine est en retard, comme d'ailleurs les trois autres Régions concernées. Elle est ainsi passée, très concrètement, à côté d'initiatives pertinentes telle que la création de la marque Altitude 1886, le nouvel emblème de la viande bovine du Massif Central qui est en cours de lancement. Le Massif Central et sa convention de Massif méritent-ils ce désintérêt aquitain en raison d'une approche interrégionale trop éloignée des vignes bordelaises – dont on nous a rappelé le bon vin ce matin – ou simplement par négligence bureaucratique ?

Quelle assurance pouvez-vous donner sur le rattrapage qui incombe à Nouvelle-Aquitaine dans ce retard de programmation ?

Dans l'attente des réponses à ces interrogations, le groupe LR-CPNT votera cette délibération en souhaitant, pour ces contrats, une mobilisation plus rapide et plus complète des crédits régionaux que celle constatée pour la convention Massif Central.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais vous féliciter, Monsieur PATIER, pour votre logorrhée très constructive à ces contrats, et vos apports sur un certain nombre de dossiers. C'est étonnant, c'est très rare que l'on ait ce type d'intervention dans une Assemblée Régionale de quelqu'un d'un territoire qui intervient aussi précisément sur les problèmes de l'extrême-est du territoire. Si vous vous intéressiez au fonctionnement du Massif Central, vous vous apercevriez, puisque c'est un de vos collègues LR qui le préside, je crois, que la gestion de ce Massif Central, depuis le départ d'une de nos anciennes collaboratrices, ne marche pas bien, effectivement, là, je suis d'accord avec vous. Et je souhaite effectivement avoir un regard plus précis.

Parallèlement à cela, l'Etat, qui a pris le pouvoir, récupère l'argent, donc on a ce que l'on a. C'est pour cela que je souhaite une réelle décentralisation de ce dispositif.

Sur la conclusion, qu'il y a peu de crédits consommés, je suis d'accord. Regardez qui sont les responsables et vous verrez que ce sont vos amis politiques, comme cela, vous ferez beaucoup de progrès.

M. PATIER. - Je ne crois pas, Monsieur le Président, je pense que si nous avons été plus actifs, nous aurions pu participer plus activement.

M. LE PRESIDENT. - Et alors ! J'ai le droit de temps en temps... C'est le mot « logorrhée » qui m'a fait réagir. C'est ce mot qui m'a fait enfiler mon gilet jaune.

M. PATIER. - Le style inénarrable des services a pour lui, au moins, la cohérence.

M. NAUCHE. - Je crois aussi qu'il est important qu'au niveau de chacun de nos territoires, quelle que soit notre position, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et quelles que soient les fonctions que l'on exerce par ailleurs, il est important d'être des éléments moteurs des contrats de territoires qui restent encore à travailler avec la Région. Et je ne doute pas un instant, Monsieur PATIER, que vous mettez autant d'énergie à faire avancer ce contrat de territoire avec l'Agglomération de Brive, que vous mettez à essayer de « dézinguer » la politique régionale dans cette Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Je vous rappelle que nous avons engagé 61 M€ pour 426 M€ d'investissement.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je ne vais pas vous redire ce que je vous dis à chacune de mes interventions sur le sujet parce que je sens que vous êtes un peu agacé, je ne vais pas en rajouter.

Simplement, enregistrez notre abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Cela me provoque une douleur intérieure.

J'ai l'abstention du MoDem, canal historique.

Tout le monde vote pour ?

N° 11

Vote sur l'« Approbation de cinq contrats de dynamisation et de cohésion territoriale : Haut-Limousin, Châtaigneraie limousine, Thouarsais-Loudunais, La Rochelle-Aunis-Ile de Ré et Val de Garonne-Guyenne-Gascogne »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

Il en est ainsi décidé.

**ADOPTION DES PRINCIPES GENERAUX DE DIFFERENCIATION DES AIDES
REGIONALES SUR LES TERRITOIRES VULNERABLES**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, je ne sais pas s'il faut que l'on y revienne parce que l'on en a mille fois débattu et encore une fois, je regrette que Gérard VANDENBROUCKE ne puisse être là. L'idée - Monsieur PATIER l'a reprise tout à l'heure - tout détournement de territoire peut apparaître arbitraire. Ce que Gérard VANDENBROUCKE a retenu et nous a proposé est d'essayer de coller le plus possible aux territoires ayant des SCOT, et d'avoir une complémentarité villes/territoires ruraux, pour que l'on invente un peu de ruissellement. Là, en l'occurrence, il y a eu beaucoup d'études, je ne vous propose pas de refaire le débat sur les critères de la vulnérabilité, on en a débattu pendant des heures et des heures et il peut toujours y avoir, sur l'âge, sur le taux de chômage, sur le revenu... Simplement, et on affinera cela au fur et à mesure parce qu'il y a des territoires qui peuvent devenir vulnérables, bien sûr, l'idée est d'aider plus au niveau des entreprises, en prenant l'immobilier, au niveau de la prise en compte élargissant nos Règlements d'Intervention pour certains projets des communes ou des intercommunalités, que l'on puisse aller plus loin. Que l'on puisse aller plus loin aussi sur le plan de l'ingénierie.

Est-ce que j'ai assez résumé ce texte, qui est, peut-être dans le mouvement des gilets jaunes et dont nous avons voté le principe il y a deux ans, plutôt en phase ?

S'il n'y a pas d'opposition, ce texte est donc adopté.

M. COLOMBIER. - Je remarque, c'est très bien, je vous rappelle que le 10 avril 2017, nous avons voté le SRADDET, nous avons des cartes, j'ai l'impression quand même de revivre une redite. Deux types de contrats sont proposés aux territoires en fonction de leur vulnérabilité, très bien. La délibération de 2017, qui validait le SRADDET, posait deux préalables : « soutenir et développer les deux sortes de territorialités, leur permettant de porter un projet structurant de développement », je cite, et deuxièmement, « exprimer la solidarité régionale au profit des territoires les plus vulnérables ». Nous répétons un peu la même chose dans ce dossier, et afin de mettre en place cette différenciation entre territoires, la Région propose d'adapter le soutien régional à la situation des territoires vulnérables en permettant une sélectivité des projets et des bénéficiaires, ainsi qu'une possibilité de relèvement des aides. On peut dire que c'est peut-être un peu nouveau mais cela reprend exactement ce que nous avons voté il y a deux ans.

A cette occasion, je me permets de citer une phrase en vous disant : « nous ne terminerons pas la mandature, je vous en fais le pari, sans vous voir mettre en place soit un

autre Schéma, ou un autre plan régional, ou un plan spécifique précisant, dans tel ou tel domaine, selon la règle très Socialiste de l'empilement ». Je crois que nous y sommes là. Je ne vous en ferai pas un grand reproche mais je constate quand même que nous assistons à nouveau à une strate supplémentaire de la chose.

Par ailleurs, le dossier reprend donc la différenciation portant sur des territoires, il y a deux types de territoires, trois, en fin de compte : les territoires en situation de vulnérabilité intermédiaire, je constate que ces territoires intermédiaires sont en gros une grosse partie de l'ex-Aquitaine ainsi que de la côte, et puis les territoires les plus vulnérables se situent majoritairement – je ne veux froisser personne - mais dans l'ancienne Région surtout du Limousin. Comment déterminer, par quel facteur concret, la vulnérabilité intermédiaire, la vulnérabilité qui l'est un peu moins ou un peu plus ? Là, nous n'avons pas beaucoup de renseignements, du moins, c'est le flou artistique.

Toutes ces mesures de bon sens demeurent insuffisantes, d'après nous, car elles ne traitent pas la cause du mal. Ne pensez pas que je sois particulièrement manichéen mais pourquoi ces territoires vulnérables existent-ils ? C'est parce que depuis des années et des années, la majorité des crédits a profité à la métropolisation. Et du reste, si aujourd'hui les gilets jaunes sont sur le terrain, c'est bien à cause de cela. Je pense que ce tropisme vers les métropoles a été gravé dans le marbre par les lois NOTRe et MAPTAM. Tant que l'on ne changera pas de braquet et que l'on ne fera pas un véritable plan, au moins un transvasement minimum des crédits qui vont toujours vers les métropoles, vers les territoires les plus vulnérables et vers la ruralité, j'ai peur que nous enfoncions là un clou qui ne servira pas à grand-chose.

Malgré tout, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Nous attendons de voir, nous constatons la vulnérabilité de certains territoires très vulnérables, c'est vrai, mais nous ne pensons pas que la méthodologie soit la bonne tant que l'on ne traitera pas la cause du mal elle-même.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, je ne discuterai pas sur les critères de différenciation. Nous partageons les objectifs globaux - et on l'a toujours dit - d'aider les territoires qui en ont le plus besoin, mais dès avril 2017, on vous avait alerté sur le danger de créer une usine à gaz. Deux ans après le dernier vote mais trois ans après que l'on ait commencé à évoquer cela, nous nous sommes trompés. On a complètement sous-estimé le risque, ce n'est pas une usine à gaz mais un chantier gazier, en kit et sans plan et on le voit bien aujourd'hui, trois ans après l'élection – je sais que cela ne va pas vous plaire, que je

vais « prendre mon paquet », je le vois déjà venir – on n’a pas signé la plupart des contrats de territoires, les taux d’engagement sur le volet « Aménagement du territoire » ne sont pas satisfaisants, on vote juste les critères de différenciation aujourd’hui et encore, il va falloir rendre cohérents ces critères de différenciation avec les Règlements d’Intervention, ou plus exactement le contraire.

Donc on voit bien que l’on a commencé pour une partie mais il reste tous les autres : quid de l’aide d’urgence. Là aussi, je viens d’un territoire que vous savez vulnérable, je vous avais alerté la dernière fois sur les Fonderies du Poitou, je remets cela « sur le tapis » : quid des fonds d’ingénierie pour les Fonderies alu, de façon à pouvoir construire un vrai plan. Est-ce que c’est quelque chose qui pourrait être mobilisable ? Vous m’aviez dit que oui et cela doit être au PV de la dernière session. Est-ce que vous me confirmez cette possibilité, ne serait-ce que pour pouvoir favoriser des candidatures sur des reprises ?

Au-delà de ceci, reste l’histoire de l’évaluation, on ne sait toujours pas ce qui est donné par territoire. Comment peut-on mesurer l’impact d’une politique territoriale fondée sur la différenciation si l’on ne sait déjà pas ce que l’on met par territoire ? Je suis désolée mais en plus, cela donne vraiment lieu à ce qui s’est passé tout à l’heure, c’est le meilleur exemple, Monsieur le Président...

Laissez-moi juste finir.

C’est exactement la démonstration de tout à l’heure, on apprend qu’à La Rochelle, on a déjà autorisé 70 % de prise en charge d’un projet qui a été voté en CP, avant la contractualisation, alors que sur une partie des territoires, on refuse au motif que la contractualisation n’a pas été encore signée. On donne lieu, en ne disant pas ce que l’on a donné par territoire, à un sentiment d’injustice, qui n’est sûrement pas justifié, attention, mais qui peut être compréhensible par le fait qu’il y a un problème de lisibilité.

Et pour en terminer, on n’a toujours pas d’indicateur d’évaluation.

Et enfin, Monsieur le Président, pitié, peut-on faire un souhait ? Le souhait d’avoir des Règlements un peu plus simples à la lecture. Franchement, quand on lit « les critères des principes de relèvement », attendez, il va falloir aux territoires fragiles un juriste, un expert-comptable et une cellule psychologique parce que quand on lit « la capacité régionale à relever les aides s’inscrit [...] elle est comprise dans le besoin de financement exprimé par le bénéficiaire. Elle pourra, au plus, amener les ressources reçues par le bénéficiaire au montant des dépenses qu’il supporte au titre d’un même projet plafonné par la part d’autofinancement du bénéficiaire définie par la réglementation. Lorsqu’elle sera choisie, la majoration sera encadrée par les règles suivantes : le minimum de majoration sera de 5 % en plus du taux ou de l’intensité appliquée aux territoires non vulnérables, la majoration

relèvera d'au plus 50 %, rapportée au taux. Le taux maximum appliqué aux territoires non vulnérables ou rapporté à l'intensité, intensité maximale appliquée aux territoires non vulnérables... », je vous épargne la suite. Franchement, un peu de simplicité ne ferait pas de mal.

M. LE PRESIDENT. - Je prends une partie des points, notamment le dernier texte. Vous avez lu très vite mais je pourrai vous le faire expliquer parce que l'auteur de ces lignes est derrière moi. Mais je vous défends de toucher un seul cheveu de sa tête ! Je lui ferai un rempart de mon corps ! Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté. Je note et on va y travailler.

M. COLOMBIER. - Il faudrait prévoir un traducteur, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Tu n'es pas obligé d'en rajouter ! Il vaut mieux que ce soit une femme qui le dise, que ce soit... et qu'elle le dise même en accélérant.

Deuxièmement, par rapport à l'exemple de La Rochelle, c'est typique, cela signifie que premièrement, on ne retarde pas les projets même si le contrat n'est pas signé. Et je ne retarde aucun projet, nous ne retardons aucun projet même si le contrat n'est pas signé. C'est ce que le dossier de La Rochelle démontre. Maintenant, et le trait d'humour de Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure en disant « on est tous un peu jaloux de ce qui peut être une invention quelque part », l'intérêt est que les bonnes expériences profitent à d'autres territoires par une diffusion de ces bonnes pratiques. On ne va pas, à l'inverse de ce que vous dites, arrêter des projets sous prétexte qu'ils ne sont que dans un lieu, sinon, cela signifie qu'il y a un certain nombre de territoires qui sont plus performants que d'autres, plus imaginatifs que d'autres, et ce que l'on va essayer de faire à travers l'ingénierie est de faire en sorte que les bonnes expériences soient distribuées à tous les territoires pour que tout le monde s'en inspire.

Mme FONTALIRAN. - Merci Monsieur le Président.

J'ai bien compris que vous ne vouliez pas revenir sur les critères de vulnérabilité mais pourtant...

M. LE PRESIDENT. - Non, je ne veux pas y revenir.

Mme FONTALIRAN. - Aujourd'hui, vous nous proposez d'étendre ces critères de vulnérabilité des territoires...

M. LE PRESIDENT. - Non, je vous propose de prendre les critères de vulnérabilité et de faire en sorte que chaque politique régionale...

Mme FONTALIRAN. - A l'ensemble des politiques régionales.

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Mme FONTALIRAN. - Est-ce que je peux finir mon propos ?

M. LE PRESIDENT. - Oui. J'essaie de traduire.

Mme FONTALIRAN. - Je pense que je devrais pouvoir m'en sortir. Merci, en tout cas, Monsieur le Président, d'essayer de jouer le traducteur.

S'il faut évidemment bien soutenir les zones en difficulté, qui sont souvent situées en zone rurale, et la crise française – je ne vais pas y revenir aujourd'hui – que nous traversons a bien reflété cette France à deux vitesses, notre responsabilité régionale passe nécessairement par une prise en compte des spécificités sociales et économiques et des retards de développement. Et malgré nos demandes formulées en avril 2017 et même en mars dernier, ces critères, qui servent de base à l'élaboration de la carte, sont toujours assis sur des chiffres de 2013 et des indicateurs de fragilité qui restent très imprécis. Et aujourd'hui, on va les appliquer à l'ensemble des politiques régionales. Donc avant-même d'étendre ces critères à l'ensemble de ces politiques, il faut nécessairement les actualiser parce que nous devons mettre en place des outils de proximité, de solidarité et d'équité entre les territoires et là, le compte n'y est pas. Et la carte de 2017 doit nécessairement évoluer.

Sur la sélection des projets et les principes d'intervention, il n'y a aucun cadre qui n'est posé et cela laisse donc toute marge à la subjectivité dans la phase de diagnostic. Tout se jouera donc « en fonction de la qualité du projet », c'est ce qui est inscrit. Selon quelle évaluation ? Puisque l'on nous parle tantôt d'approche qualitative et tantôt, d'approche quantitative, sans plus de précision.

Enfin, même constat sur les principes de relèvement des aides : absence de cadrage, dispositifs complexes et manque de lisibilité.

Pour conclure, oui, il faut mieux aider les territoires vulnérables mais selon des critères objectifs et sur la base d'une carte réactualisée. Face à l'imprécision globale de cette délibération et à son caractère trop subjectif, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Ce que je vais faire, ce que l'on me dit entre temps est que les services nous demandent, pour légaliser nos interventions, légaliser cette différenciation, c'est d'avoir un texte qui n'est pas fait pour les élus, qui est fait pour les services, pour comprendre. Après, c'est l'ingénierie qui va faire le travail. Mais je vous suggère, pour ceux qui le souhaitent, très vite – je me tourne vers le cabinet et les services – nous avons une Commission où les élus qui le souhaitent interrogent le rédacteur de cette délibération, pourquoi a-t-il dû écrire cela par rapport aux services. Il n'y a pas de « lézard » derrière, simplement, on a besoin après, pour le travail des services, qu'il y ait une feuille de route.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président.

Si nous avons salué certaines de vos politiques sectorielles, vous connaissez notre opposition à votre politique contractuelle. Trois critiques de fond : d'abord, des territoires de contractualisation artificiels. Il aurait fallu contractualiser avec les intercommunalités.

Deuxième, la carte de vulnérabilité, vous ignorez les cartes nationales de quartiers de politique de la ville ou de zones de revitalisation rurale. Résultat des courses : nous avons des crédits faméliques pour la politique de la ville (4.4 M€ pour 80 quartiers), 50 000 € par quartier politique de la ville.

Et troisièmement, pas de financement propre sur la politique contractuelle, ou si peu.

Mais c'est vrai que, juste « pour le fun », quand on lit, et je reprends « la majorité ne pourra porter l'intensité de l'intervention publique au-delà des maximas autorisés par les dispositions réglementaires se rapportant à l'aide et en leur absence, au-delà d'un taux de 100 %, sous réserve de l'atteinte de ce taux, de l'application des dispositions relatives aux règles de la commande publique... », on est absolument chaos, et le texte est hermétique. Vous avez d'ailleurs largement entendu ce message mais là, on a atteint un sommet quand même. Il y a de la malédiction sur votre politique contractuelle.

M. LE PRESIDENT. - Je vois surtout qu'il y a deux attitudes : on essaye de mettre en place une politique différenciée...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On a le droit de la critiquer, Président.

M. LE PRESIDENT. - J'ai le droit de la défendre.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui, bien sûr.

M. LE PRESIDENT. - On met en place une politique différenciée pour les territoires ruraux et les territoires fragiles. Ici, et vous en faites partie, je suis désolé - quelle que soit l'amitié qui nous lie —... vous aviez une formule en Lot-et-Garonne qui s'adressait à Guy SAINT-MARTIN, quand on rigolait avec Guy SAINT-MARTIN, c'était le Président de la Chambre de commerce qui lui disait « mon cher collègue, tu es un politique attrapiste ».

Je viens de vérifier auprès de Didier DAREYS et auprès de Ralf ENGEL, la Commission n° 5 s'est tenue...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Elle n'a rien dit.

M. LE PRESIDENT. - Non, elle a compris et elle n'a rien dit parce que cela a été expliqué. Je ne sais pas si tu es à la Commission n° 5... Je râle aussi quand je la lis et quand on me la lit comme cela mais à partir du moment où on l'explique, à partir du moment où l'on fixe un cadre pour les services... En plus, tu es centralien, tu devrais comprendre un peu mieux.

L'avis du CESER est positif.

(Intervention micro éteint)

M. LE PRÉSIDENT. - Il pose la question comment il va évoluer, etc. au fil de l'eau mais il est positif.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président.

Je fais partie de la Commission 5 et je peux vous dire, Monsieur le Président, chers collègues, qu'il n'y a eu aucune difficulté pour arriver à amender le texte puisque j'ai proposé un amendement lors de la dernière Commission et je suis ravi que les services l'aient pris en considération et l'aient intégré. Il y a un certain nombre de choses qui sont possibles en Commission et je tenais à le dire à mes chers collègues Conseillers régionaux.

Il y a trois choses qui intéressent les Ecologistes lorsque l'on parle d'aménagement du territoire : c'est la proximité, avec le principe de subsidiarité, c'est la solidarité, soutien aux territoires les plus fragiles pour garantir un haut niveau de service au public, et puis évidemment, la transition écologique. Et c'est là où l'amendement a été possible et je tiens à le souligner. Il est d'autant plus important d'avoir intégré dans ce texte l'amendement portant sur l'atténuation par rapport au dérèglement climatique, l'adaptation par rapport au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la reconquête de la biodiversité. Donc vous voyez, chers collègues, que l'on peut ajouter un certain nombre de choses. Et vous dire que par rapport à cela, je crois que l'actualité récente nous le montre, c'est dans les territoires les plus vulnérables que la transition écologique est la plus urgente.

Je crois donc que ce texte et cette clause « climat-biodiversité » sont une véritable clef de voute par rapport à nos politiques territoriales mais évidemment, un point de vigilance par rapport à cela, il ne faut pas qu'elles restent au niveau des seules intentions. Il y a nécessité de changer d'ambition, de réinterroger progressivement l'ensemble de nos Règlements d'Intervention - d'ailleurs, le CESER le souligne également -.

Pour protéger et améliorer la résilience des territoires, il faut mobiliser l'ingénierie sociale et environnementale, ainsi que les ressources financières, certes, mais aussi limiter la perméabilité entre l'économie mondialisée et l'économie locale, en mettant en œuvre les solutions de relocalisation de l'économie à partir de ses besoins et de ses ressources endogènes. Pour y contribuer, nous l'avons déjà proposé à de nombreuses reprises, il faut aussi disposer d'une batterie d'alter-indicateurs et on a finalement ces alter-indicateurs, Monsieur le Président, depuis 2012, lorsque vous étiez Président de l'ARF. Et j'aimerais au moins en citer trois, qui, progressivement, peuvent être intégrés à nouveau : c'est l'empreinte écologique, l'empreinte écologique qui mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature, c'est l'Indicateur de Développement Humain, qui croise la dimension santé,

éducation et niveau de vie et de développement humain, c'est l'indicateur de santé sociale qui résume en quelques variables l'aspect multidimensionnel de la santé sociale.

Pour finir, notre volonté, et pas seulement notre volonté chromatique parce que j'entends beaucoup parler de couleur, notamment de couleur jaune depuis le début de cette session plénière, finalement, il s'agit de mélanger la proximité démocratique renouvelée pour répondre à la couleur jaune, révélateur des courroux et des fractures sociales et spatiales, avec l'exigence du ciel bleu de l'égalité et de la fraternité républicaines. C'est-à-dire trouver, si on les mélange, la verte espérance de la justice et de la solidarité territoriales.

Nous voterons pour ce texte.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On me confirme que l'on a besoin d'un texte précis mais s'il faut faire une explication et une formation... c'est vrai que d'emblée, quand j'entends Madame ABELIN, j'ai tendance, en tant qu'élu, à la soutenir. Quand je me tourne vers les services, comme quand on se tourne vers les services d'une mairie, après, quand on a l'explication, une réaction au premier degré est peut-être moins évidente. Surtout si l'on veut réellement, dans les textes, défendre les territoires ruraux.

Mme ABELIN. - On a déjà appliqué, dans les territoires, des textes moins compliqués et ils n'ont pas forcément été moins bons en application.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais aujourd'hui, cela devient plus difficile parce que les projets sont plus complexes. En témoigne d'ailleurs un des problèmes que nous avons sur la politique contractuelle, c'est que l'on a beaucoup de crédits d'études à faire parce que les projets, peut-être à partir du moment où les communes et les intercommunalités, la Région et le Département ont été « secoués » par la baisse des dotations, mais aujourd'hui l'on a beaucoup de crédits sur le simple montage des dossiers. Ce n'est pas si automatique qu'avant et nous le voyons bien d'ailleurs aussi sur les crédits européens.

En dehors de ces abstentions « taquines », y a-t-il des oppositions ?

Abstention du centre Centre ?

Je n'ai pas compris comment vous votiez.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - Madame ABELIN ?

Mme ABELIN. - On s'abstient.

Mme MOGA. - Le MoDem s'abstient aussi, Monsieur.

Mme CHADJAA. – LR contre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et la majorité a voté pour.

Ce texte est donc adopté.

Et le Rassemblement National ne prend pas part au vote.

Tu le votes ?

On s'abstient...

Et les non inscrits ?

Mme FROPOS. - Pour.

M. BERROYER. - Monsieur BERROYER, abstention.

N° 12

Vote sur l'« Adoption des principes généraux de différenciation des aides régionales sur les territoires vulnérables »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**
- **CONTRE : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

- **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

**CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA
MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA)**

M. LE PRESIDENT. - Je suis désolé de représenter Gérard VANDENBROUCKE une fois suivante, là c'est une convention avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Le CEREMA est une Agence avec laquelle nous allons avoir une convention, sur trois thématiques : premièrement, pour le développement économique, l'application du Schéma, deuxièmement, sur l'aménagement du territoire et l'environnement à travers le SRADDET, sur les transports non urbains, puisque je le rappelle, la loi est autorité organisatrice de la mobilité, et donc pour être accompagné dans ce domaine-là comme expert technique dans les domaines de l'aménagement, des infrastructures, du bâtiment et de l'environnement.

Le CEREMA est une Agence qui a des activités de recherche et de développement sur la mobilité et sur l'aménagement du territoire.

Mes chers collègues, pas d'opposition ?

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette proposition de convention avec le CEREMA nous paraît assez étonnante lorsque l'on sait que cette Agence ne répond pas aux missions qui lui sont dévolues, de l'aveu-même de Madame GOURAULT, actuelle Ministre de la cohésion des territoires.

Dans votre délibération, vous précisez que cet établissement public agit en acteur neutre et impartial. Permettez-moi d'en douter lorsque l'on constate que le Président du Conseil stratégique n'est autre que Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, ancien Socialiste et désormais membre du parti Radical de Gauche.

L'Etat, à l'occasion de son projet de loi de finances 2018, a considérablement réduit le budget du CEREMA, ainsi que le personnel. Cela devrait vous alerter sur les résultats de cet établissement public mais apparemment, non.

Pour toutes ces raisons de bon sens, le groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Certains d'entre vous se rappellent peut-être du CT (le Centre d'études sur l'équipement Technique), je n'ai pas la même appréciation que vous. D'abord, je ne jette pas une fatwa sur quelqu'un qui a été Socialiste et qui devient Radical de Gauche...

M. LAMARA. - C'est sur la neutralité.

M. LE PRESIDENT. - Même sur la neutralité. Si les élus ne peuvent pas avoir des responsabilités sur des Agences nationales, alors laissons-le à des inspecteurs des finances qui font très bien le travail et qui mettent les gilets jaunes sur les ronds-points.

Je mets aux voix ce rapport.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme FROPOS. - Non inscrits, abstention.

Mme MOEBS. - Je vous remercie Président.

L'intervention qui vient d'être entendue, on avait également une intervention à faire dans ce sens mais pas du tout sur les mêmes conclusions que notre collègue précédent. Tout d'abord, cette situation du CEREMA est vraiment à prendre en compte puisque cela a été créé en 2014, vous l'avez dit, la fusion du CERTU, des 8 CETE, du CETRA et il y avait à l'époque 250 M€, avec 3300 agents répartis dans une soixantaine de pôles. Dans le Budget de 2017, la subvention est tombée à 206 M€ et 500 postes ont été supprimés. Le projet de loi de finances prévoit une nouvelle baisse de la subvention de 5 M€ et également la suppression d'une centaine de postes de plus. D'autre part, les textes prévoient aussi que ces coupes, tant en matière budgétaire que sur les effectifs, devront être reconduites chaque année jusqu'en 2022.

La Direction Territoriale d'Île-de-France a été fermée brutalement cet automne et depuis ce jour, on a un déclenchement d'un mouvement social au sein du CEREMA. Au Congrès des maires, le Président MACRON a annoncé la création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires, sans en préciser les contours, ni si elle va remplacer des Agences comme par exemple le CEREMA. Nous souhaitons donc vraiment apporter une vigilance et un soutien à cette Agence, qui pour nous, est vraiment un outil efficient d'ingénierie pour les Collectivités, mais qui est menacée de survie.

Nous soutenons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

M. BERROYER. - Abstention.

Qui est contre ?

RN est contre.

N° 13

Vote sur le « Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Ce rapport est donc adopté.

**PROTOCOLE D'ACCORD POUR UNE AGRICULTURE DURABLE DANS LE
TERRITOIRE DU BASSIN SEVRE NIORTAISE-MIGNON**

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions liminaires à notre séance d'aujourd'hui, ce qui me permet de dire qu'avec cette délibération, nous avons affaire à un totem, entre ceux qui voudraient changer de modèle agricole par un claquement de doigts et ceux qui voudraient rester sur les mêmes postures. Je rappelle que nous avons voté, au mois de juin de cette année, un protocole, un Règlement, une politique de l'eau dans notre Région Nouvelle-Aquitaine, en y mettant quelques impasses, en particulier en maintenant les Règlements d'Intervention sur les Régions ex-Aquitaine et ex-Limousin et aussi sur ex-Poitou-Charentes où il y avait une distinction entre les deux. D'ailleurs, pour illustrer cela et la suite de cette délibération, je vais vous lire le passage que l'on ne peut pas juger comme le plus important, mais qui va étayer la délibération que nous verrons par la suite.

Dans cette délibération du mois de juin, vous trouvez écrit : « la position de la Région pourra être amenée à évoluer en fonction des évolutions des situations locales, dès lors que les projets, intégrant des enjeux liés aux milieux, recueillent une très large adhésion des acteurs des territoires concernés. » Cette phrase était bien mise dans cette délibération, elle avait d'ailleurs été pas mal discutée et cela avait été voté à l'unanimité.

Alors comment la décliner dans cette délibération qui a trait aux territoires du bassin Sèvre Niortaise-Mignon ? Nous avons un projet qui avait été validé par un arrêté signé par les Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Charente-Maritime en octobre 2017. Ce projet avait été fortement contesté et avait une importance qui était jugée néfaste par diverses parties, que ce soit pour la transition écologique, que nous souhaitons tous, et aussi pour la gestion du système hydraulique de cette zone. Suite à ces fortes oppositions, la Région a amorcé des rencontres avec les différents acteurs du dossier, correspondant du reste, au texte que je vous ai lu, de manière à pouvoir avoir un dialogue et un travail de concertation avec les acteurs du territoire. Nous avons consulté et avec une Préfète des Deux-Sèvres, particulièrement active, les maires, les opposants au projet, la Coop de l'eau, tous avec l'idée d'arriver à un dialogue, d'arriver à un consensus. Dialogue qui a été instauré par une Commission mise en place sous l'égide de Madame la Préfète des Deux-Sèvres.

Et puis, nous nous sommes aussi appuyés sur un rapport du CGEDD et du CGAR, concernant ces projets de réserves de substitution, ici, appelées les « bassines », car c'est

clair que vouloir faire de l'agriculture sans eau, je crois que c'est peut-être d'un esprit qui pourrait séduire certains mais personnellement, je ne crois pas Grand soir dans ce sujet.

Nous avons donc travaillé fortement, de manière à décliner un protocole que vous avez, tout d'abord en définissant des volumes dédiés à l'irrigation. Par rapport au projet initial, le projet qui fait partie du protocole qui vous est présenté aujourd'hui diminue très fortement les prélèvements, en particulier en période d'étiage. Sur ce territoire, nous avons une géographie plane, avec un sous-sol calcaire, ce qui ne permet pas, contrairement à d'autres régions, de faire des réserves collinaires, de jouer avec tout ce qui est la géologie du sol. Dans cette partie de notre Nouvelle-Aquitaine, c'est du talutage et une étanchéité de bassines. Bassines que l'on remplit en profitant des niveaux hauts en hiver, par pompage, et ensuite, de façon à les restituer en été, il faut être très clair là-dessus, cela n'enlèvera pas les pompages qui auront lieu au niveau de l'été mais ils seront contrôlés. Et le complément qui viendra en substitution de ce qui était pris très directement, est stocké dans les bassines. Nous avons une diminution des prélèvements par ce biais-là qui peut être évalué entre 5 et 7 millions de mètres cubes.

Ensuite, l'argument de l'engagement des agriculteurs, je crois qu'il faut bien voir ce projet comme ce que j'espère, le départ d'une transition écologique des modèles agricoles, d'aller vers des systèmes beaucoup plus vertueux. Ce sujet-là, je préfère le voir comme un protocole gagnant-gagnant, plutôt qu'un protocole qui ne changerait rien et qui ne ferait que des perdants. Alors, les agriculteurs se sont engagés là-dessus à ce qu'il y ait un diagnostic, dont le cahier des charges sera validé par un comité scientifique et un schéma directeur relatif à la conservation de la biodiversité, faisant appel du reste à toutes les politiques que nous avons déjà dans nos Règlements d'Intervention sur d'autres critères que les Règlements d'eau.

Ensuite, la mise en place d'une gouvernance renforcée. Qu'est-ce qu'une gouvernance renforcée ? Quand on a pu consulter, sur le territoire, toutes les parties et en assistant aux réunions de Madame la sous-Préfète, on voyait qu'il y avait une mise en cause dans la surveillance de ce qui se passe à ce jour, avec des services de l'Etat qui étaient quelquefois un peu loin, qui ne suivaient pas le sujet comme l'on aurait pu le souhaiter. Nous avons souhaité, pour cette gouvernance, qu'il y ait une Commission d'évaluation et de surveillance, avec un Observatoire des pratiques agricoles et aussi un schéma directeur relatif à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit aquatique d'ailleurs, ou terrestre.

Ensuite, un comité scientifique et technique et sur ce territoire, nous avons à proximité une belle vitrine avec tout ce qui se fait à Chizé, et sur lequel nous travaillons d'ailleurs déjà dans le projet Ecobiose, que ce comité scientifique soit associé de manière à ce que l'on

puisse définir tout ce qui peut être le plus vertueux en matière agricole. Bien évidemment, dans ce comité, seront associés l'INRA, le CNRS, les associations de protection de la nature, l'ONCFS, les Fédérations de pêche, et tous ceux qui sont intéressés par ce projet.

Enfin, un comité local de gestion qui préparera la saison des remplissages parce que c'est sûr que là-dessus, il y a toujours des hypothèques par rapport au changement climatique. Nous avons regardé avec attention ce qui était écrit dans le rapport AcclimaTerra et bien évidemment, ce remplissage peut être modifié en fonction des conditions environnementales qui seront observées sur le terrain. La Région, dans ce protocole – vous avez pu le lire – sera membre de la plupart de ces instances.

Ensuite, ce qui est décrit aussi et c'est peut-être le plus important, l'évolution de pratiques agricoles et culturelles. Cela fait partie d'un engagement de la profession agricole, qui sera mesurable et qui sera contrôlé par l'Etat avec en particulier une réduction substantielle de l'usage des pesticides, une réduction des prélèvements d'eau en période d'étiage – c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure – et donc une meilleure adéquation aux types de cultures à ce sol bien particulier et au climat. Les pratiques agricoles et culturelles devront être orientées sur de l'agriculture biologique, pouvoir être classées au niveau « haute valeur environnementale », avoir des mesures agro-environnementales, en particulier des MAE, sur l'ensemble des exploitations, et les actions visant à l'évolution des pratiques culturelles auxquelles j'ai bien senti que les agriculteurs de cette zone étaient très attachés, telles que la conservation des prairies naturelles, des cultures favorisant l'autonomie alimentaire des élevages, des techniques sans labour. Ces mesures de préservation de la biodiversité seront déclinées, qu'elles soient aquatiques ou terrestres.

Ensuite, et pour terminer là-dessus, les modalités de répartition des volumes. Pour une agriculture durable constituant une condition nécessaire à l'obtention de volumes d'eau, on prévoira également des réductions de volumes significatives et enfin, l'attribution de volumes disponibles aux nouveaux demandeurs. Le rôle de la Région dans ce protocole, la Région sera associée à toutes ces Commissions.

Après avoir cité cela, je voudrais ajouter maintenant où en sommes-nous dans ce protocole. La situation était totalement bloquée il y a quelques mois. À ce jour, après les réunions de concertation qui ont pu avoir lieu sous l'égide de Madame la sous-Préfet, après des déplacements du Président de la Région sur le territoire, après aussi des interventions de pas mal d'élus de ce territoire et de différents groupes, on peut dire que la situation est la suivante : Deux-Sèvres Nature Environnement, qui à l'origine était contre, est pour. La coordination de défense du marais poitevin, maintenant est pour. L'association du Curé est pour. L'association de protection, d'information et de l'étude de l'eau et de son

environnement est restée contre. Le groupe ornithologique vote vendredi mais a priori, il semble qu'il soit contre. La Fédération de pêche, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, et on a parlé de maintien d'une biodiversité aquatique, qui était contre au départ, après avoir vu tous les progrès effectués suite à cette concertation, la Fédération de pêche a délibéré pour. Les communes... car on a mis en avant un manque de démocratie dans le système, je crois que dans notre République, la première démocratie est la démocratie locale et elle est représentée par les maires dans leurs mairies. Et si l'on regarde, la commune d'Amuré est pour, la commune de Mougou, a priori, serait pour, la commune de Belleville est pour. Tout cela faisait partie de communes qui étaient opposées, à l'origine. La Députée du territoire, qui s'est beaucoup investie dans ces réunions, Delphine BATHO, est pour aussi. La Chambre d'agriculture, bien évidemment, est pour. La Coop de l'eau, qui porte ce projet, est pour. Les coopératives agricoles aussi. Le Département est pour. Le Président du Parc Naturel Régional du marais poitevin est pour. Ce qui met maintenant 18 structures qui vont donner leur accord - suivant votre vote, je l'espère – pour la signature du protocole, demain, à l'aube.

Cette délibération n'est pas une délibération budgétaire. C'est une délibération de principe politique car il est bien évident que toutes les opérations qui seront financées seront des dossiers qui passeront en CP. Ensuite, nous n'allons pas inaugurer au printemps prochain la totalité de ces 16 bassines, donc avec les protocoles qu'il y a de suivi de la Région, la Région aura toujours la possibilité de se retirer si toutefois ce qui était indiqué dans ce protocole n'était pas respecté.

Je crois, pour conclure, que la Région a joué pleinement son rôle là-dessus. L'eau, l'usage, il fallait un contrat de territoire - c'est ce que l'on dit sur beaucoup de politiques – le contrat de territoire a été mis en place et il a été partagé. J'entends des critiques de mes collègues sur certaines choses, cela a été évoqué ce matin, y compris par le Président, je ne vais pas revenir sur les structures qui sont venues, on parle d'un grave problème démocratique car tout le monde n'a pas pu aller jusqu'au bout. Tout le monde avait été invité dans la démarche. Le collectif anti-bassines, qui rassemblait pas mal d'associations, qui ont d'ailleurs quitté ce collectif, s'est mis lui-même hors-jeu car à la dernière réunion, ils étaient absents. Pourquoi étaient-ils absents ? Quand on négocie sur quelque chose, il faut avoir le courage et l'honnêteté de négocier jusqu'au bout. Qu'ont-ils fait ? Ils sont allés voir des propriétaires de territoires de bassines pressenties pour leur dire « surtout, ne signez pas, ce projet-là n'est pas bon ». De ce fait, la Préfète les a exclus de la concertation.

Ensuite, quelque chose que l'on a beaucoup entendu et sur lequel il faut rétablir la vérité, on ne va pas faire ce projet pour envoyer du maïs au port de La Rochelle. Je rappelle qu'aujourd'hui, suivant les données, qui sont vérifiables, qui nous sont données par la

Chambre d'agriculture, le maïs représente aujourd'hui, sur ce territoire, 37 % du sol irrigué du bassin Sèvre-Mignon, contre 70 ou 75 % en 2012. Sur la destination de ce maïs-grain, 85 % de celui-ci est consommé sur place, dans un rayon de moins de 150 kilomètres. 12 % sont expédiés vers des pays de l'Europe et en effet, 3 % sont effectivement exportés sur des (inaudible).

On entend aussi comme reproche le montant, l'argent dépensé quand on le ramène au nombre d'exploitation sur ce projet-là, ce projet-là sera financé par du PDR et aussi, très certainement, par des fonds complémentaires. La Région dit « on va faire un précédent », et bien si l'on fait un précédent, pour avoir des contrats de territoires vertueux derrière des projets d'irrigation, je dis « bravo ». Par contre, c'est pour cette raison-là que ce projet-là doit être regardé avec tout le modèle qu'il comporte. Cette délibération que vous avez est une délibération politique. Nous avons le choix entre une stratégie gagnant-gagnant, je le répète, associant le monde agricole, associant les élus, associant les associations environnementales, associant tous ceux qui sont intéressés par cela. Si l'on ne fait rien, si c'est rejeté, je crains que nous soyons dans un schéma perdant-perdant. Que va-t-il se passer ? Nous allons avoir moins de poids avec le monde agricole pour les inciter à changer de modèle, dont la plupart subit ce modèle. Il y a quelques décennies, on a demandé aux agriculteurs de nourrir la France et ensuite, d'équilibrer la balance du commerce extérieur. Ils ont souvent été prisonniers de ce genre d'actions et donc je crois que dans cette délibération, on donne un signe de volonté. Nous sommes tous pour l'air pur dans cette salle, et nous sommes tous pour le zéro pesticides, nous sommes tous pour avoir une agriculture propre. Si nous ne partons pas là-dessus, les prélèvements vont continuer à se faire, en particulier en période d'étiage, les prélèvements vont continuer à se faire dans le désordre, au profit de quelques uns, sans aucun contrôle.

Et tout ce que l'on veut mettre en place en termes de biodiversité, qui est déjà dans nos Règlements d'Intervention, mais sur lequel, je crois, il faut amorcer et renouer un partenariat avec le monde agricole, tout en prenant en compte les changements climatiques qui nous attendent, de manière à avoir une expérience réussie. Et je crois que le but politique de cette délibération était celui-là.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LAPREE. - Monsieur le Président, merci.

Chers collègues, cette question sensible de la gestion de l'eau avec le toujours épineux dossier des réserves de substitution alors-même que l'Administration s'est clairement positionnée côté irrigants, semble ici trouver une issue favorable, malgré tous les

vents contraires, et elle aboutit à un consensus. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce protocole et notre groupe votera pour, même si les contraintes pour les agriculteurs sont maximales - mais ils ont l'habitude -.

Des mots très forts sont employés : « engagement », « obligation », « formation », « gouvernance renforcée », « surveillance » et bien sûr, un paragraphe sur les sanctions, page 6, mais il manque néanmoins trois mots : « économie des filières », « revenus » et « espoir ». Ce programme, je cite « innovant », « unique en France en matière de transition agricole », « vitrine de l'agro-écologie », « référence reproductible », nous espérons qu'il fera jurisprudence dans d'autres Départements. Notre agriculture a besoin de s'adapter face aux aléas climatiques et ce protocole en est une illustration. N'oublions pas que le premier rôle de l'agriculture est de nourrir, donc de produire, pour notre pays mais aussi pour exporter. Certains pays sont très demandeurs de nos produits, qui en plus, sont les plus sains et issus des productions les plus durables du monde. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est *The Economist*. Et ces éléments de langage tenus par certains bien-pensants, qui consistent à dénigrer les exportations de nos produits agricoles et donc, je suppose aussi, de nos produits viticoles, sont insupportables au regard de la richesse qu'ils ramènent à notre pays. Nous devrions en être fiers.

Nos agriculteurs ont besoin de revenus, de reconnaissance, d'espoir. Ce protocole peut leur permettre d'envisager les trois, en les aidant à faire évoluer leurs pratiques, car c'est bien de cela dont il est question : que le travail paye pour les agriculteurs, qu'ils puissent vivre décemment en travaillant plus de 60 heures par semaine, et qu'ils ne soient pas perpétuellement victimes d'un agri-bashing injuste, d'un lynchage médiatique scandaleux par des détracteurs déconnectés des réalités de la campagne, qui ont oublié l'Histoire du monde paysan.

Lors de notre dernière séance publique, en octobre, Monsieur le Président, vous vous êtes montré vous-même virulent vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La transition de l'agriculture vers des modèles plus vertueux, plus économes en intrants, plus respectueux des ressources naturelles, est parfaitement intégrée par les agriculteurs, mais elle ne se fera pas sans eux, ni contre eux, en les opposant dans leurs différentes pratiques, et encore moins contre leurs revenus. Je vais vous rappeler quelques vérités : par exemple, en 1846 – ce n'était pas hier -, le mildiou de la pomme-de-terre a fait un million de morts. Dans les années 1950-1960, 4000 personnes par an mourraient d'intoxication alimentaire et l'espérance de vie ne dépassait pas 65 ans. Sur le glyphosate, les plus gros utilisateurs ne sont pas les agriculteurs, mais la SNCF. Et même en bio, on traite, et surtout, en bio, on fait moins de rendement. Quelle solution proposez-vous ? Arracher les forêts pour compenser les surfaces ? Ce serait un désastre. Je ne vous rappelle pas ce qu'il en est des décisions

dogmatiques, unilatérales, au service d'une écologie punitive. N'oublions pas le poids économique de nos filières (Cognac, vin de Bordeaux, etc.) qui créent des emplois directs ou indirects, qui développent l'économie de toute une Région et de tout un pays, qui gèrent et entretiennent les paysages et qui sont en même temps les témoins de notre Histoire et de notre patrimoine. Dans notre pays, on a déjà détruit les industries, on continue avec l'agriculture ?

Autre exemple de cet agri-bashing récurrent : quand une initiative, qui date de 2015, de la création d'un magasin de producteurs *Les fermiers du marais poitevin*, près de Surgères, ce projet voit donc le jour, enfin, et lors de son inauguration, le 23 novembre dernier, en présence des agriculteurs et de nombreux invités, vous envoyer pour vous représenter une personne de votre majorité, qui, en guise de soutien, d'encouragement, de félicitations à ces agriculteurs passionnés, déterminés et courageux, parle, je cite « des risques de vie ou de mort que prennent les gens en s'alimentant », fait référence à un article du *Monde* sur les perturbateurs endocriniens, mutagènes, cancérigènes, avec une mine et un ton réprobateurs. Permettez-moi de vous dire que tous les agriculteurs présents ont été choqués, que ce n'était pas des propos appropriés pour une telle circonstance, que la parole de la Région Nouvelle-Aquitaine a du coup été très mal perçue, quand on connaît un peu les difficultés que ces agriculteurs auront dû surmonter pour y arriver et les heures de travail qu'ils ont déjà passées et qu'ils y passeront en plus de leur travail quotidien pour tenir la boutique ouverte.

Voilà, Monsieur le Président, ce protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon est un très bon signe envers les agriculteurs, qui eux, ont les pieds sur terre. Donc un peu de patience, de bienveillance, d'encouragement, et surtout, stop à toute cette violence à leur égard.

Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, notre groupe vous soutiendra sur cette délibération parce que - cela a été d'ailleurs détaillé - la méthode est remarquable au niveau de l'adhésion de l'ensemble des parties concernées. Et plus globalement, on vous soutiendra parce que cela pose les fondements d'une politique régionale de l'eau. Oui, les bassines sont un modèle et un modèle pas uniquement pour Poitou-Charentes, un point de repère sur un des sujets les plus sensibles de la politique de l'eau. La politique de l'eau doit concilier deux impératifs : oui, l'économie de la ressource, mais aussi le fait de faire des réserves en eau. Pourquoi ? J'ai été dans votre Train du climat avec l'ensemble de la municipalité d'Agen, Monsieur le Président. Que nous disaient les climatologues ? Oui, le climat a changé : en Nouvelle-Aquitaine + 1.7 °C depuis 1945, et à cause de cette

augmentation, l'accident le plus probable au niveau de l'eau, ce ne sont plus les inondations mais c'est la baisse des étiages, la baisse des débits en été. Et la réponse qu'il y avait et qui était proposée est une réponse qui s'appelle « les réserves avec du stockage d'eau hivernale ». Ne me dite pas que ce n'est pas rendu possible par les textes européens, c'est faux. Plusieurs pays européens, notamment l'Espagne, sont en train de développer des programmes massifs de construction de réserves en eau.

Si vous ne le faites pas, que va-t-il se passer ? Non seulement en été, vous aurez des tensions au niveau agricole, mais vous en aurez aussi pour la faune et la flore, et vous en aurez aussi, dans certains endroits, pour l'eau potable. Il faut être très clair, non seulement on a le problème des bassines, mais au moment-même où l'on vous parle, il y a le problème du lac de Caussade en Lot-et-Garonne et en Aquitaine, où des agriculteurs sont en train de faire un lac, qui avait été autorisé par Madame le Préfet et qui ensuite, sous pression ministérielle, s'est vue obligée de retirer ce lac. Chez nous, tout le monde est pour ce lac : les syndicats agricoles, et au niveau du syndicalisme agricole, je crois que l'on est le sommet de la diversité, tous pour. Les Parlementaires, tous pour. Les maires ont pris une délibération à l'unanimité. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de projets de territoires, ces réserves sont portées par des territoires tout entiers mobilisés là-dessus. Ce qui va être fait aujourd'hui, dans cette délibération, est politiquement très important. Cela veut dire que nous nous engageons, de manière raisonnable, sur une politique de réserve en eau. La Région en a besoin.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, finalement, c'est un dossier un peu compliqué mais je trouve que la politique de l'eau de la Région se retrouve dans ce protocole. Même si je regrette qu'il n'y ait pas une politique transversale des retenues d'eau sur la Région Nouvelle-Aquitaine, parce que le problème de la retenue d'eau est un problème identique sur toute la France et je pense que tout le monde aujourd'hui devrait être d'accord sur le fait de devoir stocker de l'eau l'hiver pour en avoir l'été. Je rejoins Jean DIONIS DU SEJOUR là-dessus.

Les pratiques agricoles ont évolué et sont plus consommatrices d'eau donc avec les bassines, la gestion de l'eau est plus rationnelle. Les engagements pris ici tiennent compte des réalités et imposent les engagements nécessaires pour ce milieu particulier. Le stockage de la ressource en période hivernale, afin de la restituer dans le milieu en période d'étiage est une méthode qui convient à la réalité partout. Les exploitants agricoles sont incités à s'engager dans de nouvelles pratiques agronomiques, même agro-écologiques, que doit pouvoir leur assurer une performance environnementale, économique et sociale, de manière

pérenne. Nous soutenons également cette orientation. L'accompagnement au changement de pratiques doit permettre aux exploitations agricoles de consolider leur compétitivité et leur adaptation aux évolutions de marchés intérieurs à la Région, mais aussi de marchés extérieurs. Les exportations doivent être développées dans le secteur agricole et en Nouvelle-Aquitaine, nous avons les moyens de le faire. À ce titre, les exploitations agricoles doivent pouvoir se positionner sur les marchés internationaux en proposant la qualité et des prix. Et je suis assez choqué de plaider coupable ou de se justifier en disant « c'est une production qui est pour la consommation interne, ce n'est pas pour envoyer à l'exportation », mais l'exportation amène de la richesse à l'agriculteur et à la France. Donc je ne vois pas comment on peut être offusqué devant des marchés d'exportation.

Des efforts ont été réalisés grâce à une large concertation. Ceci a abouti à une réduction du nombre potentiel de retenues de substitution et à une baisse des volumes d'eau prélevés. Les engagements financiers de la Région, estimés à 15 M€, représentent 25 % du coût des investissements, restent à définir au plus juste. Le mode de pilotage, de suivi, de contrôle, permet des engagements de haute qualité de la part des bénéficiaires. Des engagements individuels, complétés par des engagements collectifs, permettront une gouvernance renforcée et ainsi, un volume de stockage adapté, donc il n'y a pas de risque. Les acteurs concernés sont signataires de ce protocole. La bonne gestion de l'eau pourra donc être assurée sans problème. De véritables engagements vers une agro-écologie sont présents. Un travail sérieux a été conduit, il assure d'une bonne décision en faveur des différents protagonistes, utilisateurs directs ou indirects de la ressource en eau. L'eau est un bien à sauvegarder dans ce protocole. Le modèle régional de la gestion de l'eau est reconnu.

Nous soutenons, sans réserve, les mesures qui y sont décrites et nous allons voter favorablement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons à délibérer pour la proposition 14 b, qui nous engage sur deux objets : le premier porte sur la signature d'un protocole d'accord, qui a été présenté, autour de la question de retenues de substitution, à savoir 16 bassines. Le second, incidemment noté d'éventualité dans cette délibération et celle du financement qui suivra, à savoir 25 % du montant total pour notre Collectivité, même si c'est en grande partie par la mobilisation de fonds européens.

Je vais relever trois questions : la première question est celle du consensus – et je vais peut-être rattraper là quelques éléments qui ont été oubliés – un point sur lequel, Monsieur le Président, vous aviez vous-même pris parti, un consensus total sur le territoire pour donner

suite à ce projet. Or, il s'avère qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Un grand nombre d'acteurs rejette ce protocole, quelques uns ont été cités : l'APIEEE (Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau), le GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), Henri a voté contre ce protocole, la Confédération paysanne, qui a aussi été oubliée, au moins une des mairies concernées, ainsi que de nombreuses autres structures et citoyens qui n'étaient pas conviés dans ce comité mis en place par Madame la Préfète. Quant au PNR, pour y siéger, le Bureau a statué, la semaine dernière, sur le fait que - et c'est inscrit dans sa charte, page 14 - : « le PNR n'est pas compétent en matière d'hydraulique donc si le Président venait demain, on en tirera les conséquences ». Je m'interroge d'ailleurs sur les coups de fil et vous alerte sur les pressions que certains acteurs ont pu subir. Par exemple, ce soir, au moment où je vous parle, à Mougou, le Conseil municipal a été convoqué pour revoter, à la demande de Madame la Préfète, alors que le Conseil municipal s'était prononcé la semaine dernière contre, à dix voix contre huit. Pour rappel aussi, toutes les communes n'ont pas voté puisque la commune d'Amuré n'a pas encore délibéré non plus sur la question. Le consensus obtenu à la pression n'est pas un bon consensus et cela laissera des traces.

Deuxième point, celui du projet de territoire. Ce protocole ne peut être assimilé à un projet de territoire. C'est un protocole autour des terres d'irrigation sur certaines exploitations, et qui omet une grande partie du territoire où se situe l'implantation des bassines, mais aussi au-delà. Je pense aux communes de Charente-Maritime, où le Mignon (cours d'eau) suit son cours et où les communes n'ont pas été mises autour de la table.

Le troisième point concerne la sortie des pesticides. Aucun objectif chiffré de sortie des pesticides, juste une réduction à discrétion des agriculteurs. Nous ne sommes pas contre l'irrigation, nous ne sommes pas contre les bassines, dans l'absolu. Comme l'a dit notre Président de groupe, ce matin, « nous n'avons pas de dogmatisme dans notre démarche. » Nous aimons l'agriculture et nous aimons les agriculteurs, ils ne sont pas la propriété d'un quelconque bord politique, et nous les soutenons, mais pas à n'importe quel prix, pas n'importe comment et pas pour n'importe quoi. D'ailleurs, et je vous le rappelle, je vous ai parlé de la Confédération notamment, tous les agriculteurs sont loin d'être tous d'accord avec ce protocole. C'est bien la question de transition agricole du territoire dont il est fait mention dans ce protocole. Or, le problème qui se pose est celui de l'eau, pas de l'agriculture. Nous prendrions le risque de perturber le grand cycle de l'eau sur le bassin versant présent, entre la rivière et l'estuaire, avec toutes les conséquences sur la continuité écologique.

« L'eau est un bien commun » comme aimait à le rappeler cette grande militante de la justice sociale, Danielle MITTERRAND. Les scientifiques travaillent sur ces questions, nous

avons d'ailleurs vu les rapports, notamment AcclimaTerra, censés nous ouvrir les yeux sur les enjeux des travaux en cours. Je pense notamment aux chercheurs du CNRS de Chizé qui montrent que le modèle agricole a été transformé et que l'on peut faire de l'agro-écologie sans pour autant avoir recours à des infrastructures gigantesques comme celles des bassines prévues. Nous sommes dans le cadre d'une vraie transition écologique et une vraie transition agricole. Écoutons les scientifiques, laissons-leur la parole. Je m'interroge d'ailleurs sur le protocole pour la partie « paysages » par exemple, où l'on convoque le NSP de Versailles – qui est une très belle école – alors que nous en avons aussi une des meilleures dans notre Région, à Bordeaux notamment, et puis des universitaires à Poitiers qui travaillent sur ces domaines.

Notre Président de groupe a aussi évoqué l'inégalité d'un traitement qui favorise les agro-managers et qui vont concentrer les aides alors-même que la grande partie de nos éleveurs connaît des difficultés majeures, notamment par la perte de l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel). Comment comprendre le désarroi dans nos campagnes de ces agriculteurs, alors-même que l'on se prépare, pour un petit nombre, à verser des millions d'euros ?

Je terminerai en posant une question : comment envisagez-vous les prochaines demandes puisque ces 16 bassines vont faire jurisprudence et entraîner des projets par dizaines ?

Enfin, je marque un point de vigilance autour duquel je vous invite tous à réfléchir, chers collègues. Ce protocole comporte des risques de non conformité au regard de notre Règlement d'intervention, malgré ce qui a été dit tout à l'heure, et je vous prie de mesurer toutes les conséquences possibles si nous venions à délibérer sur un sujet qui pourra se retrouver à défaut au regard de la loi, puisque non compatible avec le cadre que nous avons pu fixer auparavant. Je vous le dis, ce n'est pas parce que l'on améliore un mauvais projet qu'il devient bon. Attendons également que les Assises nationales de l'eau sur l'adaptation au changement climatique, rendent leurs conclusions.

Nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président.

On va essayer de ne pas être manichéen et de cesser, parce que c'est ce qui pollue le débat, de penser que certains sont contre l'irrigation ou contre les bassines. Je crois qu'ici, personne n'est contre l'irrigation et ne conteste l'intérêt de l'irrigation en agriculture.

Personne ici ne conteste non plus l'intérêt que peut avoir le stockage pour soutenir cette irrigation, donc cessons avec ce débat manichéen qui pollue le débat et qui nous éloigne de la bonne démarche.

Je rappelle également que contrairement à ce qui est dit quand il est précisé qu'il n'y a pas d'agriculture possible sans irrigation, seuls 10 % des agriculteurs ont recours à l'irrigation, ce qui, en creux – sans vilain jeu de mots – signifie que 90 % des agriculteurs, par des logiques agro-écologiques sans cesse en progrès, arrivent à produire de façon intéressante, sans avoir recours à l'eau. Effectivement, cela n'occulte pas le fait que certaines productions, comme le maraîchage, comme les fruits et légumes, comme le tabac – pour être un peu polémique – peuvent avoir recours à l'irrigation et ce n'est pas contestable. Et pour cela, parce que ce sont des productions qui permettent une forte valeur ajoutée, parce que certaines de ces productions permettent l'autonomie alimentaire de l'élevage sur notre territoire, nécessitent de se pencher sur la problématique de l'irrigation et pourquoi pas sur le stockage.

Rappeler que les 10 % d'agriculteurs qui sont bénéficiaires de cette possibilité d'irriguer sont aussi les agriculteurs qui déjà, dans la distribution des aides de la PAC, sont les grands bénéficiaires de la PAC et ont su négocier, dès 1993, ce que l'on appelle la « majoration à l'irrigation », qui fait que 50 % d'aides sont plus élevés vers ce public-là que vers le public des éleveurs par exemple. Dans ma région par exemple, un agriculteur qui irrigue, ouvrait, en 1993 – je le traduis en euros – 450 € par an et par hectare d'aides publiques, alors qu'un céréalier en cultures sèches n'en touchait que 300. Et le motif de ces 50 % supplémentaires était lié justement à la possibilité d'aider les agriculteurs à l'investissement dans l'irrigation. Donc ces agriculteurs-là ont déjà bénéficié des aides à l'investissement sur l'irrigation.

Nicolas l'a rappelé mais je souhaite le rappeler également, sur ce même territoire des Deux-Sèvres, les zones défavorisées ont totalement disparu donc cela a fait disparaître complètement l'ICHN. Or, avec 40 M€ d'argent public prêt à être engagé sur ce stockage de l'eau, on peut juste financer 60 000 hectares d'ICHN pendant dix ans. C'est juste une plaisanterie mais cela s'adresse à un public un peu plus large que 320 agriculteurs.

Je rappelle aussi le poids budgétaire de ces retenues de substitution, qui ne s'adressent qu'à 320 agriculteurs alors qu'ils sont 8000 en Deux-Sèvres, 16 retenues de substitution pour un engagement de la Région de 15 M€. Sans faire de caricature, cela veut dire, en gros, 1 M€ par retenue de substitution. On a « dans les cartons » aujourd'hui, sur ce même territoire, 200 retenues de substitution, certes, étalées dans le temps, mais 200

retenues de substitution. Aurons-nous les moyens de soutenir 200 retenues de substitution au tarif moyen d'1 M€ par retenue ? C'est une question.

Quand on me dit que le volume prélevable d'hiver est un volume confidentiel et que l'eau est en excès et qu'il est donc facile de la prélever, c'est un peu simpliste comme logique. Je rappelle que ce volume dont on parle pour remplir les retenues de substitution, sur ce territoire-là, est juste trois fois plus important que celui mobilisé pour l'eau potable destinée aux résidents de ce territoire.

Pour conclure, j'aurais aimé, et sans remettre en cause les avancées intéressantes que propose ce protocole, plutôt que de reprendre un projet qui était, au départ, reconnu comme pas très pertinent, nous partions d'un chemin de décision qui aurait permis de dimensionner ce projet de façon plus pertinente. Et je continue de dire que cette possibilité-là aurait été pertinente, aller vers 100 % de financement public de manière à ce que ces équipements qui stockent, et c'est dans la loi sur l'eau, article 1 : « un bien public », on assure la gestion publique de ces équipements qui stockent l'eau, et que l'on s'attaque réellement aux causes de la problématique de l'eau, c'est-à-dire celle du climat, et que l'on accompagne une agriculture qui est aujourd'hui victime du changement climatique – je l'ai dit ce matin – qui est aussi coupable du changement climatique par des pratiques qui peuvent évoluer, mais qui peut être aussi la solution si on l'accompagne pour avancer vers l'atténuation du changement climatique.

Et au risque de vous surprendre, Monsieur le Président, je pense que j'aurais voté pour ce protocole, à deux conditions : à la condition que nous respections le travail des comités de bassins, que ce soit sur Adour-Garonne ou Loire-Bretagne, qui ont identifié les lacunes du dixième programme des Agences de l'eau sur lequel on veut s'appuyer pour soutenir ce projet de stockage, et s'appuyer au contraire sur le onzième programme. Respecter le travail des spécialistes de l'eau, qui, aux comités de bassins, ont fait un travail remarquable pour faire émerger ce onzième programme, et qui conditionne l'argent public de l'Agence de l'eau à de véritables projets de territoires, ce qui n'est pas exactement le cas dans ce projet-là. Donc j'aurais aimé que l'on conditionne les 15 M€ de la Région à la « compatibilité » de ce projet, c'est le mot-clef, au onzième programme des Agences de l'eau. Et c'est la raison pour laquelle on se précipite à signer ce programme avant le 1^{er} janvier 2019, donc le 18 décembre 2018, pour ne pas avoir à faire référence au onzième programme des Agences.

Et la deuxième condition qui m'aurait permis de voter ce projet-là est d'intégrer le projet « De la source à l'estuaire », intégrer également les acteurs qui sont très en aval de ce projet-là mais qui seront impactés par une gestion plus ou moins bonne, aussi bien quantitative que qualitative de l'eau, que sont par exemple les ostréiculteurs, que sont par

exemple les mytiliculteurs, que sont par exemple les pêcheurs, et que l'on sollicite l'avis conforme du Conseil de gestion du Parc National marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. À ces deux conditions-là, Monsieur le Président, en considérant qu'il y a des avancées dans ce protocole, si ces deux conditions-là étaient apparues dans la délibération que nous votons aujourd'hui, je l'aurais votée favorablement.

Et je tiens à préciser que le débat dans mon groupe n'a pas fait l'unanimité sur le vote et que seul moi voterai contre, mais mes autres collègues du groupe ne voteront pas ce projet de protocole.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, juste pour vous indiquer que le groupe UDI votera pour cette délibération. On a été sensible aux arguments du long plaidoyer de notre collègue, Henri SABAROT. Cependant, Monsieur le Président, avant que vous rappeliez à l'ordre une partie de votre majorité, il est important quand même de se dire quand dans ces sujets, tout le monde doit faire preuve d'humilité et que personne n'a la vérité absolue sur l'écologie, et qu'il faut quand même rendre aux Ecologistes cette chose qui consiste à dire que parfois, ils ont eu raison avant nous.

Donc nous voterons pour mais peut-être un peu d'humilité sur la réponse que vous leur préparez.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est votre sensibilité écologiste qui vous fait craindre mon intervention ?

M. JACQUILLARD. - Merci Président.

Oui, il faut reconnaître que le travail accompli qui nous a été longuement décrit précédemment, a été important. Il a essayé de tendre vers un protocole qui se dit aujourd'hui, ou qui est décrit en tout cas, comme « acceptable » pour des irrigants, acceptable aux yeux de l'Etat et de quelques Collectivités concernées par ce protocole, mais pas acceptable pour l'ensemble des acteurs. Et le débat n'est pas pour ou contre l'irrigation ou le stockage, merci de ne pas nous enfermer dans ce que Benoît appelle ce « débat manichéen » parce qu'évidemment, ceux qui continuent à s'interroger ne se contentent pas d'être dans cette opposition.

Bien sûr, ce sujet est beaucoup plus complexe et nous pensons que les arguments des scientifiques, mais aussi les arguments de ceux qui travaillent la question depuis de longues années, les arguments de ceux qui ont le bon sens et la vision à plus long terme, cette vision qui repose essentiellement sur, premièrement, le respect de la loi sur l'eau, ce bien commun

qui exige de nous un sursaut de prise de conscience et d'action pour sa juste répartition et sa juste consommation. Qui repose aussi essentiellement, en deuxième, sur la demande d'une réelle concertation, la plus large possible parce que pour qu'un projet de territoire soit accepté par tous, il ne faut pas souffrir d'une quelconque fragilité dans ses fondations et donc pour notre groupe, ce qui constitue le point de fragilité de ce protocole est bien là. C'est cette exigence de concertation beaucoup plus large parce que nous pensons qu'un certain nombre d'acteurs n'ont pas été suffisamment entendus ou en tout cas, leurs arguments n'ont pas été traités à la hauteur de leurs propos. Et cette prise en compte de ces propos et de ces arguments doit constituer l'essentiel peut-être d'un retour à une concertation large que nous appelons de nos vœux.

Il faudrait pousser un peu plus loin le dialogue, l'étude des solutions qui soient avancées par les uns et les autres. Donc pour résumer, nous attendons beaucoup plus sur ce sujet que la présentation qui nous a été faite de ce protocole. Nous pensons qu'y compris, il pourrait y avoir, à l'issue d'une concertation reposant sur l'avis de l'ensemble des acteurs, une clause de revoyure qui nous renverrait dans le calendrier de mise en place à des moments pour réviser, évaluer si la constitution-même de ce protocole continue à convenir à tous les acteurs.

Pour cet ensemble de points, nous nous abstenons sur ce protocole.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. MOREAU. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais essayer de vous démontrer que ce protocole d'accord est bon. Il est bon d'abord parce que c'est un projet agro-écologique, quoi que l'on en dise. Il est compatible avec le onzième programme de l'Agence de l'eau. Il est acquis que les Assises de l'eau, en 2019, tiendront compte de ce protocole et donc « il n'y aura aucune remise en cause », dit le Ministère de l'écologie. Que l'argument de dire que le Parc des estuaires n'a pas regardé ce projet est faux puisqu'il n'a fait aucune remarque au projet initial. Or, le protocole d'aujourd'hui est bien meilleur que le projet initial. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui il pourrait contrer ce projet.

Il a été dit un certain nombre de contre-vérités énormes tout à l'heure. La première chose est que dans ce projet, il y a bien une baisse de prélèvements en été et en hiver, qu'en été, la baisse se situe autour de 6 millions de mètres cubes et que dans le protocole d'accord, il est bien précisé qu'après trois ans, on pourra encore abaisser les prélèvements d'été si nécessaire, si l'on constate encore éventuellement des à-secs – ce que je ne souhaite pas, évidemment – s'il y a un souci sur l'eau potable. Je voudrais rappeler quand

même que sur ce territoire – que je connais très bien -, depuis des années, la situation hydraulique est très mauvaise : des à-secs permanents, de l'élevage qui souffre d'un manque d'autonomie fourragère pratiquement tous les ans, de l'eau potable parfois à la limite des difficultés, et que donc tous les citoyens de ce bassin attendent avec beaucoup d'impatience de voir un jour cette situation s'améliorer.

Et je voudrais vous rappeler quelques éléments importants, comment est né ce protocole. Le point de départ est la Coop de l'eau qui a proposé un projet en 2017. Soumis à enquête publique à l'automne 2017, tout le monde a admis que le projet, en l'état – je dis bien « en l'état » - n'était pas admissible et n'était pas acceptable. Du coup, c'est vrai, il y a eu une mobilisation citoyenne, que l'on a appelée après « Bassines, non merci ! ». Dans cette mobilisation citoyenne, figuraient des associations environnementales comme DSNE, comme le GODS, comme l'APIEEE, et d'autres. A un moment donné, toutes ces personnes se sont dit « on ne peut pas rester comme cela, il faut que l'on se concerte, que l'on fasse quelque chose. » D'ailleurs, ce sont DSNE, le GODS et les porteurs de projets qui se sont dit « on va essayer d'améliorer ce projet. » Sous la houlette de Madame le Préfet, de la Députée des Deux-Sèvres – qui s'est beaucoup impliquée, chacun le sait – de nous, élus locaux territoriaux, nous avons émis aussi beaucoup de réserves – c'est le cas de le dire – sur le premier projet, en tout cas, tout le monde s'est mis autour d'une table. Donc la concertation a bien eu lieu.

Il est vrai que Bassines, non merci ! à un moment dans la concertation, pour des raisons qui lui sont propres et que je ne veux pas condamner d'ailleurs, a souhaité se retirer. Ce qui a été fait et accepté par Madame le Préfet, mais toutes les associations environnementales autres sont bien restées dans la négociation. En tout cas, le 19 novembre, un accord a été trouvé entre tous les présents et ce jour-là, y compris le GODS et l'APIEEE, étaient favorables à l'accord. Seule la Confédération paysanne s'était abstenue d'ailleurs, je le précise. Donc entre le projet initial et le projet que l'on a validé le 19 novembre, il n'y a eu aucune trahison, aucun revirement, aucun renoncement et aucune pression. Les pressions sont arrivées après mais pas du côté que vous pensez. Si le GODS et l'APIEEE, ont fini par ne pas voter le protocole, c'est bien après des pressions énormes qu'ils ont subies. Je le dis parce que c'est une réalité.

En tout cas, aujourd'hui, ce projet constitue pour nous, je pense, plus qu'une avancée. D'ailleurs, je précise que si ce projet de territoire n'est pas signé, il n'y aura jamais de projet de territoire parce qu'après, chacun retournera dans son fief avec ses bons arguments et il ne se passera plus rien. Et finalement, les perdants seront les citoyens de ce territoire.

Je voudrais donc, avec solennité, vous demander de signer ce protocole, car c'est une avancée considérable qu'attendent les citoyens du territoire de Sèvre-Mignon et en leur nom, je vous demande de signer ce protocole.

(Madame MONCOND'HUY demande la parole)

M. LE PRESIDENT. - Le groupe s'est déjà exprimé et vous vous êtes exprimée ce matin.

Mme MONCOND'HUY. - Ce n'est pas pour une intervention, c'est pour rappeler la demande que j'ai faite ce matin lors des réunions de Présidents de groupes. Je demande formellement, au nom de notre groupe, que le vote soit un vote nominatif.

M. LE PRESIDENT. - La majorité de l'Assemblée demande un vote public...

Mme MONCOND'HUY. - Nous avons besoin d'1/6^{ème} des...

M. LE PRESIDENT. - Qui est un vote à main levée.

Mme MONCOND'HUY. - Si 1/6^{ème} des élus demandent un vote nominatif...

M. LE PRESIDENT. - Et le vote public domine, on est en démocratie, sur le vote à bulletin secret.

Mme MONCOND'HUY. - Je demande une vérification du Règlement intérieur dans ce cas-là.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas le Règlement intérieur, c'est le Code Général des Collectivités Locales.

Mme MONCOND'HUY. - Ce n'est pas à bulletin secret, c'est nominatif, c'est-à-dire qu'il faut que chaque élu se prononce individuellement au regard de cette décision.

M. LE PRESIDENT. - Tranquillisez-vous, tout le monde sera libre de s'exprimer, que ce soit si j'appelle les personnes, que ce soit si on lève la main. Je peux vous dire que tout le monde votera tranquillement et vous verrez le reste, vous pourrez le contrôler.

M. CHARBONNEAU. - Suis-je le dernier à intervenir sur le sujet, Président ?

Merci Madame.

J'ai eu beaucoup de plaisir à entendre la plupart de nos collègues parce que sur le sujet, qui est compliqué, il est certain que dans les deux ou trois Départements concernés par les bassines, il n'y a pas de consensus local sur l'ensemble des territoires. Il y a beaucoup de contradictions locales qui seront source de conflits, d'indignités, quelle que soit l'issue du vote, de violences, beaucoup de personnes ressentent une certaine injustice,

particulièrement dans le milieu rural, concernant l'élément qui appartient à tout le monde : l'eau, l'eau du ciel et l'eau de la terre.

Il y a des dizaines d'années que j'entends parler de ce problème de l'eau. Il y a des dizaines de paysans qui ont voulu irriguer, d'organismes agricoles qui ont incité l'agriculture à se développer ainsi, j'ai même entendu, non seulement lorsque j'étais étudiant à l'école d'agriculture mais dans le milieu rural, que les rivières coulaient à l'envers suite au pompage abusif de ces rivières. L'agriculture est aujourd'hui plus intensive que jamais dans ces marais traditionnels qui étaient réservés à l'élevage et qui ont vu arriver des tracteurs chenillés pour labourer ces terres et qui se mettent à produire des céréales qui, comme chacun sait, sont génératrices de consommation d'eau.

Les coûts énoncés de la part de mes collègues sont exorbitants - et je remercie Benoît BITEAU de nous en avoir donné un certain goût -. Ces coûts ne peuvent pas laisser insensibles non seulement les exploitants agricoles, mais les différentes populations qui sont soucieuses des dépenses des deniers de l'Etat.

Je conclus rapidement en vous disant que nous ne nous laisserons pas embarquer par des données approximatives. J'ai lu Benoît BITEAU, *Paysan résistant*, j'aime la certitude de Nicolas GAMACHE, j'ai de la sympathie pour tout ce que j'ai entendu aujourd'hui mais j'ai lu également et je vais continuer de lire le dernier livre qui est sorti de Monsieur GERVAIS, *L'urgence climatique est un leurre*, et je penche un peu pour cette idée...

C'est pour cela que nous nous abstiendrons de prendre parti sur ce dossier parce que beaucoup d'entre nous sont climato-sceptiques.

M. LE PRESIDENT. - Il faut bien qu'il en reste quelques uns.

Léonore, le groupe Verts représente combien de personnes ?

Mme MONCOND'HUY. - 18, mais il me semble que nous ne serions pas les seuls à soutenir cette modalité de vote.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes deux à soutenir la démarche... Trois.

Mme MONCOND'HUY. - Il y a besoin de 31 élus.

M. LE PRESIDENT. - Qui soutient la démarche ?

Il faut 31 personnes, il n'y a pas 31 personnes. On va voter normalement.

Je voudrais juste dire un mot avant de redonner la parole à Henri SABAROT, pourquoi je vous propose cette délibération ? Quand j'ai eu à m'occuper de ce dossier, avant la Préfète des Deux-Sèvres, j'ai réuni les maires, c'était la première fois qu'ils étaient réunis et

certains étaient surpris de ne pas avoir été consultés par les porteurs des bassines. Et un certain nombre de communes avaient d'ailleurs refusé de signer le permis d'aménager.

Deuxièmement, j'ai vu tous les partenaires. On en a discuté avec Delphine BATHO, qui était aussi hostile au premier projet et ensuite, deux ingénieurs généraux, l'un de l'environnement, l'autre de l'équipement, ont pris le dossier en main et la Préfète a réuni un certain nombre d'organismes et je n'ai pas de raison de penser que tout le monde n'a pas été réuni. Tout le monde a été réuni. Sauf qu'à un moment donné, dans les groupes de travail qui travaillaient point par point, d'après ce que je crois savoir, une des associations a refusé de poursuivre le travail. Cela a été réaffirmé tout à l'heure. Donc la concertation a eu lieu et elle a eu lieu d'une manière très précise.

Troisièmement, quand je regarde toutes les signatures qui ont été apportées – j'ai dû m'absenter un moment, je ne sais pas si Henri l'a évoqué – on se trouve à 14-15 pour et 3 ou 4 contre. Il y a une majorité considérable, y compris l'Association de pêche, Deux-Sèvres Nature Environnement, la Coordination de défense du marais poitevin, l'Association du Curet - je ne les connais pas tous - les villes d'Amuré, Mougou et Belleville... Amuré et Mougou devaient voter ce soir. J'ai vu le maire d'Amuré qui était très impliqué dans l'affaire et avec un bon sens absolu. Sur la commune de Mougou, on me dit qu'il n'y a pas eu un vote négatif mais le vote a été pour attendre, Nicolas. Attention à ce que l'on dit parce que je vais comprendre que ce que dit Guy MOREAU sur les pressions qui ont été exercées, y compris ce que vous avez dit tout à l'heure à l'égard du Président du PNR, soyons prudents, on n'a pas à menacer le Président du PNR. En tout cas, je ne le menace pas. La parole de la Région ne menace pas le Président du PNR du marais poitevin.

Quand je regarde le reste, les trois conditions qui m'ont été évoquées, notamment par Benoît BITEAU, premièrement, il faut que l'on ait des cultures à valeur ajoutée. A priori, c'est ce qu'il y a, il y a même un soutien au diagnostic et au changement de pratiques pour les agriculteurs, avec un comité scientifique. Donc cette première partie, même si ce n'est pas la totalité, y compris avec baisse des pesticides, avec installation des jeunes, etc.

Y a-t-il un contrôle de l'eau ? C'était la demande qui était faite. Ce contrôle est double, c'est l'Etablissement Public de Bassin et le Préfet, bien entendu. Il y a vraisemblablement des choses plus précises à demander, de telle sorte que les compteurs, qui seront des compteurs régulateurs, puissent s'arrêter automatiquement à partir du moment où la baisse de l'étiage dans les nappes est atteinte. J'ai bien compris les craintes qu'il y avait.

Est-ce qu'il y a une baisse du prélèvement, l'été notamment, et une substitution pour ceux qui vont irriguer ? La réponse est « oui ». La difficulté de l'exercice aujourd'hui pour nous est : faut-il donner un signe négatif ou positif à l'égard des agriculteurs et notamment

du vice-Président et de ceux qui, à l'intérieur de la Coop de l'eau, ont perçu le message ? La réponse est « oui » parce que le mieux est toujours l'ennemi du bien dans cette affaire, et si nous voulons basculer sur une autre pratique, sur une économie de l'eau, d'autres pratiques agricoles parce qu'attention, si effectivement l'eau sert à polluer les nappes parce qu'il y a trop de phytosanitaires ou trop d'engrais, c'est un vrai risque. Sauf qu'aujourd'hui, à partir du moment où l'on met en place un cycle d'autres types d'agriculture, on ne peut pas ne pas saluer la démarche, même si cette démarche ne correspond pas à 100 %, sortie des pesticides par exemple, suppression de tout arrosage, parce que la réalité est celle-là, si l'on ne le fait pas, il n'y a pas de survie pour ce type d'agriculture.

Ce que j'ai envie de vous dire c'est d'y aller. De toute manière, la Région va être présente aussi, avec les comités scientifiques, dans les diagnostics, sur une autre forme d'agriculture. Henri a évoqué tout à l'heure que le procès qui est fait sur le maïs, à partir du moment où il sert à 85 % à l'alimentation du bétail, c'est plutôt favorable, me semble-t-il, surtout dans une zone où le sous-sol ne permet pas de faire des retenues.

(Intervention micro éteint dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT. - Je me trompe ?

Le sous-sol ne permet pas de faire des retenues, par rapport aux argumentations qui ont été faites. Je note encore une fois que nul, ici dans cette Assemblée, n'est contre le fait d'avoir des retenues remplies en période de hautes eaux, pour les agriculteurs. Quand vous regardez dans le détail - et il faut absolument que je réalise cette visite sur la micro-hydraulique sur un certain nombre de plantations - aujourd'hui, la Nouvelle-Aquitaine est devenue l'une des Régions les plus productrices en matière de noisettes. La noisette suppose d'être irriguée. Quand vous avez 200 hectares de noisettes, vous avez trois familles qui y travaillent et dix fois plus d'emplois – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD – que dans des cultures céréalières.

Enfin, je le dis - je ne sais plus si c'était Nicolas ou Benoît – il n'y a pas d'opposition entre que fait-on sur l'ICHN, on est en train de s'en préoccuper - on a discuté la dernière fois avec Didier GUILLAUME puisqu'on la vu vendredi - et le problème du stockage de l'eau. C'est vrai que faire des bassines n'est pas fascinant, les maires n'y tiennent pas énormément mais je pense que le vice-Président de la Coop de l'eau et la partie qui a travaillé avec lui ont bien entendu le discours des maires. Le maire, notamment d'Amuré, je crois qu'il est fils ou petit-fils d'agriculteur, qu'a-t-il dit à la profession agricole ? Nous en avons assez, nos concitoyens en ont assez de voir des engins en train de sulfater autour des maisons. Donc cela signifie qu'un mouvement est engagé, ce mouvement est particulièrement efficace et utile. Le protocole, la convention, va s'ajouter à ce projet de

territoire qui existait, qui était peut-être un peu fragile, et je pense que nous ne le faisons pas simplement pour la Nouvelle-Aquitaine mais bien au-delà, pour la France, une transition qui ne va pas dans tous les coins que vous souhaiteriez mais extrêmement efficace pour basculer sur un autre système. Je vous disais ce matin, vu de Vincent BRETAGNOLLE, vu de ce qu'il fait à Chizé, la difficulté de s'engager complètement sur d'autres types d'agriculture.

Voilà pour toutes ces raisons, je souhaite que nous adoptions ce protocole.

Est-ce qu'Henri, tu as envie d'ajouter quelque chose ?

M. SABAROT. - Non, tout a été dit sur ce sujet. Je n'ai rien à ajouter par rapport aux interventions qui ont été faites. Je n'ai pas la prétention de pouvoir convaincre ceux qui sont contre, même si je vais positiver car, cela a été dit, Président, tout le monde reconnaît la nécessité de garder de l'eau quand c'est possible. Et j'ai entendu parler de clause de revoyure mais c'est nous qui détenons la clause de revoyure pendant tout ce projet.

Je n'ai rien d'autre à ajouter mais il ne faut pas que ce projet-là nous divise et je crois qu'il faut le prendre pour un nouveau départ, gagnant-gagnant, qui peut faire école sur d'autres territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui l'approuve ?

N° 14b

Vote sur le « Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

▪ **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV, M. BITEAU (LRG)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Mme SIARRI (LR-CPNT), Mme ABELIN (UDI Ap)**

Ce rapport est donc adopté.

ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET LA COOP ATLANTIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. NAUCHE. - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit donc de valider l'accord de partenariat entre la Région et la Coop Atlantique pour le développement des commerces et services de proximité en Nouvelle-Aquitaine. La Région et cette Coopérative qui rassemble des consommateurs, ont le même souci d'irrigation du territoire et de la possibilité pour nos concitoyens de bénéficier de commerçants en proximité. Cette Coop Atlantique, ce sont à peu près 150 magasins qui dépendent de ce réseau dans la Région Nouvelle-Aquitaine, dont plus de 80 % sont situés en zone rurale.

Cet accord est une façon d'encourager l'implantation de commerces et de services de proximité dans les territoires les plus vulnérables et en parallèle, le développement de circuits courts parce que la politique préconisée par cette structure vise à encourager tous les partenariats qui peuvent se faire avec les producteurs locaux en circuit court.

Ce que la Région attend de cette structure est une solidification des dossiers qui sont présentés, de façon à ce que la pérennité économique des projets qui sont portés, en bénéficiant de l'appui de ce réseau, puisse être favorisée. Également, pour la Région, il est important qu'à partir de ces commerces de proximité en petites surfaces, il puisse y avoir des démarches de livraison à domicile, des démarches de dépôt de pain, de dépôt de pressing, etc. je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de tout ce qui peut se faire autour de ces activités.

C'est un accord qui, je le pense, permettra à notre politique d'économie territoriale d'être encore plus auprès de la population et des besoins de la population, en particulier dans les zones vulnérables et rurales, de façon à ce que la qualité de vie de nos concitoyens puisse être améliorée par la présence de services de proximité.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais vous dire.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

M.DRAPRON – Monsieur le Président, pour vous dire que le groupe UDI – « canal historique » comme il vous plaît de le rappeler – soutient cet accord, qui, on en est certain,

trouvera un écho sur tout le territoire de la Région. Dire que c'est un peu l'opération « SOS villages » de Jean-Pierre PERNAUT mais avec en plus l'expertise d'un grand Groupe et je veux rassurer le vice-Président NAUCHE pour lui dire qu'il peut faire confiance à cette très grande et ancienne entreprise saintaise, qui assurera un développement parfait et permettra à tous ces projets de pouvoir vivre dans le temps.

Donc bien sûr, nous les soutenons.

M. COINAUD. - Bien évidemment, on ne peut pas être opposé à ce type d'accord triennal qui peut aider au développement, la création, la reprise de petits commerces sur des territoires ruraux, ou même dans des quartiers périphériques ou difficiles de villes ou d'agglomérations. Mais ce qui me gêne est qu'il existe aussi d'autres réseaux de distribution de proximité, sous forme de franchises, donc de chefs d'entreprises indépendants, je pense aussi à des franchises type Vival, Spar, Casino Shop, Carrefour City, Carrefour Express, etc. Pourquoi ne pas les avoir démarchées pour les intégrer également dans ce type de partenariat, qui ouvrirait une concurrence loyale, ce qui ne pourrait que dynamiser et couvrir encore mieux notre territoire ?

Toutefois, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. NAUCHE. - Cet accord de partenariat n'exclut personne mais lorsque l'on est amené, en CP, à examiner nombre de dossiers qui concernent les commerces de proximité, la volonté de la Région est que ces dossiers aillent le plus loin possible et que trois ans après, l'ensemble des entreprises continue à perdurer. Et nous pensons que toute expertise qui vient renforcer la qualité d'un dossier est bonne à prendre, et c'est en ce sens que nous passons un partenariat avec Coop Atlantique mais bien évidemment, toutes les personnes qui, commerçants indépendants ou appartenant à un autre réseau, vont déposer des dossiers, ils seront examinés de la même façon que Coop Atlantique. C'est simplement que nous avons une convergence de vues sur la capacité à un réseau comme celui-là, d'aider les personnes à monter le dossier le plus satisfaisant possible et le plus viable sur le plan économique sur le long terme. Donc ne voyez pas cela comme une exclusion des autres mais comme peut-être un appel des autres réseaux à se rapprocher de la Région pour qu'ils puissent, eux aussi, populariser l'action de la Région en matière de commerces de proximité, en particulier dans les centres-bourgs et dans les quartiers sensibles.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 14

Vote sur l'« Accord de partenariat entre la Région et la Coop Atlantique pour le développement des commerces et services de proximité en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

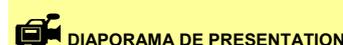
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA CREUSE AMONT
ET DE SES AFFLUENTS (2018-2022)**



**CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA GARTEMPE
AMONT (2018-2022)**



M. LE PRESIDENT. - On va rester sur l'eau, si vous le voulez bien : le premier, Creuse amont et ses affluents, et peut-être les deux en même temps, non, Henri ?

M. SABAROT. - Cela va être rapide parce que ce sont les mêmes attendus : le premier est la délibération 50, pour la Creuse amont et ses affluents, nous avons là affaire à ce que l'on appelle un « territoire orphelin », c'est-à-dire jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de structure, il n'y avait pas de SAGE qui rassemblait dans la gestion de celui-ci. Ce territoire est important : 511 km², 40 kilomètres de cours d'eau, 11 000 habitants et surtout, son importance vient du fait que c'est une tête de bassin sur lequel s'applique d'ailleurs le programme « Ressources » concernant l'eau potable. Il y a des masses d'eau qui sont pour moitié en mauvais état ou en état moyen, donc la volonté politique est de se rassembler là-dessus de manière à traiter les principales problématiques. Les enjeux prioritaires sur ce territoire – comme sur celui que nous verrons tout à l'heure – sont la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, la préservation et l'adaptation des usages, l'amélioration de la ressource en eau en qualité et en quantité et la valorisation à l'échelle du territoire du patrimoine naturel lié à l'eau.

On a la carte de ce territoire sous les yeux.

Ce contrat est passé pour une durée de cinq ans. Il sera aidé par rapport au Règlement d'intervention que nous avons voté. Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires sont la Communauté de communes Creuse-Grand-sud, la Chambre d'agriculture, le Conservatoire des Espaces Naturels qui est très présent sur ce territoire, le PNR Millevaches et le Syndicat d'eau potable.

Ces partenaires, ces maîtres d'ouvrage vont bénéficier, on a chiffré les 75 actions environ pour un montant évalué à 3 014 220 €, qui s'étalent pour une durée de cinq ans. Le financement de la Région là-dessus, par rapport à ce qui est prévu, est un financement de 430 000 € pendant la durée de ce contrat territorial. Bien évidemment, nous reverrons passer toutes les actions en CP. La délibération d'aujourd'hui est uniquement là pour signer ce contrat territorial de milieux aquatiques, qui va régler peut-être un des derniers territoires orphelins sans politique commune, globale et partagée, de notre Région Nouvelle-Aquitaine.

Sur le second, il s'agit d'un renouvellement. C'est le bassin de la Gartempe amont et ses affluents. Celui-là faisait déjà l'objet d'un contrat de projets aquatiques. Il a une importance particulière par rapport à l'autre qui est que sur ce territoire-là, qui est un territoire de 1700 km², 38 000 communes, et en particulier, 14 millions de mètres cubes d'eau sur ce territoire sont prélevés pour l'alimentation en eau potable de Limoges, de Saint-Junien, de Guéret de La Souterraine. C'est ce qui explique que sur ce territoire-là, il y avait déjà un contrat territorial et donc je vous propose de le renouveler pour une durée de cinq ans.

Les maîtres d'ouvrage sont les opérateurs de ce territoire et les 31 actions qui sont à développer, qui vont dans le cadre de la sécurité de l'approvisionnement, d'une bonne qualité, continuité écologique, peuvent être estimées à 400 000 € environ pendant la durée de ce contrat, par des délibérations qui passeront en CP sur chaque sujet.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, à la dernière plénière, nous avons abordé un peu le même sujet. Vous m'avez répondu que justement, vous deviez vous déplacer à Agen pour voir l'entreprise IFTS. Dans la continuité, j'ai appelé cette entreprise pour savoir non pas si vous leur aviez posé la question du traitement des perturbateurs endocriniens...

M. LE PRESIDENT. - Si j'y étais passé ?

M. PUYJALON. - Mais s'ils en étaient capables.

Je ne fais pas d'espionnage.

Ceci dit, l'entreprise m'a dit qu'il était possible de passer un contrat avec eux pour recherches en laboratoire sur certaines molécules bien ciblées et qu'il y avait moyen à travailler là-dessus.

De la même manière, quand j'interviens au sein de l'Agence pour la biodiversité, je rencontre les services de l'Etat, voire des personnes qui sont en capacité de répondre sur ce sujet et qui me disent « on sait faire ». Alors si l'on sait faire, pourquoi ne fait-on pas ? Première question. Cela m'interpelle un peu. On est en train d'investir des sommes conséquentes dans la continuité écologique, le rétablissement, les abreuvements, c'est bien beau mais si l'on rétablit une continuité d'eau polluée, je ne suis pas certain que l'on va se retrouver avec une biodiversité protégée. Je pense que l'on met un peu la charrue avant les bœufs, qu'il est important aujourd'hui d'avoir cette action nécessaire sur le diagnostic et sur la limitation de ces intrants.

Je rappelle encore et j'ai apprécié la venue de Philippe MEYNARD sur les AVC, je pense qu'un jour ou l'autre, il faudra quand même que l'on ait des spécialistes des perturbateurs endocriniens et que les gens puissent comprendre ce qu'est l'épigénétique, pourquoi aujourd'hui, les perturbateurs endocriniens ont-ils un rôle majeur sur la biodiversité et aussi sur les humains. Et dans ce cadre-là, je vous invite, Monsieur le Président, à essayer de trouver, dans tous ces dossiers, à initier la recherche et la limitation de la diffusion des produits médicamenteux, tout ce que rejettent aujourd'hui les stations d'épuration dans nos cours d'eau.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - A la fois vous avez raison, d'abord, j'ai posé la question à l'IFTS, je leur ai parlé des différentes possibilités parce que ce qu'a fait l'IFTS à Agen est remarquable, c'est un système « in vivo », si j'ose dire, de suivi du traitement des eaux pris sur la station de traitement des eaux. Donc il y a des dérivations qui vont se faire et des expériences de filtration vont être faites. J'ai évoqué, auprès du créateur – que je connais bien puisque j'avais eu à traiter ce dossier il y a très longtemps, quand il était venu me le présenter – le professeur BEN AIM, cette innovation d'une entreprise que l'on a rencontrée à deux reprises à Angoulême et qui fait une compression d'écorces et de lin, et qui est capable d'arrêter toutes les pollutions moléculaires. Cela dépend aussi beaucoup, la Région finance l'IFTS, la Région finance les startups en question donc sur le plan de la recherche, on est, vous le savez, la première Région de France. Après, il faut aussi que ce soit les villes qui utilisent ces technologies. On n'a pas la capacité de se substituer à ceux qui en ont la responsabilité mais je partage totalement vos préoccupations. N'opposons pas le travail collectif qui est fait avec les Collectivités, avec les PNR, etc.

C'est vrai que l'affaissement d'un certain nombre de cours d'eau, l'abreuvement un peu n'importe où peut être, avec les déjections animales, un élément perturbateur. Ce qui est un élément perturbateur du chevelu – et Nicolas THIERRY m'avait montré la carte Corrèze,

Creuse, etc. – vient aussi de ce que la maîtrise par toutes les fermes des eaux grises des animaux n'est pas totalement traitée. J'ai souvenir d'une partie de pêche là-haut où j'avais eu l'occasion de le voir. On a un travail à faire aussi au niveau de l'agriculture en accompagnant les agriculteurs sur le confinement de ce type de produits.

Il n'y a pas d'opposition à ces deux projets ?

M. SABAROT. - Je souhaiterais ajouter - tu en as parlé en Commission par rapport à ce qu'a dit Eddy – par rapport à la continuité écologique, si vous lisez la délibération, il y a un paragraphe concernant la restauration des continuités écologiques. L'aménagement ou la suppression de seuils sera étudié au cas par cas, en fonction des enjeux locaux et en concertation avec les acteurs. Certains seuils, dont les fonctionnalités hydrobiologiques et écosystémiques sont avérées pourront donc être maintenus et aménagés pour établir des continuités. Je crois que là-dessus, on ne peut pas raisonner par tout ou rien, il faut du pragmatisme, il faut être territorialisé et autant on est tous favorables à rétablir la continuité écologique, mais si vous essayez de la rétablir sur des ruisseaux qui ont des à-secs très prononcés pendant plusieurs mois, quelquefois, le rétablissement c'est pire.

Garder des seuils est à surveiller, en particulier au niveau qualité de l'eau, je pense en particulier au développement de la notion de bactéries suivant les températures mais ce sont des bons exemples, ces territoires-là qui sont vierges et qui n'avaient pas encore eu d'équipement, de manière à regarder cela de façon un peu plus intelligente, tout en prenant en compte la continuité, en particulier pour les poissons migrateurs.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition à ces deux dossiers ?

Pas d'abstention ?

N° 50

Vote sur le « Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Creuse amont et de ses affluents (2018-2022) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°51

Vote sur le « Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Gartempe amont (2018-2022) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Je vous remercie.

ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

M. GUILLEMOTEAU. - J'ai moins de cinq minutes, si j'ai bien compris, pour parler d'un sujet un peu soporifique mais important.

Je voudrais commencer par une citation, chacun ses références, je vais citer Matthias FEKL qui disait ce matin : « la question sociale et la question écologique sont intimement liées dans l'ensemble de nos projets et politiques régionales. » Et je trouve que cette délibération en est l'illustration absolue. Et je voudrais poursuivre par une autre citation mais cette fois-ci, elle est de moi – en toute modestie bien sûr – j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que la Région Nouvelle-Aquitaine était le Monsieur JOURDAIN de l'achat public responsable, puisqu'en effet, nous avons anticipé ce que la loi nous impose aujourd'hui, c'est-à-dire de vous proposer la signature du Schéma de Promotion des Achats Publics et Ecologiquement Responsables – je suis obligé de lire mon texte - j'ai nommé le « SPASER ».

Qu'est-ce que le SPASER ? C'est une espèce de mise en musique de l'achat public responsable que nous pratiquons en effet depuis un certain nombre d'années déjà mais pour lequel nous allons nous efforcer, en l'écrivant, d'être encore plus vertueux que nous ne l'étions jusqu'à présent, avec une idée fixe qui est de rester sur nos domaines de prédilection que sont le domaine économique, le domaine social et le domaine environnemental, et puis de rester à nous appuyer sur trois piliers : le pilier des marchés d'abord, puisque c'est un mantra chez moi, nous n'avons de cesse d'essayer de favoriser l'accès de la commande publique à toutes les petites entreprises, y compris et surtout – autant que faire se peut – aux très petites entreprises. Et nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs qui sont écrits dans le SPASER et qu'il faut confirmer, tels que la politique du mieux-disant, tels que l'allotissement, je vais certainement en oublier dans le souci de vouloir aller vite, le dispositif des marchés publics simplifié pour permettre aux entreprises de ne pas être frileuses au moment de souscrire à une candidature pour un achat public. C'est le premier des piliers en question.

Le second est la mise en œuvre des aspects socio-responsables. J'ai écouté les observations de Jean DIONIS DU SEJOUR au cours de notre dernière intervention sur le sujet et il faut travailler ici en termes de coût global, il faut travailler sur la question des marchés de travaux en multipliant, autant que faire se peut et à chaque fois que c'est possible, les heures d'insertion, en imprimant aussi une politique sur les marchés de

services (les marchés de surveillance, les marchés de gardiennage ou les choses comme cela), et puis en travaillant aussi sur les marchés réservés tels que les mises sous pli, les choses de ce genre sur lesquelles on peut avoir une influence, notamment en direction des personnes qui souffrent de handicap.

C'est le deuxième volet, celui de l'aspect social. Il faut quand même savoir que la Région Aquitaine faisait en moyenne 50 000 heures d'insertion par an et nous voulons tendre à aller plus loin dans ce domaine, être encore plus offensif parce que nous sommes bien conscients – sans doute quelqu'un dans la salle ne manquera pas de nous le dire – qu'au cours des dernières années écoulées, nous avons peut-être un peu manqué d'ambition sur le sujet. Je le renvoie à la responsabilité de la mise en œuvre de la loi NOTRe et de la nécessaire harmonisation des trois sites en matière d'achats publics et de commande publique.

Et puis enfin, le dernier volet est celui de la mise en œuvre d'une démarche environnementale de constructions dans nos établissements, il faut travailler là sur les performances environnementales, en appui sur le guide environnemental sur lequel nous travaillons depuis déjà de nombreuses années, sur la transition énergétique, sur les circuits courts - Philippe NAUCHE en parlait à l'instant – sur la biodiversité et bien entendu, à chaque fois que c'est possible, nous appuyer sur ces dispositifs. Je précise à l'Assemblée que les deux lycées qui sont en cours d'instruction et d'élaboration (celui du Barp et celui de Créon) font bien entendu partie de cette liste qui aura toute notre attention.

Nous savons que la Région Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité en matière d'achats publics puisque nous faisons 640 M€ par an d'achats publics, ce qui crée quelques responsabilités. Nous nous mettons conformes à la loi, comme je le disais, nous l'avons même précédée. Je crois pouvoir vous dire que comme toutes les Collectivités qui achètent plus de 100 M€ par an, la Métropole de Bordeaux - sous l'impulsion de Virginie CALMELS d'ailleurs - va aussi proposer au vote de son Assemblée le SPASER en question, ainsi que la ville de Bordeaux.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet. Simplement vous préciser que ce contrat est conclu pour deux ans et que je m'engage là aussi, à une clause de revoyure, c'est-à-dire que nous ferons un bilan dans un peu plus d'un an pour voir où nous en sommes et je vous rapporterai les travaux que nous avons faits et vous dirai si nous sommes véritablement vertueux, comme nous y tendons à l'heure actuelle.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, par sa force de frappe financière, la commande publique représente un levier qui peut contribuer au développement d'une économie régionale décarbonée, égalitaire et sociale. La charge en termes d'exemplarité du service public est également essentielle. C'est pourquoi, nous soutenons sans réserve cette démarche qui est non seulement la mise en œuvre des obligations légales – comme l'a dit Patrick – mais aussi l'expression de la politique volontariste initiée par les trois anciennes Régions.

J'ai pourtant trois perspectives d'amélioration à proposer : d'abord, ce Schéma doit être lu à la lumière de nos autres exigences et notamment, il doit se croiser avec notre doctrine en matière d'éco-socio-responsabilité des entreprises telle qu'elle s'exprime dans l'annexe du Règlement d'intervention des aides aux entreprises que nous voterons demain. Or, dans cette annexe, figure un axe majeur de la politique sociale des entreprises, c'est l'emploi des jeunes. Il faut que, d'une façon ou d'une autre, nous le retrouvions dans le SPASER.

Ensuite, s'il est déjà largement effectif dans notre Région, ce Schéma manque singulièrement d'objectifs chiffrés. Or, il va être l'objet d'une évaluation qui débutera en février au sein de la Commission d'évaluation des politiques publiques. Pour évaluer, nous avons besoin d'indicateurs. Il n'est plus temps d'effectuer ce travail mais on pourrait au moins estimer les objectifs pour quelques marqueurs spécifiques significatifs comme les clauses sociales par exemple.

Enfin, la mise en œuvre de ce Schéma doit être ambitieuse, or, ce n'est pas le cas en matière d'égalité. La délibération se contente de rappeler les textes internationaux sur le sujet – c'est le moins que l'on puisse faire – on ne voit exprimée aucune initiative ou exigence en la matière. D'ailleurs, l'égalité réelle hommes-femmes, citée seulement dans l'introduction, n'apparaît même plus dans les mesures. Il faudra donc l'intégrer dans les critères de responsabilité sociétale.

Bien sûr, notre groupe votera ce Schéma et soutiendra son application au sein de la Commission des marchés – je suis bien placée pour le faire -.

M. ROGISTER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en lisant cette délibération, en écoutant notre Rapporteur, j'ai pensé soudainement que si tous ceux qui se prennent pour des lumières de l'écologie la mettaient en veilleuse, cela ferait plus avancer la transition écologique que ce Schéma prétendument écologiquement responsable.

Monsieur le Président, le groupe Rassemblement National votera « non » à la délibération n° 15, un « non » « coup de gueule » contre vos opérations politiques

d'enfumage qui, mariant intérêts économiques présumés et bons sentiments, dans leur présentation, imposent, Schémas après Schémas, votre vision du meilleur des mondes, à coups de diversité, commerce équitable, sans oublier bien sûr votre démarche de responsabilité sociétale que les membres de la Commission appartenant à notre groupe ont demandé de définir et que visiblement, ils n'ont pas eu de réponse. Mais tant mieux sinon, cela aurait peut-être pu les traumatiser.

Notre « non » est un souffle de liberté, Monsieur le Président, destiné à chasser cet enfumage, ce vocabulaire novlangue imposé et dévoiler somme toute les vraies motivations obsessionnelles de ce type de Schémas.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Que voulez-vous, je reste un affreux humaniste, mon cher.

M. ROGISTER. - Non, ce n'est pas de l'Humanisme.

M. PERREAU. - Merci Monsieur le Président.

J'apporterai quelques éléments qui feront peut-être réponse, partiellement.

Le SPASER qui vient de nous être décrit est vraiment un engagement fort pour de nombreux acteurs socio-économiques de la Nouvelle-Aquitaine. Il concerne au quotidien des fournisseurs directs de produits très nombreux dans leur usage, il est facile d'imaginer que rapidement, la facilité du jetable cède la place aux objets permanents. Ce simple gobelet raconte l'histoire de la consommation infinie, appuyée sur un pétrolable abondant et à bas prix. Si ce changement de pratiques est vertueux et incontournable, il est bien souvent anonyme et invisible. Donc je vous réponds, Monsieur, ce Schéma est attendu aussi par de nombreuses entreprises qui travaillent au plus près de nos besoins ou qui s'attachent à ramener au centre des femmes et des hommes mis en marge de notre société, éloignés de l'emploi ou blessés dans leur histoire de vie.

L'insertion par l'activité économique compte plus de 410 structures en Nouvelle-Aquitaine et aura permis, en 2017, l'accès à une formation ou à un emploi à près de 28 000 personnes qui en étaient privées. C'est une force et un espoir que viendra renforcer la mise en œuvre du SPASER au sein de notre Collectivité. Sur le nord-Poitou, la promotion de l'animation des clauses d'insertion a permis la création, sur l'année 2016, de 44 Equivalents Temps Plein. Ce dispositif est porté par la Maison de l'emploi et de la formation du Thouarsais. Avec l'arrivée de notre Collectivité, les heures proposées en insertion pourront augmenter significativement sans qu'il en coûte un centime de plus. Et nous pouvons aller

encore plus loin dans nos ambitions d'éco-socio-responsabilité, ce n'est qu'une question d'imagination et de volonté. Nous n'en manquons pas et les acteurs non plus. Je pense que nous sommes sur le bon chemin et dans le bon sens et qu'il nous faut presser le pas.

Je terminerai par une information que l'on m'a donnée ce matin, il y a, demain mardi, au Palais des Congrès, les journées nationales des Maisons de l'emploi et de la formation, et les clauses sociales y seront développées à partir de 17 h 00. On m'a dit que l'on était tout à fait bien invité. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. GUILLEMOTEAU. - Je veux juste répondre à Martine, mais elle le sait, que la réponse est « oui », bien entendu, le premier Schéma est un Schéma balbutiant et il ne demande qu'à s'améliorer et évidemment dans le sens qu'elle préconise. Et je voudrais aussi dire à Monsieur ROGISTER que si le groupe Rassemblement National avait accepté de venir participer à nos travaux de la Commission d'appels d'offres, il serait crédible. En l'occurrence, là, il ne l'est pas du tout.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Le RN vote contre.

Mme LE GUEN. - Monsieur le Président, concernant les quatre non inscrits présents, ce sera abstention s'il vous plaît.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

N° 15

Vote sur l'« Adoption du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Ce texte est donc adopté.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE LA REGION ET EDF

Mme COUTANT. - Merci Président.

Chers collègues, EDF signe ses conventions de partenariat avec les Régions françaises. Deux seules Régions manquaient à l'appel : la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Centre, qui va la passer bientôt. C'est un travail d'une petite année entre différents services (énergie, environnement, formation, mais aussi l'unité filières) pour aboutir au travail que vous avez sous les yeux, mettre en avant les différents secteurs pour lesquels nous avons d'ores et déjà un partenariat sur les questions d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Vous avez l'exemple d'ARTEE et de Terra Energies notamment, qui sont des sujets que vous connaissez bien. Sur les questions de prospective climatique avec un certain nombre d'études qui sont aussi portées par EDF sur l'innovation via le stockage de l'énergie et le cluster créé par la Région. Et puis sur les questions de mobilité, bien évidemment, électrique, hydrogène, et les projets de formation parce que c'est important, pour mettre en lien tous ces secteurs transition énergétique avec emploi-formation.

On n'a pas oublié tout le domaine environnemental avec l'implication en soutien à la biodiversité et notamment le développement d'un certain nombre de territoires, vous avez dans la convention le lac de Vassivière cité et d'autres. Je ne vais pas lire la convention, vous l'avez, c'est un document factuel qui présente ce partenariat existant sur 2019-2021, comme il pourra exister avec d'autres énergéticiens.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Des observations ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Notre groupe le votera.

C'est une démarche positive de rapprocher un champion national et notre institution régionale. On a travaillé cette convention, son contenu est intéressant mais à notre avis, il y a au moins deux manques : le premier manque est d'analyser ce qu'est en train de faire EDF sur les Centrales nucléaires. Ils sont en train de se lancer dans des programmes que l'on appelle les programmes « de grand carénage », qui sont des marchés très importants. Il y a au moins deux Centrales nucléaires qui concernent la Région (celle de Golfech et celle du Blayais), et ce sont des marchés considérables. Il y a là au moins un additif à faire à cette

convention pour essayer de faire travailler un maximum d'entreprises néo-aquitaines sur ces deux marchés. J'oublie d'ailleurs peut-être les Centrales de la Loire. C'est vraiment à compléter. J'ai eu la présentation de ce que représente ce grand carénage, vous savez que les Centrales françaises ont été faites entre les années 1975 et 1990 et que l'on est sur un effet-falaise, elles ont eu leurs 30 ans d'exploitation, il faut maintenant se lancer, pour celles qui seront maintenues, dans des programmes de maintenance très importants. Il faut absolument lier notre activité néo-aquitaine avec ces Centrales. C'est le premier point qui, à mon avis, mériterait d'être intégré.

Le deuxième point qui mériterait d'être intégré est au moins le soutien à l'étiage en Garonne, en aval de la Centrale de Golfech. Il y a là des choses vraiment à contractualiser et cela mériterait que l'on ait parlé de cela, il y a des enjeux très importants d'un point de vue environnement. Sur ces deux points, je vous demanderais de pouvoir être ouvert, pas à des amendements tout de suite mais au moins, aux pistes de modifications.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes dans le cadre de compétences régionales. EDF cherche aujourd'hui à se développer sur le solaire, à développer des technologies solaires un peu partout. J'ai reçu Jean-Bernard LEVY.

Par ailleurs, on n'a pas attendu pour le faire, nous avons un cluster d'entreprises qui travaille à Blaye autour d'un Centre de formation sur la maintenance.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce sont des marchés considérables...

M. LE PRESIDENT. - Oui, je le sais, mais la Région n'est pas équipée pour faire du grand carénage. On est équipé pour faire de la détection, pour faire en sorte que les personnes soient formées à ce type d'activités et qu'il n'y ait pas d'accidents après dans les Centrales, mais on s'occupe de l'emploi qu'il y a autour. Mais ce n'est pas cela la convention.

Mme DIAZ. - Dans le cadre de notre volonté de contribuer à la transition énergétique, nous apportons notre soutien à l'hydrogène, à la préservation de la biodiversité et au développement de l'innovation, notamment en matière de stockage de l'énergie. Mais cette convention semble dévoiler une volonté de cacher la réalité, ou alors une profonde méconnaissance des faits, ou alors peut-être – et c'est là le pire – un déni de réalité.

Je vais donc porter à votre connaissance quelques éléments qui auraient dû apparaître dans cette délibération. Ils portent sur trois points :

- Le développement de la transition énergétique via le solaire et l'éolien,

- Le développement territorial et économique,
- Et la décarbonation des usages avec notamment les mobilités électriques.

Il convient de rappeler que l'engagement en faveur des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'UE, formalisé à partir des directives de 2001 et retranscrit en Droit français à partir de 2005 par les lois POPE, la loi du 3 août 2009 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. La loi de 2009 fixe, à horizon 2020, un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. En 2015, la loi prolonge son objectif de pénétration des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, qu'elle fixe à 32 % en 2030, alors que l'UE ne demandait que 27 %. Et en parallèle, elle invite à une réduction de 50 % de la part d'énergie nucléaire dans le mix énergétique d'ici 2025.

Pour terminer cette introduction, je voudrais mettre en lumière le fait que la Région ambitionne de faire mieux que l'Etat et l'Etat mieux que l'UE. La Cour des Comptes, dans son rapport de mars 2018, indique, je cite : « que les objectifs de l'Etat sont peu réalistes et ne sont pas compatibles avec la trajectoire d'augmentation des capacités des énergies renouvelables électriques. » Je vous invite donc à dresser la conclusion en ce qui concerne la démarche de la Région.

Un point maintenant sur le développement de la transition énergétique via le solaire photovoltaïque et l'éolien, ainsi que leurs impacts directs sur le développement territorial et économique. Ce même rapport de la Cour des Comptes indique que le tissu industriel français a peu profité du développement des énergies renouvelables. Il annonce même un bilan décevant au regard des moyens considérables qui ont été apportés. Il souligne par ailleurs un soutien disproportionné en ce qui concerne le photovoltaïque et les éoliennes offshore. Pour l'éolien offshore, qui ne représente que 2 % de la production électrique, l'Etat est engagé à hauteur de 2 milliards d'euros par an et pour 20 ans. Et pour le photovoltaïque, l'Etat est aussi engagé à hauteur de 2 milliards d'euros par an et pour 20 ans, pour seulement 0.7 % du mix énergétique. Voilà quelques milliards qui se sont évaporés.

Je voudrais aussi porter à votre connaissance d'autres chiffres éloquentes qui vont dans le sens de la mise en garde que nous voulons vous exprimer. Cette folie qui consiste à vouloir nous priver de notre indépendance énergétique peu chère en procédant à une dénucléarisation irresponsable du mix, est d'autant plus insensée que pour produire l'équivalent d'une Centrale nucléaire, il faut 68 km² de panneaux photovoltaïques. Où allons-nous trouver la disponibilité foncière pour implanter de telles superficies ? Par ailleurs, le

rapport de la Cour des Comptes précise que 90 % du marché mondial est aux mains des asiatiques, la filière française est quasi-inexistante ou en mauvaise santé.

En ce qui concerne l'éolienne, si votre objectif à horizon 2030 est respecté, cela voudra dire que l'on aura implanté 10 000 éoliennes de plus. Et je me pose une question : votre engagement quant à la non implantation des éoliennes dans le blayais comptera-t-il pour du vent ?

Vous voulez développer la filière des voitures électriques, qui ne représentent aujourd'hui que 2 % des achats. Vous mettez en avant deux freins au développement de cette filière : la faible autonomie des véhicules et la difficulté de recharger les batteries. Je vous suggère d'ajouter le prix d'achat. Si nous sommes tout à fait d'accord pour nous dégager de notre dépendance énergétique vis-à-vis des pays du Golfe, producteurs de pétrole, le Rassemblement National refuse d'offrir sa dépendance énergétique aux puissants asiatiques.

Et un dernier mot sur le volet hydroélectrique que vous évoquez dans cette convention, je vous rappelle qu'à cause de l'UE, que vous persistez à défendre contre vents et marées, les concessions des barrages hydroélectriques feront, d'ici 2022, l'objet d'une ouverture à la concurrence. Mise en concurrence mortifère pour nos services publics. Mais cela ne semble pas vous chagriner puisqu'à l'occasion de la séance plénière du 26 juin, vous avez balayé d'un revers de main notre motion relative au refus de l'ouverture à la concurrence des barrages hydroélectriques.

Pour résumer, vos objectifs sont déconnectés de la réalité. Vous vous obstinez à vouloir subventionner des technologies coûteuses pour les finances publiques, qui ne contribuent pas à notre indépendance énergétique et qui ne vont pas bénéficier à l'industrie française. Et quand bien même vous voudriez appliquer la préférence nationale, vous en seriez empêché par l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de votre « chère », au sens propre et au sens figuré, UE, qui impose aux Etats membres une concurrence libre et non faussée. Alors arrêtez de brasser du vent, soyez un peu terre-à-terre et surtout, sortez un peu de votre idéologie...

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie, oh oh !

Et cela vous fait rire en plus ! Non seulement vous n'avez pas lu la délibération...

Mme DIAZ. - Je l'ai lue mais vous n'avez peut-être pas lu le rapport de la Cour des Comptes.

M. LE PRESIDENT. - Mais en plus, vous racontez n'importe quoi.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Mme LE GUEN. - Les non inscrits votent pour, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Le RN est contre.

N° 16

Vote sur la « Convention de partenariat 2019-2021 entre la Région et EDF »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**
- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

**ELABORATION DU PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Mme COUTANT. - Ce programme régional pour l'efficacité énergétique découle de la loi pour la croissance verte datant de 2015. Le travail doit démarrer normalement début 2019, avec un comité de pilotage qui réunira tout le secteur du bâtiment, que ce soit les architectes, les Bureaux d'Etudes ou les professionnels du bâtiment, mais aussi les Collectivités puisque ce secteur du bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie (41 % en 2016 dans notre Région et 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur ce volet-là).

Ce programme régional de l'efficacité énergétique se veut opérationnel et fera suite au SRADDET et aux objectifs que nous y inscrirons dans le cadre notamment du volet « Climat-air-énergie » et il devra mettre de la cohérence avec les documents de planification nationaux, dont le plan national de rénovation énergétique du bâtiment qui a été adopté en avril 2018, travailler à la cohérence et la lisibilité des différentes aides existant en la matière, la complémentarité plutôt que la concurrence, et privilégier aussi une rénovation qui soit globale parce que moins coûteuse, même si l'on doit passer par des systèmes de passeports énergétiques qui permettront de définir des échéanciers opérationnels.

L'objectif est aussi d'intégrer dans ce programme tout ce qui peut concerner la formation des professionnels du secteur et rien n'est évidemment écrit à ce jour, même si nous disposons déjà d'un certain nombre d'actions à l'échelle de la Région, de dispositifs qui sont opérationnels. L'objectif est de co-construire ensemble ce PREE (Programme Régional de l'Efficacité Energétique) et je le rappelle, c'est important, nous devons être dans une déclinaison opérationnelle pour être efficaces en la matière.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

La demande porte aussi sur le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, la Région initie dans cette démarche vertueuse de recherche d'efficacité énergétique et sur les plus grands consommateurs que sont les grandes entreprises, on est dans le cœur du sujet, on est plutôt très bien puisque l'on a voté pour Smurfit, on va voter pour les panneaux de Corrèze sur la prochaine délibération. Là, on est sur 30 ou 40 % de la consommation d'énergie sur la Région mais comme l'exposait Madame COUTANT en Commission, j'ai le sentiment que

l'on va rater un cœur de cible qui est assez important, c'est celui des personnes dans le besoin, notamment en milieu rural. Chez les plus de 65 ans, on chiffre à peu près à 5000 à 6000 morts par la précarité énergétique et on a aujourd'hui des personnes âgées, souvent du monde agricole – et je ne parle même pas des femmes seules – qui ont une extrême précarité énergétique, avec des habitations très mal isolées et des coûts faramineux. Le point de la facture énergétique aujourd'hui, si l'on arrive à résoudre la gabegie par une mauvaise isolation, on aurait un pouvoir d'achat conséquent redistribué vers les consommateurs.

Et là, Madame COUTANT expliquait que, Monsieur le Président, vous avez validé une plaquette à destination du public pour pouvoir arriver à toucher ces personnes dans le besoin. Sauf qu'aujourd'hui, je pense qu'il faut aller au-delà des élus et je me posais la question si l'on ne pouvait pas passer par ceux qui font l'acheminement, soit des carburants (le fioul), soit EDF, soit du gaz, mais comment fait-on pour aller chez ces personnes aujourd'hui qui sont dans cette précarité et pour lesquelles la Région peut avoir une action à la fois intéressante sur le gaspillage énergétique et à la fois sociale, pour permettre aux gens de pouvoir se chauffer à moindre coût.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On prend le point, avec Françoise COUTANT. La difficulté de la communication est de joindre les personnes. Je pense qu'il faut peut-être que l'on utilise aussi la Poste, avec le nouveau déploiement que font les facteurs auprès des personnes. C'est compliqué. Je contrôlais cela auprès de Françoise COUTANT, Poitou-Charentes avait un dispositif qui s'appelait « ARTEE » et que l'on a étendu à l'ensemble de la Région mais qui n'est pas forcément sur ces personnes en grande situation de précarité. On avait un dispositif qui était plutôt dédié aux personnes en grande précarité, on coopère avec des Offices HLM et l'ANAH, où l'on fait carrément l'avance. Mais la difficulté est de passer du stade de quelques centaines à quelques milliers, des milliers et des milliers, et c'est la difficulté.

Y a-t-il une autre intervention ?

Françoise, pas de souci ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 17

Vote sur l'« Élaboration du Programme régional pour l'efficacité énergétique de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ce rapport est donc adopté.

**TRANSITION ENERGETIQUE – CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE
ENERGETIQUE – SAS PANNEAUX DE CORREZE**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, un joli dossier.

Mme COUTANT. - Oui, joli dossier qui fait suite - vous l'évoquiez tout à l'heure – à d'autres délibérations que nous avons passées concernant l'efficacité énergétique dans l'entreprise, avec la Région qui abonde sur les surcoûts liés à tous ces dispositifs qui permettent de diminuer les consommations d'énergie au niveau des process industriels.

La convention avec Panneaux de Corrèze, sur trois ans, permettra de diminuer de minimum 10 % les consommations d'énergie de l'entreprise et nous allons continuer à travailler avec l'ensemble des entreprises les plus consommatrices d'énergie pour les accompagner dans cette démarche d'efficacité.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

En plus, Panneaux de Corrèze est une très belle entreprise qui a failli avoir quelques difficultés à un moment donné.

Mme BEZIAT. – Je voulais dire que cette démarche était très bien vécue sur le territoire d'Ussel, où cette entreprise, Panneaux de Haute-Corrèze, est installée. Et je voulais dire aussi que le caractère constructif de ce mode de coopération entre l'entreprise et la Collectivité est intéressant. C'est-à-dire qu'au-delà des aides financières qui, bien sûr, sont toujours les bienvenues, il y a une image renforcée et très crédibilisée de l'entreprise, aussi bien auprès de ses clients-fournisseurs et aussi du monde bancaire, ce qui est important.

Votre dispositif d'accompagnement privilégié, il y a un suivi régulier, qui a une évaluation, remplace très avantageusement les systèmes de subvention ou d'avance remboursable classiques. Ce partenariat est beaucoup plus vertueux.

Et ce que je voulais dire aussi est qu'en l'espère, cet objectif de réduction de 10 % minimum de consommation énergétique d'ici 2022 ne sera qu'une première étape puisque d'ores et déjà, on pense à une étape suivante avec un nouveau challenge qui consistera à mettre en place entre cette entreprise et une autre qui doit s'installer sur la même zone, qui est une scierie de gros bois, on pourra envisager la disparition pure et simple de la

consommation énergétique en gaz grâce à des ressources renouvelables. Et je pense que là, nous pourrions saluer un véritable résultat d'efficacité énergétique.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Pas d'autres observations ?

Je mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 18

Vote sur la « Transition Énergétique – Contrat de Partenariat Compétitivité énergétique – SAS PANNEAUX de CORREZE »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

PRIX JOSY REIFFERS

Mme JEANSON. - Chers collègues, parler d'un nom qui dira beaucoup de choses à certains d'entre vous, ici, le 21 septembre 2015, disparaissait Josy REIFFERS. C'était un éminent médecin, un grand hématologue, un chercheur, il a été directeur général de l'Institut Bergonié, c'était aussi un homme politique, il a été Président de l'université de Bordeaux et il a disparu, victime du cancer qu'il avait combattu toute sa vie.

La Fondation Bergonié nous a sollicités pour lui rendre hommage au travers d'un Prix, et comme elle sait que la Région s'est engagée depuis plusieurs mois dans la lutte contre le cancer et dans la création d'un réseau régional qui vise à fédérer les forces de recherche en cancer, il leur a paru naturel de venir nous chercher pour, avec eux, fonder un Prix, qui s'appelle le Prix Josy REIFFERS, et dont je vous propose la création.

Ce Prix est destiné à récompenser, chaque année, un projet régional issu d'une équipe de recherche régionale, c'est-à-dire pas uniquement Bordeaux, innovant. Et il devra concerner un des quatre axes suivants, nous avons essayé de choisir des axes qui soient en cohérence avec la personnalité de Josy REIFFERS et avec nos politiques :

- La recherche médicale ou paramédicale, qui est une application en Cancérologie,
- Un projet d'amélioration du confort des patients, des familles et des aidants,
- Un investissement matériel à plus-value technologique,
- Ou enfin, une action de prévention ou de sensibilisation.

Vous le voyez, c'est beaucoup plus large que notre appel à projets classique. C'est pour cela que nous avons choisi, avec Bergonié, de faire opérer ce Prix par la Fondation Bergonié, en partenariat avec d'autres Collectivités, et le Prix sera attribué par son Conseil scientifique. La participation de la Région à ce Prix est de 50 000 €.

Chers collègues, je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Josy REIFFERS était un beau personnage.

M. PATIER. – Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, l'institution d'un Prix peut poursuivre des objectifs multiples, certains parfois plus complexes que ceux qui sont affichés. Ainsi, il honore la personnalité dont il

porte le nom, le récipiendaire, mais aussi celui qui le remet. Bien évidemment, la suite favorable réservée par la proposition de délibération au projet de l'Institut Bergonié de décerner un Prix portant le nom de Josy REIFFERS, personnalité incontestable qui a marqué cet établissement et la recherche régionale en Oncologie, ne peut que recevoir un accueil favorable.

Le projet de délibération prévoit toutefois que le Prix sera doté d'une allocation de 50 000 € annuels destinés à aider la recherche. Et c'est le Centre bordelais d'Oncologie qui proposera, par son comité scientifique, l'attribution du Prix et donc la dotation de ses moyens, qui sont régionaux.

Par ailleurs, la délibération affirme poursuivre un but de lutte contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en l'occurrence de recherche. Or, les chercheurs des autres Centres de recherche régionaux en Oncologie, qui sont localisés dans les CHU, vont voir, pour ce Prix, leurs projets soumis au jugement de leurs collègues bordelais, ce qui ne peut manquer, quelle que soit l'indépendance du comité, de sédimer une prééminence, laquelle ne semble pas spontanément contribuer à l'équilibre territorial revendiqué.

C'est la raison pour laquelle, un processus de décision associant l'ensemble des Centres de recherche, au choix du lauréat, n'aurait pas appelé de remarque et aurait sans doute été préférable à celle qui a été retenue. Dans la mesure où ce n'est pas le cas, il conviendra de veiller au respect des équilibres et à l'absence de conflit d'intérêts dans l'attribution du Prix et donc de l'allocation annuelle. Une information selon une périodicité pertinente de cette Assemblée sur l'allocation de ce Prix sera donc nécessaire pour confirmer que le réseau de recherche régionale en Oncologie, qui fonctionne bien, qui est intégré, continuera de fonctionner selon ses objectifs, sans être perturbé par un quasi-pouvoir budgétaire délégué, octroyé par le Conseil Régional à l'Institut.

Cette attente n'empêchera toutefois pas le groupe LR-CPNT de voter pour cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Rassemblement National est d'accord pour participer au développement du potentiel universitaire et scientifique de la Région dans sa lutte contre cette terrible pathologie, le cancer et célébrer cette dynamique d'excellence par la création d'un Prix Josy REIFFERS,

avec un engagement de cinq ans auprès de la Fondation Bergonié. Nous serions favorables, au Rassemblement National, à donner une dotation plus importante, la dotation actuelle étant de 50 000 €, compte tenu de l'importance de ce terrible fléau.

Notre groupe est soucieux de pratiquer des économies budgétaires - vous le savez Monsieur le Président – et de lutter contre les multiples gaspillages. Nous sommes très respectueux de chaque euro dépensé au nom du contribuable néo-aquitain. Nous réclamons donc de destiner les 30 000 € pour la reconversion des terroristes colombiens (FARC) reconvertis dans le PNR des Landes de Gascogne, près de Salles, et la subvention de 50 000 € accordée à SOS Méditerranée pour le fonctionnement de l'Aquarius, à la dotation du Prix Josy REIFFERS. Rappelons en effet que la subvention accordée à l'Aquarius, bateau sans pavillon, actuellement à quai, lors de la CP du 16 novembre dernier, n'a plus de raison d'être puisque les associations gestionnaires, Médecins sans frontières et SOS Méditerranée, ont mis un terme à ses activités, après une situation écologique délictueuse, dénoncée avec clairvoyance par la justice italienne.

Monsieur le Président, nous reconnaissons, au Rassemblement National, les véritables causes à défendre, et utilisons l'argent public avec parcimonie pour les soutenir.

Notre groupe, le groupe Rassemblement National, votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'après ces débats particulièrement intéressants, Françoise JEANSON a une remarque à faire ?

Mme JEANSON. - Oui, juste une précision, il n'y a qu'un Centre de lutte régional contre le cancer et trois CHU, mais effectivement, les trois CHU participeront et c'est pour cela que j'ai tenu à dire que ce serait vraiment des équipes de toute la Région qui pourront bénéficier de ce Prix. Et il n'y a pas que des bordelais dans le Conseil scientifique de la Fondation Bergonié.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 19

Vote sur le « Prix Josy Reiffers »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

**PARTENARIAT DE RECHERCHE AVEC L'UNIVERSITE DE BORDEAUX – APPLICATION
DES METHODES D'INTELLIGENCE TECHNOLOGIQUE POUR L'AIDE A LA DECISION
PUBLIQUE**

M. BLANCHARD. - Monsieur le Président, chers collègues, je vous présente une délibération qui a pour objet de prolonger une convention-cadre entre l'université de Bordeaux et la Région à propos de ce que l'on appelle un « laboratoire commun » (labcom) dans le domaine de l'Intelligence technologique territoriale. La convention précédente couvrait la période 2014-2018 et nous vous proposons une nouvelle convention, pour trois ans, qui couvre la période 2019 à 2021 et qui peut être renouvelée une fois supplémentaire.

Le laboratoire de recherche dont nous parlons est le GREThA, qui est une unité mixte de recherche entre l'université de Bordeaux et le CNRS, le GREThA qui est le Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée et qui abrite une plateforme d'Intelligence économique qui s'appelle « VIA Inno » et l'objectif du laboratoire commun est d'avoir des moyens mis à disposition par cette plateforme économique auprès de la Région, pour mener un travail d'Intelligence qui consiste à faire de la fouille de données dans les bases de données, en croisant des bases de données technologiques, scientifiques et économiques, de procéder à un certain nombre de traitements statistiques relativement complexes. Et sur la base de ces traitements statistiques, de créer de la connaissance, qui soit un éclairage pour la décision publique, en l'occurrence celle de la Région, pour accompagner les acteurs économiques de la Région dans leur processus d'innovation sur l'ensemble des territoires.

C'est un dispositif qui permet de confronter l'état de maturité des technologies que l'on peut accompagner, avec le marché. En gros, on travaille sur le timing de la mise sur le marché, est-ce que la technologie arrive un peu en avance au moment où un marché n'existe pas ? Ou au contraire, est-ce que la technologie arrive avec un peu de retard, au moment où le marché est déjà verrouillé par un certain nombre d'acteurs économiques et en particulier, acteurs économiques ailleurs que dans la Région, voire ailleurs que dans notre pays ?

C'est vraiment un dispositif qui permet de mettre au service de l'ensemble des territoires et de leurs acteurs économiques, un accompagnement à l'innovation. C'est un dispositif qui mobilise des moyens qui permettent de financer trois ingénieurs de recherche, qui vont travailler en collaboration étroite avec les besoins de la Région.

Voilà pour une présentation assez générale.

Si vous avez des questions, j'aurai le plaisir d'y répondre.

Mme LANZI. – présidente de séance – Y a-t-il des questions ?

Non.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 20

Vote sur le « Partenariat de Recherche avec l'Université de Bordeaux – Application des méthodes d'Intelligence Technologique pour l'aide à la décision publique »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Merci.

Cette délibération est donc adoptée.

**CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ RELATIVE A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE : COMPLEMENT**

M. BLANCHARD. - La suivante, même chose, c'est une délibération qui concerne la convention territoriale d'exercice concerté pour notre soutien aux politiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Vous savez que cette convention territoriale d'exercice concerté propose aux Collectivités de la Région qui le souhaitent et qui sont concernées de participer au soutien de notre politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Le texte de la convention vous a été proposé pour validation et nous l'avons validé au mois de juin. Au mois de septembre, j'ai organisé une réunion avec l'ensemble des Collectivités territoriales intéressées, il y en avait une vingtaine. Cette vingtaine de Collectivités territoriales va avoir jusqu'au mois de juin 2019 pour signer, il y a tout un circuit de signature pour que l'ensemble des Collectivités signent avec la Région mais le processus n'est pas fermé, il reste ouvert. Cela veut dire que nous pourrions accueillir de nouvelles Collectivités pour devenir signataires et membres de cette convention territoriale d'exercice concerté.

Ce qui vous est proposé ici est d'enrichir cette convention d'un article qui permet de simplifier le dispositif de signature, c'est-à-dire lorsqu'une nouvelle Collectivité voudra intégrer la convention, l'ensemble des signataires sera informé par un courrier du Président et si, dans un délai d'un mois, aucune des Collectivités ne s'est manifestée, l'adhésion de la nouvelle Collectivité sera réputée acquise. C'est extrêmement technique, cela ne change rien sur le fond.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il des observations ?

M. HOUDET. – Je voudrais juste, en moins d'une minute, dire quelques mots sur cette délibération.

Sur la délibération 20, il s'agit de mieux structurer le partenariat recherche avec l'université de Bordeaux et nous sommes tout à fait d'accord.

Sur la deuxième délibération et suite à la création qui a été votée le 25 juin 2018 en plénière, il s'agit d'optimiser la convention territoriale d'exercice concerté et nous en avons parlé en Commission, nous pensons qu'il faudra porter une attention à l'équilibre entre les pôles universitaires des grandes villes et les petites entités territoriales d'enseignement

supérieur et recherche, souvent à l'écart des industries innovantes – et nous en avons parlé
-

Donc nous voterons pour ces deux délibérations de façon favorable, et qu'il me soit permis à cette occasion d'exprimer notre reconnaissance pour le travail du vice-Président BLANCHARD et les services, très compétents. L'enthousiasme et l'innovation dont ils font preuve renforcent l'ambition prioritaire de la Région en faveur de la jeunesse. Nous serons donc à vos côtés pour cette noble tâche.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Gérard BLANCHARD, vous faites toujours l'unanimité dans vos délibérations, bravo.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 21

Vote sur la « Convention Territoriale d'Exercice Concerté relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche : complément »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Merci beaucoup pour cette unanimité et pour la recherche et l'enseignement supérieur.

N° 22

TABLEAU DES EMPLOIS

N° 23

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

N° 24

HARMONISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES CADRES D'EMPLOIS EN ATTENTE DU RIFSEEP

N° 25

MODALITES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ASTREINTE ET DES INTERVENTIONS EN CAS D'ASTREINTE

M. CHERET. - Des délibérations qui vous passionnent, comme habituellement, la première étant sur le tableau des emplois, avec la création de 16 postes permanents et de 10 postes non permanents. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, Madame la Présidente, simplement que cela s'inscrit dans une masse salariale maîtrisée puisque de BP à BP, nous serons à - 0.14 % entre 2018 et 2019. Et ces emplois sont bien sûr inclus dans le BP 2019, avec une vigilance particulière de Madame la vice-Présidente aux finances.

S'il y a des questions...

Mme BEZIAT. - Je voulais intervenir sur l'ensemble des quatre rapports, si vous le permettez, que je mettrai ensemble : le 22, le 23, le 24 et le 25.

L'ensemble de ces quatre rapports donne l'occasion au groupe LR-CPNT, à mi-mandat, d'exprimer notre désaccord sur votre politique de Ressources Humaines. On estime que l'on peut mieux faire. En effet, nos valeurs, nos principes sont constants en la matière, ils nous amènent à privilégier l'optimisation de la dépense publique, de trier la bonne, l'utile dépense, de la superfétatoire, un peu comme le bon et le mauvais cholestérol. Et il nous semble qu'il manque, dans notre Collectivité, en matière de RH, un travail méthodique, partagé avec les partenaires sociaux, de modernisation des fiches de postes, d'adaptation des compétences, de ciblage des formations, d'utilisation de nouvelles technologies, de

nouveaux outils, tout cela pour arriver à un organigramme glissant, de plus en plus optimisé, avec moins d'agents, mais mieux payés, avec des parcours professionnels et des plans de carrière. Cette trajectoire nous semblerait influencer positivement l'absentéisme, la motivation, et donc la qualité de vie au travail.

On ne sent pas ce vaste chantier entrepris dans notre Collectivité. Aussi, nous voterons contre la délibération 22 des créations d'emplois, et nous nous abstiendrons sur les délibérations suivantes : 23, 24 et 25, puisque nous sommes d'accord pour améliorer les accessoires au salaire mais à condition qu'ils soient accompagnés d'une démarche d'adaptation des effectifs et des compétences, tel que je l'ai dit tout à l'heure.

Mme ABELIN. - Le groupe UDI s'abstiendra sur les quatre mêmes rapports.

M. CHERET. - A la limite, est-ce que j'ai besoin de présenter les trois autres rapports ?

Je vais quand même répondre en deux mots, très rapidement, cela a été fait par un de mes prédécesseurs sur un autre sujet, j'inviterai quand même ceux qui s'opposent à la politique de la Collectivité en matière sociale et notamment en matière de maîtrise des effectifs, d'avoir moins de personnes, mieux payées, etc. par rapport à la construction de contrats d'objectifs, etc. à venir siéger en Comité Technique et en Comité CHSCT, de façon à ce qu'ils voient ce que l'on construit parallèlement avec les OS.

Et je terminerai en vous disant simplement, pour ne pas polémiquer davantage, qu'il y a ce qui relève de la décision politique, qui sont les orientations en termes d'emploi, et ce qui relève de l'organisation de l'Administration, qui est la responsabilité, en l'occurrence maintenant, de la Directrice Générale des Services. En plus, il y a un principe qui est la pédagogie de répétition puisque vous dites qu'il faut maîtriser les dépenses budgétaires, je vous ai dit que malgré un GVT (Gain Vieillesse Technicité) qui représente mécaniquement, quoi que nous fassions, de par la loi, une augmentation d'1.5 % de la masse salariale, nous passerons, de BP à BP, à - 0.14 %. Et c'est un effort important.

Enfin, nous avons mis en place des contrats d'objectifs avec les différentes Directions mais ce n'est pas l'objet de délibérations en plénière, c'est le fonctionnement de l'Administration et dans ces contrats d'objectifs, non seulement nous ne travaillons pas simplement en ETP, parce que c'est une mauvaise façon de faire, mais en masse salariale et en réorganisation permanente.

Voilà ce que j'ai à dire, Madame la Présidente, sur ces quatre délibérations.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je mets aux voix les délibérations l'une après l'autre.

La délibération 22, tableau des emplois, qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui ne vote pas pour cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Mme FROPOS. - Abstention pour les non inscrits, s'il vous plaît.

Mme LANZI. - présidente de séance - Et qui vote contre ?

LR.

N°22

Vote sur le « Tableau des emplois »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

La délibération 23, qui vote pour cette délibération ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme FROPOS. - Les non inscrits, s'il vous plaît.

Mme LANZI. - présidente de séance - Qui ne participe pas au vote ?

Personne.

N° 23

Vote sur la « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

La délibération 24, l'harmonisation du régime indemnitaire, qui vote pour cette délibération ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Et qui ne participe pas au vote ?

N° 24

Vote sur l'« Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente du RIFSEEP »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Et la délibération 25, qui vote pour cette délibération ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Et qui ne participe pas au vote ?

N° 25

Vote sur les « Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte et des interventions en cas d'astreinte »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

**REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT APPLICABLE
AUX AGENTS DE LA REGION**

M. CHERET. - C'est un simple ajustement et adaptation des modalités de prise en charge des frais de déplacement aux agents de la Région, eu égard à la situation constatée depuis la fusion, notamment en précisant, par rapport aux textes juridiques de base, la notion de mission, des ordres de mission ponctuels et annuels, et les conditions de prise en charge des frais de transport et notamment, la priorité au train et aux véhicules de service.

Pour l'année 2019, nous souhaiterions travailler sur un nouveau point qui est l'indemnité kilométrique vélo, mais ce n'est pas encore dans cette délibération, ce sera pour 2019.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

N° 26

Vote sur le « Règlement de prise en charge des frais de déplacement applicable aux agents de la Région »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Merci.

DISPOSITIF VISANT A FACILITER L'EXERCICE DU MANDAT DES ELUS REGIONAUX

M. CHERET. - La délibération 27 concerne des problématiques de frais de représentation du Président et de frais de déplacement des Conseillers régionaux. Pour les frais de représentation du Président, c'est juste un problème d'imputation comptable donc c'est à la demande du Payeur régional que cette délibération a été établie.

Et concernant les frais de déplacement des Conseillers régionaux, cela concerne un éclaircissement par rapport aux réunions de l'ARF, pour qu'ils soient correctement pris en charge.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

N° 27

Vote sur le « Dispositif visant à faciliter l'exercice du mandat des élus régionaux »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

▪ ***NON PARTICIPATION : M. ROUSSET (PS)**

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. CHERET. - Comme habituellement, la présente délibération a pour objet de vous rendre compte de l'utilisation de la délégation conférée au Président pour toute action en justice au nom de la Région pour des contentieux ou de défense de la Région dans toute action intentée contre elle, comme nous le faisons à chaque séance plénière. Vous avez en annexe la liste des contentieux et des différents recours sur lesquels le Président est délégué pour agir.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il des observations ?

C'est une communication.

M. CHERET. - C'est une information à l'Assemblée plénière, effectivement.

N°28

Sur la Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région
Nouvelle-Aquitaine

L'Assemblée donne acte

Mme LANZI. - présidente de séance - Je crois que nous en avons fini pour ce soir. J'ai une petite communication à vous faire quand même, je veux simplement vous préciser qu'il y a une exposition sur le site de Bordeaux, qui se déroule ces jours-ci, qui est un projet d'expérimentation pédagogique, social et culturel, pour la valorisation des acquis des pratiques ordinaires à la reconnaissance des compétences professionnelles et à l'attractivité des métiers de l'aide à domicile. Cela s'appelle « Quel Talent ! ». Cette exposition est prêtée par le pôle Culture et santé de Nouvelle-Aquitaine.

Je vous donne rendez-vous demain matin, 9 h 00.

Je vous souhaite une excellente soirée et une bonne nuit.

SUSPENSION DE SEANCE

**PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES NOUVELLE-
AQUITAINE**



Mme LANZI. - présidente de séance - Mesdames et Messieurs, chers collègues, maintenant que nous avons le quorum, je déclare ouverte cette deuxième journée de séance plénière.

Pour des raisons pratiques, je vais laisser la parole à Catherine VEYSSY pour les délibérations 38, 39 et 40 - si vous en êtes d'accord - suivies d'un diaporama.

Mme VEYSSY. - Bonjour mes chers collègues.

Je vais donc vous présenter le Pacte régional d'investissement dans les compétences pluriannuelles puisque ce sera un Pacte qui va porter sur la période 2019-2022. C'est un peu le droit fil des délibérations précédentes que nous avons prises à la fois sur le CPRDFOP 2018-2022, qui avait été voté en plénière en juin 2018. Ensuite, lors de notre plénière d'octobre, nous avons adopté la politique régionale de la formation professionnelle, ce que nous souhaitons apporter comme fil rouge, comme objectif, pour inscrire dans le cadre des négociations que nous avons menées avec l'Etat dans le cadre de ce Pacte.

Ce Pacte régional est ambitieux puisque vous allez voir qu'il va monter en puissance progressivement, il va nous permettre d'atteindre plus de 60 000 parcours sur la période jusqu'au moins en 2020. La grande nouveauté de ce Pacte est - comme je l'ai dit en introduction - qu'il est pluriannuel, c'est-à-dire que nous sommes sur un engagement proposé par l'Etat à hauteur de 502.45 M€, c'est le principe de l'additionnalité, c'est-à-dire que ces financements complémentaires de l'Etat viendront en addition de l'effort propre de la Région, ce que l'on appelle le « socle » des parcours de formation que nous nous sommes engagés à faire, un financement à hauteur de 648.80 M€ sur la même période. Ce qui fait que nous sommes sur un effort financier Etat-Région sans précédent puisque nous sommes sur un peu plus d'1.151 milliards d'euros, en pluriannuel, pour la période 2019-2022. C'est un effort qui sera partagé avec Pôle Emploi, qui de son côté, s'engage sur 5000 parcours individuels de qualification dès 2019.

Pour que ce Pacte fonctionne, pour cet engagement, cette approche inédite, cela va nécessiter une approche un peu particulière puisque le Pacte, ce ne sont pas seulement des éléments quantitatifs, ce n'est pas seulement un nombre de parcours supplémentaires, c'est

tout un environnement, toute une transformation qui doit s'opérer avec toutes les parties prenantes de la formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine puisque cela veut dire que cela imposera la mise en cohérence des interventions, aussi et c'est très important pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait à la fois une approche régionale, c'est-à-dire que nous soyons garants dans ce Pacte, en termes de pilotage, de coordination avec l'Etat, avec la Région, et aussi les partenaires sociaux, nous serons garants de la mise en œuvre de ce Pacte chaque année. Mais il faut aussi qu'il y ait une approche qui se décline localement et nous allons voir de quelle manière.

La première chose pour aborder ce cap de transformation est qu'il faut analyser en continu ces besoins de formation, et vous le savez, c'est le principe de la formation, il faut croiser à la fois les besoins des territoires, des entreprises, et des publics. Pour cela, nous avons déjà des instances qui fonctionnent, qui réunissent l'ensemble des partenaires de la formation, y compris les partenaires sociaux et les représentants des salariés et des entreprises, c'est cette cellule « Prospective régionale ». Mais quand je parle aussi d'une identification des besoins au niveau régional, cela veut dire aussi que nous devons travailler en contrat de filières avec l'Etat et avec les Branches professionnelles, et ce seront des contrats de filières, que nous sommes en train d'élaborer et qui vous seront proposés au fur et à mesure de l'état d'avancement. Nous avons déjà commencé ces contrats de filières, une première vague est en cours sur la production agricole, les métiers du BTP, les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, du numérique, de l'industrie, des services à la personne. C'est la première vague qui va se travailler en 2019 et c'est très important parce que ce sont ces contrats de filières qui nous amèneront à poser vraiment un regard accru sur la nécessité de faire évoluer les métiers et sur les besoins identifiés sur les recrutements à venir des entreprises sur ces filières-là.

C'est l'approche régionale, et l'identification des besoins doit se faire aussi au niveau local, c'est pour cela que nous travaillons aussi sur la mise en place de comités territoriaux de formation, qui seront animés par la Région et en lien avec Pôle Emploi, les unités de la DIRECCTE, il y a 44 bassins d'emplois à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Cela veut dire que cette animation-là, cette définition-là des besoins au niveau des territoires, doit se travailler sur cette maille-là. Et cela veut dire aussi, s'agissant des besoins des publics, que nous travaillons également avec la mise en place d'une Commission que nous avons travaillée, que nous mettons en place au niveau du CREFOP, qui est cette Commission « Besoins des publics » qui va, elle, rassembler celles et ceux qui accompagnent les demandeurs d'emploi dans leur parcours de formation et d'insertion. Je pense aux Missions Locales, je pense à Pôle Emploi, je pense à Cap Emploi qui eux, ont vraiment la connaissance très fine des publics.

Pour résumer concrètement ce Pacte, en gros, nous sommes bien sur une logique d'additionnalité – vous l'avez bien compris – c'est-à-dire que l'effort de l'Etat sera consenti dès lors que la Région elle-même déroule ses socles et ses parcours de formation. Les deux axes d'intervention principaux du Pacte régional sont à la fois l'axe 1 « propose les parcours qualifiants vers l'emploi », l'axe 2 « garantir l'accès des publics plus fragiles » et je vais vous le détailler, sachant qu'il y a un axe 3 qui est transverse et qui est fondamental, c'est le soutien à l'ingénierie, c'est l'accompagnement de l'appareil de formation à entamer ce cap de la transformation. C'est pour cela que pour accompagner au mieux les organismes de formation, nous avons mis en place, en 2018, un fonds régional d'innovation dans la formation, avec un premier appel à projets qui a été posé cette année, et des premiers projets qui ont été retenus, et un appel à projets aussi à la digitalisation pour travailler auprès des professionnels de la formation pour transformer aussi leur pratique pédagogique via les outils numériques.

Si l'on revient sur les tableaux, en résumé, nous avons repris, lors de la dernière plénière – vous devez vous en souvenir – le principe des briques de couleur puisque finalement, c'était ce qui apparaissait comme le plus parlant et d'ailleurs, la Direction régionale de la DIRECCTE me disait que cela a été repris aussi au niveau national parce qu'ils ont trouvé que ce système de présentation que nous avons fait ici, en Nouvelle-Aquitaine, était très intéressant. Donc sur l'année 2019 – nous y sommes dans quelques semaines – qui sera l'année de mise en œuvre de ce Pacte, vous avez à la fois présenté à travers les axes ce qui relève du socle commun, du droit commun, le socle régional et labellisé, estampillé « Pacte », ce qui va entrer dans le cadre du Pacte. Et vous avez le détail du nombre de parcours, vous voyez donc que sur l'année 2019, la mise en œuvre du Pacte va générer 17 700 parcours de formation supplémentaires, qui vont s'ajouter à pratiquement la quarantaine de milliers de parcours qui seront déjà dans notre socle de PRF.

Ensuite, si l'on poursuit, le deuxième tableau sur la période 2020-2022, sur la suite, en cumulé, vous avez le détail qui vous est apporté, à la fois ce qui concerne le socle régional et à la fois ce qui concerne le Pacte et on arrive, en moyenne annuelle, avec une montée en puissance à 22 000 parcours de formation supplémentaires par an.

Pour résumer, vous retrouvez là vos axes, c'est-à-dire, si l'on démarre cet axe 2 qui est vraiment en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, les plus fragiles, les plus vulnérables, on travaille à la fois la première marche, la première brique – rappelez-vous ce que nous avons présenté lors de la plénière d'octobre - c'est-à-dire l'orientation, le dispositif d'amorce des parcours, et aussi aller vers un premier socle de compétences, les savoirs de base pour lesquels cela peut être nécessaire. Ce qui nous permet, en bleu, d'arriver à

l'objectif du premier niveau de qualification, les dispositifs « Nouvelle chance » et ensuite, une aide apportée, professionnalisée, l'aide au recrutement des entreprises à partir d'une réponse spécifique qui doit être apportée à chaque entreprise qui exprime le besoin de recruter tel ou tel profil.

Voilà en résumé ce que je pouvais dire sur le Pacte de compétences et je suis à votre disposition pour toute question.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il des observations ?

Mme MOGA. - Bonjour à toutes et tous.

Madame la Présidente, chers collègues, ce Pacte répond à l'une de nos préoccupations : la nécessaire adaptation des formations à l'émergence des emplois de demain. Il nous satisfait aussi parce qu'il illustre l'union des forces, Etat et Région sont dans une logique de complémentarité et Catherine l'a dit, d'additionnalité, au service d'une cause qui nous semble prioritaire.

Mais ce dispositif suscite aussi de nouveaux défis : la montée en puissance des formations exige une montée en puissance de nos Ressources humaines. La mise en œuvre du plan « 500 000 », puis du PIC, a asphyxié les services, notamment les équipes en charge de l'instruction des marchés de formation. Cette nouvelle vague de formations va générer de nouveaux besoins. Nous vous demandons donc de redéployer les Ressources adéquates. Il faut aussi accompagner et structurer les organismes de formation. Le Pacte fait référence à une nécessaire, je cite « ré-ingénierie pédagogique ». C'est ambitieux mais comme le CESER, nous nous inquiétons de la capacité des organismes de formation à répondre de façon qualitative et quantitative aux marchés qui vont être lancés.

Le Président ROUSSET avait pointé, lors de la dernière plénière, les marchés infructueux. S'il y a des marchés infructueux, c'est que pour certaines spécialités, nous n'avons pas d'offre, ou des offres de qualité médiocre. Il nous appartient donc d'aider les organismes de formation à améliorer leur offre, en prenant en considération le cap des transformations. À l'instant, Catherine a souligné qu'il y avait de nouvelles pistes, qui nous paraissent bonnes, je pense au fonds d'innovation ou à la digitalisation. D'autres défis sont inhérents à la complexité du dispositif, quid de l'imputation des dépenses au Pacte ou au SPRO quand les cibles sont identiques, comme c'est le cas dans l'axe 1, comment organiser la coordination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi ? Un grand pas en avant est réalisé par ailleurs avec le recueil des besoins des entreprises mais la question du placement reste entière. Sur ce sujet, nous comptons souvent sur nos propres outils, notamment tous les écosystèmes qui combinent formation et entreprises. Plus largement, il

faut une réflexion transverse sur la question du recrutement. Il me semble qu'en juin d'ailleurs, le Président ROUSSET avait annoncé la création d'un groupe de travail sur le recrutement, où en est-on ?

Je vous remercie.

Mme ABELIN. - Madame la Présidente, je voudrais juste faire état de la réalité de ce que les prescripteurs de formation connaissent quotidiennement, puisque c'est mon cas. Franchement, entre le plan « 500 000 », le PIC, où l'on fait un pas en avant, deux pas en arrière, systématiquement, c'est-à-dire que quand vous accompagnez quelqu'un qui est éloigné de l'emploi, il faut construire le parcours. Et au final, vous construisez un parcours et neuf fois sur dix, vous ne pouvez pas prescrire la formation parce qu'à ce moment-là, les robinets sont fermés. Et après, dans les derniers mois de l'année, on vous dit « maintenant, il faut prescrire, et il faut y aller vite, même si cela ne correspond pas aux besoins de la personne et même si ce que vous avez construit pendant huit mois n'entre pas « dans les clous » ». C'est ce qui s'est passé avec le PIC cette année, je voulais vous le dire parce que c'est ce qui s'est passé avec le plan « 500 000 » et c'est ce qui se passe à nouveau avec le PIC cette année, où l'on a fait pression sur les équipes, fait pression sur les prescripteurs pour que les trois dernières semaines de l'année, ils s'empressent d'engager les fonds rapidement, même si cela ne correspondait absolument pas à ce qu'ils avaient travaillé avec la personne pendant huit ou dix mois.

Je vous alerte parce que le fait de toujours lancer des plans, sans évaluer les précédents, de toujours prévoir des fonds mais sans visibilité sur du long terme, c'est l'ennemi du bien parce que l'on prévoit toujours des enveloppes, qui apparaissent énormes sur le moment mais qui, vu du terrain, ne sont jamais dans la continuité et dans la constance. Donc je vous alerte vraiment sur ce point parce que l'on n'a encore pas d'évaluation du PIC – et le CESER l'a d'ailleurs noté – et je trouve cela vraiment dommage. Et je peux vous assurer que ce qui s'est passé ces trois dernières semaines sur le terrain était vraiment très contreproductif, et pour les personnes accompagnées, et pour la Région au final, je pense.

Par ailleurs, sur le volet « accompagnants », on parle toujours de Pôle Emploi mais il existe, sur les territoires, d'autres types d'accompagnants. Je rejoins complètement Martine MOGA sur l'idée de ce groupe de travail « recrutement et orientation », je pense que c'est vraiment une clef du succès pour associer tous les prescripteurs.

Et le troisième point est qu'il existait un outil en Poitou-Charentes – Madame la Présidente, vous avez contribué à son élaboration quand vous étiez élue de la majorité picto-

charentaise il y a encore peu – c'était le SPRF et le SIP qui permettaient à tous les accompagnants de toutes les origines de structures, de prescrire assez facilement, sans présélection de personnes, c'est-à-dire que l'on faisait confiance aux accompagnants pour déterminer les profils adaptés et pour construire le parcours avec les gens qu'ils accompagnent. Et je trouve vraiment dommage que l'on change encore d'outil alors-même qu'il commençait juste à être vraiment maîtrisé des équipes. Je trouve que cela aurait pu être intéressant de l'élargir et de bénéficier de cette belle expérience pour l'élargir à toute la Région.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. VERDIN. - Bonjour.

Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention...

Désolé pour la parité.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je suis une femme, aux dernières nouvelles.

Merci.

Et j'y tiens.

M. VERDIN. - Vous avez raison d'y tenir. C'est un lapsus, Madame.

Madame la Présidente, avant de commencer mon intervention, je voudrais faire porter mon intervention sur la délibération 38 et la délibération 40, donc il est possible que je dépasse d'une minute ou deux.

Les deux délibérations qui nous sont présentées portent, l'une, sur la mise en place du Pacte d'investissement régional dans les compétences et pour la seconde, sur le Pacte territorial d'insertion des P-A. Ces deux textes sont portés par la même ambition : placer la formation professionnelle au cœur de la politique régionale de développement économique de notre Région et ne plus laisser personne sur le bord du chemin de la qualification et de l'emploi. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans le droit fil de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée le 5 septembre dernier, dont l'objectif est de transformer le système de formation professionnelle et son financement.

Cette loi, censée remédier à l'échec de la formation professionnelle et de l'emploi, risque de mettre en place une série de mesures aussi coûteuses qu'inefficaces, ainsi en est-il du Pacte d'insertion régional, dont la forme semble être un décalque des plans précédents, censée améliorer la situation des chômeurs et faire de la formation la pierre angulaire de la

relance économique. Pour mémoire, rappelons ce triste constat d'échec qui, de plan « 500 000 » en plan « 165 000 » et en 80 000 formations supplémentaires n'a mené à rien, si ce n'est à multiplier les travailleurs précaires qui, de TUC en CES, n'ont réussi qu'à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage pour créer des catégories de sous-emplois, peu qualifiés et précaires.

Le Pacte d'investissement dans les compétences entre la Région et l'Etat qui nous est présenté aujourd'hui, doté d'une enveloppe de 502.4 M€ sur la période 2019 à 2022, a pour ambition d'améliorer la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi en mettant l'accent sur la création de places de formation pour les chômeurs peu qualifiés : le développement d'actions pour les jeunes décrocheurs, des actions de préparation au dispositif d'alternance, et des actions ciblées sur un public particulier. Par ailleurs, la Région prévoit d'investir 648 M€ sur la même période, pour la formation des demandeurs d'emploi.

La Région souhaite mettre en place 60 000 parcours de formation dès 2020. Pour cela, elle entend favoriser deux axes principaux : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu au regard des besoins de l'économie du temps réel et de la façon prospective, garantir l'action des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences-clefs. Permettez-moi de vous dire, Madame la Présidente, qu'au regard des enjeux de la formation et de la résorption de chômage, le Pacte que vous nous proposez est très en dessous des besoins. En effet, il cible prioritairement les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi. Comment faire d'une ambition aussi minimaliste le socle d'une refonte complète de notre système de formation ? Plus que d'un énième plan, aussi coûteux qu'inutile, c'est bien d'une refonte totale de notre système de formation dont nous avons besoin. Celle-ci passe par une refonte complète de notre système scolaire, rendant à l'apprentissage et à la formation professionnelle ses lettres de noblesse, encourageant l'apprentissage dès 14 ans et permettant la mise en place d'un véritable parcours de qualification. Pour cela, l'école primaire doit retrouver sa fonction de transmission des savoirs élémentaires, tant dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, que du savoir mathématique.

Mme LANZI. - présidente de séance - Quatre minutes, s'il vous plaît.

M. VERDIN. - Le collège unique, vecteur d'échecs à répétition depuis 40 ans, doit être abandonné et remplacé par un double cursus : filière courte avec voie professionnelle, et filière longue préparant à l'enseignement supérieur...

Mme LANZI. - présidente de séance - S'il vous plaît, pouvez-vous conclure, vous avez dépassé votre temps. Merci.

M. VERDIN. - Madame, il y a deux délibérations, c'est pour cela, excusez-moi.

Au lieu de cela et alors que vous nous présentez souvent la formation professionnelle comme une voie d'excellence, le Pacte régional que vous nous proposez place dans ses objectifs prioritaires la maîtrise des savoirs de base. Cette maîtrise, qui devrait être la base de notre système scolaire de premier niveau, signe l'échec de ce dernier puisque 22 % des jeunes de la classe d'âge 15-24 ans n'ont aucun diplôme. Cet échec patent de notre système scolaire est également marqué du sceau de l'incohérence puisqu'à l'heure où les 80 % d'une classe d'âge ont le Baccalauréat, jamais nous n'avons eu autant de décrocheurs et autres inadaptés du système. Notre modèle scolaire souffre en effet du mépris dans lequel a été tenu l'apprentissage et la formation professionnelle. Il souffre également de la mixité culturelle...

Qui fait dans de plus en plus d'établissements, les élèves ne maîtrisent pas les savoirs de base, pour la simple raison qu'ils ne sont pas français. Nous touchons là une question essentielle qui est d'ailleurs mise en exergue par la délibération sur le Pacte territorial d'insertion des P-A, celui-ci met en effet l'accent, au travers de sa fiche-actions n° 15, sur une action concertée d'insertion pour les réfugiés. Cette action passe notamment par la mobilisation des dispositifs en faveur des jeunes de moins de 25 ans, permettant aux publics réfugiés d'accéder aux dispositifs de droit commun en matière d'emploi et de formation...

Mme LANZI. - présidente de séance - S'il vous plaît, merci, veuillez conclure.

M. VERDIN. - Je vous ai dit au départ que j'avais la 41...

Mme LANZI. - présidente de séance - Il faut intervenir après chaque délibération, s'il vous plaît. On ne fait pas un pack de quatre délibérations en une. C'est une intervention après chaque délibération, s'il vous plaît.

M. VERDIN. - Je conclue, Madame.

Par ailleurs, à l'heure où tant de français affrontent des difficultés de logement, le PTI des P-A prévoit de cibler 250 logements afin d'accompagner les réfugiés dans leur accès au logement. Dans ces conditions, comment vous faire confiance, Madame la Présidente ? Comment soutenir ce projet alors qu'en 25 ans, vous n'avez ni pu, ni su, ni voulu proposer une autre politique de formation ? Nos interrogations sont d'autant plus fondées que les décrets d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ne sont pas encore parus, laissant bien des points en suspens sur sa future mise en œuvre et sur la place qui sera laissée aux Régions dans ce nouveau cadre.

Je termine. Pour toutes ces carences relevées dans votre projet, ainsi que par la préférence étrangère qu'il érige en principe, le groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.

Merci de m'avoir écouté.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme NADAU. - Merci Madame la Présidente.

Le PIC et sa déclinaison régionale nous sont présentés comme une opportunité pour développer l'approche « compétences » dans les parcours de qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés, et la transformation de l'offre de formation. Nous reconnaissons que sur le papier, nous partageons les axes d'intervention et bon nombre des moyens d'actions. L'important engagement financier de l'Etat et de la Région se veut à la hauteur des objectifs ambitieux à atteindre. Nous ne doutons pas de la volonté de la Région de réussir à trouver des approches nouvelles et des solutions innovantes qui fédèrent l'ensemble des acteurs concernés et en premier lieu, les entreprises et les territoires. Et nous saluons le travail des services qui a permis de présenter ce Pacte dans les délais.

Néanmoins, nous soulèverons quelques points de vigilance, voire d'inquiétude, quant aux moyens opérationnels pour sa mise en œuvre, notamment en termes de Ressources humaines pour la gestion administrative des achats publics de formation, la mobilisation des moyens pour identifier et accompagner les publics prioritaires du Pacte, accompagnement sur le parcours de formation, bien sûr, mais aussi accompagnement social pour une insertion réussie. L'appareil de formation pourra-t-il répondre à cette demande supplémentaire d'offre de formation ? La mobilisation sans précédent attendue de tous les prescripteurs, dont les acteurs du Service public de l'emploi sera-t-elle possible avec cette montée en puissance – comme vous le disiez, Catherine VEYSSY - ?

Autre point de vigilance, c'est avoir une équitable répartition territoriale des offres de formation. Face à une faible mobilité géographique des demandeurs d'emploi, au déficit de formations en milieu rural, c'est un point prioritaire pour obtenir des résultats plus favorables en termes de retour à l'emploi. Le Pacte s'articule et est complémentaire du CPRDFOP, mais il doit aussi s'articuler et être complémentaire des orientations stratégiques du SRDEII. Vous l'évoquez avec les contrats régionaux de filières mais je vous propose de l'ajouter dans la synthèse présentant la délibération, car ce contrat et ce Schéma ne vont pas l'un sans l'autre car ils permettent de construire une vision des besoins en emplois et en compétences dans une approche à court terme et moyen terme, mais aussi dans une approche

prospective des besoins de l'économie régionale, en lien avec les enjeux de développement économique.

Notre groupe a toujours insisté sur l'évaluation des politiques mises en œuvre afin de corriger le tir si nécessaire. Nous souscrivons donc au système d'évaluation, avec la clause de revoyure imposée par le Pacte. Dès le début de la mise en œuvre du Pacte, des pratiques de suivi d'évaluation doivent être mises en place pour apprécier quantitativement, mais aussi qualitativement, les réalisations et les effets au regard des engagements pris. Quand vous écrivez qu'il y aura un suivi-évaluation des réalisations et résultats immédiats du Pacte cela ne signifie pas qu'il y aura une évaluation sur l'efficacité, c'est-à-dire sur le retour à l'emploi. Pouvez-vous nous apporter une réponse ? Car la réussite de ce Pacte se mesurera au taux d'insertion à l'emploi au regard des moyens financiers mis en œuvre. Nous ne sommes plus dans une logique quantitative comme nous l'avons connue par le passé. Il ne s'agit pas de former pour former, mais il s'agit de permettre à chacun de trouver sa place sur le marché de l'emploi.

Malgré nos inquiétudes sur l'opérationnalité des conditions de mise en œuvre de ce plan, notre groupe votera favorablement et restera vigilant sur cette phase opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme MARENDAT. - Notre groupe est tout à fait satisfait de voir la Région s'engager aux côtés de l'Etat pour ce grand Pacte régional d'investissement dans les compétences sur les années qui viennent. Ce plan a donc l'ambition – comme Madame la vice-Présidente l'a dit – de développer les compétences des personnes les plus fragiles, les moins qualifiées, les plus éloignées de l'emploi, tout en répondant aux besoins nouveaux ou non satisfaits des entreprises. Nous saluons le fait que de nouvelles collaborations puissent permettre de nourrir et de construire ce grand plan de formation, tant au niveau du recueil des besoins des entreprises, en travaillant avec les Branches professionnelles, les filières, les territoires, qu'au niveau des besoins des demandeurs d'emploi ou des salariés. C'est peut-être enfin l'opportunité pour la Région de voir l'offre et la demande en matière de compétences se rencontrer, ou a minima, se rapprocher. L'offre devra donc ne plus être figée, elle devra au contraire évoluer au gré des besoins et dans le souci de ne pas opposer une approche régionale globale, à une approche plus territoriale, attentive aux spécificités de chacun de nos territoires.

Nous notons toutefois que pour que ce plan puisse réussir pleinement, il y a des points de vigilance. Le premier point de vigilance est que quand on a un public – Véronique

ABELIN l'a évoqué – particulièrement éloigné de l'emploi, en règle générale, il faut accompagner aussi sur le volet social. Nombre de demandeurs d'emploi, fort éloignés du marché du travail, ont besoin d'être accompagnés en matière de mobilité, de logement, et parfois-même d'addiction. Et sur ce champ-là, pour que le plan réussisse, il faudra s'assurer que les Départements travaillent bien en parfaite complémentarité avec la Région pour accompagner au mieux les demandeurs d'emploi sur le volet social.

Et de même – comme Martine MOGA l'évoquait -, c'est un plan de formation sans précédent et ce volume complémentaire de formations risque d'être difficile à absorber à la fois pour les organismes de formation, même si nous avons noté qu'il y a la volonté de les accompagner entre autre sur le champ de l'innovation, mais aussi pour les services régionaux parce que c'est clairement un surcroît de travail important.

Mais nous voterons ce plan parce que nous pensons qu'il va dans le bon sens.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. MINVIELLE. - Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, ce Pacte régional d'investissement dans les compétences sur lequel nous devons nous prononcer est bien la déclinaison du PIC, dont l'objectif est d'améliorer la qualification des jeunes ou adultes demandeurs d'emploi. Je crois qu'il nous semble important de mettre en perspective aujourd'hui les enjeux pour notre territoire : plus de 500 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, 50 % des inscrits à Pôle Emploi sont des chômeurs de longue durée, 20 % des 15-64 ans n'ont aucun diplôme, enfin, 50 000 jeunes sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme, ni qualification. Et à travers ce Pacte qui nous est présenté, le Conseil Régional réaffirme avec force sa volonté de faire de la formation professionnelle un vrai tremplin, un vrai passeport pour l'emploi, tout en répondant aux besoins de recrutement qu'expriment, dans certains secteurs, les entreprises.

Alors oui, l'emploi, qui est le premier de nos combats, car n'en déplaise au Président MACRON, n'en déplaise aux élus En Marche, MoDem, n'en déplaise aux élus de cette Assemblée qui soutiennent la politique du Président MACRON, il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver un emploi. Alors oui, l'emploi, premier de nos combats, et la formation professionnelle est une arme pour mener ce combat. Certes, à Génération.s, on n'occulte pas le fait que la formation n'est pas la seule solution pour résoudre le chômage de masse. Certes, on n'ignore pas non plus les conséquences actuelles de la politique « en même temps » du Président MACRON. En même temps qu'on lance un plan de formation ambitieux, des coupes budgétaires dévastent les opérateurs du Service public de l'emploi,

sans évoquer le cas de l'AFPA – sur lequel nous reviendrons en fin de séance à travers une motion – faut-il quand même rappeler la suppression de 1000 postes en 2019 à Pôle Emploi, avec une programmation de 4000 postes supprimés d'ici 2022 ? Or, et on le sait tous, ce sont quand même les agents de Pôle Emploi qui déclenchent les premières actions de formation. Et la réussite de ce Pacte régional passera par l'implication des agents de Pôle Emploi. Malheureusement, ce n'est pas en supprimant des postes que l'on pourra être encore plus performant.

Néanmoins, malgré ce contexte que l'on ne peut ignorer, ce Pacte investissement qui nous est présenté va dans le bon sens. Il va nous permettre de renforcer nos dispositifs existants et expérimenter des actions nouvelles, mieux accompagner, mieux former, accroître le niveau de compétences des publics les plus fragiles, et répondre aux besoins de recrutement qui se font jour. L'accès à des qualifications reconnues, l'accès à des formations tout au long de la vie sont donc une nécessité pour tout demandeur d'emploi. C'est une question tout simplement de justice sociale.

Alors oui, le groupe Génération.s salue avec force l'engagement de notre Collectivité, qui est absolument remarquable sur ce point, avec 650 M€ investis sur la période du Pacte, c'est-à-dire sur quatre ans, et un objectif de 60 000 parcours de formation.

Alors oui, Madame la Présidente, le groupe Génération.s souscrit pleinement aux orientations de ce Pacte et votera en conséquence.

Merci.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme VEYSSY. - Je vous remercie toutes et tous pour vos contributions lors de la plénière mais aussi lors des travaux de la Commission.

Effectivement, vous avez globalement pointé ce qui va être l'élément fondamental de ce Pacte, c'est cet engagement pluriannuel. C'est-à-dire que pour la première fois dans l'Histoire des politiques de formation professionnelle, nous allons pouvoir non plus céder – comme vous le disiez à plusieurs reprises – à l'urgence de la prescription parce que précisément, nous allons enfin avoir le temps, et c'est très important, de dérouler et de construire, y compris avec et les prescripteurs, et les organismes de formation, les réponses adaptées. À la fois en termes de réponse à l'offre de formation mais aussi, en termes d'accompagnement.

Je dis cela parce que je rejoins tout à fait ce que vous avez dit concernant le PIC puisque nous avons bataillé au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, et nous n'étions pas la seule Région, je le dis clairement, auprès du Haut-commissariat, pour que justement, l'entrée dans les formations dans le cadre du PIC puisse aller au-delà du 31 décembre 2018, mais aller jusqu'en mars 2019, ce qui aurait fait une année complète entre le moment où nous avons signé le PIC (mars 2018). Malheureusement, cela n'a pas été retenu, le Président a écrit au Ministre, nous l'avons dit, écrit, cette disposition-là n'a pas été retenue et seules seront prises en compte les entrées en formation au 31 décembre. Et la réponse vous est parvenue très tardivement, il y a quelques semaines, ce qui fait que cela a généré ce que vous soulignez fort justement, comme difficulté à la prescription. Avec l'engagement pluriannuel, nous allons pouvoir travailler sur une autre approche par rapport à l'inscription de ces personnes dans les formations.

Ensuite, ce qui me paraît important de relever et que je partage tout à fait avec vous, c'est que quand j'ai dit tout à l'heure que nous n'étions pas uniquement sur du quantitatif, nous allons être sur du qualitatif, y compris en termes d'accompagnement et de construction de parcours de la personne puisque là, on parle bien de la logique de parcours de l'individu et ce temps que maintenant nous allons avoir devant nous, va nous laisser la possibilité d'aller au mieux dans cet accompagnement, y compris sur tout ce qui est périphérique aux conditions de réussite de la formation. Il y a l'accès mais aussi le maintien dans le parcours, la sécurisation du parcours, et ce qui est périphérique, vous l'avez dit, ce sont les conditions d'hébergement, les conditions de mobilité, les conditions de restauration, la rémunération. Je ne l'ai pas dit mais on l'avait évoqué lors de la plénière précédente avec une revalorisation assez conséquente de la rémunération du stagiaire, qui aura quand même 200 € de plus (de 650 €, on va passer à 852 €) donc c'est quand même aussi très important.

Vous êtes destinataires du Pacte, à la page 32 où justement tout ceci est clairement expliqué, c'est-à-dire outre le fait qu'il y a une revalorisation de la rémunération, nous sommes aussi sur la création d'un fonds régional – je l'avais dit la dernière fois mais c'est important de le repréciser – pour accompagner ces mobilités professionnelles. Il y a aussi cette mise en place d'un fonds d'urgence pour les demandeurs d'emploi, qui n'existe pas à l'heure actuelle, pour les aider à faire face à une situation, qui n'entre pas précisément dans tout ce que nous essayons de faire. Et il est important de le travailler en articulation – comme vous l'avez dit – avec les Conseils Départementaux, à travers notamment les PTI (Pactes Territoriaux d'Insertion) dont on dira quelques mots tout à l'heure à la faveur de celui des P-A.

Ensuite, ce que je voudrais également dire concernant – et vous l’avez souligné – l’aspect des RH, nous allons disposer aussi dans ces financements du Pacte, de crédits d’ingénierie qui sont à la fois mobilisables et qui seront mobilisés pour accompagner la transformation des organismes de formation, mais aussi pour pouvoir se doter de Ressources humaines qui permettront d’accompagner le déploiement de ce Pacte sur cette pluriannualité. Je tenais aussi à vous rassurer sur ce sujet.

Pour terminer, l’expérimentation, vous avez parlé du séminaire « Recruter » qui a eu lieu il y a quelques mois, en présence des entreprises, et le Président a dit à plusieurs reprises que la difficulté pour une entreprise est de recruter. Nous sommes en train de travailler sur une première expérimentation, qui devrait être lancée vraiment tout début 2019 (janvier ou février), on est en train de caler la date, sur un territoire plutôt rural, même très rural. Nous avons déjà eu des réunions de préfiguration avec le Département, avec les lycées concernés parce que ce qui est intéressant dans une expérimentation est de travailler à la fois avec le Département sur son volet « compétence sociale », avec aussi les plateaux techniques des lycées parce que là aussi, il faut imaginer une autre façon de travailler, ce Pacte est la mobilisation de tout ce qui fait la ressource en termes de formation sur un territoire. Cela passe aussi par notamment les lycées professionnels. Nous travaillons ce projet avec les représentants des clubs d’entreprises, avec les entreprises, sur une filière que nous avons identifiée plutôt sur les métiers industriels. Nous y travaillons aussi avec les Consulaires. Nous serons donc en mesure de vous présenter cette expérimentation lorsqu’elle sera un peu plus avancée.

Voilà ce que je voulais dire pour terminer la présentation.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Étant donné que la formation est au cœur de nos compétences, je retiens une logique de parcours de l’individu, un accompagnement, une sécurisation des parcours, une revalorisation des stagiaires, la création d’un fonds régional et d’un fonds d’urgence, et la mobilisation – comme vous l’avez bien précisé – de tout ce qui fait la ressource en formation : les entreprises, les lycées et l’ensemble des personnes qui travaillent sur les formations.

Mme VEYSSY. - Je sais que cela ne se fait pas de parler après la Présidente mais juste un mot sur l’évaluation parce que je l’ai oublié et c’est important, vous avez vu cette clause de revoyure annuelle qui a été calée avec les discussions avec l’Etat et le Haut-commissariat. L’évaluation se fait à la fois en interne, nous-mêmes, sur la base de remontées de tableaux de bords, elle se fait aussi en externe avec différents opérateurs et je

voudrais dire un mot sur la particularité que nous avons au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine parce que je crois que nous sommes une des seules Régions en France à avoir mis en place une Commission d'évaluation des politiques publiques. Je remercie tous les participants et les collègues qui président cette Commission, ici présents, Commission à laquelle participent aussi les membres du CESER, et nos politiques de formation professionnelle sont aussi évaluées à travers cette Commission.

Mme LANZI. - présidente de séance - Tout le monde nous réclame l'évaluation, c'est très bien de le préciser.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Merci.

Qui vote contre ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, s'il vous plaît.

Mme LANZI. - présidente de séance - + les non inscrits, bien sûr.

Qui s'abstient ?

Personne.

Qui ne participe pas au vote ?

N° 38

Vote sur le « Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **CONTRE : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Cette délibération est adoptée.

**PROGRAMME REGIONAL POUR L'ACCES A LA FORMATION ET A LA
QUALIFICATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NOUVELLE-
AQUITAINE 2018-2022**

Mme VEYSSY. - Il s'agit du Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap, un programme là aussi pluriannuel, 2018-2022. C'est important de fixer le périmètre de ce dont nous parlons, je rappelle – et vous le savez, vous l'avez vu dans la synthèse – qu'il y a à peu près 11 % des demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine qui sont déclarés en situation de handicap, c'est-à-dire que cela concerne à peu près 50 000 personnes. S'agissant des personnes qui sont en situation de formation professionnelle (stagiaires de la formation professionnelle), nous avons 14 % des stagiaires de formation qui sont des personnes en situation de handicap. Et juste un mot sur l'apprentissage, nous avons 3 % d'apprentis en Nouvelle-Aquitaine, sur une moyenne nationale d'1 %. Bien sûr, on peut toujours faire mieux et nous devons aussi tendre à insérer toujours plus des personnes en situation de handicap sur les dispositifs de droit commun, de formation, et d'apprentissage.

Vous savez que depuis la loi du 5 mars 2014, c'est à la Région que revient la responsabilité de définir ce Programme régional. Je voudrais dire aussi que nous sommes l'une des rares Régions en France à lancer ce Programme, ce qui nous vaut d'ailleurs d'être cités en exemple au niveau national, donc je tiens à le dire, c'est important. Qu'il est complémentaire du CPRDFOP et il s'inscrit dans les enjeux du Pacte que nous avons vu. Je voudrais dire qu'il a été élaboré – et je remercie notre collègue, Laure NAYACH, qui a piloté les réunions de concertation sur les territoires - puisque tout au long de l'année 2018, toute une série de concertations a été menée avec les partenaires de la Région. Il y a eu des réunions à Limoges, à Mont-de-Marsan, à Pessac, à Poitiers, à Bordeaux, avec plus de 450 participants au total qui ont contribué.

L'objectif de ce Programme, qui est sur plusieurs axes, est bien sûr favoriser l'égalité d'accès à la formation et à la qualification des personnes, dans le droit fil de la loi de mars 2014, et c'est aussi privilégier l'accès au droit commun. L'accès au droit commun est vraiment ce qui est demandé, c'est dans l'esprit de la loi « Handicap » du 11 février 2005, c'est-à-dire que nous devons aussi construire des mécanismes d'adaptation des dispositifs de formation pour que les personnes en situation de handicap intègrent, autant que faire se peut, les dispositifs de formation.

Ce que je dois préciser enfin est qu'en termes d'accès à l'emploi - on l'évoquait tout à l'heure – nous avons entre 60 et 65 % des stagiaires de la formation professionnelle qui accèdent à un emploi à l'issue de la formation. Pour les personnes en situation de handicap, on est sur un taux de 45 %, donc là aussi, cela constitue une marge de progression, un objectif de progression qui est indispensable.

En conclusion, les trois grandes priorités de ce Programme seront, d'une part, l'accès à la formation, mais pour cela, il faut travailler sur l'orientation, c'est fondamental. C'est-à-dire que les personnes en situation de handicap ne doivent pas se limiter à un choix de métier, c'est-à-dire qu'il faut vraiment les accompagner et ouvrir au maximum le champ des possibles. Cette question-là est fondamentale. La deuxième priorité est la sécurisation de ces parcours, c'est-à-dire qu'il faut aller au-delà de la période de stage, il faut inscrire véritablement la personne dans un parcours de formation qualifiante. Et bien sûr, un appui auprès des acteurs, de toutes celles et tous ceux qui, à un moment donné, font de la prescription, font de l'accompagnement.

Et je terminerai, je l'ai dit à la Commission mais je me plais à le rappeler ici, en Assemblée plénière, je voudrais dire un mot sur les Abilympics, qui est une association qui travaille dans le cadre des WorldSkills...

WorldSkills est le nom de l'organisme.

Donc l'idée des Abilympics est d'accompagner et de présenter, pour promouvoir les personnes qui sont soit en apprentissage, soit en situation de travail ou en formation, en situation de handicap, sur les Olympiades des métiers. Lors des dernières Olympiades nationales des métiers, qui ont eu lieu à Caen il y a quelques semaines, auxquelles nous avons assisté avec Guillaume MOLIERAC, Abilympics a présenté 13 candidats en situation de handicap et au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous étions représentés sur les métiers de la réparation automobile (auto-moto) par un candidat Abilympics qui a obtenu la médaille de bronze, et donc 7 médaillés sur 13 Abilympics ont obtenu des médailles aux Olympiades nationales des métiers. C'est une très belle démonstration, c'était important pour Abilympics que ces candidats aient des médailles, justement pour montrer l'insertion dans le dispositif de droit commun. Et je signale au passage que la Région Nouvelle-Aquitaine a terminé première en termes de Régions puisqu'au total, nous avons eu 40 médailles au niveau des Olympiades nationales des métiers, ce qui est un record sans précédent et qui montre la qualité des formateurs, des formatrices dans les CFA, dans les lycées professionnels et la qualité et la mobilisation des entreprises à leurs côtés.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Y a-t-il des observations, des interventions ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, pour, Madame la Présidente.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - C'est noté.

N° 39

Vote sur le « Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À l'unanimité.

Merci beaucoup.

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Mme VEYSSY. - Chaque Conseil Départemental travaille sur son Pacte Territorial d'Insertion puisque l'insertion des bénéficiaires du RSA fait partie des compétences des Départements et lorsqu'ils travaillent avec les Conseils Régionaux, en l'occurrence nous, Région Nouvelle-Aquitaine, nous travaillons avec les 12 Départements sur l'articulation, les complémentarités que nous avons dans ce PTI, via la formation des bénéficiaires du RSA.

Nous sommes sur un nouveau PTI, celui des Pyrénées-Atlantiques, nous les passons au fur et à mesure qu'ils sont prêts - nous avons coutume de le faire – sachant que notre côté, nous associons, nous consultons les Conseils Départementaux lors de l'élaboration du CPRDFOP. On est un peu, je ne vais pas dire sur un échange de bonnes pratiques mais vraiment sur des approches convergentes sur la question de l'insertion et de la formation. Vous verrez dans ce PTI qu'il souligne notamment un travail précis avec le Conseil Régional sur les formations notamment sur certains métiers comme le service à la personne, l'installation et la maintenance de la fibre optique, qui ont été ciblés par le Conseil Départemental des P-A, et un partenariat toujours constructif et intéressant, qui porte toujours ses fruits, ce sont les chantiers formation qualification Nouvelle chance.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ?

Nous avons entendu le Rassemblement National sur cette question.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. – Mes chers collègues, ce Pacte positif va permettre une meilleure coordination des partenaires, ainsi qu'une meilleure lisibilité en matière d'insertion des personnes percevant le RSA et les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi. Ceci est bien mais deux ou trois axes de réflexion émergent cependant de ce Pacte.

Dans ce vaste Département des Pyrénées-Atlantiques, l'éloignement est certainement un facteur déterminant, surtout lorsque l'on habite un petit village excentré des grandes villes. Or, je ne vois aucune réflexion sur le problème de la mobilité, avec un accès au travail parfois compliqué par un réseau routier difficile ou des transports en commun sous-représentés, ou dont les horaires ne correspondent pas aux besoins des entreprises. D'où une difficulté d'accès à l'emploi pour des personnes qui n'ont souvent pas de moyen de locomotion adapté à leurs besoins.

De plus, le Pacte prévoit la mise en place de plateformes numériques. Bonne idée lorsque l'accès à internet est optimal, mais au vu des zones blanches encore existantes, malgré un net progrès dans le Département, là aussi, l'accès n'est pas égalitaire.

Vous mettez aussi en avant les chantiers emploi formation, mais il me semble tout de même que nous ne voyons pas fleurir beaucoup de chantiers de ce type-là dans le Département. Dommage. Peut-être faudrait-il renforcer le partenariat avec les entreprises et confronter les difficultés vécues par les deux parties. En effet, sur 178 personnes sorties d'un atelier chantier d'insertion en 2015, seuls 18 % ont bénéficié d'une sortie vers l'emploi durable, ce qui, à mon sens, peut être amélioré.

Ce Pacte va donc dans le bon sens, tout en continuant à réfléchir d'une manière plus large aux freins présents, surtout en milieu rural.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, Madame la Présidente.

Mme LANZI. - présidente de séance - Qui s'abstient ?

N° 40

Vote sur le « Pacte Territorial d'Insertion (PTI) des Pyrénées Atlantiques »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **CONTRE : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Cette délibération est donc adoptée.

REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vais vous présenter le cadre d'intervention des manifestations et festivals, tant attendu. Je vais le faire en trois temps rapides.

Quelle méthodologie ? La première est que nous avons rencontré, dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture, le plus grand nombre d'opérateurs, échangé avec l'ensemble des services – que je tiens à remercier pour son implication – et c'est un travail de longue haleine.

La deuxième façon de travailler, certaines et certains m'ont vue sur les territoires cet été, j'ai parcouru la Nouvelle-Aquitaine et j'ai fait, sur six mois, une centaine de festivals. Donc j'ai pu échanger avec les associations, l'ensemble du monde des festivals, pour comprendre les problématiques, pour affiner ce Règlement d'intervention.

Avec l'Agence A. qui est l'Agence d'observation de la culture, nous avons justement fait un état des lieux, que je vous sou mets, qui est environ 400 festivals pour un montant de 6 M€. Quel est cet état des lieux ? Vous remarquerez sur cette carte que d'abord, toutes les esthétiques sont représentées, aussi bien les arts plastiques, la musique classique - on dit souvent « musique savante » -, cinéma-audiovisuel, langues et cultures régionales, livre et lecture, musiques actuelles et bien sûr, spectacle vivant. Vous remarquez qu'en Nouvelle-Aquitaine, au regard de la population et du nombre d'habitants, globalement, le spectacle, les manifestations et l'ensemble des festivals sont très représentés sur notre Région et nous pouvons en être très fiers.

Vous voyez sur ce tableau les montants, le nombre de festivals, je ne vais pas les relire mais vous voyez que ce qui domine, ce sont les festivals de spectacle vivant, les musiques actuelles, cinéma, nous sommes – je le redis à chaque séance et à chaque plénière – une terre de cinéma, les autres musiques, le livre et la lecture, les arts plastiques et visuels autour des biennales, et les langues et cultures régionales.

Vous voyez que dans le respect des trois anciennes Régions, nous avons une Histoire autour des festivals, il se trouve que sur le site de Poitiers, il y a 142 festivals, Limoges, 70 festivals, et Bordeaux, 164 festivals, avec chaque fois des représentations de l'ensemble des esthétiques, nous y tenons, en fonction des dossiers qui arrivent à la Région.

Vous l'avez certainement lu dans ce Règlement d'intervention, nous tenons compte également de la vulnérabilité des intercommunalités autour de cette carte et c'est un bonus de 10 % au regard des manifestations qui auront lieu sur ces territoires.

Après cette méthodologie et ce constat, nous avons élaboré un Règlement d'intervention, toujours dans la Conférence Territoriale, nous avons fait – je le redis – de nombreuses consultations pour finaliser un Règlement qui s'appuie sur quatre piliers :

- Le développement de l'emploi, c'est important, je rappelle que la culture est de l'emploi,
- Former la jeunesse, n'oublions jamais la jeunesse, c'est pour cela que nous travaillons en transversalité avec le service « Jeunesse »,
- C'est une question également d'aménagement du territoire,
- Et également de préservation de l'environnement.

Dans ce Règlement d'intervention, nous avons souhaité soutenir trois types de manifestations : des manifestations d'ordre national, régional, et territorial. Pour une enveloppe de 6 M€, nous avons ajusté un plafond de 20 % et de 10 % d'aide régionale sur les territoires plus vulnérables.

Je rappelle que ce Règlement d'intervention est là justement pour respecter, protéger l'ensemble des libertés d'expression, culturelles et artistiques, en aucun cas nous n'intervenons sur le choix artistique, tout en favorisant la capacité de l'ensemble des acteurs sur le territoire de prendre part à la vie culturelle. Les festivals, les manifestations sont privilégiés, nous encourageons la valorisation et tous types de diffusion, sans oublier – je pense à Katia et à l'ensemble du groupe – le droit culturel, qui est pour nous essentiel. Nous continuons à travailler dans le respect des droits culturels et je le dis à deux voix avec Eric CORREIA et l'ensemble de mes collègues, Charline CLAVEAU-ABBADIE, Anne GERARD, nous travaillons ensemble pour que ce Règlement soit le plus équitable possible, qu'il soit un cadre d'intervention qui permette l'ensemble des expressions, aussi bien les festivals d'été sur les musiques, le cinéma. Et au-delà de ceci, je dirais que les festivals ne sont pas uniquement l'été, c'est toute l'année en Nouvelle-Aquitaine.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHARBONNEAU. - Madame la Présidente, une partie de mon intervention était destinée à Monsieur le Président mais vous présidez la séance.

Madame la Présidente, lorsque vous désirez règlementer les interventions dans le secteur culturel, et vous avez rappelé la partie économique, etc. que je ne partage pas forcément, que nous ne partageons pas forcément, vous mettez en place et vous édictez un certain nombre de contraintes pour contourner nos mises en garde et pour ne pas répondre précisément à ce que nous dénonçons depuis le début de ce mandat. Vous savez que notre rôle à nous, ici, est pris au sérieux dans cette Assemblée, c'est bien de faire de la politique, donc de fixer un certain nombre de repères et de les rappeler éventuellement à la majorité de cette Assemblée.

Lors de notre dernière CP, Monsieur le Président m'avait interdit de parole parce qu'au nom du groupe Rassemblement National, je m'indignais une fois de plus de ce que vos services osent nous présenter et que nous listons au cours de nos interventions. Bien souvent, ce sont de trop nombreux spectacles, colloques, manifestations diverses, qui sont supportés par des associations diverses, et dont les thèmes et les coûts se situent en dehors du présentable, ce que nous justifions. Nous justifions également notre droit de nous exprimer, sans un exercice minime de défiance et même de censure, lorsqu'ils dépassent les bornes.

Vous savez que ce domaine de la culture n'entre pas dans le même champ de compétences, ni de réussite que celui d'un mécanisme économique que vous subventionnez, et vous ne pouvez donc pas vous permettre n'importe quoi avec n'importe qui, puisqu'il s'agit d'un public généralement attiré par ce sens du spectacle.

Vous décidez aujourd'hui de répliquer, de règlementer et d'imposer, je vous cite « une vision culturelle durable », des diversités d'expression culturelle, par définition éphémères, vous décidez une refondation des politiques culturelles pour, soi-disant, respecter les droits culturels des personnes, ce que nous ne remettons pas systématiquement en question lorsqu'il s'agit du bien-fondé pour l'ensemble de nos concitoyens. Ce que nous défendons, nous, est, à propos des langues dites « régionales » et des identités régionales propres, l'héritage de la France dans tous ses contours, accessible et transmissible à chaque citoyen français, et non pas être revisité en permanence, comme c'est fait trop souvent.

Vous nous faites croire qu'il faut, je cite toujours « respecter, protéger et mettre en œuvre les libertés d'expression et la capacité de chacun à prendre part à la vie culturelle » alors que précisément, depuis deux ans et demi, vous et vos services nous avez soigneusement démontré le contraire, servant très souvent à n'importe quel public des sujets inadmissibles, vulgaires, grossiers, loufoques et parfois sans discernement. Et la culture, nous semble-t-il, vous sert alors davantage de levier politique, j'emploie un mot fort, « destructeur », plus que de vecteur commun pour une cause d'élévation de l'intelligence, du

cœur, de l'esprit, et des mœurs. C'est également la caractéristique de la culture française et son rayonnement à travers le monde.

Les grandes orientations de ce nouveau Règlement induisent à tout prix, et elle est quatre fois citée, la « diversité culturelle ». Et nous comprenons bien les directives auxquelles vous faites allusion et qui émanent de l'UE, de l'ONU, et des conséquences du Pacte de Marrakech, signé il y a quelques jours, et qui sera ratifié après-demain. Cet aspect du Pacte de Marrakech laisse place libre et ouverte à tous les vents de l'Islam comme forme innovante...

Mme LANZI. - présidente de séance - Quatre minutes.

M. CHARBONNEAU. - De coopération, et je cite toujours, « en conservant un rôle d'expérimentation et incubateur pour des esthétiques émergentes tenant compte de l'équilibre des territoires les plus vulnérables ».

Je crois, Madame et mes chers collègues, que c'est méconnaître l'Islam, qui ne souhaite pas vraiment l'intégration à notre culture occidentale.

Mme LANZI. - présidente de séance - S'il vous plaît, vous avez dépassé les quatre minutes.

M. CHARBONNEAU. - C'est pour cela que nous ne voterons pas ce dossier.

Mme LANZI. - présidente de séance - J'entends bien. On avait compris.

Merci.

M. LUMMEAUX. - Madame la Présidente, mes chers collègues, après le Règlement d'intervention sur le spectacle vivant adopté à la plénière de juin dernier, vous nous proposez aujourd'hui un Règlement sur les manifestations culturelles. Vous l'avez rappelé dans votre présentation, ce Règlement concerne 400 manifestations sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est dire que ce Règlement est nécessaire et attendu.

Ce Règlement s'inscrit bien sûr dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire. Il vise à mettre en œuvre un certain nombre d'orientations, que vous avez rappelées également : la diversité, le respect de l'accueil du public, des artistes, le soutien à l'emploi, à l'orientation, que nous soutenons et que nous approuvons.

Pour autant, je voudrais attirer votre attention sur quelques points. Il nous a semblé, à la lecture du Règlement, que certains critères d'appréciation pourraient peut-être gagner en

précision et en clarté, je pense à la ligne sur l'innovation, en tout cas, le caractère inédit qui ne doit pas être un caractère exclusif, naturellement.

Ensuite, je crois nécessaire aussi de rappeler que ce Règlement doit garantir l'équité dans la répartition des aides sur l'ensemble du territoire régional, ce qui n'exclue pas, je le précise, d'apporter un soutien accru aux territoires les plus vulnérables.

Et dernier point, il m'a semblé que ce Règlement aurait pu faire preuve d'une plus grande ambition culturelle, tant les festivals participent, je pense, à l'attractivité et au rayonnement de la Région. D'autres Régions comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait des festivals un emblème, un porte-drapeau et une composante de leur identité. Notre Région n'a d'ailleurs pas à rougir, elle comporte de très belles manifestations aussi et il nous revient, je pense, de les accompagner et de les aider peut-être à se promouvoir pour en faire aussi un élément fort de notre politique culturelle.

Voilà quelques suggestions que je souhaitais apporter, qui pourraient enrichir utilement ce Règlement, que notre groupe votera.

Je précise également que nous voterons les délibérations suivantes, de 31 à 36.

Mme LANZI. - présidente de séance - e vous remercie.

M. MINVIELLE. - Madame la Présidente, chers collègues, s'il est un Règlement qui était attendu, c'est bien celui des aides pour les manifestations culturelles, attendu par les organisateurs de manifestations, évidemment, mais attendu également par les élus que nous sommes, élus impliqués et ancrés dans nos territoires, et soumis à de nombreuses sollicitations dans ce domaine.

Le Règlement qui nous est proposé ne vient pas de nulle part, il faut noter qu'il est le fruit de nombreuses rencontres décentralisées avec les acteurs du monde culturel. Je veux souligner cette méthodologie partenariale qui a été très appréciée par les différents acteurs. Je voudrais également saluer le rôle, dans l'élaboration de ce Règlement, de la vice-Présidente, vous, Madame LANZI, des élus délégués, Charline CLAVEAU-ABBADIE et Eric CORREIA, qui sont présents sur le terrain et au contact des différents acteurs. Et souligner également le travail des agents des services, ces femmes et ces hommes qui, chacun dans sa fonction, dans ses responsabilités, sont vraiment les bras armés de notre politique régionale et réalisent avec compétence un formidable travail d'écoute, de conseil auprès des différents interlocuteurs que sont les élus, mais aussi et surtout, l'ensemble des acteurs culturels. Je tenais à dire cela parce que c'est ce qui remonte du terrain. Beaucoup m'ont dit

« si tu prends la parole sur ce Règlement, dis-leur que nous sommes toujours bien reçus et conseillés. »

C'est ce travail au quotidien qui se retrouve dans ce nouveau cadre d'intervention qui nous est proposé et qui va dans le bon sens. Les manifestations culturelles, en particulier dans le monde rural, par le lien social, le brassage social qu'elles engendrent, sont une composante essentielle de l'attractivité de nos territoires, avec des retombées sociales et économiques qu'il ne faut pas nier.

Pour le groupe Génération.s, ce nouveau RI doit permettre de répondre efficacement aux attentes des organisateurs de manifestations culturelles, avec le souci d'un aménagement territorial équilibré. Aucun territoire ne doit être oublié. L'aménagement culturel de l'ensemble du territoire et en particulier, des zones les plus éloignées de l'offre culturelle, nous semble fondamental. C'est pour cela que l'on note avec satisfaction la bonification de 10 % de l'aide régionale sur les territoires vulnérables.

Mais – il y a toujours un « mais » - si nous souscrivons aux orientations et aux objectifs de ce RI, un point amène une observation de notre part. Il s'agit de la non éligibilité des manifestations gratuites aux aides régionales, exception notable – on l'a bien remarqué – faite aux manifestations littéraires, arts de la rue, arts plastiques et manifestations relevant des langues et cultures régionales. Je dois avouer, chers collègues, qu'à la lecture de ce point, les bras nous en sont un peu tombés, on n'a pas bien compris parce que l'on encourage les organisateurs de manifestations à appliquer une politique tarifaire s'ils veulent recevoir une aide régionale. En imposant la non-gratuité des manifestations comme critère d'éligibilité à l'aide régionale, on exclut de fait l'accès à ce type de manifestations - parce que c'est cela la traduction – les personnes les plus démunies. Je sais, pour en avoir discuté, que ce n'est pas ce que l'on souhaite, ce n'est pas ce que vous souhaitez, mais inconsciemment, cela va se traduire ainsi. Et l'absence de gratuité est un obstacle – vous le savez – à la démocratisation de la culture.

On connaît tous la situation sociale de notre pays, où la misère et la précarité augmentent, et lorsque l'on est en urgence sociale, comment peut-on, même si l'on veut, trouver 3, 5, 10 ou 15 € pour se payer une entrée à une manifestation culturelle ? La culture doit être accessible au plus grand nombre et notamment aux publics défavorisés, non coutumiers des sorties culturelles. Nous savons que vous partagez ces propos, que vous êtes sensible à l'accès à la culture pour tous et c'est pour cela que l'on ne comprend toujours pas ce point du RI. Et c'est parce que l'on considère que la gratuité est un moyen efficace à attirer les publics exclus de ce type de manifestations que l'on tenait à vous faire part de notre incompréhension devant l'instauration de ce critère de non éligibilité.

Néanmoins, au-delà de ces observations, le groupe Génération.s votera cette délibération car globalement, les orientations, les objectifs qui sont définis vont dans le bon sens et sont de nature à répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs culturels.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Mme BOURDIN. - Merci Madame la Présidente.

Il semblait quasiment impossible de mettre en harmonie les RI régissant les manifestations culturelles sur les trois ex-Régions, tant l'esprit semblait différent. Et c'est un défi difficile qu'ont relevé avec patience les services culturels de Limoges et les élus. Et au risque d'être répétitive, je saluerais Madame LANZI, votre implication, et le fait que vous ayez donné de votre personne en sillonnant notre Région, cet été, au rythme des festivals.

Il convient également de s'enorgueillir des principes et de la démarche qui ont guidé l'élaboration de ce Règlement et notre groupe, qui croit fondamentalement – vous l'avez rappelé tout à l'heure – à la notion de « droit culturel » comme garantie des politiques au service du public, ne peut que se féliciter des propos qui introduisent cette délibération.

Non seulement ce RI est le fruit de la Conférence Territoriale de la Culture, qui a mené une concertation décentralisée, associant toutes les esthétiques, et il porte une incitation forte à la mutualisation, la coopération et la diversité des partenariats publics et privés. Mais encore, il s'inscrit dans une transversalité, avec la jeunesse, avec le développement économique, avec l'égalité, la vie associative, le transport, le numérique et l'aménagement des territoires.

Nous regrettons cependant que la transition écologique, elle, n'apparaisse pas plus clairement dans les critères de sélection ou de bonification et nous pensons que la plénière consacrée à la transition écologique en juillet prochain, sera l'occasion d'une étude précise pour inciter les événements culturels, mais pas seulement, à limiter leurs impacts environnementaux. Une charte des éco-manifestations préexistait dans deux des ex-Régions et pourrait servir de base de travail, tout comme la norme ISO 26 000 du 1^{er} novembre 2010. Pour les plus petits festivals, les festivals à rayonnement local et territorial qui sont essentiels au maillage culturel de nos territoires, des interrogations subsistent : comment peut-on prétendre à l'aménagement culturel des territoires en impactant des festivals installés dans les villages qui, depuis 30 ans, participent activement à la vie sociale ? Prendre comme référence de calcul des subventions le budget global de l'événement est une bonne base

mais il faudra juste vérifier que tous quantifient l'apport en nature du bénévolat dans ce budget global.

Pourquoi éliminer les festivals de spectacle vivant sans billetterie ? C'est justement parce qu'ils sont gratuits qu'ils donnent « la capacité à chacun de prendre part à la vie culturelle », je cite ici l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et l'article 5 de la Déclaration de Fribourg. Donc nous pouvons nous appuyer sur des bases solides de concertation et d'intention, mais nous serons vigilants à ne pas voir disparaître avec ce RI les petites manifestations qui font la richesse et l'identité de certains territoires ruraux, les mêmes qui sont dans une gestion vertueuse et respectueuse, et qui appliquent depuis de nombreuses années, avant même que la loi nous y oblige, les droits culturels sur leurs territoires, en impliquant de nombreux bénévoles, en faisant vivre la vie sociale. Et nous pensons que ce Règlement doit leur rendre hommage.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Mme FERREIRA. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais être très brève.

Dans ce RI, Madame la Présidente, nous avons le bonheur de retrouver des éléments forts, qui sont essentiels pour nous : la pluralité des offres, la grande diversité des œuvres dans le respect des lois de la République, et l'indépendance politique, qui sont les éléments fondateurs d'une véritable politique culturelle. Nous savons tous et nous le défendons ici, corps et âme, que la censure de la culture est un des piliers des régimes de dictature et de Fascisme, et donc, Madame la Présidente, nous vous félicitons, élus du groupe MoDem et apparentés, pour la recherche et la défense de l'ouverture dans ce RI.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Plusieurs réponses : oui, nous avons des pépites sur ce territoire, Monsieur LUMMEAUX, je l'ai vu cet été, il n'y a pas besoin d'aller en PACA, je peux vous dire qu'en Nouvelle-Aquitaine, j'ai vu des festivals fabuleux sur l'ensemble du territoire et vous avez raison, il faut les faire émerger. Nous avons cette ambition, ambition qui anime l'ensemble des élus, je crois que c'est important.

Concernant la billetterie, Monsieur MINVIELLE, c'est vrai que cet été, j'ai vu deux problématiques : j'ai vu beaucoup d'artistes qui m'ont dit « vous savez, quand c'est gratuit, on ne respecte pas le travail de l'artiste parce que les gens viennent en pensant que c'est

gratuit. Derrière, il y a un travail de préparation pour nous » et je tiens cela de Martin PALISSE, du cirque de Nexon, qui entendant cette histoire de gratuité, a fait des billets à 3 € pour une famille et pour trois ou quatre soirées. Il me dit « cette participation ne serait même que de 3 €, elle permet d'impliquer le spectateur » et le succès de son festival ne se dément pas, il fait un « carton plein », il est complet et les gens sont contents d'avoir payé, symboliquement, parce que les artistes leur expliquent le travail qui a été fait toute une année. Et puis la question de la billetterie permet de payer les artistes, d'avoir des cachets décents. Donc c'est compliqué. Et c'est une discussion que j'ai eu en début de mandat avec Alain ROUSSET, c'est vrai que souvent, les festivals font des spectacles gratuits l'après-midi, pour encourager les gens à venir le soir et dans les festivals que j'ai vus cet été, les arts de la rue, les festivals de livre et même de cinéma, j'ai vu des festivals gratuits pour les jeunes.

Et justement, Katia, concernant le bénévolat, j'ai été invitée par l'ANACEJ qui est une association de la jeunesse, et c'était une sorte de questions-réponses, je ne savais absolument pas les questions qu'allaient me poser les jeunes, c'était le défi. Et une des questions a été « Madame, nous aimerions travailler, nous aimerions être bénévoles dans les festivals, qui sont parfois un peu fermés, et nous aimerions être un peu plus impliqués ». Et je leur ai dit « d'accord, on va le faire au cas par cas, quand on verra les acteurs » et j'ai commencé à le faire cet été, c'est-à-dire que l'on ne peut pas avoir un groupe d'organiseurs, des associations, sans impliquer les jeunes du village. Ce qui se fait souvent, je le vois à Luxé, cela se fait spontanément mais je crois qu'il faut vraiment impliquer beaucoup plus et c'est tout à fait l'âme et le corps des droits culturels.

Et nous allons engager cette année une concertation sur le mécénat, vous savez que c'est quelque chose qui me tient à cœur, nous en avons déjà parlé avec l'ensemble des organisateurs et je crois que nous devons impliquer les très petites entreprises et les entreprises locales aussi sur ce mécénat, qui se fait spontanément dans le sport, mais qui ne se fait pas encore dans la culture, pas forcément partout. Et pourquoi pas engager une opération, nous, avec ce qui se fait déjà ? Et vous serez associés à cette conférence territoriale.

Je terminerai, Monsieur CHARBONNEAU, par une phrase qui me tient à cœur, c'est une phrase d'Aimé CESAIRE qui dit que « la culture est tout ce que l'Homme a inventé, qui permet de rendre le monde vivable et la mort affrontable ». C'est la phrase qui guide ma vie et qui guide mon engagement pour la culture.

M. CHARBONNEAU. - Partagée en partie, Madame.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis d'adopter ce magnifique RI ?

Merci.

Qui vote contre ?

Mme FROPOS. - Non inscrits, Madame la Présidente.

Mme LANZI. - présidente de séance - Qui s'abstient ?

Personne.

N° 30

Vote sur le « Règlement d'intervention pour les manifestatons culturelles »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Cette délibération est adoptée, je vous en remercie. Vous pouvez compter sur l'ensemble des services, que je tiens encore à remercier parce que le service et les services de la culture des trois anciennes Régions n'ont pas ménagé leur peine pour travailler sur ce RI.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS SPECTACLE VIVANT –
OPERATEURS LABELLISES OU CONVENTIONNES PAR L'ETAT**

Mme LANZI. - présidente de séance - Je rappelle que nous avons plus de 200 labels, des lieux, des Compagnies, des orchestres conventionnés. Je vous propose une délibération avec quatre cadres conventionnels parce que la loi nous oblige à le faire de façon pluripartite avec l'Etat. Ce sont des conventions pluriannuelles pluripartites, avec plusieurs sites : l'espace JELIOT qui va certainement devenir – n'est-ce pas Monsieur UTHURRY – une scène nationale, marionnette, l'Opéra de Bordeaux, le Centre culturel artistique Jean LURCAT à Aubusson et enfin, le TNBA.

Je le rappelle, c'est une obligation, nous devons avoir un cadre conventionnel, pluriannuel, et pluripartite.

Y a-t-il des observations ?

M. CHARBONNEAU. - Madame la Présidente, c'est pour féliciter sur ce que peut représenter par exemple l'Opéra national de Bordeaux, en espérant qu'il se décentralisera le plus possible au travers de la Région, pour permettre à tous les néo-aquitains de profiter d'autant de qualité culturelle et artistique.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous assure que c'est la première parole que j'ai eue quand je les ai rencontrés. Nous y travaillons, vous pouvez compter sur moi

M. CHARBONNEAU. - Vous leur communiquerez mon intervention

Mme LANZI. - présidente de séance - Bien sûr

Je mets aux voix cette délibération

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme FROPOS. - Non inscrits, pour

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie

N° 31

Vote sur les « Conventions pluriannuelles d'objectifs Spectacle vivant – Opérateurs labellisés ou conventionnés par l'Etat »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération est donc adoptée

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2019-2022 DANS LE CADRE DU
RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION NATIONALE DES SCENES DE
MUSIQUES ACTUELLES (SMAC)**

Mme LANZI. - présidente de séance - La délibération n° 32 concerne les scènes des musiques actuelles. Je rappelle que nous sommes engagés dans une démarche de co-construction qui met en cohérence nos politiques en faveur des musiques actuelles et des variétés. C'est une responsabilité importante, conjointe avec l'Etat et les Collectivités. Bien sûr, c'est pour favoriser l'accès à chaque personne aux pratiques de musiques actuelles : lycéens, apprentis, étudiants.

En 2019, nous complétons cette délibération avec d'autres projets.

Y a-t-il des interventions ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, abstention.

Mme LANZI. - présidente de séance - Qui ne participe pas au vote ?

N° 32

Vote sur les « Conventions Pluriannuelles d'objectifs 2019-2022 dans le cadre du renouvellement de la labellisation nationale des Scènes de Musiques actuelles (SMAC) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Je vous remercie.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022 ENTRE LE CONSEIL
REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE ET LE RIM (RESEAU DES INDEPENDANTS DE
LA MUSIQUE)**

Mme LANZI. - présidente de séance - La délibération n° 33 est une convention pluriannuelle d'objectifs. Eric CORREIA vous avait présenté un contrat de filières, c'est le premier contrat de filières en France qui a une coordination d'experts, avec 132 adhérents. La Région conforte sa nécessité de consolider des partenariats et de soutenir en permanence cette filière qui, grâce à nous, apporte une expertise et des salariés sur l'ensemble des territoires.

C'est vraiment une consolidation et un conventionnement important avec cette filière, qui suit son cours.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHARBONNEAU. - Madame la Présidente, chers collègues, lorsque j'ai participé à quelques manifestations des gilets jaunes, je me suis aperçu - comme beaucoup d'entre nous et nous l'avons déjà dit - combien certains français souffrent économiquement mais également culturellement. Combien de fois a-t-il été question de gens qui ne pouvaient pas sortir, qui ne pouvaient pas participer compte tenu de leur faible budget. Alors je voulais vous proposer, en relation avec la délibération précédente n° 32 sur les musiques, une piste de réflexion et des mesures de réductions budgétaires simples, à la hauteur d'une ambition culturelle moins ruineuse.

Il existe en Région des centaines de bibliothèques, de théâtres, de salles de spectacles, de chapiteaux temporaires ou semi-permanents, il existe des monuments historiques qui s'écroulent, de somptueuses églises à la sonorité infaillible, de vestiges archéologiques et j'interviens souvent sur cet aspect de l'Archéologie qui raconte notre Histoire. J'observe que vous subventionnez les inventaires patrimoniaux, dont les élèves et les lycéens ne profitent même pas, faisant fi d'une proposition que je vous avais faite l'an dernier, sous forme d'un grand concours régional, sous forme d'un Challenge, et je vois que cela n'a pas été fait, hélas.

Il existe – et c'est là le point essentiel de ma courte intervention – en Nouvelle-Aquitaine, des milliers de bénévoles, des milliers de retraités actifs, ayant à cœur de se donner, de participer, de s'investir pour transmettre des sciences, des milliers d'anciens enseignants, des milliers d'artistes locaux possédant de réels talents : des peintres, des

décorateurs, des chorégraphes, des chanteurs, des sculpteurs, des vidéo-cinéastes, tout ce qui révèle la qualité du tissu associatif français : des danseurs, des spécialistes du son, de l'image, comme dans toute la France profonde. Et il y a beaucoup de talents qui sont inexploités, souvent révoltés par le gaspillage de festivals contestables et onéreux.

Je ne parle même pas de tous ces publics actifs ou retraités, ou tout simplement ces exclus qui nous expliquent et qui revendiquent la fierté de leur don personnel mais qui ne sont pas sollicités assez souvent et qui, par exemple, perpétuent des spectacles à vocation de soutien intergénérationnel, et nous le voyons en cette période de Noël où beaucoup de gens se déplacent gratuitement dans les hospices, dans les prisons, dans les mouiroirs de personnes âgées, et qui ajoutent d'autres répertoires ou qui essaient d'enrichir un autre répertoire que celui de Petit papa Noël.

Oui, Madame la Présidente, nous voulons exploiter cette richesse et cette excellence régionale, et mon propos est de vous rappeler combien de morceaux de ce répertoire identitaire, régional, folklorique, jadis produits aux fêtes qui n'étaient pas subventionnés des villages comme aujourd'hui, qui ne coûtaient pas aussi cher, combien ces spectacles ont disparu, par rejet aussi d'une culture trop enracinée alors que paradoxalement, vous versez des centaines de millions à des organismes prétentieux, qui véhiculent le bilinguisme, le charabia scientifique ou juridique et la novlangue. Beaucoup trop de spectacles sont des spectacles aux vents qui les dispersent et qui s'évanouissent dans le temps. À mon avis, le spectacle que vous souhaitez tant subventionner est quelque chose qui disparaît.

Elle est là notre culture populaire qui pourrait transmettre en français les traditions de notre peuple, de nos villages, dont certains sont rayés de la carte au profit des agglomérations, des métropoles arides et fertiles. Et pourquoi parle-t-on sans arrêt du territoire rural qui se diversifie ? Prenez acte, ce jour, Madame la Présidente, d'installer dans chaque canton de notre Région, dans une ou plusieurs écoles de musique, de danse, si ce n'est déjà fait, de fanfares, de cinéma, de peinture, de sculpture, de chantiers de fouilles, de restauration de bâtiments et si vous souhaitez une règle de subventionnement plus judicieuse que celle que vous avez énumérée, je vous la livre immédiatement. Ce subventionnement devrait se faire à hauteur de la fréquentation du public, d'année en année, en ajoutant le ratio du nombre d'associations, du nombre d'acteurs locaux sur les thèmes exposés.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier qui ne garantit pas suffisamment l'inclusion, l'identité culturelle. Je vous félicite d'avoir fait votre tour de la Région, de nous avoir apporté plein de choses mais il n'y a pas, pour nous, cette marque d'identité populaire, cette marque

de l'excellence que contient notre arrière-pays et nous verrons, au cas par cas, en CP, comment nous voterons ces dossiers.

Merci de cette fin d'intervention.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Pour répondre, nous avons lancé – mais vous avez dû suivre cela – une opération qui s'appelle « histoire de bahuts », c'est-à-dire que ce sont les jeunes qui s'emparent des archives de leur établissement, qui travaillent sur l'Histoire de leur lycée. Nous avons un franc succès, je pense à Bergerac, Arcachon, Blanquefort, Bordeaux, Agen, Nérac, Mourenx, Bressuire également, sur mon territoire, donc c'est l'Histoire. Et puis je crois au contraire que les archives sont largement ouvertes parce que cela fait partie de nouveaux programmes du collège et du lycée que de travailler sur le patrimoine.

Quant aux restaurations dans les villages, souvent - je l'ai vu sur mon territoire – les maires, ou l'ensemble des restaurateurs - je l'ai vu aussi à Saint-Emilion - les archéologues invitent les jeunes à leur parler des métiers de la restauration et je trouve d'une pédagogie exemplaire qui fait que désormais - cela rejoint ce que disait Catherine VEYSSY – nous avons des formations de tailleur de pierre, des formations de restauration, sur l'ensemble du territoire.

Mais je vous remercie pour votre intervention.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Mme FROPOS. - Non inscrits.

Mme LANZI. - présidente de séance - Qui vote contre ?

N° 33

Vote sur la « Convention Pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 entre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Je vous remercie.

**AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA
ET L'IMAGE ANIMEE 2017-2019**

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous présente désormais un avenant de la convention de coopération pour le cinéma et l'image. Je rappelle que nous sommes tête de réseau, nous travaillons avec la DRAC, la CNC, les Départements Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, et nous avons, cette année, travaillé sur des résidences francophones. Ce sont des projets qui sont déposés avec une sélection d'experts indépendants pour accompagner cette co-construction et le travail sur le cinéma et l'image.

Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme FROPOS. - Non inscrits.

N° 34

Vote sur l' « Avenant modificatif de la Convention de Coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

PATRIMOINE : CHARTE « VALLEE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN »

Mme LANZI. - présidente de séance - Egalement la délibération n° 35 – cela devrait vous plaire, Monsieur CHARBONNEAU -...

M. CHARBONNEAU. - C'est évident.

Mme LANZI. - présidente de séance - C'est le patrimoine, la charte « Vallée des peintres entre Berry et Limousin » et oui, la Région est belle et la Vallée dispose de patrimoines universels. Elle a inspiré de nombreux artistes et donc nous travaillons sur une coopération entre Régions. Il n'y a pas de frontière justement, c'est une collaboration Val-de-Loire-Creuse qui essaye de mettre en cohérence le travail des peintres qui se sont inspirés de nos beaux paysages et de nos belles vallées.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHARBONNEAU. - Là encore, Madame, pour vous féliciter et quand vous parlez de « frontière », on ne peut pas penser qu'entre le Limousin et le Berry, il y ait une vraie frontière, surtout quand il s'agit d'impressionnistes qui ont rapporté tant de tableaux de qualité. Le seul reproche que je pourrais formuler après avoir vu le dossier, cela risque d'être très compliqué et très long à mettre en place parce qu'il y aura beaucoup de maires, beaucoup de Collectivités, etc. Mais plus cela ira vite et mieux ce sera pour faire connaître la richesse des Marches du Limousin.

Mme LANZI. - présidente de séance - Comptez sur moi pour la rapidité de l'exécution de ce travail.

Mme FERREIRA. - Madame la Présidente, chers collègues, la charte de coopération qui nous est ici proposée est un double bol d'air. Elle casse le mode de fonctionnement autarcique régional dont nous sommes coutumiers, elle nous ouvre à la collaboration avec nos voisins du Nord et nous pousse à franchir les frontières. Or, vous savez tous comme j'aime franchir les frontières. Mais surtout, elle nous emmène dans un espace romanesque par excellence, celui qui lie paysages et peinture.

Il s'agit d'un projet de développement touristique avec une focale sur le séjour creusois de Claude MONET, père de l'Impressionnisme. C'est ici, au contact de ces paysages rudes, dans cette ambiance minérale fouettée par les intempéries et les brusques changements de luminosité, que MONET s'initia, rempli par la nature, au concept de la série, le chevalet fixé

et le pinceau libre, porteur à chaque moment d'une nouvelle impression. Durant ces deux mois de 1889, dans la Creuse, il réalisa 23 tableaux, dont 14 furent révélés lors d'une exposition commune avec Auguste RODIN.

Pour permettre à ce territoire oublié une juste valorisation touristique par la reconnaissance du rôle primordial qu'il eut dans la technique impressionniste de Claude MONET, les élus du groupe MoDem et apparentés voteront avec plaisir cette délibération et je vous invite, chers collègues, à en faire autant.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Je tiens à dire justement que dans *La Gazette* du 3 décembre, on parle déjà – et cela concerne également ma collègue, Sandrine DERVILLE, pour le tourisme – de « la Vallée des peintres, trait d'union entre les artistes d'hier et ceux d'aujourd'hui ». Vous pouvez trouver cet article, que je conseille de lire à tout le monde.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, pour, Madame la Présidente.

N° 35

Vote sur le « Patrimoine : Charte « Vallée des peintres entre Berry et Limousin »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

La peinture fait donc l'unanimité, les impressionnistes.

Je vous remercie.

ARTS PLASTIQUES ET VISUELS : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE-DESSINEE ET DE L'IMAGE

Mme LANZI. - présidente de séance - Cette délibération concerne une modification de statuts puisque l'on augmente notre participation à l'EPCC, la Cité Internationale de la BD, et quand on augmente, on modifie les statuts. C'est juste une modification de statuts que je vous soumetts aujourd'hui.

Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, pour, Madame la Présidente.

N° 36

Vote sur les « Arts plastiques et visuels : Modification des statuts de l'EPCC Cité Internationale de la Bande-Dessinée et de l'Image »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Cela fait donc unanimité.

**SCHEMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES NOUVELLE-AQUITAINE
2019-2023**

Mme JEANSON. - Merci Madame la Présidente.

J'ai le plaisir de vous présenter le Schéma des formations sanitaires et sociales, qui a été un gros travail de préparation, et je voudrais commencer par remercier les services qui ont travaillé depuis un an sur ce Schéma, et qui ont travaillé à plusieurs reprises parce qu'on l'a beaucoup approfondi. Et remercier aussi mes collègues élus qui sont venus dans les différentes concertations, que ce soit sur les Départements ou ici.

Ce Schéma représente 18 000 étudiants : 13 000 dans le domaine du sanitaire, 5000 dans le domaine du social. Pour vous rappeler que les métiers qui sont concernés dans le domaine du sanitaire sont à peu près tous les métiers sauf les métiers du médical, et que cela va de l'infirmière à l'aide-soignante, au kinésithérapeute, en passant par les orthoptistes. Et dans le social, cela va de l'auxiliaire de vie à domicile, au directeur de structure médico-sociale. C'est donc assez vaste. 97 établissements répartis partout sur le territoire et quand même, 10 % de la population de notre Région qui travaille dans un domaine sanitaire et social, avec une croissance des emplois, en moyenne de 2.2 % par an. Donc une grosse ressource en emplois. Le Budget pour la Région : 91 M€.

Ce Schéma est important parce que nous sommes dans des révolutions, tant sur le plan sanitaire que sur le plan social. On en a souvent parlé ici, que ce soit les évolutions de la société, le vieillissement de la population, le fait qu'en vieillissant ou en étant handicapé, ou en ayant des limitations de mobilité l'on souhaite rester chez soi, les questions de la précarité. Et puis dans le domaine de la santé, toutes les évolutions technologiques qui voient le jour, que ce soit la Médecine personnalisée, l'Intelligence Artificielle, la Génomique, et qui vont nécessiter des adaptations de nos professionnels de santé. Que ce soit le virage ambulatoire, vous savez que de plus en plus, on reste très peu dans les hôpitaux et on rentre souvent très malade chez soi. Ou bien la question de la déprise médicale sur les territoires. Il y a aussi des évolutions dans les formations, vous le savez sans doute, le concours d'infirmière a disparu.

Ces enjeux font qu'il faut que l'on fasse évoluer ces métiers. Il faut faire monter en compétence un certain nombre de métiers, par exemple les infirmières avec les pratiques avancées, avec les évolutions vers la recherche. Il faut qu'on les fasse tous évoluer dans la

coordination et la pluridisciplinarité. Et il y a d'autres métiers qu'il va falloir faire monter en compétence, comme les aides-soignantes par exemple, mais aussi en quantité.

Voilà pour les enjeux.

Ce Schéma a été fabriqué tout au long de l'année 2018, en co-construction et en collaboration avec tous les acteurs, en particulier au cours de 12 Journées départementales qui ont réuni l'ensemble des partenaires, que ce soit les employeurs, les Instituts de formation ou les étudiants, les ARS et les Départements. Le résultat de cette consultation-fabrication est que sur la Région, nous avons globalement, pour la plupart des formations, un nombre suffisant de formations et des quotas en nombre suffisant, sauf dans quelques hyper-spécialités. Nous avons besoin de transfert de compétences, par exemple chez les orthoptistes, par contre, il y a de vraies disparités sur les territoires et s'il y en a qui ont la curiosité de regarder le Schéma, ils verront qu'à la fin, il y a, pour chaque profession, la densité de professionnels sur chaque Département. Et vous verrez qu'il y a quelquefois des inégalités ou des disparités qui sont assez étonnantes. On voit par exemple qu'il y a très peu de kinésithérapeutes en Charente, alors qu'il peut y en avoir beaucoup dans les P-A. C'est assez intéressant à voir et cela va nous guider ensuite dans les quotas. Sur le nombre, c'est bon, sauf pour les professions d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie.

De cette consultation, nous sortons un Schéma qui a trois grands objectifs :

- Le premier objectif est de maintenir le maillage territorial des formations sanitaires et sociales. Il y en a vraiment dans tous les Départements, il y en a partout, nous refusons absolument tout regroupement et au contraire, nous voulons essayer, dans un pilotage agile, de pouvoir monter des formations, quelquefois pour peu de temps, pour quelques années, dans des territoires où il y a des manques criants de professionnels. Le maillage territorial va être aussi de travailler sur la diversité des voies d'accès et les GPEC territoriales.

- Deuxième objectif : adapter les formations aux métiers du futur et aux transformations des organisations, avec l'interdisciplinarité, les montées en compétences. C'est aussi et surtout piloter un plan sur l'attractivité des métiers du niveau 5. On en a parlé à plusieurs reprises ici, vous m'avez souvent interpellée sur la question des aides-soignantes, des aides à domicile et des auxiliaires de vie dans un contexte où les personnes âgées souhaitent rester à domicile. Et tous ceux qui travaillent dans des mairies ou dans des CCAS savent combien il est difficile de recruter ces professionnels. Ce n'est pas parce que nous n'en formons pas assez ou que nous n'avons pas suffisamment de places, c'est parce que ces métiers ne sont pas attractifs. Et un plan d'attractivité – que vous pourrez lire dans le document – passe par tout un tas d'actions, qui vont de l'information à la communication, à la transformation des

métiers dans la façon de s'occuper des gens, au numérique, aux salaires – mais cela ne dépend pas de nous -, au management des structures d'aide à domicile. On a essayé de faire un plan qui soit global.

- Troisième enjeu sur l'ensemble de ces formations : développer l'innovation pédagogique et s'inscrire dans la transformation numérique, que ce soit dans la formation, dans la mise en place d'un certain nombre de modules transversaux qui peuvent être en e-learning ou en présentiel, sur la prévention, la dépendance, l'autisme, etc.

Voilà sur les trois grands axes de ce Schéma.

C'est un Schéma qui est pour les cinq années à venir. Il n'y a pas de Budget dedans dans la mesure où ensuite, il se déclinera dans chaque Département, dans un pilotage partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme FERREIRA. - Madame la Présidente, chers collègues, chère Françoise, les élus du MoDem et apparentés vous remercient pour la proposition de ce Schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023. Nous vous félicitons pour la qualité du travail conduit dans la concertation et l'écoute, aboutissant aujourd'hui à la présentation de ce bel outil, complet, dynamique, souple et évolutif, qui veut s'inscrire dans ce qui devrait toujours préfigurer nos choix de politiques publiques, à savoir l'adéquation de l'offre au besoin, dans une perspective respectueuse des spécificités des territoires.

La valorisation de ces multiples métiers du social et du médico-social, souvent négligés alors qu'ils sont essentiels pour l'équilibre et la structuration de notre société, doit être reconnue. Vous le faites en les inscrivant dans l'universitarisation. Vous vous souciez, à juste titre, de la qualité de vie des apprenants, tenant compte de leurs déplacements, de leur logement, et des aides régionales possibles pour les plus précaires, intégrant les formations tout au long de la vie, ainsi que la Validation des Acquis de l'Expérience. Un autre point remarquable est la recherche de formations pour une organisation pluridisciplinaire de ces métiers de l'aide à la personne, en adéquation avec les enjeux de santé publique.

Nous nous permettrons quelques remarques cependant. Premièrement, vous évoquez, dans le périmètre du Schéma, la santé environnementale, avec ses thématiques bien identifiées pour la Nouvelle-Aquitaine : les pesticides, les allergènes, la qualité de l'eau, le

dérèglement climatique, les maladies vectorielles, sans établir de lien avec les métiers impliqués, ni dans les axes stratégiques, ni dans les préconisations, et c'est regrettable.

Deuxièmement, dans ces préconisations, vous entendez d'abord stabiliser la formation de diététiciens. Pourtant, le drame de l'obésité infantile s'installe dans notre pays et il faudra introduire ce métier d'éducation à la santé pour la prévention dans les établissements scolaires. Ce serait heureux d'augmenter le nombre de ces professionnels.

Ensuite, pour répondre au fléau croissant des élèves porteurs de troubles des apprentissages : les troubles dys, les troubles de l'attention, les troubles de l'attention avec hyperactivité, tout ce que nous connaissons, nous devons impérativement améliorer l'encadrement professionnel correspondant, en augmentant le nombre d'orthophonistes et d'orthoptistes, comme vous le préconisez, mais aussi celui des ergothérapeutes et des psychomotriciens, que vous proposez de stabiliser.

Troisième point, les compétences des sages-femmes. Elles ont été récemment élargies et ces professionnelles désormais médicales, assurent des consultations gynécologiques, la pratique d'échographies et celle d'IVG médicamenteuses. Elles suppléent grandement le déficit de gynécologues. Il est impératif donc d'augmenter le nombre de diplômées et pas uniquement le stabiliser, mais surtout, d'améliorer la qualité de cette formation.

Pour finir avec les professionnels, les éducatrices de jeunes enfants ont un rôle fondamental dans la parentalité et leur nombre doit être augmenté partout et pas uniquement dans le Lot-et-Garonne.

Il va sans dire, Madame la Présidente, chère Françoise, que les élus du groupe MoDem voteront favorablement ce Schéma.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme CHADOURNE. - Madame la Présidente, chers collègues, les objectifs annoncés dans l'éditorial du Schéma des formations sanitaires et sociales en Nouvelle-Aquitaine sont louables. Le vieillissement de la population régionale, première Région pour la part des plus de 60 ans, l'augmentation des situations de dépendance et de précarisation, une prise en charge plus accrue du handicap, des alternatives à l'hospitalisation comme les HAD, autant de facteurs favorisant le développement des formations médicales, paramédicales et

médico-sociales, soit 36 métiers dans les différents secteurs d'activités, ce qui représente un actif sur dix dans la Région.

Le groupe Rassemblement National, par la voix de la professionnelle de santé que je suis, verse quelques réflexions au débat. Avant tout le monde et avant qu'il ne soit trop tard, le RN soutient, très lucidement et depuis au moins 25 ans, le projet de former un nombre nécessaire de soignants sur le seul critère de l'excellence, de garder et de structurer les offres de soins de proximité, en leur adossant des soins de petites urgences, selon l'augmentation de la population et de son vieillissement, d'honorer à sa juste valeur le travail de tous les secteurs médicaux, publics ou privés, de bien organiser le transfert des tâches, de revoir le « tout gratuit », qui a déresponsabilisé certains de nos concitoyens, et surtout les citoyens du monde entier, immigrés réguliers ou non, qui ne cotisent pas.

Que ce soit au niveau de l'Etat ou de la Région, une réorientation et une réorganisation des dépenses publiques s'imposent, en privilégiant notamment le financement de ces formations au détriment de postes budgétaires inutiles ou non prioritaires. Il conviendrait de prioriser l'accompagnement des compétences des professionnels de l'ensemble des métiers du secteur sanitaire et social, et de développer une collaboration entre professionnels, dans un esprit de reconnaissance mutuelle, caractérisant l'esprit corporatif.

Dans la conjoncture funeste créée par les politiques conduites depuis des décennies et poursuivies par le Gouvernement MACRON-PHILIPPE, chaque action mise en œuvre par la Région pour promouvoir les formations sanitaires et sociales est la bienvenue.

Le groupe RN votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme LATOURNERIE. - Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, nous saluons la grande qualité de ce travail qui a été établi à partir de nombreuses contributions, institutionnelles, professionnelles, de nombreuses concertations organisées sur l'ensemble du territoire. C'est notamment une large contribution des Conseils Départementaux qui déploient la compétence sanitaire et sociale, 12 réunions diligentées sur nos 12 Départements, une consultation qui s'est déroulée sur six mois, un très gros travail. Ce travail recouvre autant d'impératifs que de maintenir et développer les formations sanitaires et sociales sur l'ensemble du territoire, de rendre ces métiers attractifs, bien que marqués, pour certains, par leur pénibilité, et inscrire ces formations dans une dynamique d'innovation pédagogique et de transformation numérique.

Un autre point fort est l'accompagnement d'une montée en compétence des professionnels des métiers de l'aide à la personne, la création de Masters, une universitarisation des formations pour les infirmiers(ères), le développement de l'interprofessionnalité avec comme souci de coordonner le parcours du patient, permettre aux infirmières d'exercer des compétences plus poussées jusque là dévolues aux médecins, par de nouveaux diplômes ou dispositifs de validation des expériences, l'emploi de l'outil numérique en support.

Cependant, malgré une offre de formation satisfaisante en volume et en répartition géographique, les difficultés de recrutement persisteront si les métiers de l'aide à la personne, encore très exposés à l'épuisement par leur sollicitation physique, les nombreux déplacements, restent encore exposés à de nombreuses défaillances d'encadrement et de management qui les fragilisent et maintiennent leur précarité. Les infirmières, de plus en plus sollicitées par de nouvelles responsabilités, ne bénéficient pourtant pas encore d'une juste revalorisation de leurs revenus, ce qui les conduit à une mobilité pour répondre au plus offrant. Les difficultés de recrutement sont de plus en plus marquées alors que nous nous éloignons des zones urbaines. Les orthophonistes manquent encore cruellement dans les territoires ruraux, pourtant, ce sujet n'est ici pas du tout abordé. Ce métier souffre également d'un manque de reconnaissance, notamment dans la fonction publique.

On pourra aussi regretter le déficit en formations plus orientées vers la prévention de la dépendance des personnes du grand âge, afin de retarder leur entrée en institution. On pense notamment aux méthodes Montessori, expérimentées par les EHPAD, qui permettent de ralentir la perte d'autonomie, d'améliorer les capacités cognitives restantes et d'apprécier les personnes non pas par le prisme de leur dépendance, mais au regard de ce qu'elles sont encore capables de faire et de réaliser. Ce type de formation pourrait aussi être proposé aux métiers d'aide à la personne, au domicile des personnes âgées, ou sous la forme d'ateliers.

Le groupe LR-CPNT votera favorablement ce plan.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. MINVIELLE. - Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, au nom du groupe Génération.s, je voudrais, en premier lieu, relever avec satisfaction que ce Schéma régional qui nous est présenté aujourd'hui est l'aboutissement de plusieurs mois de concertation. Concertation thématique, territoriale, avec l'ensemble des acteurs qui agissent au plus près du terrain et qui sont au

contact des réalités quotidiennes. Je voudrais donc saluer ce travail de concertation qui fait la force et la justesse de ce Schéma des formations sanitaires et sociales. Et également à mon tour, saluer le travail de notre collègue, Françoise JEANSON, qui a mis toute son énergie et toute sa compétence pour faire naître ce Schéma sur lequel nous allons devoir donner un avis.

Ce Schéma doit répondre à plusieurs enjeux – cela a été dit mais on peut le rappeler - : forte croissance démographique, vieillissement de la population, départs en retraite annoncés d'ici cinq ans de nombreux professionnels, en particulier dans les territoires ruraux, développement de la silver économie, et anticiper aussi les besoins en emplois et répondre aux besoins de recrutement.

C'est donc dans ce contexte de mutation économique et sociétale que doit être pensée ou repensée notre offre de formation. Même si la situation est quelque peu hétérogène et dépend des territoires, globalement, le secteur sanitaire et social fait face, dans notre Région, à des besoins en matière d'emploi et de formation, auxquels ce Schéma doit répondre. Les difficultés de recrutement dans les secteurs des personnes âgées et du handicap, par exemple, sont bien réelles. Il y a donc clairement des besoins en matière de formation qui sont à prendre en compte afin de répondre à cette problématique, particulièrement aiguë en milieu rural. Nous savons tous que les prises en charge liées au vieillissement, au handicap, à l'accompagnement, sont un défi qui est devant nous pour les années à venir.

Notre Région est la Région qui compte le plus de personnes âgées de 60 ans et plus : 29 %, soit 1.8 millions de personnes. D'ici 2040, la part des plus de 60 ans devrait passer à 35 % et ce vieillissement de la population, plus net et plus accentué dans les zones rurales, accroît indéniablement la demande de soins, l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et donc des besoins en personnel qualifié. Or, - cela a été dit mais on peut le rappeler encore – on ne peut pas l'ignorer, certains diplômés, notamment celui d'aide-soignant, enregistrent une diminution importante du nombre de candidats au concours. Force est de constater qu'il y a un vrai problème autour de l'attractivité et que cela persiste dans le domaine sanitaire et social. Ce manque d'attractivité de ce secteur, plus particulièrement lié aux personnes âgées, que ce soit à domicile ou dans les EHPAD, est un enjeu central. C'est un enjeu central lorsque l'on a comme ambition de répondre aux besoins de la population, et c'est un enjeu central lorsque l'on connaît les difficultés de recrutement existant dans ce secteur.

Madame la Présidente, chers collègues, les axes stratégiques et les orientations qui sont définis dans ce Schéma nous semblent répondre à ces enjeux. L'ensemble de ces

actions doivent nous permettre d'anticiper les besoins en emplois, d'adapter notre offre de formation aux évolutions du secteur et surtout, d'assurer le maillage territorial.

En conséquence, notre groupe votera avec conviction ce Schéma régional car il répond aux enjeux sociaux et territoriaux qui sont devant nous. Il est le signe d'une politique forte, que le groupe Génération.s salue. Et dans ces temps troublés, il est bon de rappeler que les services rendus à la population dans le domaine de la santé, dans le domaine du social, jouent un rôle majeur, un rôle fondamental dans la cohésion sociale d'un territoire et d'un peuple.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. SEBTON. - Je ne vais pas ajouter grand-chose de plus puisque l'on est tous d'accord mais parfois, quand il y a concorde, c'est bien de le dire.

Le groupe UDI votera pour et on voulait féliciter le docteur JEANSON pour ce travail formidable.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Effectivement, un travail de grande qualité, une concertation, c'est essentiel, une analyse du territoire et Madame JEANSON, vous avez raison, nous sommes dans de l'aménagement du territoire, avec de l'ambition, des études très précises au regard de chacun des Départements.

Je vous remercie pour ce travail.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 37

Vote sur le « Schéma des formations sanitaires et sociales Nouvelle-Aquitaine 2019-2023 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Unanimité.

Bravo Madame JEANSON et merci pour l'ensemble des personnes et des soignants qui vont vraiment pouvoir s'emparer de ce plan.

**PORT DE BAYONNE – REVISION DU PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES
DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES DU
PORT DE COMMERCE DE BAYONNE**

M. BERGE. - C'est la révision du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de commerce de Bayonne, c'est un plan qui est réglementaire, qui doit être modifié tous les trois ans et la modification que nous présentons porte sur le plan obligatoire, ainsi que sur la présentation d'une modification de la carte des annexes de ces lieux de réception des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison. Quelque chose de formel.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Y a-t-il des observations ?

M. IRATCHET. - Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération concerne la révision du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires de commerce faisant escale dans le port de Bayonne. Port de Bayonne qui, je le rappelle, concerne quatre communes : Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.

Cette révision s'articule autour de trois points essentiels : la mise à jour du plan sur sa forme pour respecter le plan-type, des évolutions réglementaires, et la mise à jour de ses annexes, particulièrement sur l'actualisation de la carte localisant les points de collecte, que ce soit Rive droite ou Rive gauche. Nous ne pouvons qu'approuver cette délibération.

Cependant, comme je l'ai évoqué en Commission et par souci écologique, il faudrait aussi se mettre en conformité avec l'arrêté du 8 décembre 2017 qui prévoit la connexion électrique des navires à quai. Quoi de plus absurde et de plus polluant qu'un moteur diesel tournant 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité du navire et son service. Je sais que cette mise en conformité est techniquement complexe, qu'elle aura des répercussions importantes sur l'infrastructure, qu'elle sera coûteuse, mais elle n'en demeure pas moins nécessaire.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme LEICIAGUEÇAHAR. – Le groupe Ecologistes et citoyens votera bien sûr cette délibération, qui nous convient entièrement.

Mais puisque l'on parle du port de Bayonne, je saisis l'occasion pour vous alerter sur les arrivées par camions de Bauxaline de Gardanne. Cette Bauxaline est un déchet de la Bauxite, une fois que l'on en a extrait l'alumine. Pour rappel, il s'agit des boues rouges de Gardanne issues de l'entreprise Alteo. La Bauxaline circule ensuite pendant 700 kilomètres à bord de camions, pour être mélangée à des terres chargées en plomb de l'entreprise Celsa. La justification de tout ceci serait que la radioactivité naturelle issue de la Bauxite et toujours présente dans la Bauxaline, permettrait de neutraliser ces terres chargées en métaux lourds. Je ne vous l'expliquerai pas, je ne suis pas chimiste, mais le terme de « radioactivité » n'est pas sans nous rappeler l'histoire du terrain de Fertiladour, maintenant TIMAC Agro, et pour lequel nous sommes toujours dans l'attente du traitement de dépollution.

Aussi, aujourd'hui, nous demandons à ce que des analyses soient faites sur cette Bauxaline qui arrive sur le port de Bayonne, et que la Région s'assure du bon état des sols du port, dont nous sommes propriétaires. Nous nous devons de garantir de bonnes conditions environnementales aux entreprises qui y sont implantées, ainsi qu'à leurs salariés, sans oublier les riverains.

Merci de m'avoir écoutée.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

M. BERGE. - Je me doutais que l'on viendrait me solliciter sur ce dossier donc je vais faire un peu d'historique sur ce point. Il y a un petit problème dans la circulation d'informations et dans le rôle des différents acteurs sur le port de Bayonne, et notamment le rôle de l'Etat puisque les autorités portuaires, notamment le Président du Conseil portuaire que je suis, n'ont jamais été saisies de ce transfert de Bauxaline sur les terrains de Celsa, puisqu'il s'agit d'un terrain privé. C'est donc une autorisation de l'Etat à une entreprise privée qui a permis l'utilisation de Bauxaline, mais ce qui n'avait pas été particulièrement prévu était l'utilisation de ces boues rouges de Gardanne.

Il y a eu un CODERST qui s'est réuni le 2 juillet dans les Landes, et qui avait donné une autorisation. La Présidente du S3PI du port de Bayonne, Marie-Ange THEBAUD, représentante de la Communauté d'Agglomération Pays basque et élue EELV, avec qui je travaille main dans la main sur la gestion du port, avait été saisie par un citoyen le 12 octobre, de ce transfert de Bauxaline sur les terrains de Celsa. Le 17 octobre, l'Etat a interdit l'utilisation de la Bauxaline, donc il n'y a plus de Bauxaline qui est importée. J'ai eu le sous-Préfet de Bayonne au téléphone, ce matin, qui m'a confirmé que l'interdiction allait être

confirmée par arrêté et que ces terres seraient évacuées du terrain de Celsa dans les jours à venir. Pour ma part, je regrette juste que l'Etat n'ait pas eu la diligence de solliciter le S3PI du port pour pouvoir débattre de cela avant l'importation de ces terres sur le terrain du port.

Pour ce qui est de l'état environnemental des terrains du port, je tiens juste à rappeler à mes collègues que la Région n'est propriétaire du port que depuis 2006. Nous avons donc récupéré une infrastructure extrêmement polluée et depuis, nous travaillons de manière très attentive à la dépollution des terrains et à la transparence environnementale sur le port. Et en cela, la nomination de Marie-Ange THEBAUD comme Présidente du S3PI avait été un acte fort que nous avons soutenu, et c'est pour cela que je tiens publiquement à regretter, d'une certaine manière, le manque de transparence de l'Etat et la manière avec laquelle ce dossier a été diligenté par ses services.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci pour toutes ces précisions.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

N° 41

Vote sur le « Port de Bayonne – Révision du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de commerce de Bayonne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Je vous remercie.

**REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES DU CONSEIL
REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. UTHURRY. - Le Règlement d'intervention a été un peu aménagé, à la marge. Vous vous rappelez que quelques semaines après le vote du SRDEII, c'était à la fin de l'année 2016, nous avons voté un RI et à l'époque, nos débats tournaient autour de la nécessité de saisir à la fois le développement économique qui vise l'emploi sur les territoires par notamment la formation, à travers deux angles : le premier angle était augmenter la performance des entreprises via l'innovation, via la transformation numérique, via la diversification, les fonds, le marketing, l'export également. Et le deuxième axe était d'entrer dans le développement économique par la porte d'entrée territoriale, de manière à ce qu'aucun territoire de notre Nouvelle-Aquitaine n'échappe au développement économique qui fertilise l'emploi en termes de territoires.

Cette délibération a deux ans et deux ans après, il convient de l'ajuster, à la marge, parfois pour des raisons sémantiques, de précision de termes, parfois parce qu'il est nécessaire d'y intégrer des décisions que nous avons prises au cours de nos dernières séances plénières, parfois parce que certains Règlements, notamment européens, ont pu évoluer. Mais il convient toujours que cette délibération, ce RI, soit conforme à la fois aux objectifs qui sont visés en termes d'emploi sur le territoire et en termes d'attente des entreprises. A cet effet, en matière d'attente des entreprises, il est à noter que les attentes évoluent et que nous accompagnons plus massivement qu'auparavant sur tout ce qui se passe en amont de la production, en amont de l'investissement matériel et plutôt vers de la recherche et du développement, parce que les entreprises ont bien compris qu'elles ne doivent pas se soumettre aux marchés mais anticiper pour avoir des réponses multiples aux marchés potentiels qui se présentent à elles.

Les modifications essentielles qui concernent cette délibération, je vais en citer quelques unes assez emblématiques, Mathieu HAZOUARD en a parlé hier sur les tiers-lieux, qui visent à mailler le territoire, notamment dans la mutualisation de ce service, dans l'animation sur les territoires. Des modifications qui portent également sur notre seuil d'intervention, notamment sur les accompagnements en matière de transition énergétique où les seuils ont été relevés. Ces modifications visent également à passer le nombre de filières de 12, c'est ce qui avait été décidé au départ, à 19, puisqu'ont été intégrés la santé et le bien-être, la silver économie, le cuir et le luxe, le tourisme, la croissance bleue, le biomimétisme également. Un certain nombre de modifications qui portent sur les industries

agroalimentaires. Quelques modifications qui portent sur le développement des circuits alimentaires courts, c'est un objectif que nous visons. D'autres modifications qui portent sur la généralisation du dispositif « Usine du futur » qui vise, à travers l'innovation technologique et non technologique, à améliorer le niveau de performance de nos entreprises. Un accent qui est mis sur les expérimentations locales, faire en sorte que notamment autour des laboratoires, des établissements scolaires, des Centres d'apprentissage, on puisse faire de l'expérimentation locale.

Voilà en gros quelles sont les modifications essentielles qui visent aussi à ancrer durablement l'Economie Sociale et Solidaire dans nos territoires et à anticiper sans doute mieux sur les accidents qui peuvent tabasser un territoire ou une filière, en anticipant de manière à aller par exemple dans l'entreprise avant la veille du redressement judiciaire, quand tout est fortement compromis.

Des modifications sémantiques, des modifications de fond sur une délibération que je vous ai présentée d'une manière synthétique et sur laquelle je vous demande de vous prononcer favorablement.

M. DELPEYRAT. - Merci Madame la Présidente.

Je voudrais saluer la qualité du travail présenté par Bernard UTHURRY, qui parcourt inlassablement notre Région, parfois au secours et parfois pour aider au développement des entreprises. Saluer également les résultats qui sont les nôtres grâce à l'action constante de la Région depuis des années en faveur du développement des entreprises et de l'emploi, et qui nous place en tête en la matière au niveau national.

Je voudrais, sur cette délibération, vous dire que nous la voterons et qu'il n'y a pas de difficulté, avec grand plaisir au vu des résultats qui sont les nôtres et au vu des modifications que vous nous proposez. Je ne peux pas cependant ne pas évoquer à cette occasion le cas de l'entreprise Ford et des conséquences que nous devons collectivement tirer.

Tout d'abord, je souhaiterais, Madame la Présidente, que notre Collectivité engage, par toutes les voies de Droit possibles, une demande de remboursement des aides publiques versées par les Collectivités auprès du Groupe Ford. Le Président l'avait évoqué lors de la dernière plénière en indiquant que certes, ce serait difficile, mais je crois que même si c'est difficile, nous ne pouvons laisser un Groupe qui a ainsi méprisé un territoire, des élus locaux et des salariés, qui n'a pas hésité à licencier plus de 800 personnes et à les laisser « sur le carreau » alors qu'il y avait un projet de reprise sérieux sur la table et qui ne demandait qu'une validation. Et qui a préféré montrer à ses actionnaires qu'il n'avait que faire des pouvoirs publics, qu'il n'avait que faire de la démocratie, que tout ce qui importait

pour lui était son cours de Bourse, pour donner un signal à ses actionnaires. Ce comportement est inadmissible et je crois que nous ne pouvons nous contenter de protestation, mais qu'il nous faut engager une action en justice. Et je souhaite que notre Assemblée, sur ce point, soit unanime.

Cela m'amène à vous dire également que le Gouvernement avait eu, pour une fois, une bonne idée, c'était de modifier l'objet social des entreprises, pour intégrer non plus simplement la logique marchande, mais pour imposer un certain nombre de conditions, de responsabilités vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des salariés, vis-à-vis de l'environnement. Et que bien entendu, il a suffi que le MEDEF « lève le sourcil » pour que le Gouvernement recule sur ce point et reste à la bonne vieille définition actuelle du Code Civil. Mais je crois que nous pouvons nous inspirer, nous le faisons déjà très largement et j'en remercie la Région, mais peut-être renforcer notre volet « éco-conditionnalités », renforcer la place de l'ESS, vous le faites bien entendu, et j'ai remarqué que dans ce Règlement, il y avait encore une nouvelle étape. Mais je pense que l'ESS n'est pas un élément à part de l'économie, cela doit devenir l'économie de demain et je souhaite que tous les moyens dont nous disposons soient mobilisés pour ce faire.

Voilà, Monsieur le vice-Président, Madame la vice-Présidente, ce que je souhaitais vous dire ce matin. J'espère que la responsabilité territoriale des entreprises sera reconnue, notamment dans le cadre de Ford, sa responsabilité sociale, et que notre Assemblée, ce matin, enverra les messages nécessaires à la population qui a été scandalisée par cette fermeture d'entreprise. J'espère d'ailleurs qu'ils en tireront les conséquences au moment de choisir leur future voiture.

Merci Madame la Présidente.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme COMBRES. - Madame la vice-Présidente, chers collègues, avant d'évoquer le RI des aides aux entreprises, je voulais aussi aller dans la continuité de mon collègue, Stéphane DELPEYRAT, concernant l'entreprise Ford. Simplement pour dire que lorsque la Région engage les deniers publics à travers des soutiens d'entreprises, il faut vraiment, dans certaines conditions, avoir une exigence accrue de contractualisation, surtout lorsqu'il s'agit de potentialité d'évolution pas dans le bon sens de certaines entreprises, afin que l'on puisse, a minima, ne pas empêcher non plus les reprises telles qu'elles ont été proposées.

Concernant le RI, nous saluons cette évolution de RI par rapport à son adoption en février 2017, qui marque une véritable étape d'amélioration, non négligeable, en particulier – comme vous l'aviez évoqué, Monsieur le vice-Président – sur la prise en compte des

territoires vulnérables et de leurs spécificités, et aussi par le soutien renforcé à l'économie territoriale de proximité. Nous ne doutons pas non plus que la plénière dédiée à la transition écologique prévue en juillet prochain, marquera une nouvelle étape dans la progression de ce RI, par une prise en compte plus importante encore des dimensions sociales et environnementales des dispositifs qui, de fait, donnera tout son sens aux priorités régionales en termes de développement durable et de transition écologique. En effet, un grand nombre d'entreprises inscrites dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), et je pense entre autre à l'entreprise Bernadet, une entreprise de sérigraphie assez exemplaire dans ce sens, en Charente. Ce type d'entreprises a bien pris la mesure des leviers que représente la mise en œuvre de cette stratégie qui permet de renforcer non seulement la création d'innovation, mais aussi la compétitivité économique de leur structure.

D'autre part, comme le préconise aussi le CESER, je pense qu'une marge de progrès reste encore à accomplir, notamment en termes de décentralisation de l'accompagnement pour être au plus près notamment des TPE, plus près des porteurs de projets, pour rendre les dispositifs beaucoup plus accessibles et plus efficaces et profitables au plus grand nombre d'entre eux.

Et dernier point, une évaluation peut-être plus fine des dispositifs, se reposant sur des indicateurs bien précis, permettrait non seulement une amélioration du suivi mais aussi, une meilleure connaissance des acteurs économiques soutenus. Cette phase d'évaluation est un échelon vraiment indispensable afin de mieux cibler entre autre, non seulement les besoins d'animation territoriale, mais aussi les conditionnalités d'évolution des dispositifs à venir.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme DURRUTY. - Pour répondre aux besoins de nos entreprises, il nous faut avoir un maximum d'agilité et d'adaptabilité, c'est le sens des mesures qui nous ont été proposées. Quoi qu'il en soit, je voudrais simplement insister sur les conclusions qui avaient été les miennes lors de la présentation du dispositif il y a maintenant deux ans, insistant sur le fait qu'il nous faudrait évaluer le bénéfice apporté face aux attentes des milieux économiques qui souhaitent, au-delà de la simplification et de la lisibilité des aides, la réduction des circuits de décisions car leur temps et leurs impératifs ne sont pas ceux de nos Collectivités. Il sera donc essentiel de mesurer l'efficacité des aides au moyen d'une évaluation très régulière, pour ajuster l'ensemble de ces dispositifs et s'adapter aux besoins des entreprises et de nos marchés, en cours de mandature.

C'est ce que je voudrais vraiment appeler de mes vœux, que nous puissions mettre en œuvre une véritable enquête auprès directement des chefs d'entreprises. Je pense que l'on pourra s'appuyer sur les intercommunalités pour faire ces enquêtes, de façon à ce que nous puissions mesurer ces items parce que sincèrement, j'ai le sentiment que trop souvent encore, beaucoup de chefs d'entreprises ne connaissent pas les dispositifs dont ils pourraient bénéficier et lorsqu'ils imaginent en bénéficier, il est déjà trop tard parce que les décisions sont prises. Donc a posteriori, ces RI ne s'appliquent pas.

Deuxième point essentiel, il est vrai que les temps de réponse – je l'ai évoqué à plusieurs reprises en Commission – ne sont pas toujours à la hauteur ou compatibles en tout cas, avec les temps des chefs d'entreprises. Je pense donc vraiment qu'il nous faut aujourd'hui, sur ce point-là, parce que nous sommes à mi-chemin, être capables d'évaluer si tout ce que nous proposons, d'un point de vue de la forme, ne peut pas être amélioré pour encore plus d'efficacité au service de nos entreprises.

Nous voterons pour cette délibération.

Merci.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. MALHERBE. - Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, cette délibération soumise à nos voix a pour but de redéfinir le périmètre d'intervention que se fixe la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de soutien aux entreprises. Il y a deux ans, au cours d'une précédente session plénière, je réaffirmais la nécessité d'axer nos efforts d'accompagnement auprès des petites et moyennes entreprises qui, rappelons-le une fois encore, sont les premières créatrices d'emplois dans notre pays. Un salarié sur cinq travaille aujourd'hui dans une TPE de moins de 20 salariés et la Commission européenne rappelle régulièrement l'impact économique que représentent ces entreprises, qui assurent entre 80 et 90 % de créations nettes d'emplois sur l'ensemble du territoire européen.

Si notre groupe se félicite que le réseau TPE-PME est aujourd'hui la cible prioritaire de la Région en matière d'accompagnement, nous pensons néanmoins que les orientations fixées par le SRDEII et modifiées dans ce RI, ne sont pas toutes optimales dans l'intérêt général et la gestion des deniers publics. Outre la question de l'ESS - sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir plus longuement dans une prochaine délibération – certains axes définis dans ce document méritent réflexion.

Concernant le très haut débit d'abord, évoqué notamment dans la première orientation, vous nous parlez du déploiement généralisé de la fibre optique, partout sur le territoire régional. Pourtant, et ce n'est pas la première fois que nous évoquons ce sujet dans cette Assemblée, tout le monde sait aujourd'hui que l'arrivée prochaine de la 5G, dont le débit est 100 fois supérieur à celui de la 4G, est une formidable opportunité pour le déploiement du THD. Nous pensons donc et nous vous le redisons, qu'une réflexion sur un déploiement mixte fibre-5G serait sans doute un meilleur compromis pour donner aux néo-aquitains un accès au THD, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Et ce, en réduisant le coût d'investissement de la part régionale.

Vous vous présentez plus loin dans cette délibération comme les garants de l'économie circulaire et d'une politique de transition énergétique. Venant de la part de familles politiques qui ont largement favorisé, pendant des décennies - et qui continuent d'ailleurs à le faire – une mondialisation effrénée avec la libre circulation sans contrôle de biens, de marchandises, de personnes et de capitaux, reconnaissez que c'est un peu paradoxal.

Enfin, il est à noter que dans cette délibération, vous annoncez la mise en place d'aides et de subventions - j'ai noté 336 fois exactement - sans jamais expliquer que la hausse de ces aides n'est en réalité que la conséquence logique de la hausse des taxes que les Gouvernements successifs ont imposé aux entreprises. Là encore, au nom du bon sens, nos Députés régionaux feraient mieux d'être un peu plus présents à l'Assemblée Nationale pour se faire les porte-paroles de nos entreprises qui ne demandent qu'une chose : simplifier les démarches administratives et diminuer les charges. Le groupe Rassemblement National vous encourage, comme à chaque plénière et à chaque CP, à privilégier également les avances remboursables, comme le prêt à taux zéro, plutôt que les aides directes qui, par définition, se font à fonds perdus, parfois sans résultat comme l'exemple récent de Ford nous le démontre.

Pour toutes les différences qui nous distinguent sur le mode de soutien apporté à nos industriels, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Madame la Présidente, nous voudrions revenir sur un enjeu qui nous semble important et où de fait, il y a un non-dit dans ce document. Il s'agit de l'immobilier et du foncier d'entreprise. C'est un enjeu majeur pour tous les territoires – on en discutait avec les collègues – et notamment pour le réseau des villes moyennes, et nous

avons eu, au moment du SRDEII, un débat de fond là-dessus. Et cela avait abouti à un texte, que je me permets de vous relire : « à ce stade, la Région ne prévoit pas de compléter de façon systématique les aides à l'immobilier d'entreprise attribuées par les EPCI à fiscalité propre. Néanmoins, un regard sera porté, au cas par cas, aux territoires en déprise, aux projets fortement générateurs d'emplois dans les filières stratégiques, à des filières locales spécialement identifiées dans les contrats d'Agglomérations ». Cela avait été le point d'équilibre que l'on avait trouvé entre nous.

Sauf que je suis inquiet quand je regarde la tournure que prennent les événements, et les événements sont les contrats d'attractivité territoriale et là, il n'y a plus rien. Les événements sont aussi ce que l'on a dit hier sur le RI sur les zones vulnérables, il n'y a plus rien. On va donc vers une contradiction majeure dans cette affaire. La Région intervient sur des projets très divers, des salles culturelles, des stades, etc. et elle ne soutiendrait pas le foncier et l'immobilier d'entreprise, qui est quand même au cœur de sa compétence économique. Ne pas voir que c'est un blocage majeur dans les territoires d'intérieur notamment et dans les agglomérations moyennes, c'est vraiment être aveugle. Et où elle est en plus, directement intéressée. Fiscalement, la Région touche maintenant 50 % de la CVAE que produisent ces zones, donc on est vraiment sur une contradiction qu'il faut lever.

Je termine en disant « attention », ne vous trompez pas – et vous le savez Monsieur le vice-Président notamment – c'est une injustice territoriale majeure. A Bordeaux, lorsque les privés prennent en main une zone économique, ils vendent les terrains viabilisés entre 100 et 110 € du mètre carré. Dans les villes moyennes et notamment dans les territoires de l'intérieur, on est entre 25 et 30 € du mètre carré, avec forcément des déficits. Ce sont donc les territoires de l'intérieur qui s'épuisent, parce qu'ils passent des montants considérables de leurs ressources sur ces zones et qu'ils n'ont pas de soutien de la Région.

Je demande un peu solennellement que la Région mette en œuvre le SRDEII et que l'on examine les projets, au cas par cas, comme cela doit être fait. Ou alors ce que l'on avait fait au niveau du SRDEII n'est plus valable et il faut avoir le courage politique de le dire.

Merci de nous dire où est-ce que vous en êtes exactement sur ce point.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Mme ABELIN. - Je voudrais juste dire que le groupe UDI est en accord total avec ce qui a été dit par ma collègue des Républicains, Sylvie, sur le volet « lisibilité des Règlements ». Je pense que la lisibilité et la communication sont un vrai enjeu et notamment, je trouve que l'on pourrait mettre l'accent sur la partie du Règlement que l'on

communiqué, sur tout ce qui est aide à la transition numérique et écologique. Je pense que c'est un vrai enjeu économique et pour l'emploi, et on le voit bien ces derniers temps.

Deuxième volet, je rejoins complètement Jean DIONIS DU SEJOUR sur l'aide à l'immobilier, ayons le courage d'aller jusqu'au bout par rapport à ce qui a été dit dans le SRDEII. Hier, on a parlé des tiers-lieux, comment faites-vous pour financer un tiers-lieu s'il n'y a pas de bâti pour l'accueillir ? L'intérêt est quand même d'avoir sur un même lieu une pépinière, un Hôtel d'entreprises et un fablab, je pense que c'est ainsi que cela marche le mieux dans pas mal de territoires. Donc autant investir sur l'immobilier dans ce domaine-là.

Vous aviez soutenu, Madame la Présidente, il y a quelques années également, dans l'ex-Poitou-Charentes, un appel à projets qui me semblait être intéressant sur l'accompagnement à l'amélioration des conditions de travail et aux démarches de RSE. Je vous invite à aller voir, il y a un anthropologue, Pascal PICQ, qui a fait une étude très intéressante sur les entreprises qui réussissent et il a mis en exergue que les entreprises qui réussissaient le mieux – et d'ailleurs, je remercie l'ANR pour l'organisation de cette conférence – sont celles qui, à la fois, allient mixité hommes-femmes, RSE, et puis la diversité des profils. Je pense que ce serait bien que la Région s'engage là-dedans, c'est-à-dire accompagne, grâce à un appel à projets, tout ce qui est amélioration des conditions de travail et volet RSE avec vraiment un appel à projets ciblé.

Et le quatrième sujet que je voulais évoquer, on parle d'aide au retournement et aux entreprises fragilisées, j'ai questionné le Président sur ce point, hier, sans avoir de réponse, donc je me permets de remettre cela « sur le tapis » aujourd'hui : quelle aide, quelle mobilisation des fonds d'ingénierie pour les Fonderies du Poitou ? On est au cœur des sujets, vous parliez tout à l'heure de forme mais le territoire est vaste, nous sommes actuellement, sur les Fonderies alu, en réflexion sur une reprise, je pense que le fait de mettre en avant la possibilité de mobiliser des fonds d'ingénierie pour monter un plan de reconversion digne de ce nom pourrait être un élément favorable pour une reprise. Il serait donc bien que la Région, sur ce point, réaffirme son souhait de soutien.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

M. WILSIUS. - Merci.

Je voudrais prendre la parole sur un troisième point, puisqu'il vient de s'ajouter, d'abord, sur Ford, on peut condamner la décision de Ford, qui est une position lamentable, d'autant plus que l'on parle beaucoup des salariés de Ford mais ce sont tous les emplois indirects qui vont subir la conséquence de cette fermeture si elle est confirmée, en plus, sans

les indemnités qui vont accompagner les salariés de Ford. C'est vraiment catastrophique pour notre territoire.

Concernant les subventions et le remboursement des subventions qui ont été accordées à Ford en 2013, ces subventions sont accordées dans le cadre d'une convention et je suis tout à fait d'accord pour que l'on demande le remboursement, ce n'est pas ce que je dis, simplement, il va y avoir des freins puisqu'une convention est signée à deux et normalement, les engagements doivent être respectés de chaque côté. Dans cette convention, il y avait une obligation de maintenir les effectifs à 1000 emplois pendant cinq ans. Cette convention finissait en mars 2018, elle n'a pas été respectée puisque l'on n'était plus à 1000 emplois, on est aux alentours de 850 aujourd'hui, mais la Région n'a pas versé le solde de la subvention, d'un montant de 30 % à peu près, puisque la convention n'a pas été respectée. Donc si l'on demande remboursement, on demandera remboursement des 70 % et pas des 100 % puisque cela n'a pas été versé.

Je pense qu'il faut aussi peut-être que cette Assemblée, on n'a pas fait de motion mais que l'on puisse aussi soutenir une démarche auprès des Parlementaires pour qu'un texte de loi mieux approprié soit voté. Aujourd'hui, on oblige les grosses entreprises qui sont dans le cas de Ford, qui veulent se désengager pour se délocaliser ou faire augmenter la valeur de leur action en Bourse, à chercher un repreneur, mais elles n'ont pas d'obligation de résultat. Donc il me semble qu'il faut que l'on modifie la loi en disant « si vous ne voulez pas prendre un repreneur, que vous voulez partir, vous avez une taxe de revitalisation qui est multipliée par dix. » Aujourd'hui, il faut savoir que la taxe de revitalisation que l'on impose à ces entreprises est de l'ordre de quatre SMIC, soit à peu près 6000 €. Je vous garantis que si l'on demande 60 000 € par emploi supprimé à ces multinationales, elles vont peut-être faire le calcul et changer de comportement à l'égard de l'entreprise et des citoyens qui travaillent dans cette entreprise. Je pense donc qu'il faut que l'on revoie et que les Parlementaires revoient ces textes parce que cela changerait certainement la donne et cela nous permettrait en même temps d'avoir des montants beaucoup plus importants pour faire une revitalisation sur le territoire si tel était le cas.

Je voulais également intervenir, j'entendais que l'on ne respectait pas le Schéma Régional de Développement Economique, j'ai quelques exemples dans lesquels on le respecte totalement concernant le soutien à l'immobilier. J'étais absent hier puisque j'étais à une réunion sur la situation de STEVA à Bessines, et c'est un cas dans lequel le Conseil Régional pourrait parfaitement s'engager sur un rachat de l'immobilier, en partenariat avec la Communauté de communes. Cela se fait. Je suis en train de travailler sur un autre dossier où l'on envisage de le faire également, le Président a dit « cela se fera au cas par cas », sur

les territoires les plus vulnérables, aujourd'hui, cela se fait, et je ne pense pas que le souhait du Président soit de le faire systématiquement mais d'examiner tous les territoires qui sont plus ou moins démunis et qui ne peuvent pas assurer cette aide à l'immobilier.

Enfin, sur un troisième point, les Fonderies du Poitou, j'étais, il y a une dizaine ou une quinzaine de jours, à Paris, avec les élus du territoire, les Sénateurs, Députés, maire ou Président de l'Agglomération de Châtelleraut et on essaye d'avancer pour trouver une solution. On a fait une aide précédemment sur la partie « fonte », il nous reste la partie « alu » à trouver une solution de rachat mais cela ne peut se faire qu'avec des partenaires, la Région toute seule ne pourra pas le faire, et avec des garanties que l'Etat puisse faire pression sur Renault pour que l'on ait des garanties de travail. Tout cela pour dire, pour conclure, que l'on est en train de travailler aussi sur les Fonderies du Poitou et que j'espère bien que l'on va trouver une solution rapidement.

M. COLOMBIER. - Permettez-moi de reprendre...

Mme LANZI. - présidente de séance - Monsieur COLOMBIER, Monsieur MALHERBE a déjà participé au titre du groupe.

M. COLOMBIER. - Alors on ne peut pas s'exprimer ? Je ne peux pas répondre à...

Mme LANZI. - présidente de séance - Si, répondez mais très rapidement, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Oui, ne vous inquiétez pas Madame la Présidente.

Je suis heureux d'entendre ce qu'a dit notre collègue, je suis d'accord, on peut voir la représentation nationale, les Députés, mais est-ce que de manière plus pragmatique l'on ne pourrait pas, dès aujourd'hui, acter le fait que l'on demande à ce qu'il y ait, certes 70 % des sommes versées, mais je pense que tout le monde serait d'accord, il y aurait une unanimité. Je ne demande pas la paternité de cette proposition mais je l'ai exprimée clairement hier matin, je crois que c'est une question de bon sens pour défendre les contribuables de demander, sur le principe, le remboursement des aides que l'on a pu verser, quitte à s'allier avec d'autres Collectivités locales, c'est le rôle du Président, il n'y a pas de problème. Cela me semble une proposition honnête et de bon sens, et tout le monde pourrait s'y associer.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. DELPEYRAT. - Est-ce que, Madame la Présidente, je pourrais revenir sur ma demande ensuite ?

Sauf si vous y répondez favorablement...

Merci.

M. UTHURRY. - Je vous remercie pour la qualité des interventions, qui sont nombreuses.

Francis WILSIUS – je le remercie – a répondu à une partie d'entre elles, notamment exprimées par Véronique ABELIN à propos des Fonderies du Poitou, où la Région veut « rester dans le jeu » pour sauver ce qui peut l'être et surtout, pour participer à cet effort de diversification que ces entreprises doivent manifester aux côtés de l'Etat, qui doit pousser derrière Renault pour que Renault ne « lâche pas le morceau » non plus et permette la relance de ces entreprises, dont la fermeture serait vécue comme un drame et serait un véritable drame sur le territoire.

Sur la dimension davantage sociétale que vous avez exprimée - d'ailleurs, Maryse COMBRES l'a exprimée aussi – de l'évolution des entreprises, appel à projets, Appel à Manifestation d'Intérêt, en tout cas, tous nos dispositifs portent comme socle commun l'idée que tout projet doit intégrer nécessairement un pilier économique, un pilier environnemental et un pilier sociétal. Je prends l'exemple du dispositif « Usine du futur », où l'innovation est davantage perçue comme de l'innovation non technologique, facteur de progrès des entreprises, que l'innovation technologique que tout le monde ressent comme une nécessité. Mais ce qui n'est pas ressenti comme une nécessité au premier abord est parfois le management, la ressource, la place de l'opérateur, l'ergonomie du poste, l'intégration des salariés au destin de leur entreprise. Tout cela est contenu dans nos dispositifs et critériés d'une manière forte.

Pour rebondir sur les propos de Jean DIONIS DU SEJOUR à propos de l'immobilier d'entreprise, qui est un serpent de mer dans vos discours, d'abord, la loi est relativement claire sur ce point de vue-là. Ensuite, nous ne nous sommes pas interdit d'intervenir sur l'immobilier d'entreprise sur les territoires dits « vulnérables ». Je sais bien que faire reposer la responsabilité financière de l'immobilier d'entreprise sur les EPCI, sur les Communautés de communes, nous met face à des Communautés de communes qui sont différemment charpentées sur le plan budgétaire et pas capables de le faire, d'autres sont capables de le faire, les Agglomérations notamment. D'abord, il est un certain nombre de secteurs comme le tourisme, l'agriculture, sur lesquels on peut effectivement aller sur le Règlement d'entreprise mais c'est pour cela que sur l'immobilier d'entreprise, nous avons proposé, hier, une délibération qui portait sur la différenciation des territoires à cet égard, et je regrette que

vous avez voté contre cette différenciation parce que justement, elle nous permettait d'aller un peu dans le sens que vous préconisez.

Sur l'intervention de Maryse COMBRES, c'était davantage la nécessité – Monsieur MALHERBE en a parlé aussi – de prendre en compte les PME et les TPE, je vous rappellerais que 90 % de nos aides vont vers les PME et les TPE, vers les PME notamment. Pourquoi ? Parce que ce sont les PME, les PMI aussi, qui structurent le territoire, qui portent l'emploi sur le territoire, donc il est bien naturel que nous allions vers ces structures. Nous avons des Groupes sur le territoire qui vivent leur vie de Groupes fertiles, alimentant une chaîne de sous-traitance importante, mais des Groupes qui sont naturellement aspirés à l'international et sur lesquels on ne peut pas totalement compter pour favoriser leur environnement économique. C'est pour cela que nous accompagnons la maturation des PME pour que davantage d'entre elles atteignent le rang d'entreprises de taille intermédiaire, c'est-à-dire les entreprises situées entre 250 et 5000 salariés – davantage ont autour de 250 et de 500 que de 5000 – parce que nous avons considéré, et aucune littérature ne dément cela, que ces entreprises avaient, à l'égard de leur écosystème, de leur environnement économique, de leur territoire, une considération plus importante, parce qu'elles viennent de ce territoire justement, et qu'elles se distinguent en cela des Groupes.

Sur l'intervention de Sylvie DURRUTY – qui n'est plus là – elle a porté la parole que nous allions dans le bon sens en termes d'agilité et de lisibilité mais qu'il fallait aller encore plus loin dans la réactivité qui est nécessaire au temps de l'entreprise et à l'innovation, et notamment aux transformations numériques. Nous nous y attachons, c'est vrai que depuis le début de ce mandat, la nécessité s'est faite encore plus forte de travailler d'une manière collective, collaborative, avec les Chambres de commerce, avec ADI, avec les Chambres consulaires d'une manière générale, avec les représentants sur le territoire. Tout cela se met en place, le temps de réactivité peut s'avérer parfois un peu trop long mais nous constatons cela et nous « nous soignons », nous essayons d'aller un peu plus vite.

Sur l'intervention de Stéphane DELPEYRAT, par rapport à Ford, je partage l'appréciation, l'indécence, l'injure faite au territoire. Pour rappeler le titre d'une tribune sur *Sud-ouest*, hier, qui a été signée à la fois par la Métropole, par la Région, par le Département, par d'autres, une véritable « insulte au territoire » qui nous fait nous demander ce qu'en penserait Henri FORD. L'Histoire de Ford est une belle Histoire mais sa déclinaison contemporaine est un vilain feuilleton. On peut même se demander si les américains hésitent à mettre en place un repreneur qui, en reprenant General Motors à Strasbourg, a fait une belle transformation de cette entreprise, une belle reprise de cette entreprise.

Stéphane, tu peux me préciser la question sur laquelle tu souhaitais avoir une réponse ?

M. DELPEYRAT. - Oui Bernard, et Madame la Présidente, je souhaiterais vraiment que l'on puisse adopter une déclaration commune, qui ne soit pas un amendement en aucune façon au Règlement d'intervention, simplement une déclaration politique de notre Assemblée, considérant que la décision de Ford de refuser le projet de reprise de son site de Blanquefort, alors que tout était réuni : l'engagement de l'Etat, des Collectivités territoriales, des salariés, est un véritable scandale. Ford démontre ainsi un mépris pour notre Région, ses salariés, et pour les pouvoirs publics. La convention signée entre notre Région et Ford n'ayant pas été respectée en totalité, en conséquence, la Région Nouvelle-Aquitaine engagera en justice toutes les démarches nécessaires pour exiger le remboursement des aides publiques perçues par l'entreprise Ford pour son site de Blanquefort.

M. COLOMBIER. - Merci Stéphane, c'est bien.

M. DELPEYRAT. - Je souhaiterais que l'on puisse adopter ce texte ensemble ce matin.

M. COLOMBIER. - Officialiser cette demande que j'avais faite, merci.

M. DELPEYRAT. - Francis approuve la proposition, je crois.

M. UTHURRY. - J'entends parfaitement la légitimité de la demande, la légitime politique de la demande. Francis a expliqué que ce n'était pas aussi simple que cela. Ce que je te propose, Stéphane, est de l'étudier finement, de manière à ce que notre intervention ne consiste pas à « taper sur un édredon » parce que l'étude juridique ne la rendrait pas crédible. En tout cas, en termes de message, cela rejoint les propos des uns et des autres, et notamment les propos d'Alain ROUSSET, qui a clairement indiqué – je ne mets pas de guillemets à cela – mais que l'on évoluait entre l'indécence et la filouterie.

Mme CHARAI. - Bernard, pour étayer le propos de Stéphane, à la dernière plénière, nous avons déjà présenté une motion demandant le remboursement des aides de la Collectivité locale à l'entreprise Ford. Nous avons déjà évoqué son cynisme, le Ministre de l'économie évoquait la « trahison » de Ford de ne pas vouloir la reprise par l'entreprise Punch, le Président avait souscrit à notre intention de demande de remboursement des aides régionales. Donc la déclaration que vient de faire Stéphane me semble aller dans le bon sens. Nous avons déjà fait cette demande à la dernière plénière et nous demandons à ce qu'elle puisse être adoptée.

M. DELPEYRAT. - Juste pour préciser et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, à ce stade, cette déclaration est une déclaration politique de notre Assemblée. Ce n'est pas un élément juridique, bien entendu. Nous faisons toute confiance ensuite aux services de la Région et au Président pour trouver les bonnes voies juridiques qui conviennent. Il n'y a pas d'élément ici qui pose juridiquement problème mais il est important que notre Assemblée marque sa volonté politique par ce vote.

Je vous remercie.

M. UTHURRY. - Sur le principe, je suis d'accord pour que l'Assemblée, qui semble être unanime sur ce sujet, le manifeste d'une manière publique. On se demande toujours quel est le destin des motions et des vœux mais en l'occurrence, c'est très incarné et très incarné dans la Région. Je demande par contre, avec le temps que nous avons pour le faire, à ce que l'on étudie micro-chirurgicalement la dimension juridique de cet acte, de manière à ce que l'on ne puisse pas nous renvoyer « à la face » que le message politique est complètement contrebalancé par la réalité juridique. Mais j'entends parfaitement vos propos, je les entends ici et je les entends sur tous les bancs de cette Assemblée.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le vice-Président, c'est une simple déclaration politique, il n'y a pas d'élément juridique là-dedans. Après, elle sera étudiée par les services, je ne vois pas quelle est la difficulté.

M. COLOMBIER. - C'est une déclaration d'intention et de volonté, c'est tout.

Mme REQUENNA. - Madame la Présidente, je crois que cela va strictement dans le sens de ce qui a été fait par Alain JUPPE, par Jean-Luc GLEIZE, par Madame FERREIRA et par Alain ROUSSET, sauf que c'est dans le cadre régional et que cela devrait porter consensus.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Madame la Présidente, je crois qu'il faut d'abord séparer la motion qui est proposée par Stéphane DELPEYRAT de notre délibération mais cela a été dit, c'est un texte politique, et c'est important qu'il y en ait un aujourd'hui. En plus, vous avez une chance d'avoir une Assemblée unanime donc faites-le, faites-le sur le texte de Stéphane, on le votera et derrière, vous avez le temps d'articuler votre défense juridique. Mais c'est important de le faire aujourd'hui, j'insiste bien.

M. COLOMBIER. - Je crois que l'on ne peut pas rester muet, il faut quelque chose de concret, même si c'est symbolique.

M. UTHURRY. - Vous avez bien compris que tout le monde est unanime, tout le monde entend la volonté de poser un acte par rapport à ce qui s'est passé chez Ford.

M. COLOMBIER. - Et de demander le remboursement.

M. UTHURRY. - Prenons en compte que juridiquement, cela mérite d'être un peu ciselé, néanmoins. Prenons en compte aussi que notre propre Règlement intérieur, ici... on peut peut-être accompagner cela de la volonté de l'ensemble des Présidents de groupes de s'en échapper un peu, mais notre propre Règlement intérieur, ici, empêche que ce type de vœu soit porté d'une manière spontanée comme il est porté maintenant. Ce que je vous propose est peut-être de passer...

M. COLOMBIER. - Il faudra peut-être revoir le Règlement intérieur alors, mais d'accord.

M. UTHURRY. - Ce que je vous propose est de passer les délibérations suivantes pour nous donner le temps d'examiner cette possibilité de le faire. Vous avez bien compris que la volonté de chacun est de souscrire à votre demande - d'un point de vue politique, Naïma, j'ai bien compris ce que tu me disais – encore faut-il que nous restions à peu près « dans les clous » de notre Règlement intérieur tant qu'il n'est pas révisé, et aussi dans la dimension juridique de ce que nous préconisons en matière de remboursement des aides. Vous avez bien compris que tout le monde ici souhaite que Ford, avant de partir du territoire, s'acquitte de ses dettes, et notamment du remboursement de l'argent public qui a été investi. Encore faut-il que les Règlements sur lesquels nous avons apporté ces aides publiques et qui obéissent à une juridiction bien précise, puissent permettre de nous parler librement.

Mme CHARAI. - Rien n'empêche la déclaration de principe.

M. SEBTON. - L'argument du Règlement intérieur, pardon Madame la Présidente mais j'ai vu plusieurs fois où l'on s'est un peu assis dessus, donc ce n'est pas grave.

Juste, cette Assemblée fait de la politique, pas du juridique, donc si cela ne passe pas juridiquement, peu importe mais en tout cas, on affirme un consensus politique sur la question de Ford dans cette Assemblée. Encore une fois, si les services juridiques de l'Assemblée vous disent que cela ne vaut rien, peu importe, politiquement, cela vaut quelque chose.

M. GUERIN. - Merci Madame la Présidente.

Sur l'aspect formel, il appartient à l'exécutif de décider si vous prenez ou pas cet amendement, arrivé certes un peu tardivement mais qui - je rejoins mon collègue SEBTON -

à mon avis, mérite de l'attention de la part de tout le Conseil Régional, y compris de l'exécutif. Ce que je vous propose est que tous les Présidents de chacun des groupes présents dans cet hémicycle se réunissent avec ceux qui souhaitent porter cet amendement, de façon à ce que l'on arrive à dégager un texte qui fera consensus, je n'en doute pas.

M. FEKL. - Merci Madame la Présidente.

D'abord, je crois qu'il y a un consensus dans cette Assemblée et il faut le souligner, sur les principes. On l'a tous dit dans nos propos introductifs, hier, et beaucoup de collègues l'ont relayé, sur le fait que la décision de Ford est scandaleuse en termes moraux, est-ce que l'économie est toujours morale ? C'est un autre débat. Mais elle est aberrante aussi économiquement parce que nous connaissons la réalité du site, sa qualité, la qualité de la main-d'œuvre, des ouvriers, des salariés qui y travaillent, et la qualité des produits qui en découlent. Je veux rejoindre, si vous en êtes d'accord, la position de Bernard UTHURRY qui est d'abord de dire que nous allons prendre une décision au cours de cette plénière, et la prendre en commun. De nous donner un peu de temps pour regarder ce qui peut être fait juridiquement, pour que la motion finalement votée aille aussi loin que possible sur ce que l'on peut exiger en réalité, parce que la politique est quand même aussi et d'abord le réel. Donc de savoir ce que nous pouvons faire.

S'il apparaît, au cours de ces analyses, que juridiquement on ne peut pas faire grand-chose parce que le Droit est comme cela, cela n'empêche pas ensuite, en commun, l'affirmation d'une position de principe. Mais je pense quand même qu'il est toujours bon, y compris pour la crédibilité à long terme de la parole politique, de dire « on prend une décision », c'est-à-dire quelque chose qui, ensuite, va devenir réalité, ou au contraire l'on affirme un principe, et pas mélanger les deux.

Si l'on peut partir sur cette idée-là, c'est-à-dire de quelques minutes, j'imagine, pour expertiser les choses et à partir de là, prendre une position politique commune et forte, je saluerai cela. Et je pense même qu'il faut que l'on puisse étendre ce travail-là, il faut que l'ensemble des Collectivités, l'Etat, etc. regardent ce qui peut être fait sur Ford, quelles sont les commandes de véhicules Ford déjà passées par l'Etat, qui peuvent être annulées, sans que cette annulation coûte au final plus cher en indemnisation, etc. que ce que coûterait... Donc il faut que chacun se mobilise là-dessus pour que la décision de Ford ne reste pas sans conséquence, ne reste pas sans représailles d'une certaine manière, c'est-à-dire que l'entreprise, au final, paye pour cette décision scandaleuse contre l'intérêt de notre Région et l'intérêt de notre pays.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

M. UTHURRY. - Merci Matthias.

Je vous propose que les Présidents de groupes qui en ont manifesté le désir se retrouvent pour affiner et que nous revenions, au moment des vœux, sur la proposition qui sera faite.

Est-on d'accord là-dessus ?

M. COLOMBIER. - On est d'accord, au nom de tous les groupes, Monsieur le vice-Président, pas de l'exécutif seulement.

M. UTHURRY. - J'ai parlé des Présidents de groupes.

M. COLOMBIER. - D'accord.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Avant que les Présidents de groupes délibèrent, peut-on mettre aux voix cette délibération ?

Je reviens au Règlement d'intervention, la délibération n° 42, qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

M. BERROYER. - Non inscrits, abstention.

N° 42

Vote sur le « Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Je vous remercie.

**CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
L'ENTREPRISE LEGRAND**

M. UTHURRY. - Il s'agit, par convention, de prendre appui sur quelques leaders industriels de Nouvelle-Aquitaine pour que ces leaders industriels - ce que j'évoquais tout à l'heure en parlant des ETI - contribuent au développement des PME, des PMI, qu'ils sollicitent en tant que donneurs d'ordres ou qui sont dans leur environnement économique, et pour que ces leaders puissent peser également sur le développement de la filière.

Les retombées qui sont attendues sont des retombées en termes d'emploi, en termes de performance industrielle. Les établissements qui ont été ciblés pour l'instant sont Legrand à Limoges, Naval Group à Ruelle, à côté d'Angoulême, Nidec-Leroy-Somer à Angoulême également. Cette convention porte sur trois années, avec quatre axes importants que j'évoque sans les détailler :

- La démarche industrie 4.0, qui passe notamment par la digitalisation et la numérisation des entreprises,
- Le déploiement des politiques d'innovation,
- La silver économie,
- Et le développement d'une marque-employeur.

Cette délibération est sans impact financier direct, cependant, les actions qui seront menées feront l'objet de soutiens financiers qui sont inscrits dans les cadres des dispositifs de nos Règlements d'intervention, notamment l'accompagnement dans les projets de R&D, le développement d'une structure régionale de la silver économie, et la prise en charge du programme « Usine du futur », dont je vous ai parlé dans la délibération précédente.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ?

Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

M. BERROYER. - Non inscrits, abstention.

N° 43

Vote sur le « Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise Legrand »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Je vous remercie.

**OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EXPERTISE FINANCIERE DES STRUCTURES
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

M. NAUCHE. - Cette délibération permettra de donner à cette offre d'accompagnement le statut de service d'intérêt économique général, ce qui permettra à la Région de continuer à l'accompagner financièrement, sans être en contradiction avec la législation européenne sur les aides en la matière.

Cette délibération n'a pas d'impact financier, il s'agit simplement de mettre en œuvre l'action du réseau France Active, qui s'est organisée en France Active Nouvelle-Aquitaine, fusionnant les trois structures des trois anciennes Régions, et qui permet une offre coordonnée dans le cadre du financement proposé par la Région en direction de l'ESS. C'est un outil très utile à la fois d'ingénierie financière, mais aussi d'accompagnement en termes de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, etc. que nous accompagnons dans le cadre de notre Règlement d'intervention.

Il s'agit donc d'une mise aux normes juridiques de notre intervention aux côtés de France Active Nouvelle-Aquitaine.

M. MALHERBE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le concept d'ESS tel que défini sur le site du Ministère de l'économie désigne « un ensemble d'organismes organisés sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale ». Si l'ESS emploie quelque 2.5 millions de salariés en France, force est de constater que le taux d'emplois précaires dans cette économie parallèle est plus élevé que la moyenne, et les structures de l'ESS ne permettent pas de développer des emplois stables et pérennes, malgré les millions d'argent public versés depuis des décennies.

Pour notre groupe, il n'existe en réalité qu'une seule économie, l'économie réelle, celle constituée, pour la plus grande part, par les TPE et PME – comme nous l'avons dit dans la précédente délibération – qui ne bénéficient pas, elles, d'autant d'aides publiques que les structures de l'ESS. D'ailleurs, il faut s'entendre sur les mots parce que si l'ESS concernait uniquement des structures et des organismes économiques et sociaux au service du bien commun, nous n'aurions aucun problème à voter cette délibération pour soutenir ceux qui s'organisent et travaillent à l'amélioration de la vie de leurs concitoyens, notamment dans le cadre d'associations reconnues et enracinées. Mais en réalité, derrière cette économie parallèle, se cachent aussi des structures œuvrant pour une politique accroissant les

fractures sociales, des associations de préférence étrangères agissant au détriment de nos compatriotes, et des structures politisées qui, par principe, ne devraient pas toucher d'argent public. Associations et structures auxquelles nous nous sommes toujours opposés.

Nous voterons donc, en cohérence, contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - Merci pour votre cohérence habituelle en la matière et lorsque vous parlez de personnes en situation de précarité au sein de l'ESS, je vous rappellerais simplement que l'action d'insertion par l'activité économique est une des actions-phares de l'ESS et que finalement, c'est probablement un dispositif qui permet à des personnes de se redresser, de retrouver une activité professionnelle qui après, va leur permettre d'aller vers ce que vous appelez l'économie « réelle », que nous considérons aussi comme économie réelle. Mais je pense qu'il y a la place, dans une Région comme la nôtre, pour l'ensemble de ces démarches, qui convergent vers un seul objectif commun qui est celui de faire en sorte qu'un maximum de nos concitoyens aient un emploi, et qui consiste à faire en sorte que le développement économique puisse se passer dans le réel et pas seulement avec ceux dont on souhaiterait qu'ils soient les bons entrepreneurs et ceux dont vous considérez qu'ils ne seraient pas les bons.

Je vous laisse à vos jugements de valeur mais en tout cas, j'espère que le reste de l'Assemblée validera cette délibération.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Je confirme ce que dit Philippe NAUCHE pour être sur une terre d'ESS, il faut donner le temps à chacun de s'épanouir, de se développer et de trouver sa place dans la société au niveau de l'emploi.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Je vous remercie.

Qui vote contre ?

M. BERROYER. - Non inscrits.

N° 46

Vote sur l'« Offre d'accompagnement dans l'expertise financière des structures de l'Economie sociale et solidaire »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

**BILAN D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES COMPTES DES FONDS DE CO-
INVESTISSEMENT DYNALIM ET POITOU-CHARENTES**

M. UTHURRY. - Pour mémoire, ces fonds ont pour vocation de prendre des participations toujours minoritaires et temporaires au capital des PME de la Région, pour booster leur développement, leur structuration, pour générer aussi un effet-levier auprès des partenaires et des apporteurs en fonds privés.

Nous devons approuver les comptes. Les derniers exercices des deux fonds ont été clôturés au 31 décembre 2017. Vous avez lu les rapports, j'imagine, vous voyez que les résultats sont négatifs mais c'est la nature des résultats d'un fonds d'investissement, quand il investit les premières années, avec les fameuses courbes en « J », où sa trésorerie baisse et puis sa trésorerie remonte au moment des investissements, et ces deux fonds sont à l'aube des investissements. Désormais, ces deux fonds ne prennent plus de participation puisque NACO (Nouvelle-Aquitaine Co-investissement) est devenu l'unique fonds à être en capacité de prendre de nouvelles participations auprès des PME régionales, dont vous êtes invités à prendre acte et à voter le bilan d'activités, la présentation des fonds de co-investissement Dynalim dans l'ex-Limousin et le fonds d'investissement de Poitou-Charentes.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Des interventions ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Non participation des non inscrits, Madame la Présidente, merci.

N° 44

Vote sur le « Bilan d'activité et présentation des comptes des fonds de co-investissement
Dynamim et Poitou-Charentes »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **NON PARTICIPATION : Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

**SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE TERRITOIRES CHARENTE –
AUTORISATION DU RACHAT DES TITRES DE LA SAS IMMOBILIERE CHARENTE PAR
LA SAEML TERRITOIRES CHARENTE ET SORTIE DU CAPITAL DE LA REGION**

M. UTHURRY. - Il s'agit d'une autorisation de rachat des titres de la SAS immobilière Charente par la SAEML Territoires de Charente qui veut prendre le lead. Il s'agit de voter la sortie du capital, où la Région est un actionnaire très minoritaire (à 1.77 % pour un montant de 45 000 €) et donc à la suite des autres Collectivités qui ont fait cette démarche, nous sollicitons cette autorisation de rachat.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Mme FROPOS. - Non inscrits, pour.

N° 45

Vote sur la « Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Territoires Charente – Autorisation du rachat des titres de la SAS Immobilière Charente par la SAEML Territoires Charente et sortie du capital de la Région »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **NON PARTICIPATION : M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Merci.

**COOPERATION INTERNATIONALE : AUTORISATION DE SIGNATURES DE
CONVENTIONS DE SUBVENTION UNION EUROPEENNE ET AGENCE FRANCAISE DE
DEVELOPPEMENT**

Mme BOUDINEAU. - Avec plaisir Madame la Présidente, avec plaisir parce que la 47 est une délibération qui fait vraiment notre fierté. Elle témoigne de l'excellente qualité de notre coopération avec la Région Itasy, à Madagascar, puisque nous avons obtenu le soutien financier de deux partenaires très exigeants que sont l'UE, pour une subvention de 470 000 € sur trois ans, et l'AFD (Agence Française de Développement) pour une subvention de près de 970 000 €, également sur trois ans.

Dans le premier cas, l'UE, il s'agit d'un appui à la gouvernance locale, c'est ce que nous faisons dans les transmissions avec les intercommunalités localement, l'apprentissage de méthodes, tout ce qui est lié à notre expérience en termes de décentralisation et d'appui aux Collectivités locales. Le deuxième sujet, par l'AFD, que vous connaissez bien puisqu'on l'a évoqué à plusieurs reprises et qui s'appuie sur un troisième partenaire qui est Agrisud, c'est tout ce que nous faisons en matière d'agroécologie et de formation puisque nous avons construit là-bas un Centre régional de formation agricole et rurale.

Voilà, Madame la Présidente, les bonnes nouvelles que je souhaitais annoncer et qui doivent faire l'objet, avec votre accord, d'une signature par le Président.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Y a-t-il des observations ?

M. PALUTEAU. - Madame la Présidente, mes chers collègues, dans le cadre de la coopération avec la Région Itasy, de Madagascar, la Région Nouvelle-Aquitaine va recevoir deux subventions : une de la délégation de l'UE à Madagascar (environ 470 000 €) et l'autre de l'AFD (969 193 €). Nous estimons, au Rassemblement National, que la coopération internationale ne devrait pas être une compétence régionale mais une compétence de l'Etat, du Quai d'Orsay.

De plus, dans une situation actuelle française où un grand nombre de nos compatriotes néo-aquitains, oubliés, invisibles, connaissent des fins de mois difficiles et expriment dans nos rues, autour des ronds-points routiers, une grande souffrance. Au niveau national, chaque euro dépensé ou reçu par la Région doit aller en priorité aux familles des néo-aquitains. Occupons-nous de notre prochain avant de s'intéresser à votre lointain. Les nôtres avant les autres.

Nous condamnons les gaspillages et la gestion dispendieuse de l'UE, que nous corrigerons dès le mois de juin prochain, où une vague bleu marine submergera la France...

Et toute l'Europe, par un vote massif pour le RN et ses fidèles alliés européens de l'ENL (Europe Nation Liberté).

Notre groupe, le Rassemblement National, votera contre cette délibération.

Mme LANZI. - présidente de séance - Y a-t-il d'autres observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

M. BERROYER. - Non inscrits, contre.

N° 47

Vote sur la « Coopération internationale : Autorisation de signatures de conventions de subvention Union Européenne et Agence Française de Développement »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci pour votre ouverture d'esprit et votre générosité.

**COOPERATION INTERNATIONALE : PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA REGION EMILIE-ROMAGNE**

Mme BOUDINEAU. - On n'a pas exactement la même conception de l'Humanisme.

Cette deuxième coopération concerne l'Emilie-Romagne, nous sommes en Italie – cela devrait plus vous plaire – il s'agit de renouveler un protocole que nous avons depuis quasiment dix ans avec cette Région, qui est une Région avec qui nous partageons les locaux aux bureaux à Bruxelles, donc nous faisons énormément de travail d'échange de bonnes pratiques, notamment sur les questions d'agriculture et d'agroalimentaire car c'est, pour eux aussi, un domaine d'excellence. D'ailleurs, la Ministre de l'Emilie-Romagne, Simona CASELLI, était avec nous la semaine dernière quand il y a eu la grand-messe sur la PAC organisée par la Région et l'ARF.

C'est un partenariat qui se déroule sur plusieurs axes : l'éducation et la jeunesse, l'enseignement supérieur et la recherche avec une notion aussi en santé, l'économie et l'innovation, et la culture.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. PALUTEAU. - Madame la Présidente, mes chers collègues, même constat. Nous avons par contre, voté par le passé, des délibérations similaires sur la coopération avec la Région italienne d'Emilie-Romagne et avec la province canadienne du Québec. Mais aujourd'hui, avec une situation sociale, économique, politique, qui empire chaque jour, nous devons être plus que jamais attentifs à l'utilisation des deniers des néo-aquitains. Malgré les liens qui nous lient depuis plusieurs siècles avec la Nouvelle-France canadienne et avec l'Italie, fidèle allié et voisin, dont nous apprécions actuellement la gouvernance avec son Ministère de l'Intérieur très clairvoyant.

Nous voterons donc contre cette délibération, dans un but de privilégier le soutien financier des néo-aquitains.

Mme LANZI. - **présidente de séance** - D'autres observations ?

Mme BOUDINEAU. - Je vois que ce que vous proposez est clairement le repli sur soi intégral. Cela n'a jamais été une solution d'avenir pour qui que ce soit et en tout cas, certainement pas pour notre Région.

Mme LANZI. - présidente de séance - « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent », disait Albert CAMUS dans *l'Homme révolté*.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

N° 48

Vote sur la « Coopération internationale : Protocole de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Emilie-Romagne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Merci.

Et viva Italia !

On ne se refait pas.

Je parlais culture, bien sûr. L'Emilie-Romagne étant le berceau de la civilisation, tout le monde le sait.

**APPROBATION DES ETUDES D'OPPORTUNITE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE
DE CREATION DU PNR MONTAGNE BASQUE ET DU PNR GATINE POITEVINE**

M. GAMACHE. - Madame la Présidente, chers collègues, je vais poser le cadre de la délibération, dire deux mots sur l'un des territoires dont il est question et céder la parole à Andde pour le Pays basque.

Dans le volontarisme qui caractérise notre Collectivité à promouvoir des territoires d'expérimentation et d'innovation économique, et en même temps, attentive à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel, vous avez accepté, au mois de décembre 2016, le lancement d'une étude d'opportunité pour la création de deux nouveaux Parcs Naturels Régionaux venant compléter les quatre actuellement présents, et bientôt cinq avec le Médoc que nous avons vu lors d'une dernière séance plénière. Ces deux nouveaux Parcs qui pourraient voir le jour sont Montagne basque, tout au sud de notre Région, et la Gâtine poitevine, tout au nord.

L'objet de la délibération est donc de valider l'étude d'opportunité, de faisabilité, de ces projets qui sont l'aboutissement d'un peu plus d'un an et demi de travail sur chacun de ces territoires, en relation avec les services de la Région. L'objet de l'étude d'opportunité était de relever les fragilités à travers un diagnostic de ces territoires et de voir en quoi l'outil PNR pouvait être un bon outil pour valoriser notamment des filières, le point commun, en tout cas entre ces deux territoires que sont Montagne basque et Gâtine poitevine, c'est notamment la filière « élevage », l'agriculture d'une manière générale, et leur patrimoine naturel qui est riche. L'étude de faisabilité a été composée d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de ces territoires, partagé également avec nous. Des pistes de développement qui peuvent donner suite dans ce que seront ces Parcs et également, le périmètre de chacun de ces Parcs puisque c'est l'objet central aussi de cette étude.

Le travail au sein des deux territoires a été fait de manière différente mais qui collait avec les réalités de ces territoires, un travail plutôt interne en Gâtine, où il y a eu une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, les élus, les associations, les entreprises, etc. alors qu'en Montagne basque, il y a eu l'aide d'un cabinet d'études. Beaucoup de comités de pilotage ont eu lieu durant ces presque deux ans, et qui ont donné des travaux fructueux, démontrant l'opportunité de l'outil PNR pour ces deux territoires.

J'ajouterais qu'au-delà du travail qui a été fait au sein de ces territoires – et là c'est très valorisant pour notre Région – il y a eu un travail de fait aussi entre ces territoires, avec notamment une délégation d'élus de la Gâtine, de techniciens, d'associatifs, d'entrepreneurs, d'institutionnels, les Chambres Consulaires notamment, qui se sont rendus en Montagne basque et donc cela augure, pour la suite, de bons échanges au sein-même de notre Région, entre les territoires.

Avec le vote d'aujourd'hui, il s'agit de valider la démarche entreprise par ces territoires, qui passe par une étape qui est obligatoire et qui est une des étapes dans le long chemin qui reste à suivre pour arriver dans la prochaine qui sera celle de l'écriture d'une charte sur chacun de ces territoires.

Avant de laisser la parole à Andde, dire deux ou trois mots sur le contexte de la Gâtine poitevine, on est sur une démarche initiée en 2015 mais avec un projet qui était déjà « dans les cartons » depuis 2000. On est sur un périmètre de trois intercommunalités, avec 82 communes pour 66 000 habitants, avec un Pays de Gâtine qui porte ce projet et fédère donc tous les acteurs du territoire. On est dans un Pays de bocages, avec certains fleurons et notamment ceux sur quoi le PNR va beaucoup porter, à savoir l'élevage – vous connaissez notamment la Parthenaise mais il y a aussi les moutons -.

Le résultat de l'étude montre que l'outil PNR, pour son caractère fédérateur, est un bon outil pour la préservation du cadre de vie, l'attractivité du territoire, le bien-vivre au Pays, qui sont au cœur des éléments justifiant l'opportunité d'un PNR et apportant une plus-value au territoire et ses habitants et acteurs divers que j'ai pu mentionner, et répondant aussi aux faiblesses du territoire que sont notamment les aspects démographiques de certaines filières économiques qui méritent tout un soutien.

Les prochaines étapes – avant de laisser Andde dire un mot sur Montagne basque – vont être le passage auprès du CNPN pour validation et ensuite, l'écriture de la charte.

M. SAINTE-MARIE. - Chers collègues, s'agissant du projet PNR Montagne basque, la procédure de création du PNR sera pilotée en partenariat avec la Région, par la Communauté d'Agglomération Pays basque, en lien étroit avec les Commissions syndicales de Vallée Pays basque.

Deux mots d'historique, depuis le début des années 2000, les actions se structurent à l'échelle de la Montagne basque. En 2003, le Conseil de Développement du Pays basque, association rassemblant les forces vives du territoire, à des fins de concertation, rédige le rapport « Concilier l'agropastoralisme, la forêt, les activités de loisirs de la Montagne basque ». Ce rapport préconise la rédaction d'une charte de développement durable de la

Montagne basque. Depuis l'élaboration de cette charte en 2007, les acteurs locaux, publics et privés, se réunissent pour réfléchir ensemble à l'avenir du territoire Montagne basque. Le programme européen LEADER a permis la mise en œuvre d'une grande partie des objectifs inscrits dans la charte de développement durable.

Dès 2014, suite à un rapport sur la gouvernance de la Montagne basque, le PNR est apparu comme un outil pertinent pour répondre aux enjeux et aux besoins de la Montagne basque. Le projet de PNR, confirmé par l'étude d'opportunité réalisée en 2017-2018 s'inscrit ainsi dans la continuité de ces démarches et vise à les poursuivre, les développer, les structurer et les pérenniser sur un temps long. L'étude d'opportunité a posé les bases d'un triptyque Homme-nature-culture, véritable carte d'identité de la Montagne basque, à l'équilibre fragile et soumise à des difficultés qui se répercutent négativement sur la préservation du patrimoine et le maintien d'un modèle économique durable.

L'étude d'opportunité a également permis de qualifier un patrimoine naturel diversifié et exceptionnel, fruit des conditions biographiques et des pratiques agropastorales. Une mosaïque de milieux naturels, une diversité d'espèces patrimoniales rares, endémiques et ordinaires, un territoire-clef pour le maintien des continuités écologiques et des migrations d'espèces. Un réseau hydrographique dense et de bonne qualité. Les paysans et les patrimoines de la Montagne basque sont fortement marqués par l'étagement altitudinal et par la valorisation de ces derniers par l'Homme. On y retrouve entre autre des sites emblématiques comme la Rhune, Saint-Jean-Pied-de-Port, les gorges de Kakouetta. Les paysans sont également marqués par un urbanisme et une architecture identitaire, reflet d'une culture vivante, portée par les habitants et les acteurs du territoire, qu'il est nécessaire, je crois, de préserver.

Oui, le territoire de la Montagne basque est un périmètre cohérent au regard des critères de classement PNR. Le périmètre de projet de PNR, précisément défini dans le cadre de l'étude d'opportunité, répond aux critères de classement PNR, tout en étant le fruit d'un processus de vraie concertation. Il correspond au périmètre du programme européen LEADER et regroupe 111 communes sur les 158 que totalise le Pays basque. Sur ces 111 communes, 108 sont classées en zone « montagne » ou « massif ».

Enfin, l'étude d'opportunité a permis d'analyser la pertinence et la plus-value de l'outil PNR, en comparaison d'autres outils mobilisables pour un développement durable de la Montagne basque et pour répondre aux enjeux identifiés, et a permis la mise en œuvre d'une grande partie des objectifs inscrits dans la charte de développement durable. L'étude d'opportunité a aussi posé les bases d'un triptyque – que j'ai déjà évoqué -, le PNR a été

retenu comme l'outil le plus intéressant parce qu'il est le mieux à même de coordonner et d'animer un projet répondant aux besoins de développement du territoire.

Pour les prochaines étapes de la création du PNR Montagne basque, la démarche se veut co-constructive, en partenariat avec les sociaux professionnels du territoire, acteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse, de la pêche, du tourisme, des loisirs, du milieu associatif environnemental, culturel et de la jeunesse, et ce avec l'ensemble des structures qui participent à la démarche depuis son lancement.

Chers collègues, je vous serais gré d'approuver les dossiers d'opportunités des PNR de la Gâtine poitevine et de la Montagne basque, de prescrire l'élaboration des chartes des PNR de la Gâtine poitevine et de la Montagne basque, engageant ainsi la procédure de création de ces deux Parcs Naturels.

Milesker (Merci).

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci pour cette belle présentation, de très beaux projets, structurants et importants dans le développement de la Nouvelle-Aquitaine.

M. AGUERRE. - Madame la Présidente, chers collègues, nous allons évidemment voter ce rapport. Le territoire basque est un territoire magnifique, parfaitement entretenu - cela doit être le même cas pour le territoire de Gâtine - et il est entretenu par les syndicats de vallées qui existent, les bergers transhumants et les agriculteurs. Quand on entre dans ce type de procédure, la Région va y mettre la main mais surtout l'Etat va y mettre la main et bien souvent, ceux qui ont réussi à entretenir, à faire de ce Pays un magnifique Pays, ont des contraintes, qu'ils acceptent difficilement. On a encore le temps, on va faire des études, mais je pense qu'il faudra veiller à ce que la décision des syndicats de vallées, des bergers transhumants et des agriculteurs, reste prédominante dans ces actions de territoire.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Je rejoins Barthélémy et Andde, je pense que la concertation a été un moment fort pour tous les élus et les agriculteurs présents au moment de cette concertation. Néanmoins, j'ai senti quand même, chez certains, encore une petite crainte, notamment au sujet de la gouvernance et donc je tiens à ce que tous les éleveurs, les agriculteurs des différents syndicats soient présents pour pouvoir mener à bien ce beau projet, et souligner que la Montagne basque est déjà une belle montagne qui est bien entretenue, donc je pense qu'il faut aller dans ce sens en écoutant tous les partenaires.

M. HUSTAIX. - Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord, je vous demande de réparer une grande injustice. En 1967, lorsque le Parc National des Pyrénées a été créé, il devait couvrir les deux Départements (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques). Les Pyrénées ariégeoises et les Pyrénées catalanes auraient chacune leur Parc Régional, toute la chaîne des Pyrénées aurait alors son Parc. Toute ? Non, le Pays basque a été exclu du Parc National des Pyrénées, celui-ci s'arrêtant au Gave d'Oloron, frontière naturelle entre le Béarn et le Pays basque. La Vallée d'Ossau en fait partie, mais pas Iraty, alors qu'il partage le délicieux fromage d'origine contrôlée (tome de brebis Ossau Iraty). Le Pays basque devient le vilain petit canard du Massif pyrénéen. Mais qui a pu prendre la décision de s'arrêter au Gave d'Oloron au lieu de l'Atlantique, c'est-à-dire après la Rhune où, selon Luis MARIANO, « la montagne fait l'amour avec la mer » ?

Plusieurs hypothèses : un fanatique béarnais haïssant les basques, peu probable. En 1967, c'était l'époque du Général Franco et celle de l'ETA (Euskadi Ta Askatasuna) « Pays basque et liberté », organisation terroriste basque qui avait fait de la lutte contre Franco sa priorité absolue. Ont-ils eu peur de se retrouver au milieu de ce conflit ? Les basques sont les seuls survivants de l'Atlantide, continent disparu. Ont-ils eu peur de se retrouver avec des monstres mi-hommes/mi-poissons ? Ou bien tout simplement, ils détestaient la piperade. Les hypothèses sont multiples.

Toujours est-il que les Pyrénées basques sont les seules à ne pas être protégées par un Parc Régional ou National. Seraient-elles moins belles que les autres ? Non. Le Pays basque est un bijou, les touristes votent avec leurs pieds et pas seulement sur la côte. On y trouve des montagnes majestueuses : Iraty et Artzamendi, Baïgura, Mondarrain, Rhune bien sûr, sans parler du Pic d'Orhy plus haut sommet du Pays basque, qui a son flanc ouest au Pays basque et son flanc est en Béarn, il culmine à 207 mètres. On y trouve les plus jolis villages du Pays basque, d'abord Saint-Jean-Pied-de-Port, puis Espelette et Ainhoa, Sare et Ascaïn, d'est en ouest, liste non exhaustive. Une faune formidable, les fameux pottok, ravissants petits chevaux de montagne, mais aussi les marmottes, les bouquetins ibères, les Betizu, vaches sauvages, les rapaces Gypaètes barbus, vautours-fauves et bien d'autres. Plus de 2500 fleurs et plantes, dont beaucoup sont des espèces protégées.

Donc oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous, les basques, sommes fiers de notre beau Pays, qui n'a rien à envier à d'autres régions des Pyrénées. Rattrapons cette terrible injustice que seules les Pyrénées basques ne sont protégées ni par un Parc National, ni par un Parc Régional.

Je termine en vous faisant remarquer que nos élus des Deux-Sèvres pourraient vous parler du Gâtinais comme je vous parle du Pays basque, et c'est pour cela que tout le groupe RN votera cette délibération.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie.

Je suis des Deux-Sèvres, je vais vous épargner la description à la PREVERT mais les Deux-Sèvres sont très belles également, surtout la Gâtine.

Est-ce que Nicolas ou Andde veulent apporter une réponse ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 49

Vote sur l'« Approbation des études d'opportunité et lancement de la procédure de création du PNR Montagne Basque et du PNR Gâtine Poitevine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À l'unanimité.

Bravo. Merci à vous.

**COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMISSION
D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (CEPP)**



Mme LANZI. - présidente de séance - La délibération n° 52, puisqu'Henri SABAROT a déjà présenté ses deux délibérations, hier – j'espère que tout le monde suit - nous en sommes à la n° 52. C'est une communication sur le rapport d'activité de la Commission d'évaluation des politiques publiques, qui est toujours demandée dans cet hémicycle.

M. PERREAU. - Merci beaucoup.

Pour la deuxième année, je vous rends compte de la riche et intense activité de la CEPP et pour rappel, bâtie sur le modèle aquitain imaginé en 2014, la CEPP est bien maintenant une Commission représentative de l'ensemble de la Collectivité régionale. Elle sait accueillir les personnes et le changement, et s'adapter. En effet, nous sommes dorénavant huit élus, puisqu'il y a un élu par groupe, et trois membres du CESER renouvelé nous ont rejoints.

Nous poursuivons classiquement nos missions principales telles que définies par notre feuille de route :

- Développer la culture de l'évaluation,
- Renforcer l'expertise,
- Assurer la cohérence de la démarche globale,
- Et développer la transparence démocratique.

Quand je parlais de l'année 2018 qui était riche, c'est une année-charnière puisqu'il y a une montée en charge importante, avec le copilotage de trois importantes évaluations transversales, mais également – nous allons le voir tout à l'heure – une ambitieuse programmation 2019 et 2020, comportant évaluations transversales, évaluations stratégiques, et 20 évaluations opérationnelles portées par les services.

Pour rappel, nous co-pilotons, avec les VP et les Délégués, les politiques évaluées comme vous l'avez dans le tableau présenté sur les tablettes. Ce qui est important aussi est que ces évaluations vont s'insérer dans un cycle de restitution à partir d'avril, espérons-nous.

Vous avez le tableau qui vous montre l'ensemble des évaluations en route, avec les différents pilotes, copilotes, et élus en charge.

Il y a eu, pour cette année 2018, en parallèle, la programmation 2019-2020 et c'est une démarche originale parce que nous avons été accompagnés dans notre travail par un expert universitaire, Joël ZAFFRAN, qui a procédé, avec le concours de Madame Véronique SIMON, à une série d'entretiens avec les VP, les DGA et les services. Nous avons retiré de l'ensemble de ce travail quatre évaluations transversales et vous allez remarquer que sur ces quatre évaluations transversales, deux évaluations accompagneront, dès leur mise en œuvre, les politiques d'orientation et du SPASER déjà évoqué hier. C'est très intéressant, cela veut dire que l'on va démarrer le travail d'évaluation et la mise en œuvre de la politique. C'est la première fois que l'on va mettre cela en œuvre dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques et je pense que ce sera vraiment riche d'enseignements et vraiment très intéressant.

Dans votre dossier, vous avez également le tableau dense des évaluations opérationnelles. Cette programmation est un travail extrêmement conséquent. Je crois qu'il y a un passage qui a été fait dans l'appétence autour de l'évaluation et de sa mise en œuvre. C'est une mécanique qui aujourd'hui est en route d'une façon très intéressante et très constructive.

Je vous parle de l'année 2019 alors nous allons zoomer dessus nécessairement un peu vite, bien sûr, nous poursuivons nos missions de sensibilisation-information-formation, mais 2019 est aussi une année très forte puisque comme vous le voyez en ce qui concerne la communication, il y a ce qui est destiné au grand public, ce qui est visible, et je vous invite à aller faire un voyage sur la page web de la Région. Mais il y a aussi deux mouvements en parallèle qui vont se faire, qui sont toute la restitution des évaluations qui sont conduites et menées, en cours ou abouties, et donc à chaque plénière, il y aura vraiment un rendez-vous programmatique qui vous donnera le retour du travail réalisé. Et je pense que cela va être vraiment très intéressant. Il y a toujours un décalage, au début c'est difficile, entre le travail conséquent qui est fourni et les retours mais là vraiment, 2019 va être intéressante pour cela.

Il y a, pour cette année 2019, un rendez-vous très important que je souhaite vous présenter tout de suite, vous avez eu les recharges pour l'agenda, hier, donc vous pouvez inscrire, pour les 13 et 14 juin, à Bordeaux, les Journées françaises de l'évaluation, que nous co-animons avec la Société Française d'Evaluation. Ce sont des rencontres nationales, il y aura vraiment un beau programme et vous êtes plus qu'invités à y participer parce que c'est aussi la mise en lumière du travail de la Région Nouvelle-Aquitaine qui sera présenté là.

Donc un rendez-vous très passionnant. Quand je dis « à Bordeaux », c'est à Sciences Po, mais vraiment, réservez cela. Et je dirais « commencez à intriguer dans vos réseaux pour faire venir du monde » parce que l'intérêt est d'associer le plus possible les élus et les citoyens à l'évaluation, parce que la transparence est quelque chose que l'on doit porter tous ensemble.

Vous voyez que l'on a un programme chargé, je tiens en quelques mots, pour terminer, à vous dire que cette équipe qui travaille conséquemment, est constituée d'un petit nombre de personnes : Gilbert BERNARD et Chantal BARRAUD sont partis à la retraite, ils ont travaillé jusqu'à la dernière minute – on les remercie vraiment très sincèrement – et la nouvelle génération prend le relais avec la venue d'Antoine MANDRET-DEGEILH et Amande ANIN. Bien sûr, les piliers, les fondations, la charpente, constitués par Pierre PAQUIET et Bénédicte LEXTON font la transition, sont là et assurent un maximum. Et le petit clin d'œil vraiment respectueux est pour dire aussi que si l'on a franchi une étape de qualité et de travail dans cette coopération de tous au sein de la Commission, je crois qu'on le doit aussi beaucoup à la bienveillance énergétique de Caroline CALBO.

Merci.

Mme LANZI. - présidente de séance - Merci.

Vous voyez comme il était important que vous soyez là, Thierry PERREAU.

Je rappelle que c'est un engagement du Président, une politique très volontariste, et je vous remercie pour le travail qui est fait, les engagements et surtout, ces perspectives, cette organisation des évaluations des politiques, je crois que c'est ce qui nous permet d'être aussi crédibles sur le territoire.

N°52

Communication sur le rapport d'activité 2018 de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP)

L'Assemblée donne acte

MOTIONS

Mme LANZI. - présidente de séance - Nous allons passer aux motions et aux vœux et je laisse la parole à Philippe NAUCHE, qui tient cela d'une main de maître.

**MOTION « POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES LANGUES ET CULTURES
REGIONALES DANS LE CADRE DE LA REFORME DU BACCALAUREAT ET DU
LYCEE »**

M. NAUCHE. - président de séance - Mes chers collègues, la première motion qui est à l'ordre du jour est celle présentée par le groupe PS et apparentés concernant la protection de la promotion des langues et cultures régionales dans le cadre de la réforme du Baccalauréat et du lycée. Et je passe la parole à Charline CLAVEAU-ABBADIE pour nous la présenter.

Je rappelle simplement en préambule que présentation ou intervention, c'est quatre minutes maximum.

Claveau Merci.

Je tâcherai de respecter ce délai.

Chers collègues, nous avons interpellé à plusieurs reprises le Ministre de l'éducation nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, au sujet de la réforme du lycée et de ses conséquences sur l'enseignement des langues régionales. En effet, si le nouveau Baccalauréat ne change rien lorsque cet enseignement est pris par les élèves en LV2 (future LVB) l'option facultative, elle, devient très peu attractive. Non seulement l'enseignement en option comptera pour moins d'1 % de la note au Baccalauréat, mais elle perd également son caractère bonifiant. Or, nous savons que la plupart des élèves en occitan choisissent l'option facultative et une part non négligeable des élèves en basque.

Ainsi, alors que nous travaillons aux côtés de l'Etat, que nous mobilisons, Ministère et Collectivités territoriales, des moyens humains, des moyens financiers, dans des cadres conventionnels, ces efforts pour enclencher un cercle vertueux pour la transmission par l'école seront désormais vains pour bonne part. D'ores et déjà, se profile une chute vertigineuse des effectifs au lycée, donc moins d'élèves dans l'enseignement supérieur, donc moins de candidats au concours d'enseignement en langues régionales alors même que nous avons du mal, d'ores et déjà, à trouver des enseignants pour répondre à la demande des familles.

Face à cette contradiction, nous souhaitons donc appeler une nouvelle fois l'attention du Ministre de l'éducation nationale pour qu'une vraie place, une place tout court d'ailleurs puisqu'il semble que les langues régionales soient le grand oublié de tous les éléments de communication du Ministère, soit faite à cet enseignement.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Mes chers collègues, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à ce vœu et cette motion qui vient d'être présentée ?

M. OXIBAR. - Une intervention peut-être un peu globale, comme lors de la dernière plénière où j'étais intervenu pour regretter un peu cette habitude que l'on a prise sur les motions.

La motion qui est présentée sur les langues régionales, à titre personnel, j'aurais très bien pu la voter sauf que je trouve regrettable que l'on profite de la fin d'une séance plénière pour afficher – je ne dis pas cela pour cette motion en particulier mais peut-être pour un certain nombre d'autres qui seront derrière – des différences ou des oppositions entre nous, pour dire « parce que vous ne vous êtes pas associés à cette motion, vous êtes contre », ce qui n'a absolument rien à voir parce que l'on peut ne pas participer à une motion et partager ce qui est dit dans le texte, franchement.

On a commencé notre séance plénière, hier, avec une matinée qui, de mon point de vue, a été totalement perdue parce que l'on a parlé de politique nationale, chaque groupe allant sur des positionnements partisans et des postures qui ne concernent pas forcément la Région. Et on va terminer cette séance plénière avec, comme je le disais, des postures. On a eu tout à l'heure un débat sur Ford, où finalement, les différents groupes ont choisi – c'est Guillaume GUERIN qui l'avait suggéré – de se retrouver. Je trouve beaucoup plus intelligent que notre Assemblée travaille suffisamment en amont sur un ou autre sujets sur lesquels nous pourrions nous retrouver tous et à ce moment-là, les motions auraient beaucoup plus de poids. Nous sommes un certain nombre ici à trouver que nous enfonçons des portes ouvertes.

Voilà l'intervention que je voulais faire en prolongement de ce que j'avais déjà dit lors de la précédente plénière.

S'agissant de cette motion, le groupe LR ne participera pas au vote.

M. NAUCHE. - président de séance - Je vous remercie.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Une explication de vote. On ne votera pas cette motion. Elle comporte deux points : un point sur lequel on est d'accord, c'est le poids au Baccalauréat, un point sur lequel on n'est pas d'accord, mettre les langues régionales à

égalité avec les langues étrangères et les langues latin, grec. Cela mériterait un grand débat, on n'a pas le temps de l'avoir, on explique le vote.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Je vais donc mettre aux voix cette motion.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

M. NAUCHE. - président de séance - Qui est pour ?

Le groupe RN n'a pas participé au vote.

M. COLOMBIER. - Non participation.

M. OXIBAR. - Le groupe LR également.

MOTION

Vote sur la motion-« Pour la protection et la promotion des langues et culturelles régionales dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

VOEU « POUR L'INSTITUTION D'UNE FISCALITE ECOLOGIQUE ET SOCIALE DU TRANSPORT AERIEN»

La motion suivante, présentée par le groupe EELV, co-présentée avec le groupe Génération.s pour l'institution d'une fiscalité écologique et sociale au transport aérien.

M. TRIFILETTI. - Je vous remercie.

Peut-être dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, notamment sur le fait que les motions ou les vœux sont hors-sol, dans la mesure où – et je tiens à le souligner – Maryse COMBRES a travaillé en amont, notamment sur les objectifs du développement durable. Elle a porté jusqu'au Ministère, c'est-à-dire qu'il y a une vraie demande à l'heure actuelle de justice fiscale, de justice sociale dans notre pays – on le sait très bien – et finalement, à travers ce vœu, nous souhaitons que notre Région porte ce combat de justice fiscale et sociale. Donc ce vœu est présenté par EELV et Génération.s.

Pourquoi ? Parce que le kérosène, finalement, est le seul carburant d'origine fossile dont la consommation n'est soumise à aucune taxation pour les liaisons internationales alors que l'avion est le mode de transport le plus polluant et le plus énergivore par kilomètre parcouru. Je ne vais pas revenir sur l'historique mais on pourrait renvoyer tout cela aussi aux Accords de Chicago de 1944.

Cette situation, et je parle cette fois-ci du texte, est inacceptable à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau environnemental, le transport aérien est un secteur qui va fortement augmenter dans les années qui viennent puisque que sur les prospectives, on est sur une multiplication par sept des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 et on pourra atteindre 15 % du total de ces émissions. C'est une injustice fiscale puisqu'aucune contrainte ne pèse sur le transport aérien, au plus grand profit d'ailleurs des Compagnies aériennes et des constructeurs d'avions. De plus, non seulement le kérosène n'est pas taxé mais on peut dire qu'il y a une exonération de TVA, exonération de TVA qui pose, elle aussi, un certain nombre de questions et on sait très bien que si l'on faisait le calcul, rien que sur les lignes aériennes intérieures en France, la taxe kérosène nous permettrait de récupérer 500 M€.

Évidemment inacceptable au titre social, théoriquement, il devrait y avoir le principe du pollueur payeur, or, on voit, à travers les cadeaux fiscaux notamment, que prendre l'avion est un privilège de riche. Je rappelle d'ailleurs, et je crois qu'il faut changer d'échelle et être au niveau mondial, il y a moins de 5 % de la population mondiale qui a déjà pris l'avion. Et puis on taxe finalement les transports qui sont destinés souvent aux plus faibles et aux

moins riches, c'est-à-dire par exemple le covoiturage, ou le transport ferroviaire qui, lui, est soumis à taxes. Il en résulte toutes les fractures territoriales dont on a pu parler depuis le début de cette Assemblée plénière. Fractures territoriales, dit autrement, rien que pour le kérosène, ce sont 100 € qui sont donnés chaque année, par chaque français, à l'ensemble des Compagnies aériennes.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il est urgent de réduire l'incitation à polluer en priorisant entre autre le financement massif des transports en commun du quotidien, c'est-à-dire les déplacements domicile-travail. Nous demandons solennellement au Gouvernement :

- De mettre en œuvre une taxation du kérosène pour l'aviation civile et militaire au titre de la contribution climat sur les lignes aériennes intérieures,
- De proposer à l'UE une taxation du kérosène pour les lignes aériennes intérieures européennes,
- D'instaurer une TVA adaptée au secteur du transport aérien,
- De dédier ces nouvelles ressources fiscales aux Collectivités territoriales sur un fléchage sur les politiques de transition écologique, garantes de la réduction de la fracture sociale et spatiale de nos territoires.

Et j'aimerais finir, Andréa BROUILLE a eu la gentillesse, hier, de nous montrer ce petit document. Finalement, je le dis aussi à l'opposition, vous avez voulu cibler le petit trait qui est ici pour réduire la fracture sociale et territoriale dans nos territoires, vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux. Nous proposons des solutions qui, elles, sont durables, viables, et qui vont vers la justice sociale et fiscale.

Je vous remercie, Président.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ?

M. IRATCHET. - Je ne sais plus si je dois dire « Monsieur le Président » ou « Madame la Présidente »...

M. NAUCHE. - président de séance - Pour l'instant, c'est « Monsieur ».

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, puisque cette motion concerne le transport aérien, je voudrais prendre un ton léger.

Oui, nous avons vu passer des motions, des bonnes, des moins bonnes, certaines bizarres, pour ne pas dire bizarroïdes, mais celle-ci « tient le pompon », je dirais même qu'elle « sent le pétrole », autre nom donné au kérosène par les aviateurs. Ainsi donc, les groupes d'élus Ecologistes et Génération.s voudraient imposer une taxation mondiale sur le kérosène...

M. TRIFILETTI. - Nationale. C'est un mot qui doit vous parler, très cher collègue.

M. IRATCHET. - Je trouve que vous décollez, vous décollez même complètement...

M. TRIFILETTI. - J'ai l'impression que vous êtes plutôt hors-sol.

M. IRATCHET. - Le pilote « a pris le melon », le melon, ce cucurbitacée qui pourrait être votre emblème, vert dehors et rose dedans.

Privilégier le transport aérien, dites-vous, est irresponsable. Petite question à la volée...

M. DELPEYRAT. - Les melons sont orange dedans.

M. IRATCHET. - Pour relier Paris à Fort-de-France ou Saint-Denis-de-La-Réunion, comment faites-vous ? En train ? En pirogue ? Mais peut-être avez-vous secrètement inventé l'avion écologique, l'Airbus à pédales. En ce moment de crispation sur tout ce qui concerne les taxes, il faudrait changer votre plan de vol. Le moment d'en proposer une nouvelle est vraiment malvenu, vous planez, chers collègues.

Vous dites que cette situation est inacceptable à plus d'un titre, alors je décline :

- Au titre environnemental, votre altimètre est mal réglé, la plus grosse pollution vient aujourd'hui du fret maritime, des super-tankers et des super-porte-containers qui sillonnent les océans,

- Au titre fiscal, là, c'est votre radiocompas qui est en panne car ce ne sont pas les Compagnies aériennes qui seraient impactées par cette taxation, car elles en répercuteraient immédiatement le surcoût au passager sagement assis sur son siège,

- Au titre social, accrochez vos ceintures, vous entrez en zone de turbulences, vous essayez d'instituer une discrimination de classes entre les riches - c'est-à-dire ceux qui ne payent pas l'ISF – qui voyageraient en avion, et les pauvres, les autres, les « sans dents », qui se déplaceraient autrement. Je vous recommande de débrancher le pilotage automatique, d'abaisser les volets et de sortir le train d'atterrissage car aujourd'hui, tout le monde voyage, ce qu'ont d'ailleurs bien compris les Compagnies low-cost,

- Au titre territorial, là, vous touchez au sublime, vous atteignez les hautes-couches de la stratosphère. Je cite « cela participe donc grandement au déménagement des territoires et à l'accentuation des fractures socio-spatiales. » Chers collègues, on vient de franchir le mur du son, l'emploi de la cédille est à votre discrétion...

Mais revenons sur terre, je crois que si demain notre population des territoires, devenue particulièrement vertueuse, se déplaçait à dos de cheval, vous vous précipiteriez pour imposer une taxe sur l'émission de crottin. Et dans votre délire, une autre sur les flatulences des vaches qui, au lieu de regarder passer les avions, regarderaient passer les trains.

Je conclurai mon intervention en citant la phrase du Président Georges POMPIDOU...

Mme FERREIRA. - ...C'est une insulte à l'intelligence collective...

M. IRATCHET. - ...Reprise tout dernièrement par votre ami, Emmanuel – Emmanuel avec un « l », pas deux « l », cela, c'est l'autre – qui disait ceci « arrêtez d'emmerder les français ! ».

Le groupe RN ne votera pas cette motion.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Merci.

M. CATHUS. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes globalement d'accord pour créer une fiscalité écologique du transport aérien, tel que présenté par la motion des groupes Ecologistes et citoyens et Génération.s. Cependant, lors des discussions préalables, nous avons émis le souhait d'exclure de cette fiscalité les lignes d'obligation de service public. Je vous rappelle que ces lignes, financées généralement par l'Etat et les Collectivités locales, participent au désenclavement de nos territoires et participent à la continuité territoriale. D'ailleurs, au moins trois nouvelles lignes de ce type vont ouvrir sur notre Région, avec le concours de l'Etat.

Notre demande d'exclure les lignes d'obligation de service public du dispositif prôné par cette motion ayant été refusée, nous voterons contre cette motion.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Merci.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

Je la mets donc aux voix.

Qui est favorable à l'adoption de cette motion ?

Merci.

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Non inscrits, Madame la Présidente.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

M. OXIBAR. - Le groupe LR.

M. NAUCHE. - **président de séance** - e vous remercie.

Cette motion est donc repoussée.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, peut-on procéder au compte et au décompte, s'il vous plaît ?

M. NAUCHE. - **président de séance** - Si vous ne faites pas confiance à l'exécutif et aux services pour compter les mains qui étaient levées et baissées, je ne sais pas dans quel monde vous vivez.

M. TRIFILETTI. - On avait fixé 15 h 00 pour la fin de la plénière...

M. NAUCHE. - **président de séance** - Votre demande est une argutie pour faire du genre.

M. TRIFILETTI. - Pas du tout, Monsieur le Président. Allons, soyons sérieux !

M. NAUCHE. - **président de séance** - Vous avez très bien vu, comme tout le monde, que cette motion était rejetée.

M. OXIBAR. - De toute façon, cher collègue, cela ne servira à rien. Cela ne servira à rien qu'un vœu ou qu'une motion soit adopté(e) ou pas.

Vote sur le vœu « Pour l'institution d'une fiscalité écologique et sociale du transport aérien »

POUR : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Parti Socialiste et Apparentés (2)

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés (78), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit), Rassemblement National

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

VOEU REJETÉ

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT

MOTION : ELEVAGE : QUANTITE OU QUALITE, IL FAUT CHOISIR !

M. NAUCHE. - président de séance - Pour la troisième motion, co-présentée avec le groupe Génération.s qui s'intitule « Elevage, quantité ou qualité, il faut choisir ».

Mme BOURDIN. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

À l'heure où nous parlons, au Change, petit village de Dordogne, une exploitation d'élevage bovin est en phase d'extension pour devenir une exploitation de 800 veaux, soit une production de 1600 bovins par an. Après les projets de fermes-usines de 12 000 porcs à Saint-Symphorien, en Gironde, après les 1200 taurillons à Coussay-les-Bois, dans la Vienne, après les 37 000 porcs d'Escoubès, dans les P-A, ce projet de ferme-usine au Change ne doit pas allonger cette liste funeste pour l'avenir du modèle agroécologique que la Région Nouvelle-Aquitaine entend accompagner dans son développement.

Pour les raisons que je vais évoquer, nous proposons, avec cette motion, que la Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son opposition aux fermes-usines et exprime son désaccord sur l'extension de capacité de cet élevage bovin. En effet, ce modèle d'élevage industriel est en crise structurelle en France et en Europe, et ne persiste, ces dernières années, que grâce à des exportations massives. Ne tire aucune leçon des épizooties catastrophiques, de plus en plus fréquentes dans ces élevages, a des coûts cachés environnementaux qui sont, à terme, très élevés, et supportés par les Collectivités et les contribuables. Menace le modèle agricole à taille humaine, respectueux de l'environnement, des animaux et des Hommes, qui est à l'origine de l'identité de notre Région, terre de très nombreux labels et de la gastronomie, et renommée mondialement. Mais surtout, ne correspond plus aux aspirations des consommateurs, de plus en plus demandeurs de circuits courts, d'une alimentation de qualité garantie et de bien-être animale, conformément à la motion que nous avons votée ici, en juin dernier.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président.

C'est un dossier que je connais bien mais les auteurs de la motion ne doivent pas connaître l'élevage parce qu'il ne s'agit pas du tout d'une ferme-usine. D'abord, il s'agit, dans une famille qui a déjà 400 veaux, de doubler l'installation pour pouvoir installer leur fils. C'est donc pour pouvoir créer une installation.

La deuxième chose est qu'en élevage, il y a des unités de valeur qui s'appellent l'« UGB » (Unité Gros Bovin) et 800 veaux correspondent à 60 vaches à viande ou à 45 vaches laitières. Donc ce n'est pas parce que le nombre est grand que c'est une usine. Cela représente l'équivalent d'un troupeau normal, même moyen, de 60 vaches-mères de race à viande ou de 45 vaches laitières, qui ont à peu près le même niveau de bâtiments et qui dégagent à peu près le même niveau d'effluents.

La troisième chose est qu'ils produisent de la viande de qualité, qui est le veau fermier, et ces veaux-là alimentent aujourd'hui une filière à Périgueux, qui s'appelle la société SOBEVAL, qui emploie 400 personnes et qui compte sur la production locale pour l'alimenter. Et elle a beaucoup de mal, depuis quelques années, à trouver les producteurs qui s'organisent pour pouvoir alimenter cet établissement SOBEVAL, qui n'alimente que la France, qui ne fait pas d'exportation, qui alimente en veau Paris et sa zone.

Donc je pense que c'est une erreur de dire que cet élevage-là est un élevage industriel. C'est un élevage assez courant en matière de veau fermier, surtout que les méthodes ont changé par rapport à une époque où on les mettait dans des cages. Aujourd'hui, ils sont nourris en parcs et il est porté une attention très importante sur le bien-être animal.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette motion.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu d'en parler mais vu que Barthélémy AGUERRE convoque le niveau de chargement avec les UGB, je viens de consulter la grille de l'Institut de l'élevage, le poids en UGB (Unité Gros Bovin comme le dit Barthélémy, ou Unité Gros Bétail en fonction des définitions), c'est la moitié d'une vache, donc même si l'on retient cet élément de valeur pour juger la taille de cet élevage, 800 veaux, ce sont 400 vaches. Donc cela commence à faire un sacré troupeau quand même. Cela commence singulièrement à ressembler à une usine.

Je vois débarquer déjà les éléments de langage : « création d'emplois », « création d'économie », « alimentation pas chère », on connaît par cœur les éléments de langage sauf qu'à un moment donné, il va falloir se projeter dans les approches globales : comment nourrit-on ces veaux ? Avec du maïs, dont on ne va pas relancer le débat, qui est très pauvre en protéines et qui nécessite que l'on importe massivement du soja, de l'autre côté de l'Atlantique.

M. BITEAU. - Si, le maïs est pauvre en protéines et nécessite que l'on complète en protéines. Donc il va falloir, à un moment donné, quantifier la dépendance en surface de soja de l'autre côté de l'Atlantique.

Ensuite, on nous dit « c'est, dans des économies d'échelle, le moyen de proposer de la nourriture pas chère », à un moment donné, dans une approche globale, il va falloir intégrer aussi les coûts externalisés de cette agriculture-là. On a plusieurs études qui font la démonstration qu'en réalité, cette alimentation que l'on a l'impression de ne pas payer très cher, nécessite une pression fiscale extrêmement lourde, dont l'actualité fait la démonstration que cette pression fiscale est de plus en plus difficile à supporter par nos concitoyens et donc à un moment donné, il va falloir convoquer cette approche globale de manière à ce que l'on adosse à cette alimentation dite « pas chère », son coût réel, et faire le constat que l'on n'a plus les moyens de continuer d'alimenter ce genre de production-là parce qu'en réalité, cette nourriture-là coûte très cher. Sauf que l'on a transféré le poids de cette production et de ces coûts de production, à d'autres acteurs que le consommateur en tant que tel.

Je suis enclin à voter cette motion, qui d'ailleurs s'inscrit dans une motion qui a déjà été votée ici sur la notion de bien-être animal et sur le non soutien à des fermes-usines par les politiques régionales. Donc je trouve que cela a une certaine cohérence.

M. AGUERRE. - Je voulais répondre à Benoît BITEAU parce qu'il a tort dans ce qu'il dit, ce n'est pas une demi-UGB, une demi-UGB, c'est un animal de 18 mois. Là, il s'agit d'animaux de 8 jours... Benoît, tu n'as pas regardé le dossier. Il s'agit d'animaux de 8 jours à 150 jours, j'ai les éléments qu'il faut, donc mes équivalences sont bonnes. Ce sont des animaux de 8 jours à 150 jours et qui sont nourris à la poudre de lait. Il n'y a donc pas de soja, pas de maïs, et il n'y a pas de demi-UGB. 800 veaux de 8 jours à 150 jours, c'est l'équivalent que je t'ai donné, je te le garantis et je te demande de le vérifier.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Merci.

M. DELRIEUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais, dans un tout premier temps, m'interroger sur ce qu'est la définition d'une ferme-usine. À partir de combien d'animaux ? A partir de quelle surface peut-on considérer que c'est une ferme-usine ? Je suis élu du territoire dans lequel se trouve cet exploitant et de la SOBEVAL, qui a été rappelée, qui est aujourd'hui un des fleurons de l'industrie agroalimentaire de la Dordogne. Tout ce que j'ai pu entendre dire sur les méthodes d'élevage, sur l'alimentation du bétail, n'est pas totalement exact. En ce qui concerne la SOBEVAL, 100 % de l'alimentation des

veaux sont de la poudre de lait et des céréales qui sont issues essentiellement de Dordogne. Pour rappeler quelques chiffres, la SOBEVAL, ce sont 450 salariés, c'est le deuxième employeur privé de Dordogne. Ce sont 231 éleveurs en Nouvelle-Aquitaine, 130 en Dordogne, avec une moyenne de 256 veaux par exploitation. On est donc loin des fermes-usines que l'on peut voir partout en Europe, on est loin des fermes-usines où il y a 20 000 ou 30 000 porcs.

Ensuite, il faut savoir que comme partout en Nouvelle-Aquitaine, l'agriculture en Dordogne est sinistrée. On avait une économie agricole basée sur le tabac et le lait, et aujourd'hui, il n'y a plus de tabac et le lait est en crise. Aujourd'hui, la structuration de la filière par la SOBEVAL, avec l'élevage des veaux, permet d'assurer un revenu satisfaisant aux exploitations de notre Département. Et cet exemple est un bel exemple puisque l'on installe un jeune agriculteur, et je ne peux que me réjouir que dans un territoire qui est sinistré sur le plan économique, qui connaît des crises agricoles importantes, on puisse installer un jeune agriculteur et à qui l'on permet surtout d'avoir un revenu. Combien de jeunes agriculteurs se sont installés et sont allés droit dans le mur ? Aujourd'hui, un tiers des agriculteurs gagnent moins de 350 € par mois, je trouve que c'est une solution.

Et en tout cas, quand j'entends parler de bien-être animal, on y est tous attachés, je ne connais pas un seul éleveur qui puisse se satisfaire des conditions d'élevage...

Et je voudrais saluer le travail qui a été effectué par la SOBEVAL en Dordogne pour le bien-être animal. Cela a été dit tout à l'heure, aujourd'hui, les veaux ne sont plus dans des cages où ils ne peuvent pas se retourner. Beaucoup de travail a été fait. Et sur la qualité de la viande, la SOBEVAL est aujourd'hui un des leaders européens de la viande de veau. Ils travaillent sur le Label Rouge, ils travaillent sur la viande bio, ils ont structuré une filière autour de 450 éleveurs de limousines, qui permettent de fournir du veau sous la mère.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste ne votera pas cette motion.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ?

Je vais donc mettre aux voix cette motion.

Qui est pour l'adoption de cette motion ?

Cher collègue, regardez bien, je vous laisse le temps de compter.

Merci.

Qui est contre cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Merci.

MOTION

Vote sur la motion « Elevage : quantité ou qualité, il faut choisir ! »

POUR : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Mouvement démocrate et Apparentés (6), Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit),

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés (1), Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National

Sous votre contrôle, cher collègue, je pense qu'elle n'est pas adoptée.

MOTION : LA NOUVELLE-AQUITAINE, PREMIERE REGION DES TRANSITIONS

M. NAUCHE. - président de séance - La motion suivante, présentée par William JACQUILLARD (Génération.s) : « la Nouvelle-Aquitaine, première Région des transitions ».

M. JACQUILLARD. - Cette motion qui est proposée par le groupe Génération.s et le groupe Socialiste, s'intitule « la Nouvelle-Aquitaine, première Région des transitions ». Je ne reviens pas sur ce que tout le monde a décrit depuis hier, c'est cette situation compliquée, issue du mouvement des gilets jaunes. Ce qu'ils traduisent avec ce gilet jaune et leur présence sur les ronds-points, ce sont leurs attentes pour plus de pouvoir d'achat, nous l'avons dit, pour vivre dignement, plus de justice fiscale pour financer les services publics, et la transition écologique et énergétique. Mais ils veulent aussi plus de démocratie pour impliquer tous les citoyens dans nos territoires, dans les décisions politiques. Ce mouvement est donc l'écho de ce que bon nombre de concitoyens expriment depuis des années, que ce soit par la grève, l'abstention grimpante au moment du vote dans les urnes, et dans le pire des cas, un repli sur soi par désespérance.

Ce mouvement des gilets jaunes, par sa forme hors champ politique et syndical, par ses formes d'actions pacifiques, d'autres qui ne peuvent pas être tolérées, il s'agit des violences, cette colère qui s'exprime ne doit pas être négligée. Et en même temps, ce mouvement a su créer une nouvelle forme de solidarité, d'entraide, de mobilisation, qui dépasse les cadres que nous connaissions jusqu'à présent. Dans le même temps, il faut considérer que l'émergence de plus en plus évidente d'associations, de collectifs citoyens, de regroupements, qui mettent en place de nouveaux modèles de société, qui s'inscrivent dans un fonctionnement beaucoup plus participatif et plus éco-responsable, en tant que responsables politiques, nous ne pouvons rester sans réponse à ces attentes et à ces actions citoyennes. Nous devons même être les réceptacles de ces revendications et donner certainement aux actions déjà existantes, une dimension plus importante afin de montrer que des alternatives, qui remplissent les attentes de citoyens, sont tout à fait possibles.

Les Régions, en tant qu'échelon intermédiaire entre le local, le national et le niveau européen, ont, en ce sens, un rôle fondamental à jouer. Nous considérons que la transition démocratique est le cœur de toutes les autres transitions puisqu'il n'y a qu'en impliquant les citoyens dans les décisions politiques que nous pourrions les faire adhérer aux autres transitions, celles dont nous parlons depuis hier. Et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, pourrait s'engager à étudier la possibilité de mettre en place des moyens et des dispositifs pour faire vivre la démocratie sur les territoires, au plus

près des habitants, afin de répondre à leur volonté d'être plus impliqués dans les décisions politiques qui les concernent, à différentes échelles.

Alors oui, le numérique peut être, en ce sens, un des leviers envisageables et permettez-moi d'ajouter à cette motion qu'il y a d'autres leviers à actionner, qui font d'ailleurs référence à un article de la loi NOTRe, ce sont les Conseils de développement déjà en place et déjà en fonctionnement pour un bon nombre en Nouvelle-Aquitaine, sur ces questions de transition et de participation citoyenne. Oui, ces Conseils de développement, qui doivent obligatoirement être créés dans les Communautés de communes à partir de 20 000 habitants, devraient être beaucoup plus largement installés dans notre Région Nouvelle-Aquitaine.

Il y a un deuxième levier, c'est continuer, nous, Conseil Régional, à poursuivre son implication dans la transition sociale et solidaire. À ce titre, il pourrait s'avérer intéressant de réfléchir à la création de monnaies locales par exemple, pour favoriser, voire réimplanter les commerces de proximité, notamment dans les milieux périurbains et ruraux, ou les centres-villes et centres-bourgs qui se vident. Il y a aussi à amplifier notre action dans la transition écologique et énergétique, et la Région pourrait accompagner les territoires dans deux démarches : celle d'intégrer le développement écologique, énergétique, social et solidaire dans le processus de contractualisation entre la Région, et viser ainsi l'autonomie énergétique. Mais aussi, pour qu'ils aillent encore plus loin, les territoires pourraient devenir des territoires TEPOS.

Enfin, nous avons aussi la compétence des transports en commun, c'est un levier déterminant pour réduire les consommations de matières pétrolières et les émissions de gaz à effet de serre, mais c'est aussi un des leviers importants, que ce soit dans le domaine du transport scolaire, dans le TER, ou dans le transport interurbain, pour un développement du transport propre et une volonté de conserver ce transport dans le giron du service public, pour qu'il reste au plus près des habitants.

Merci.

M. NAUCHE. - président de séance - Je vous remercie.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette motion ?

Mme MONCOND'HUY. - Le groupe Ecologistes et citoyens votera pour cette motion, bien sûr. Comment s'opposer à une motion qui invite à amplifier notre action en faveur de la transition écologique et énergétique ?

Nous soulignons toutefois qu'un certain nombre de dispositions qui sont comprises dans cette motion existent déjà, sont déjà soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est le cas par exemple des territoires TEPOS, c'est le cas par exemple du soutien au développement des transports en commun avec les TER. Nous souhaitons souligner que l'urgence climatique, l'urgence relative à la situation de la biodiversité mérite bien plus que les actions qui sont décrites dans cette motion. L'urgence demande une certaine radicalité dans les propositions politiques formulées et nous proposons par exemple, pour répondre à la détresse démocratique que vous évoquez auprès des gilets jaunes, de reprendre, dans le cadre de nos institutions, la proposition du Référendum d'Initiative Citoyenne, qui fait partie des revendications les plus portées actuellement par les gilets jaunes.

Merci.

M. NAUCHE. - président de séance - Je vais mettre aux voix cette motion présentée par le groupe Génération.s et le groupe Socialiste et apparentés.

Qui est favorable à son adoption ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

MOTION

Vote sur la motion « La Nouvelle-Aquitaine, première région des transitions »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV

CONTRE : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

Je vous remercie.

Cette motion est adoptée.

MOTION : STRATEGIE DE SOUTIEN DE L'AFPA EN REGION

M. NAUCHE. - président de séance - Je vous propose ensuite de mettre en discussion commune deux motions : une présentée par les groupes EELV, Ecologistes et citoyens, et Socialiste et apparentés, s'intitulant « stratégie de soutien de l'AFPA en Région ». Et une seconde présentée au sujet de l'AFPA par l'Union Centriste Nouvelle-Aquitaine.

M. MINVIELLE. - Merci Monsieur le Président.

En premier lieu, si vous le permettez Monsieur le Président, avant de présenter cette motion qui est tout sauf une posture, je voudrais adresser un message de solidarité et de soutien aux salariés de l'AFPA, dont certains nous regardent ce matin. Je voudrais leur dire, au nom du groupe Génération.s, qu'ils ont raison de s'opposer et de lutter contre le plan social dont l'AFPA fait l'objet.

Concernant la motion, elle est proposée au vote par les groupes Génération.s, PS, Verts, mais également l'Union Centriste de Monsieur DIONIS DU SEJOUR.

Vous le savez, le 18 octobre 2018, la Direction Générale de l'AFPA a annoncé la suppression de 1541 postes et la fermeture de 38 sites de formation. La Région Nouvelle-Aquitaine est impactée par ce plan de restructuration : fermeture programmée des Centres d'Agen-Foulayronnes et du Vigeant, regroupement de trois Centres girondins (Caudéran, Bègles et Pessac) en une seule entité, et suppression de 106 postes.

Je ne vais pas vous lire la motion mais dire plutôt ce qu'elle veut. Elle veut tout d'abord rappeler l'importance de la formation professionnelle, qui est un levier majeur de retour à l'emploi pour les territoires. Elle s'engage – et c'est extrêmement important, c'est un engagement fort de la Région – à soutenir cet opérateur historique par une augmentation importante de l'activité dans le contexte de la nouvelle stratégie régionale de formation. Et enfin, elle exige qu'une solution durable soit trouvée pour pérenniser les sites du Vigeant et d'Agen.

Comme je l'avais indiqué au nom du groupe Génération.s lors de la plénière du mois d'octobre - puisque nous en avons parlé – ce plan de restructuration de l'AFPA est tout simplement inacceptable. Il y a quelques problèmes, on ne les nie pas, mais ce n'est pas aux salariés de subir les erreurs de gestion ou de désengagement financier de l'Etat en particulier. Il nous semble donc impératif que l'Etat, le Gouvernement, revoie sa copie, car c'est bien à sa demande que ce plan va s'appliquer. Ce plan n'arrive pas tout seul, c'est à la

demande de l'Etat et du Gouvernement. Il faut savoir que les représentants de l'Etat ont un poids décisif dans la prise de décision au sein des Conseils d'Administration de ces établissements publics de formation.

Je crois que l'on marche sur la tête dans notre pays. Quel paradoxe que ce plan de démantèlement de l'AFPA en période de chômage de masse et de besoin de formation. Comment peut-on comprendre que dans un tel contexte économique et social, on veuille délibérément – parce que c'est délibérément – se priver d'un outil de formation qui a fait ses preuves ? Un outil de formation au service des demandeurs d'emploi, des salariés, mais aussi des entreprises. Il ne faut pas se leurrer, aujourd'hui, c'est l'existence-même de l'AFPA qui est en jeu. Et à travers cette motion, je crois que le Conseil Régional prend ses responsabilités.

La balle est aujourd'hui dans le camp de l'Etat et du Gouvernement et il faut que ce dernier reconsidère ce plan de restructuration et revienne sur les fermetures de sites et suppressions de postes annoncées. Cela suffit, les salariés ne peuvent pas être toujours et simplement des variables d'ajustement. Il faut travailler à d'autres solutions que les sempiternels plans sociaux et licenciements en masse.

Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

Je partage le point de vue de Monsieur MINVIELLE sur l'importance de la formation professionnelle et également sur l'existence de l'AFPA qui est en jeu. Le redressement de l'AFPA est donc un sujet majeur. Cela fait dix ans que le problème de l'AFPA est connu et comme l'a rappelé d'ailleurs le Président ROUSSET lors de la dernière séance, personne n'a voulu traiter ce problème.

L'AFPA, ce sont 723 M€ de pertes cumulées entre 2012 et 2016, 70 M€ de pertes d'exploitation en 2018. Malheureusement, l'AFPA ne cesse de perdre des parts de marché, notamment dans les appels d'offres des Conseils Régionaux. En six ans, elle a perdu 20 % de ses heures de formation, alors-même – et on le sait – que le volume de formation des demandeurs d'emploi s'est accru. Dans certaines Régions, elle a perdu la totalité de ses marchés. C'est pour cela que la Direction de l'AFPA a décidé d'engager un plan de transformations qui permettra à l'opérateur de redevenir compétitif, de reconquérir des marchés, de renforcer sa mission de service public, et de développer de nouveaux services qui correspondront aux besoins des entreprises, des demandeurs d'emploi et des territoires.

La mission de service public qui consiste à former les personnes pour lesquelles aucune offre de marché n'est disponible, est réaffirmée. C'est ainsi que l'AFPA, à travers le plan d'investissement des compétences, formera chaque année 1000 réfugiés et permettra chaque année à 30 000 demandeurs d'emploi les plus fragiles d'accéder à une première formation.

Il y a – comme vous l'avez dit – un plan de transformations à conduire, qui sera fait avec les Organisations Syndicales, avec des dispositifs d'accompagnement et bien sûr que pour optimiser et pour permettre, in fine, la pérennité de l'AFPA et de ses missions, des sites seront fermés. Néanmoins, l'AFPA prévoit pour les besoins de formation, plutôt que de faire déplacer des clients vers les sites, de faire déplacer des professionnels vers les clients.

Nous ne voterons pas cette motion, nous nous abstenons, Monsieur le Président.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Je rappelle simplement que pour ce qui concerne la Nouvelle-Aquitaine, l'AFPA, ce sont 40 M€ de chiffre d'affaires par an, que c'est stable, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres Régions, et qu'avec ce que nous avons voté ce matin à l'initiative de notre collègue et vice-Présidente à la formation, le volume total va continuer à croître. Je tiens à le préciser.

Mme COSTES. - Pour ma part, je parlerai à titre personnel. Je soutiens une grande partie des éléments déjà donnés et développés dans cette motion. Néanmoins, il y a un élément que je ne partage pas du tout, qui est le deuxième point auquel vous semblez tenir, à savoir « s'engage à soutenir cet opérateur historique par une augmentation importante de l'activité dans le contexte de la nouvelle stratégie régionale de formation ». Pour moi en tout cas, la vocation de la Région n'est pas de privilégier un opérateur plutôt qu'un autre.

Donc dans ce cadre-là, je change mon vote puisqu'au départ, j'avais prévu de soutenir cette motion, et je ne soutiendrai pas cette motion. Je voterai comme mon groupe. Et Monsieur OXIBAR intervient au nom de notre groupe.

M. WILSIUS. - Sans concertation, j'allais intervenir sur la même phrase que Madame COSTES, tout simplement parce que je fais partie de la Commission d'appels d'offres et je ne vois pas comment légalement on peut favoriser un organisme de formation par rapport à un autre. Sur le fond, je suis d'accord, mais sur la forme telle qu'est présentée la phrase, on ne peut pas soutenir puisque l'on serait dans la totale illégalité.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Je vous rappelle qu'une motion est une motion et que ce n'est pas une délibération qui a des conséquences concrètes sur le Règlement intérieur.

M. OXIBAR. - On est typiquement là dans le vrai sujet. Lors de la dernière plénière, le Président ROUSSET, sur le sujet de l'AFPA, a dit « il faut sauver le soldat AFPA » et j'ai demandé à ce que l'on privilégie l'AFPA dans nos appels d'offres. Pardon, ce sont des appels d'offres ! A-t-on pensé aussi que l'AFPA est subventionnée par l'Etat mais il y a aussi des Centres de formation qui ne sont, eux, pas financés par l'Etat, et qui aujourd'hui, se retrouvent sollicités par l'AFPA, qui a remporté des appels d'offres, et qui doivent devenir les sous-traitants de l'AFPA ? Savez-vous cela ? Cela se passe dans notre Région.

Donc pardon, ce n'est pas une posture... cela me paraît être une posture, Monsieur MINVIELLE, pardon. Je veux bien que l'on défende l'AFPA, je peux comprendre toutes les difficultés, y compris humaines des personnels, mais il ne faut pas faire n'importe quoi quand même. Attention aussi à ce qui va être décidé par notre Région s'agissant d'appels d'offres sur la formation professionnelle.

M. NAUCHE. - président de séance - Je vous remercie.

Je voudrais, sans se lancer dans une exégèse particulière du texte de ce vœu, il ne s'agit pas de contrevenir aux règles du marché public. Ce vœu exprime le fait que la Région s'engage à soutenir cet opérateur historique par une augmentation importante de l'activité dans le contexte de la nouvelle stratégie régionale de formation. C'est-à-dire que la Région considère que l'augmentation du volume de formation fait que l'ensemble des opérateurs pourra trouver sa place dans le cadre de la réglementation qui nous gouverne sur les marchés publics.

Mme NADAU. - C'est une interprétation de la phrase.

M. NAUCHE. - président de séance - Il n'est pas du tout question de rupture d'égalité, d'abord, nous n'en aurions pas le droit.

Je mets aux voix ce vœu présenté par le groupe Génération.s, le groupe Socialiste, le groupe EELV et le groupe Union Centriste...

Monsieur MINVIELLE souhaite répondre, je vous en prie cher collègue.

M. MINVIELLE. - On se doutait bien qu'en présentant cette motion, il n'y aurait pas un consensus. Le consensus a ses limites, on ne peut pas demander à certains, qui soutiennent la politique du Gouvernement...

De venir ici localement, s'opposer aux effets de cette politique.

Mme NADAU. - C'est une caricature.

M. MINVIELLE. - Avant le vote, je voudrais avoir une pensée pour les salariés. Que chacun, avant de voter cette motion, ait une pensée pour les salariés.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci Monsieur MINVIELLE, mais je pense que de temps en temps, voter un vœu dans une Assemblée régionale qui n'est pas tout à fait compatible avec ce que l'on défend au niveau national, il y a beaucoup de personnes que cela n'effraie pas.

Je vais quand même mettre aux voix ce vœu.

Qui est pour son adoption ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

MOTION

Vote sur la motion « Stratégie de soutien de l'AFPA en Région »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine

CONTRE : Rassemblement National

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

Je vous remercie.

MOTION : CONTRE LES VIOLENCES EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE

M. NAUCHE. - président de séance - Le vœu suivant, présenté par le groupe MoDem et apparentés, a pour sujet les violences en raison de l'orientation sexuelle.

Mme FERREIRA. - Merci.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues, par cette motion, les élus du groupe MoDem et apparentés, rejoints par nos collègues des groupes Socialiste, UDI, Génération.s, Radical de Gauche et Ecologiste, souhaitent que la Région Nouvelle-Aquitaine pose un acte structurant dans la protection et la défense des droits de tous les néo-aquitains.

Nous avons établi un plan « Egalité » dans lequel l'orientation sexuelle est traitée sous le vocable globalisant et donc diluant des « discriminations ». Il s'agit ici de poser les vrais mots et d'identifier les actes délictueux. De fait, nous ne pouvons pas rester impassibles devant la recrudescence des actes violents à l'encontre des personnes LGBTQ, et en France, et en Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, par cette motion, les élus régionaux établissent une déclaration de principe en soutenant le droit au choix de son orientation sexuelle, en condamnant ces violences, et en inscrivant la Nouvelle-Aquitaine dans la lutte contre les LGBTQI-phobies. Ils s'engagent sur des actions concrètes qui portent sur la sensibilisation à la lutte contre ces phobies (LGBTQ) et sur le soutien aux structures luttant contre ces violences et ce faisant – cher Marc OXIBAR – nous n'enfonçons pas des portes ouvertes.

Je vous remercie.

Mme CHARAI. - Monsieur le Président, nous voterons bien évidemment cette motion qui a été présentée à l'instant.

Simplement quelques précisions. Le plan régional de l'égalité et de lutte contre les discriminations que nous avons voté il y a maintenant quelques semaines, définissait quatre critères prioritaires : la question du genre, la question de l'orientation ethnique réelle ou supposée, la question du handicap, et la question de l'orientation sexuelle. La Région a donc bien pris la mesure des difficultés que rencontraient les personnes LGBTI et c'est dans ce sens-là que nous avons voté le Règlement d'intervention. Nous avons été la première Région à accompagner, à financer, à soutenir l'ensemble des collectifs de lutte contre l'homophobie, et je citerais particulièrement l'Association les Bascos dans le Pays basque,

notamment à Bayonne, où le collectif, le gyrophare œuvre depuis de très nombreuses années dans la lutte contre l'homophobie.

Il faut bien évidemment soutenir cette lutte et on l'a vu ces dernières semaines avec les agressions inacceptables de personnes, jusque dans la ville de Bordeaux, du fait de leur orientation sexuelle, qui sont menacées physiquement ou verbalement.

En effet, il faut soutenir cette démarche-là, c'est pour cela que le groupe Génération.s votera cette motion, mais sachez que d'ores et déjà, la Région est engagée dans ce chemin de la lutte contre l'homophobie.

M. TIRANT. - Je voudrais juste rappeler les propos qu'a tenus Matthias FEKL, notre Président de groupe, lors de la dernière session Permanente puisque c'était dans son propos liminaire et que bien entendu, nous signons des deux mains - Naïma CHARAI l'a rappelé - la Région est pleinement engagée et nous soutenons fermement. Et je crois qu'il va vraiment falloir y être attentif au quotidien, ce qui se passe est absolument inacceptable.

M. OXIBAR. - D'abord, pour vous donner la position du groupe LR, qui là non plus, ne participera pas au vote.

Il nous a été demandé de nous associer à cette motion et nous avons fait le choix de ne pas le faire. Est-ce que cela veut dire que nous sommes des homophobes ? Non. Encore une fois, je vais aller au-delà du débat mais la Région est déjà engagée, très bien, pourquoi faisons-nous une motion ? Ce qui est fait est très bien – Naïma vient de le rappeler – bravo, pas de problème. Mais pourquoi faisons-nous une motion ? Je ne vois pas forcément l'utilité. Et on est en train de s'écharper, de s'exciter sur les sujets au fur et à mesure et encore une fois, je le dis, sur des postures, pardon.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci Monsieur OXIBAR mais rassurez-vous, personne ne vous a accusé.

M. OXIBAR. - J'anticipais.

M. NAUCHE. - président de séance - Je vais donc mettre aux voix cette motion.

Qui est favorable à son adoption ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. BERROYER. - Non inscrits, non participation.

M. NAUCHE. - président de séance - Et non participation au vote du RN et LR.

MOTION

Vote sur la motion « Contre les violences en raison de l'orientation sexuelle »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

Merci.

MOTION : LE RN DEMANDE LA BAISSSE DE LA TICPE « GRENELLE »

M. NAUCHE. - président de séance - Avant-dernière motion puisque nous concluons par le vœu sur la situation de Ford Aquitaine. Elle est présentée par le RN sur une demande de baisse de la TICPE Grenelle.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le vice-Président.

Cette motion intervient en cohérence avec nos positions de vote, que nous défendons depuis le début de ce mandat, comme quoi nous refusons la fiscalité punitive à tous les étages. Et en allant sur les ronds-points, la véritable question que les gilets jaunes se posent est « où l'argent part-il ? » Nous vous avons suggéré quelques pistes d'économies, que je vais rappeler, à savoir :

- Revenir sur votre transition énergétique déconnectée,
- Diminuer les frais de représentation et les frais de réception,
- Et aussi, arrêter toutes vos subventions incongrues, je pense notamment à celles qui ont fait rire la presse au national et à l'international, il s'agit évidemment de la subvention sur les FARC. Mais on rappellera aussi la subvention scandaleuse allouée à l'Aquarius.

Je vous rappelle ou vous informe si vous ne le savez pas que l'échelon régional n'est pas celui qui est ressenti comme pour être le plus proche des citoyens, et depuis la fusion, à laquelle le RN s'est fermement opposé, cela n'a pas arrangé la situation. Vous allez me dire « oui, mais nous, nous organisons de la concertation », peut-être, mais c'est toujours descendant. On doit toujours attendre que vous nous donniez la parole. Alors pour une fois, écoutez la base, ne soyez pas sourds aux cris de détresse de nos concitoyens, accédez à leurs légitimes demandes et contribuez à alléger cette fiscalité.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Quelqu'un souhaite-t-il réagir à cette motion, qui, je le rappelle, propose de supprimer la part Grenelle qui, si mes souvenirs sont bons, représente 0.0073 € par litre pour le Sans Plomb 95 par exemple, et donc je mesure l'effet du remède proposé par le Rassemblement National, qui est, à mon sens, très en dessous de l'Homéopathie elle-même par rapport à l'Allothérapie. Mais chacun se fait plaisir comme il souhaite se faire plaisir et a les actes et les propos démagogiques qu'il souhaite avoir.

Je vais mettre, sans transition, aux voix...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, explication de vote.

M. NAUCHE. - président de séance - La procédure de vote est entamée, Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Explication de vote, Monsieur le Président, elle est règlementaire.

M. NAUCHE. - président de séance - La procédure de vote était entamée.

M. COLOMBIER. - Tu ne vas pas jouer à cela.

M. NAUCHE. - président de séance - Monsieur le Député européen, vous ne me tutoyez pas, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Il n'y a pas de « Monsieur le Député », on se tutoie en Commission alors excuse-moi, Monsieur le Président de séance, l'explication de vote est de rigueur.

M. NAUCHE. - président de séance - Il n'y aura pas d'explication de vote.

M. COLOMBIER. - Tes réflexions en tant que Président, je trouve très mal placées tes réflexions personnelles sur le fait de se faire plaisir.

Tu ne me feras pas arrêter.

Je te signale...

M. NAUCHE. - président de séance - Je mets aux voix cette motion.

M. COLOMBIER. - Je te signale simplement que nous avons le droit de déposer une motion et nous sommes aujourd'hui absolument dans le fil de l'actualité. Tu peux garder tes réflexions pour toi, cela ne nous fait ni chaud, ni froid.

Voilà Messieurs, mes chers collègues.

Tu cherchais l'incident de séance, tu l'as dans les dernières minutes.

M. NAUCHE. - président de séance - Je n'espérais pas, avec tout le respect que je dois aux élus que vous êtes, que cela vous ferait ou chaud, ou froid.

Je mets aux voix cette motion.

Qui est pour l'adoption de cette motion ?

Les mêmes.

Qui est contre ?

La motion est rejetée.

M. OXIBAR. - LR ne participe pas au vote.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Qui ne participe pas au vote ?

Qui s'abstient ?

M. COLOMBIER. - Ne perds pas ton sang-froid, allons !

Tu ne nous as pas demandé qui était pour. Je vais jouer dans le même registre que toi.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Monsieur COLOMBIER, si vous souhaitez continuer une séance dans laquelle vous ne respectez pas vos collègues, vous pouvez continuer. Rassurez-vous, cela ne vous fait ni chaud, ni froid, mais cela ne nous étonne pas venant de vous.

M. COLOMBIER. - Tu viens de dire que cela ne te faisait ni chaud, ni froid, à toi-même. Allons, allons ! Sois cohérent, cher collègue.

M. NAUCHE. - **président de séance** - Nous n'avons pas « gardé les cochons ensemble » et je pense que cela n'arrivera pas demain.

MOTION

Vote sur la motion « Le RN demande la baisse de la TICPE « Grenelle »

POUR : Rassemblement National

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ABSTENTION : Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine

VŒU SUR LA SITUATION DE FORD AQUITAINE INDUSTRIES

M. NAUCHE. - président de séance - Monsieur UTHURRY a la parole pour présenter le vœu sur la situation de Ford Aquitaine Industries.

M. UTHURRY. - Voici la motion telle qu'elle a été rédigée avec soin – j'en remercie les rédacteurs parce qu'en quelques minutes, ils se sont mis d'accord sur les termes au millimètre. Je me dis parfois qu'à l'heure où le stockage de l'énergie devient un enjeu majeur de cette civilisation, l'énergie mise au moment des motions pourrait servir à éclairer la ville de Bordeaux pendant toutes les fêtes de Noël.

Voici la délibération sur un sujet qui est sérieux, qui ne relève pas du jeu. « Vote sur la situation de Ford Aquitaine Industries, séance plénière du [...] Les élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine réunis en séance plénière, jugent scandaleuse l'annonce faite par Ford de ne pas accepter la proposition de reprise du site de Blanquefort par l'industriel Punch. Cette offre était pourtant considérée comme « sérieuse » par l'Etat, la Région, et la Métropole, car de nature à pérenniser plusieurs centaines d'emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire. Ils considèrent que le comportement de Ford est une véritable insulte faite aux 850 salariés, aux sous-traitants de l'entreprise et au territoire dans son ensemble. Les élus régionaux demandent à l'Etat de veiller, avec la plus grande rigueur, au respect des obligations faites à Ford en matière de reclassement des salariés qui resteraient sans solution. Ils demanderont à ce que l'ensemble des aides publiques puissent être remboursées afin d'être réaffectées dans la recherche de solutions individuelles pour les salariés, pour la réindustrialisation du site et des territoires sinistrés en termes d'emploi. Ils mandatent le Président du Conseil Régional pour étudier les voies et les moyens juridiques de faire valoir les intérêts de la Collectivité régionale compte-tenu de l'ampleur de cette catastrophe industrielle, sociale et territoriale. »

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Qui souhaite prendre la parole ?

Je pense que cela reflète bien l'esprit de ce qui a été discuté entre les Présidents de groupes.

M. COLOMBIER. - Merci mes chers collègues.

Nous allons voter cette motion avec grand plaisir. Je suis content que l'on ait fait un rappel supplémentaire sur les territoires sinistrés en termes d'emploi. Je vous avoue qu'à ce

stade-là, pour l'instant, mandater le Président – pour qui nous avons une grande estime, ce n'est pas le problème - nous verrons, surtout, ce n'est pas de mise dans cette motion mais je me permets de rappeler que si l'on veut être efficace, il faudrait que le Président, dans ce cas-là, voie avec les autres Collectivités, de façon à faire un front commun pour Ford.

Mais nous voterons avec plaisir cette motion.

M. NAUCHE. - président de séance - Merci.

Mme CHARAI. - Simplement pour remercier l'ensemble des groupes de leur réactivité. C'est vrai que ce matin, nous faisons preuve d'une grande responsabilité au regard de la situation des salariés de Ford, que ce soit sur les emplois directs ou indirects et notamment sur la question de la survie de ce territoire.

Donc au nom de Génération.s, nous remercions l'ensemble des groupes de la réécriture de ce vœu, de cette motion. Il était extrêmement important, suite à l'annonce de Ford il y a quelques jours, que l'ensemble de la Collectivité régionale porte ce principe politique de soutien.

Merci.

M. NAUCHE. - président de séance - Je mets donc aux voix ce vœu.

Qui est favorable à son adoption ?

Personne n'est contre ?

Personne ne s'abstient ?

Personne ne participe pas au vote ?

VŒU

Vote sur le vœu sur la situation de Ford Aquitaine Industries

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LE GUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite), M. BERROYER (Non Inscrit), M. GERARD (Non Inscrit)

VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

Il est donc adopté à l'unanimité.

M. NAUCHE. - Madame la Présidente de séance, Nathalie LANZI, va conclure.

Mme LANZI. - présidente de séance - Je vous remercie pour l'attention portée ce matin.

Alain ROUSSET et l'exécutif vous souhaitent d'agréables vacances de fin d'année, qu'elles soient reposantes et douces.

Nous nous retrouverons aux vœux de janvier 2019.

Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (80)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (18)
	- Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
31	- Les Républicains - CPNT (31)
4	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (4)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
24	- Rassemblement National (24)
5	- Non inscrit à un groupe (5)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional****CONSEILLERS REGIONAUX****GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Ecologiste et Citoyen - EELV
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Non inscrit à un groupe
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains - CPNT
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Non inscrite à un groupe
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Non inscrite à un groupe
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Non inscrit à un groupe
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MACAIRE Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés

MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche